

ESSAIS

HISTORIQUES, CRITIQUES,

APOLOGÉTIQUES,

ET ÉCONOMICO-POLITIQUES,

SUR L'ÉTAT DE LA FRANCE,

AU 14 JUILLET 1804.

Deux Exemplaires de cet Ouvrage seront déposés à la Bibliothèque Nationale.

Avis aux Contrefacteurs.

A Paris, le 14 Août 1804.

Jouvielle aîné

ESSAIS

HISTORIQUES, CRITIQUES, APOLOGÉTIQUES ET ÉCONOMICO-POLITIQUES, SUR L'ÉTAT DE LA FRANCE,

Au 14 *Juillet* 1804.

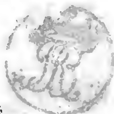
PAR M. FONVIELLE AINÉ.

DÉDIÉS A TOUS LES SOUVERAINS DU CONTINENT EUROPEÉN.

La France est lasse de révolutions. Elle ne demande qu'à se bien assurer qu'elle n'a pas à redouter de nouvelles manières d'être.

ESSAIS HISTORIQUES, etc. *Liv. II, Chap. IV.*

Prix, 5 francs.



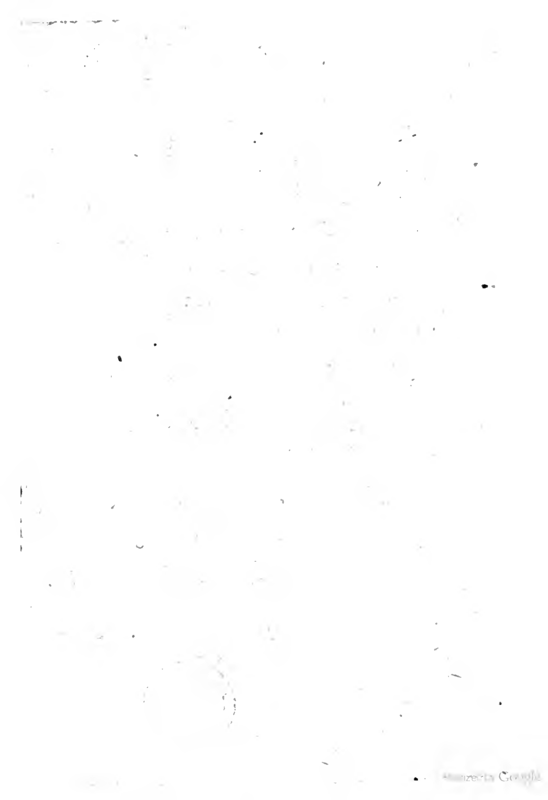
PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE GILLÉ.

Librairie de A. G. DE BRAY, rue Saint-Honoré, barrière des Sergens.

1804.





Princes Européens,

Du milieu de la foule éblouie de l'éclat qui vous environne, oserai-je élever, vers Vos Majestés Souveraines, ma voix présomptueuse, et m'est-il permis de me flatter que vous daignerez discerner en moi, un Ecrivain ami des hommes, ami des Rois, ami des Peuples?

Européen, et, comme tel, ne pouvant m'isoler de l'intérêt de cette région populeuse dont le Maître du monde vous a distribué les Trônes; Français, et pénétré des devoirs que ce titre m'impose, je n'ai point consulté mes forces pour essayer de faire arriver jusqu'à vous des vérités qui, vu la gravité des circonstances, m'ont paru dignes de votre attention.

Animé du zèle le plus pur pour votre gloire, comme pour le bonheur des Peuples

soumis à votre autorité, j'ai bravé les faux jugemens des esprits superficiels, j'ai fait taire mes affections, j'ai immolé mes préjugés, je n'ai sacrifié qu'au désir d'être utile.

Puissai-je avoir atteint ce but, unique objet de mes efforts ! et puisse cet hommage que j'ose vous présenter avec une noble confiance légitimée par le dévouement le plus pur, ne pas être indigne de votre indulgence, et obtenir de vous un honorable accueil !

Je suis avec le respect le plus profond et le plus réfléchi,

De vos Majestés Souveraines,

Princes Européens,

Le très-sincère et
très-obéissant serviteur,

Lonvielle aîné

PRÉFACE.

Apportez-moi, disait un de nos magistrats de l'ancien régime, apportez-moi quelques lignes insignifiantes, écrites de la main du plus honnête homme du monde, et j'y trouverai, s'il me plaît, de quoi le faire pendre.

C'est le talent d'un Anitus, accusant d'athéisme les discours de Socrate.

ERRATA.

Page 46, *ligne* 5, *au lieu* des mémoires qui leur parviendraient, *lisez :* qui lui parviendraient.

Page 47, *note* 1, *ligne* 1, déjà professeur ; *lisez :* déjà possesseur.

Page 101, *ligne* 7, à un pouvoir plus concontré ; *lisez :* plus concentré.

Page 158, *note*, *lignes* 12 *et* 13, d'accompagner un ami, pour lequel il conçut un vif attachement dans son voyage autour du monde ; *lisez :* d'accompagner, dans son voyage autour du monde, un ami pour lequel il avait conçu un vif attachement.

Page 159, *note*, *ligne* 12, deux fois expose sa vie et jouit du bonheur ; *lisez :* deux fois exposer sa vie et jouir du bonheur.

Page 208, *ligne* 5, serait tombée ; *lisez :* serait tombé.

Page 228, *ligne* 10, qu'ils en sauraient ; *lisez :* qu'ils ne.

Page 245, *ligne* 4, serallièraient ; *lisez :* se rallieraient.

Page 248, *ligne* 15, la saison des frimas ; *lisez :* des frimats.

Page 278, *note*, *ligne antépénultième*, du service du courant ; *lisez :* du service courant.

Page 327, *ligne* 11, par les deux partis ; *lisez :* les deux parties.

Page 352, *ligne* 5, obtenir, à ce titre ; *lisez :* d'obtenir.

Page 367, *note*, *ligne* 2, je consens à me taire ; *lisez :* je consens à m'en taire.

Page 408, *ligne antépénultième*, les cultes ; *lisez :* ces cultes.

ESSAIS

HISTORIQUES, CRITIQUES, APOLOGÉTIQUES ET ÉCONOMICO-POLITIQUES, SUR L'ÉTAT DE LA FRANCE,

14 *Juillet* 1804.

LIVRE PREMIER.

Développemens préliminaires, inutiles pour quelques lecteurs, nécessaires à d'autres.

CHAPITRE PREMIER.

Introduction inutile.

Il est un ordre de lecteurs qui veulent juger, par eux-mêmes, les intentions d'un écrivain. Ils veulent entrer en matière dès le premier abord.

Si l'ouvrage, auquel ils daignent accorder leur attention, la mérite en effet, ils n'ont pas besoin qu'on le leur prouve par avance.

L'auteur a-t-il vaincu des difficultés d'un ordre majeur? a-t-il eu besoin de courage pour en triompher? s'est-il mis, comme il le devait, à la hauteur de son sujet? a-t-il enfin fait un livre estimable et utile? on le verra, on doit le voir sans lui.

Je prie donc les lecteurs, jaloux de leur indépendance, de passer, tout de suite, à mon livre second; ce premier livre n'est pas pour eux.

CHAPITRE II.

Introduction nécessaire.

14 Juillet 1804.

Je me crois dispensé de commencer par une profession de foi politique, et d'établir mes titres à l'attention et à la bienveillance de mes contemporains.

Ils n'ont pas oublié que la France n'espé-

rait pas encore la fin de ses tempêtes révolutionnaires, lorsque, le premier d'entre les Français, et, semblable à la colombe sortie du sein de l'arche, pour constater la retraite des eaux du déluge, je secouai les fers dont l'anarchie avait chargé les gens de bien, et m'affranchissant de la commune servitude, visitant, l'œil humide, la terre ensanglantée qu'un déluge de maux avait inondée et que couvrait encore un limon pestilentiel, j'osai, en présence d'un parti menaçant, sapper les fondemens de sa puissance, rassurer mon pays, rassurer l'Europe épouvantée d'un tel débordement d'erreurs et de perversités, et présenter à l'univers, dans mes essais sur l'état de la France au 1er. mai 1796, un rameau d'espérance et de consolation.

Comme homme, cet ouvrage m'a valu l'estime des amis de l'humanité; comme citoyen, il m'a acquis la bienveillance des amis de l'ordre; comme écrivain, il a désarmé la critique qui, en faveur des vérités utiles dont je me déclarais l'apôtre, en courant le danger d'en être le martyr, a donné des éloges à mon zèle et n'a point remarqué la faiblesse de mes talens.

Animé aujourd'hui du même esprit, l'amour de mon pays, guidé par le même motif, le désir d'être utile, je remplirai avec un égal dévouement la tâche que m'impose le dessein de montrer l'état actuel de la France, tel qu'il est à mes yeux.

Toutefois, je ne me le dissimule point: les circonstances refusent à l'écrit que je vais publier un mérite généralement accordé à celui par lequel je me suis fait connaître.

En 1796 il y eut quelque courage à porter le premier coup de hâche à l'édifice révolutionnaire; à démasquer, seul contre une faction sanguinaire intéressée à leur défense, les erreurs devenues, au sein de nos désastres, maximes de gouvernement; à montrer à tous les partis, en actuelle fermentation, leurs excès, leurs fautes, leurs crimes, et l'inanité de leurs vœux imprudens; à prédire la fin de nos troubles; à signaler la France, comme tendant visiblement au repos et devant l'obtenir en dépit de toutes les résistances, de tous les efforts, de toutes les perfidies, de toutes les fureurs qui conspiraient contre elle, soit au-dedans, soit au-dehors; à jeter au creuset les principes

démagogiques qui, nous courbant sous un sceptre de plomb, nous eussent rendu le peuple le plus vil de la terre, si la gloire de nos armées n'eût couvert d'un manteau brillant notre hideuse difformité; à braver une loi stupide, mais digne des Dracons qui l'avaient promulguée; en faisant au milieu d'eux, l'examen raisonné des avantages du gouvernement monarchique; en démontrant qu'un tel gouvernement était le seul convenable à la France; en préparant enfin la régénération imposante qui vient de s'accomplir, et dont j'ai, aujourd'hui, le droit de me vanter, aux yeux de tous, d'avoir pressenti la marche inévitable, et rassemblé les élémens.

Tout a changé de face : éclairés par l'expérience, nous avons abjuré nos sermens haineux, nos systèmes turbulens, nos abstractions anti-sociales; ce que j'ai combattu est détruit, ce que j'ai préconisé existe; je n'aurai, tout au plus, à émettre que des vœux de détail qui seraient satisfaits un peu plus tard peut-être si je ne les exprimais pas, tant la force des choses agit pour compléter notre restauration; je ne puis donc attacher

à cet ouvrage, le genre de mérite auquel, je n'en saurais douter, est due une partie de l'indulgence accordée à mes premiers travaux.

Ma contenance sera la même : j'aurai encore plus d'assurance dans ma marche, parce que je me sens plus libre ; ma franchise sera plus ouverte, plus prononcée, parce que j'ai plus à louer qu'à blâmer ; j'userai de moins de réticences, j'emploierai moins de détours, je garderai moins de ménagemens, parce que je ne dois qu'à la loi compte de l'usage que je ferai de mes facultés intellectuelles ; mais, quoique avec une physionomie plus prononcée, je serai moins remarqué et moins remarquable, en effet ; parce que je ne suis plus en contraste avec ce qui m'environne, et qu'il n'est plus de danger pour moi, soit à proclamer, soit à essayer de diriger ou d'affermir l'opinion publique, puisque cette opinion est en harmonie avec le pouvoir qui régit.

Il est sensible que le repos dont j'ai joui sous un gouvernement, dont je censurais les inepties et la mauvaise foi, est une garantie de celui qui m'attend, sous un ré-

gime invoqué par moi-même ; j'ai dû le faire remarquer, afin de préparer mes lecteurs aux efforts qu'ils me verront faire pour remplacer un moyen de succès qui me manque, par un choix épuré parmi les matériaux que j'ai rassemblés, par l'intérêt que j'attacherai aux sujets que j'aurai à traiter, et par mon attention à présenter les objets sous leur véritable point de vue, de telle sorte, qu'amis ou ennemis ne puissent, sans ineptie ou sans mauvaise foi, en juger autrement que moi, lorsque je ne me serai pas trompé. A cet égard, chacun pourra reconnaître ma sincérité ; m'en saura gré qui voudra, me censurera qui pourra ; mon but est d'être utile ; si je l'atteins, je serai payé de mes soins.

J'avertis que toute censure qui n'aura pas pour unique motif de relever des erreurs qui pourront m'échapper, n'excitera que mes dédains. Est-ce à mon style qu'elle s'attaquera ? est-ce à ma manière de dire ? Si ce que j'ai dit est bon, qu'importe comment je l'ai dit ? Il me déplaît de voir nos censeurs éphémères saisir l'écorce d'un ouvrage dont ils annoncent la mise au jour, en détacher une

phrase incorrecte, une expression inconvenante ou hasardée, et mesurer, sur cette frivole remarque, leur estime ou leur défaveur. Écoutons le philosophe Gascon sur ce point.

» L'éloquence fait injure aux choses qui
» nous détourne à soi... Peussé-je ne me
» servir que des mots qui servent aux halles,
» à Paris! Aristophane le grammairien n'y
» entendait rien, de reprendre, en épicurus,
» la simplicité de ses mots.... L'imitation du
» parler par sa facilité, suit incontinent tout
» un peuple. L'imitation du juger, de l'in-
» venter, ne va pas si vîte... La force et les
» nerfs ne s'empruntent point; les atours et
» le manteau s'empruntent... Ce n'est pas à
» dire que ce ne soit une belle et bonne
» chose que le bien dire: mais non pas si
» bonne qu'on la fait, et suis dépit de quoi
» notre vie s'embesogne toute à celà... Il en
» est de si sots, qu'ils se détournent de leur
» voie un quart de lieue, pour courir après
» un beau mot.... Je tors bien plus volontiers
» une belle sentence, pour la coudre sur moi,
» que je ne détors mon fil pour l'aller quérir.
» Au contraire, c'est aux paroles à servir et
» suivre, et que le Gascon y arrive si le Fran-

» çais n'y peut aller.... Le parler que j'aime,
» c'est un parler simple et naïf, tel sur le pa-
» pier qu'à la bouche ; un parler succulent,
» nerveux, court et serré, non tant délicat et
» peigné comme véhément et brusque ; plu-
» tôt difficile qu'envieux ; éloigné d'affecta-
» tion ; déréglé, décousu et hardi ; chaque
» lopin y fasse son corps : non pédantesque,
» non fratesque, non pleideresque, mais
» plutôt soldatesque comme Suétone appelle
» celui de Julius César.... etc. »

Je n'abuserai pas de cette citation : je sens que trop de négligence à cet égard serait déplacée, à une époque sur-tout, où, ainsi que je l'ai remarqué ailleurs, et, généralement parlant, tout le monde, du moins parmi ceux qui s'en mêlent, écrit, ce qu'on peut dire bien, excepté pour certaines gens bien malheureux assurément par leur excessive délicatesse, qui leur crée des dégoûts, où tant d'autres savent trouver de quoi jouir.

Mais, attachant, comme Montagne, plus d'importance au bien penser qu'au bien dire, je n'ouvrirai l'oreille à la critique, que lorsqu'elle m'apprendra à mieux penser que je ne fais. Celle-ci me verra docile à ses avis et

reconnaissant de sa peine : je serai sourd et muet pour toute autre ; je lui laisserai prendre ses ébats tout à l'aise ; et, sans m'en occuper plus long-tems, je vais tâcher de rendre oisive celle dont je suis toujours prêt à suivre les leçons, et de donner aux autres le moins à gloser qu'il me sera possible.

CHAPITRE III.

Hésitation de l'auteur.

14 Juillet 1804.

Si je peins l'état de la France, n'aurai-je aucuns vœux à former pour que cet état s'améliore ? Tout y est-il au mieux, et, par conséquent, mon livre ne doit-il être qu'une apologie monotone de l'histoire des trois ou quatre années, pendant lesquelles j'ai gardé le silence ?

Ou bien, aurai-je à remarquer les effets nécessaires de tels ou tels événemens ? A les comparer avec ce qu'ils eussent été dans telle

ou telle autre hypothèse ? à noter quelques fautes, quelques négligences, quelques lenteurs, quelques contradictions, dans la marche de l'administration suprême ? A dire enfin ce qui m'eût paru préférable dans telle ou telle circonstance ?

Dans le premier cas, mon livre est inutile. Si tout est au mieux, chacun le sait aussi-bien que moi. L'analyse du bonheur le tue ; dès qu'on en parle, on cesse d'en jouir. Si mon travail n'a pour but un perfectionnement possible, c'est tems perdu que m'y livrer.

Dans le second cas, est-il bien que je rende le public lui-même dépositaire de mes vœux ? Des confidences de cette espèce sont-elles sans inconvénient, et ne risquai-je pas, si mes vœux sont tellement raisonnables qu'ils deviennent des vœux universels, ne risquai-je pas de compromettre l'autorité qui voudrait ne les point exaucer ?

Une telle question, que je sache, n'a point encore été traitée.

Elle me paraît importante.

Je doute si je fais bien d'écrire, si je ne ferais pas mieux d'y renoncer.

Dans le doute, abtiens-toi, dit le sage. Ce précepte-là m'en impose....

Essayons le pour et le contre : controversons sur ce sujet : plus il est neuf, plus il mérite un examen sévère.

Prenons garde que si je me démontre que je dois me taire, je prononce la condamnation de tous ceux qu'un semblable scrupule n'a pas atteint ou n'arrêtera pas, pour écrire sur le gouvernement de leur pays, et lui faire publiquement des propositions qui leur semblent utiles.

CHAPITRE IV.

Qu'il ne faut pas écrire sur le gouvernement.

14 Juillet 1804.

DANS la pratique, où la force des choses supplée, plus qu'on ne pense, et, presque toujours, entraîne, en la guidant, la sagesse de l'homme, la science du gouvernement est semée de difficultés.

A plus forte raison, l'est-elle aussi, dans la théorie, où l'absence du mouvement permet, à celui qui juge dans son cabinet un système donné, d'en mesurer toutes les proportions, d'en combiner tous les effets et d'y apercevoir des vices, des défauts d'ensemble, des causes résistantes, tandis que ce même système, mis en action, n'aurait peut-être offert qu'une machine réguliérement constituée et exempte de frottements capables d'arrêter sa marche ou d'opérer sa destruction.

Mais, plus cette science est difficile en spéculation, plus aussi ceux qui la cultivent doivent être réservés dans la communication du fruit de leurs méditations.

D'une part, pour eux-mêmes; car, dans leur isolement, ignorans des causes secrettes auxquelles se rattachent les événements qui les surprennent ou les actes qui appellent leur censure, ils courent le risque d'en porter un jugement faux.

D'autre part, pour la chose publique; car, en mettant au jour leurs opinions, fondées ou non, il est à craindre qu'ils ne relâchent les liens qui unissent le peuple et ses chefs,

en inspirant des idées et des vœux de réforme qui ne seraient point adoptés.

Enfin, pour le succès même de leurs propositions; car, (et ce n'est pas ici un léger inconvénient) l'autorité souffre par-tout impatiemment qu'on la provoque ou qu'on la prévienne.

Il n'y a pas, dans l'histoire des hommes publics, un seul exemple qu'un ministre, un monarque, ou tout autre chef de nation, aient pris au mot un écrivain contemporain et adopté une de ses propositions faites publiquement, quelle qu'ait été, d'ailleurs, sa convenance ou son utilité.

Si l'on croit pouvoir signaler à cet égard quelques exceptions, on verra, en y regardant de plus près, que l'on a gâté une opération proposée en public, lorsqu'on n'a pu éviter de l'adopter, plutôt que de l'emprunter franchement, sans la dénaturer, d'un écrit entre les mains de tout le monde, ce dont on croiroit avoir à rougir. On l'a modifiée sans utilité et même avec dommage; on l'a défigurée avec soin, uniquement pour en cacher la source et la rendre méconnaissable.

Il doit donc demeurer constant que qui-

conque *se donne en montre*, comme dit Montagne, et s'érige publiquement en professeur d'économie administrative, sacrifie à son amour propre l'utilité qui pourrait résulter de ses travaux plus modestement employés.

On voudra peut-être opposer à cette conclusion l'influence qu'ont eue sur les destinées de l'Europe, et particulièrement de la France, les écrivains du dix-huitième siècle.

Mais, si l'on est de bonne foi, on avouera qu'aucun de ces écrivains n'a influé directement, isolément, sur la conduite de tel ou tel ministre, de tel ou tel gouvernement. Depuis ce rêveur qui passa sa vie à composer un recueil d'édits et d'arrêts imaginaires sur toutes les matières, et où l'on trouve souvent des conceptions, dont, à juste titre, nos plus grands hommes d'état se seraient honorés, jusqu'aux plus beaux génies dont l'Europe littéraire ait à s'enorgueillir, on ne citera pas un seul acte de gouvernement copié de bonne grace d'un de ces écrivains dont on vante tant l'influence.

Cette influence, toutefois, nous sommes loin de ne point l'avouer. Elle fut immense; elle est évidente; et même elle n'a pas achevé

de produire tous les effets qu'il est raisonnable d'en redouter et d'en espérer.

Mais elle ne s'est manifestée que par des résultats secondaires et en ébranlant l'autorité, gage unique du repos des nations. Elle reposa d'abord sur la masse des peuples, elle frappa sur l'opinion de la classe accessible aux lumières, et cette classe, par contrecoup, entraîna les gouvernemens, qui, tous, plus encore, peut être, par amour de leur conservation, que par toute autre cause, s'ils rallentissent d'abord, s'ils entravent, autant qu'il est en eux, la marche progressive de l'opinion, finissent par lui obéir, et, lorsqu'ils sont habiles, ont l'air de la guider, de l'encourager, plutôt que de se laisser entraîner par elle. Ils ont mauvaise grace en marchant à sa suite; rien de plus noble que leur contenance, lorsqu'ils paraissent la devancer.

Supposez la résurection des législateurs et des philosophes les plus distingués dans les annales du monde entier; placez les au milieu de nous; mettez-les en présence de nos gouvernemens européens, dont ils auraient bien de la peine à se former une juste idée,

tant nos mœurs, notre système religieux, nos élémens sociaux diffèrent de ce qui existait de leur tems; supposez que des Lycurgue, des Platon, des Solon, des Socrate, jetés dans la foule, essaient aujourd'hui de corriger quelques-unes de nos institutions, en donnant à leur génie, à leur philantropie, tout l'essor dont ils se sont montrés capables; ils auront des lecteurs, mais nul gouvernement ne se déclarera leur disciple; on déguisera avec art ce qu'on croira devoir leur emprunter, ou bien on attendra que toutes les têtes soient pénétrées de leurs principes, pour les adapter à l'administration publique, parce qu'alors on ne suivra que l'opinion de tous, ce qui ne coûte rien à l'amour propre et n'impose aucune obligation.

Ainsi donc, à moins de se sentir doué d'un génie supérieur, ou de n'embrasser l'espérance d'être utile à ses concitoyens que dans une perspective éloignée, et par le seul poids de sa raison sanctionnée par le tems, tout citoyen, telle est la conclusion de ce chapitre, tout citoyen qui consacre ses méditations à l'utilité générale, doit se montrer, par sa réserve, digne du noble emploi qu'il

fait de ses loisirs, et s'abstenir de mettre au jour les fruits de son zèle civique. Il doit sentir qu'ils ne prospèreront qu'autant qu'il les déposera sans éclat, dans les mains du gouvernement auquel il croit pouvoir donner quelques lumières qui lui manquent, ou présenter une nouvelle idée qu'il peut croire lui être inconnue.

CHAPITRE V.

Que rien ne peut dispenser un citoyen, digne de ce beau titre, de publier ce qu'il croit utile au bien de son pays.

15 Juillet 1804.

Il faut que le chapitre qui précède ait tort et que celui-ci ait raison, ou bien je me constituerai moi-même un imprudent ou un insensé, pour avoir publié des essais sur la France au premier mai 1796, des résultats possibles du 18 brumaire an 8, et une situation de la France et de l'Angleterre à la fin du dix-huitième siècle.

J'aurais dû examiner la question qui m'occupe, il y a huit ans; la délibération doit précéder l'action, et lorsque c'est l'action qui précède, on est au moins coupable de légèreté, et c'est à peine assez, pour mériter alors quelque indulgence, que la morale et la politique ne puissent condamner cette action.

Mais, dans ces ouvrages mêmes, je trouverai ma justification.

Il n'est pas positivement vrai qu'un écrivain contemporain qui propose publiquement des améliorations utiles, nuise à la chose publique et retarde ces améliorations.

Essayons de nous en convaincre.

J'ai soumis à un examen sévère, et non pas sans danger pour moi, quelques erreurs radicales de l'assemblée constituante; et ce que personne n'avait, à cet égard, osé proférer avant moi, aujourd'hui, chacun le répète; c'est le refrein universel de toutes les discussions politiques; les erreurs que je signalai n'ont plus pour partisans qu'un petit nombre d'incorrigibles qui conservent des regrets bien autrement sérieux, malgré qu'ils

soient bien convaincus qu'ils ne ressusciteront plus leurs horribles chimères.

J'ai fait honte aux Français d'avoir eu peur, et d'avoir ainsi ouvert à la révolution la carrière sanglante qu'elle a parcourue. J'ai annoncé hardiment que cette carrière était irrévocablement fermée ; on a essayé de le croire, on l'a répété, et c'est par cela seul qu'en effet la révolution a, plusieurs fois, mais sans succès, tenté de reprendre sa dévorante activité.

J'ai rattaché la dégénération de l'esprit militaire à l'oubli des premiers élémens de l'ordre social qui réprouve l'alliance monstrueuse du soldat citoyen avec le citoyen soldat, et le citoyen a déposé ses armes (1),

---

(1) Je ne crois pas que nos citadins soient jamais tentés de recommencer une épreuve qui a fini par les assujétir à un impôt qui, se renouvellant tous les quinze ou vingt jours, leur coûtait, à Paris du moins, et à chaque époque, à-peu-près le double de ce qu'ils payaient autrefois par année pour se faire garder. Que je voudrais bien voir les comptes, ou plutôt les contes en l'air, d'une telle exaction! Qu'ils seraient plaisans, s'ils ne révoltaient un cœur

et une discipline, telle que la raison l'indique, remplaçant la turbulence qui se glissa dans nos camps avec les dogmes politiques qui firent régner la multitude, a rendu nos armées moins inquiétantes au-dedans et plus redoutables au-dehors (1).

---

citoyen, les ana que l'on fait circuler sur certains fonctionnaires du haut parage !..... Toutes les fois qu'à Paris je rencontre un de ces habits rouges qui ont expulsé ces abus, je souris malgré que j'en aie, et je me dis : voilà un homme arraché au désœuvrement ; il pouvait être dangereux ; il empêche que d'autres le soient ; la ville est mieux gardée ; le citoyen dort plus paisible, il garde son petit écu ; et le cercle des dilapidations est rétréci, car la corruption diminue à mesure que les occasions corruptrices se raréfient.

(1) Je prédis qu'on ira plus loin. Jusqu'à ces derniers tems, on a conservé à l'armée un droit de délibération, en opposition directe avec les principes d'une monarchie. C'était peut-être une conséquence de notre position, avant le sénatus-consulte qui nous a donné cette forme heureuse de gouvernement. Aujourd'hui, il serait imprudent de tolérer dans nos camps le moindre usage de cette faculté. Un soldat ne doit qu'obéir ; il commande, s'il délibère. Ce n'est pas à dire que le droit de cité

J'ai blâmé l'excès de pouvoir dont on investit nos municipalités, alors que pour paralyser la suprême puissance, on la dé-

---

n'existe pas pour lui; seulement il est suspendu, et si l'on s'obstine à vouloir que cette suspension n'existe pas, ce que ma raison ne saurait accorder, au moins, un soldat citoyen ne doit-il pas délibérer en corps et en tant que membre de l'armée. Il ne le doit que comme individu et de la même manière que tous les autres membres de la cité. A Rome, l'armée eut, sous ses empereurs, une volonté séparée de celle du peuple; le peuple fut esclave de ses empereurs, ses empereurs le furent de l'armée. La monarchie exista pour le peuple, mais essentiellement tyrannique, parce que le monarque n'eut aucun intérêt à rechercher l'affection publique: pour ce monarque lui-même, il n'exista qu'une démocratie, et la pire de toutes, dont il dût suivre tous les caprices, pour sa conservation, puisque le plus souvent, son élevation était le fruit de ces caprices.

La fondation d'une dynastie était nécessaire à la France; l'armée a concouru à la fonder; passe: mais n'allons pas plus loin. Dès ce moment même, elle a aliéné les prétendus droits que la démagogie lui avait concédés, et, désormais, nul corps armé, autrement que par la bouche de son chef et sans délibération préalable, n'exprimera plus aucun vœu,

pouillait, pièce à pièce, de ses attributs nécessaires ; et nos municipalités ont été resserrées dans de telles limites, que plusieurs, dans nos grandes villes, n'ont plus même les prérogatives dont elles jouissaient avant la douloureuse mue qui commença, pour la France, en 1789.

J'ai parlé de la division de la France en départemens, (je conseille de relire ce que j'en ai dit) et déjà j'entrevois que, plutôt ou plûtard, par économie d'hommes, de tems, d'attention et d'argent, on centralisera davantage l'administration secondaire.

J'ai pulvérisé, sans que personne ait osé s'emparer de la controverse, les trois articles de foi de nos prétendus régénérateurs de 1789, les trois élémens principaux des déchiremens de 1793, LA SOUVERAINETÉ DU PEUPLE, LA LIBERTÉ, L'ÉGALITÉ ; et voilà que, même les plus ardens apôtres de ces erreurs brillantes, répètent après moi qu'une mo-

---

sous telle forme que ce puisse être. Sans cette précaution, une dynastie n'est, pour nous, qu'un moyen de plus d'envenimer de nouveaux troubles, qu'alors je vois inévitables.

narchie n'est pas incompatible avec la liberté ; qu'on en jouit plus purement, plus sûrement, plus pleinement à l'ombre d'un trône ; que la monarchie seule a la vertu de maintenir l'égalité des droits, lorsqu'elle ne dégénère pas en despotisme pur ; enfin que l'érection d'un tel gouvernement est la plus belle, la plus solemnelle, la plus imposante application du principe de la souveraineté du peuple, et le plus sage exercice de ce droit, qui cesse d'être contestable alors seulement qu'on cesse de vouloir qu'il soit en permanente activité.

J'ai montré tous les maux attachés au système des élections populaires, auxquelles j'oserais préférer les élections par la voie du sort, si je ne pouvais m'en débarrasser qu'à ce prix ; et, depuis long-tems, cette dangereuse chimère ne nous régit plus ; on a, de jour en jour, circonscrit la puissance élective ; et même on a été trop loin, dans le mouvement rétrograde, puisque le chef de l'état a acquis un droit d'élection dans une infinité de cas qui le ravalent nécessairement au-dessous de ses hautes fonctions, et le transforment en griffe d'un ministre, lors-

que celui-ci lui présente à signer des états de nomination pour des salaires de cent écus. Cela ne peut durer. C'est ainsi que, dans le mouvement des corps physiques, un balancier, écarté de sa ligne de gravitation, descend inévitablement pour la reprendre aussi-tôt qu'il est libre : il la dépasse d'abord, mais il y revient sans relâche et ne cesse de s'agiter qu'au moment où il l'a retrouvée. Nous verrons imiter cet effet nécessaire de la force centripète, mais avec cette différence, que la ligne verticale sera reprise tout d'un coup et sans oscillations.

J'ai examiné d'un œil ferme cette maxime qui fit et fera de tout tems le tourment de la terre, *le salut du peuple est la suprême loi ;* le cri que je poussai contre elle fut entendu, et plus d'une fois la tribune législative en fut l'écho. Mais, non-seulement, elle a résisté, mais encore elle a déposé, dans la sphère élevée, des germes inquiétans : je note que j'aurai à y revenir. Ce n'est pas trop que de lui consacrer encore un chapitre. Nous en avons besoin.

J'ai jeté un regard sur la constitution de l'an 3, et, la considérant comme capable de

vie, après avoir, faute de mieux, invité tous mes concitoyens à s'y rallier de bonne foi, comme je le faisais moi-même, je prédis qu'elle ne périrait que par la faute de ceux qu'elle avait investis du pouvoir suprême; et c'est pour n'avoir pas su s'en servir, c'est pour avoir cherché à l'amalgamer avec l'esprit du code anarchique qui l'avait précédée, que ses ineptes ou perfides gardiens nous placèrent en équilibre entre l'anarchie ou la royauté, et, très-heureusement, nous jetèrent, en tombant, dans les bras de cette dernière. Il fallut un miracle pour cela; le génie de la France voulut que ce miracle eût lieu.

J'ai fait sentir la nécessité d'une amnistie, après une révolution qui nous entraîna tous si universellement, si loin, et dans tant de directions opposées, qu'il est peu de Français, moi le premier peut-être, quoique j'aie toujours veillé sur moi avec le plus grand soin, qui n'ait des reproches à se faire; et l'amnistie a été proclamée, pas assez absolue peut-être, mais ce n'est guère qu'à côté du grand machiniste que j'oserais prononcer sur ce point. A la place où je suis, je dois dou-

ter et m'abstenir de blâmer des restrictions dont la convenance probable ne répugne pas à mon entendement.

J'ai conseillé la paix basée sur la modération ; cette paix fut bientôt obtenue, et si cette modération devait garantir sa durée, quelle autre dût nous paraître plus durable!.. Elle a été violée, depuis, avec une impudence que tout Français doit ambitionner de punir ; mais je m'y étais attendu. Vis-à-vis du seul ennemi qui nous restait, lorsque Londres était encore en armes, il était une garantie nécessaire, sans laquelle cent ans de guerre me paraîtraient préférables, pour nous, à une trêve voilée par un traité de paix. Je note que j'ai un chapitre à consacrer à ce sujet intéressant.

J'ai recherché les causes de l'agitation de la Vendée avant le règne consulaire ; j'ai dit que cette plaie ne céderait à aucun autre topique qu'à l'application de la liberté des cultes dans toute la latitude qui lui est propre ; mon topique a été appliqué, et cette guerre funeste a cessé sans retour.

J'ai consacré trois longs chapitres à foudroyer les déplorables paradoxes qui ébran-

lèrent la religion sur ses autels et dans le fond des cœurs; qui, reposant sur un matérialisme titanien, voulurent entraîner tout un peuple ou le précipiter violemment dans le tourbillon d'une perverse incrédulité ; incrédulité trop en montre pour être sincère, trop verbeuse pour ne pas être une nouvelle espèce d'hypocrisie, trop fanatique, trop encline au prosélitisme pour ne pas être un moyen intuitif de faction et de trouble (1).

J'ai démontré l'existence inévitable des rapports qui, sous le nom de religion, mirent de tous les tems, et chez tous les peuples, l'homme en communication avec le suprême architecte de l'univers ; j'ai établi qu'un culte public était nécessaire ; qu'un gouvernement ne pouvait sans crime s'en isoler ; qu'il devait l'exemple aux gouvernés de l'aveu de cette dépendance dont l'être fugitif et borné, créé pour bientôt disparaître, ne peut se sentir dégagé envers l'être infini, immuable duquel tout émana et qui se suffit à lui-même. A cette même époque, où j'osais exprimer,

(1) Un peu plus tard, et peut-être avec quelque succès, je commenterai cette idée.

avec une mâle énergie, des vérités muettes au fond de tous les cœurs, un prêtre de l'évangile ne pouvait se montrer au grand jour, et je fus, ainsi que les premiers chrétiens, réduit à recevoir dans une cave la bénédiction nuptiale; et voilà que, depuis, le culte est rétabli; cet arbre antique et vénéré, émondé sagement de ses branches stériles et purgé du guy parasite, replacé sur sa tige, a déjà jeté ses racines jusqu'au centre du monde, d'autant plus inébranlable aujourd'hui, qu'il fut plus horriblement renversé; voilà que la religion est replacée au rang des besoins de l'état et des devoirs du gouvernement.... C'est beaucoup,... c'est beaucoup.... Un peu plus loin, un chapitre dira ce qui nous manque encore, et ce que nous aurons de plus, tôt ou tard.

J'ai considéré, sous le seul point de vue qu'il présente à tout homme de bonne foi, ce calendrier bizarre qui, eu égard à nos possessions continentales ou coloniales, annonce les frimats où les frimats sont inconnus, les vendanges où la nature ne souffre pas l'arbrisseau fécond qu'elles rappèlent; j'ai dit que ce chef-d'œuvre de présomption était

l'unique résultat d'une profonde immoralité et de l'athéisme en délire qui le souilla d'abord par une méprisable caricature, mettant ainsi le peuple en péril d'imiter la superstition des anciens habitans du Nil pour certains animaux ou pour des plantes potagères; j'ai dénoncé au pouvoir législatif d'alors cette inutile et dangereuse monstruosité, qui nous isole du monde politique : ce pouvoir législatif n'eut pas le courage que je voulais lui inspirer : mais voilà cette extravagance déjà effacée à moitié; voilà les jours de la semaine rendus à leur ancienne dénomination, malgré leur origine tant critiquée, on ne sait trop pourquoi, par ceux qui nous faisaient adorer des êtres de raison dans des prostituées exposées nues à la vénération du peuple; voilà déjà le style lapidaire des monumens publics s'appropriant l'ancien calendrier.... Que manque-t-il? peu de chose... et ce peu de chose sera obtenu.... Il y a de quoi rire aux larmes, en lisant les noms de quelques-uns de ceux qui l'ont récemment demandé comme moi.

J'ai signalé l'inanité des tentatives souvent répétées pour organiser une éducation pu-

blique ; j'ai fait sentir l'inconséquence de ceux qui avaient prononcé que la religion en serait exclue ; et la voilà instituée cette éducation si long-tems attendue ; la voilà associée à la religion.

J'ai dit un mot sur le divorce ; ce mot a été entendu : un peu plus tard, on eût mieux fait encore, car les loix mêmes ont aussi leur époque de maturité.

Les hôpitaux ont fixé ma pensée : j'ai poussé un cri lamentable sur cet inconcevable aveuglement qui porta nos hardis financiers à troquer contre des zéros l'héritage du pauvre ; j'ai dit qu'il fallait à ces pieux établissemens, unique et faible contre-poids des inconvéniens dont l'esclavage domestique garantissait les peuples que nous aimons tant à citer ; j'ai dit qu'il leur fallait des dotations proportionnées à leurs besoins et une sainte et consolante association avec la religion qui leur assura, de tous tems, des secours abondans, et mon vœu fut bientôt accompli ; et nos hôpitaux ont repris leur constitution naturelle (1).

(1) Je ne puis approuver qu'on ne fasse pas reposer leurs revenus uniquement sur des immeubles.

J'ai parlé des rentiers ; j'ai dit qu'ils eussent tous gagné, si, au lieu de ne pas acquitter leurs rentes, tandis qu'on avait l'air de respecter leur titre stérile, on leur eût fait franchement banqueroute. Cette banqueroute a été faite pour les deux tiers de leurs créances, et ils sont demeurés plus riches,

---

Si, seulement depuis deux ou trois siècles, on les eut asservis à convertir leurs dotations territoriales en rentes sur l'Etat, il eût fallu bientôt les doter de nouveau, ou bien ils eussent cessé d'exister, du moins pour la plupart, et ceux qui auraient survécu à cette imprudence, eussent été trouvés si pauvres, à l'époque de la révolution, qu'on eût dédaigné de s'emparer, comme on l'a fait, de leurs propriétés. Je sais bien tout ce qu'on a pu dire en faveur du système que je réprouve, et sous quel point de vue politique on a dû le considérer pour s'y arrêter; mais il faut se donner garde, en semblable matière, de tenter des expériences qui puissent causer des regrets. Avec des dotations territoriales, des établissemens qui doivent durer autant que la nation elle-même, sont toujours en mesure de remplir le but de leur institution ; avec une somme quelconque en rentes, suffisante au moment de la dotation, un moment doit venir où sans avoir de plus grands besoins, ils auront dix fois moins de moyens d'y suffire.

du double, après avoir été réduits au tiers de leur avoir.

J'ai consacré plusieurs chapitres à l'examen de nos finances; j'ai rassemblé dans un cadre serré les vrais principes que nos grands monnayeurs avaient foulés aux pieds, et, depuis lors, on n'a rien pu dire de plus que ce que j'ai dit: on a délayé mes chapitres dans de gros livres; mais mes principes ont surnagé, et ce sont eux seuls, aujourd'hui, que chacun se fait un mérite de professer.

J'ai dit des émigrés tout ce qu'il était possible d'en dire; autant que je l'ai pu, sans provoquer des grincemens de dents chez certains hommes, j'ai montré de loin tout ce qu'il était possible de faire pour effacer de notre code un monument de haine et d'avarice inconnu jusqu'à nous, et déjà, à très-peu d'exceptions près que l'incorrigibilité de quelques turbulens n'a que trop bien légitimées, et déjà, dis-je, on a été plus loin que je n'avais osé le désirer à haute voix.

J'ai parlé de la guerre qu'il s'agissait alors de terminer; mais j'ai dit à quelles conditions la France pouvait la consentir; et mon cha-

pitre semble écrit d'aujourd'hui, tant ce que j'ai voulu est dans la nature des choses.

L'Angleterre a eu son chapitre : depuis, nous avons fait la paix avec elle, et, peu après, la guerre s'est rallumée avec plus d'animosité : relisez tout ce qu'on a écrit, à cette dernière époque et jusqu'à ce jour, sur cette matière, rapprochez-en ce que j'en ai écrit, lorsque personne ne songeait à s'en occuper, et montrez-moi ce qu'on a pu dire qui me soit échappé. Nous ajoutons à notre marine, plus que suffisante en 1796, mais qui sera bientôt au moins au même point, nous ajoutons des bateaux plats, des bâtimens légers, des brûlots : mon chapitre des colonies en avait donné le conseil.

Les colonies ! on n'a pas adopté mes vues !.. je pense qu'il est à regretter qu'on n'ait pas du moins examiné sérieusement ma proposition à cet égard. Quoi qu'il puisse arriver, je ne cesse pas de croire que ce que je voulais est tôt ou tard inévitable ; que la France eût gagné à accélérer cet événement que nulle force humaine ne saurait empêcher, et, au surplus, la cession de la Loui-

siane est une application indirecte de mon principe ; elle lui sert de justification.

J'ai enfin parlé de la liberté de la presse, et examiné jusqu'à quel point ce hochet pouvait être laissé dans les mains de ce grand enfant qu'on appelle le peuple : j'ai posé une borne de séparation entre l'usage et l'abus, le bien et le mal, jusqu'alors confondus dans les amplifications de nos orateurs de tribune : et c'est tout ce que put la loi moderne que de laisser cette borne où je l'ai placée, si ce n'est qu'elle a mis à côté une sentinelle pour la garder : précaution, au reste, dont nous ne pourrons connaître l'efficacité qu'à certains signes qui n'ont pas encore eu l'occasion de se manifester, mais auxquels de bons yeux ne seront pas trompés.... Cette matière me sourit ; je lui garde un nouveau chapitre.

Je viens de passer en revue mes Essais sur la France au premier mai 1796. Qu'y ai-je découvert ?

Je l'ai dit, en commençant ce chapitre ; je puis le répéter : je viens de me démontrer *qu'il n'est pas rigoureusement vrai qu'un écrivain contemporain qui propose publi-*

quement des améliorations ut ilesnuise à la chose publique et retarde ces améliorations.

Toutes celles que j'ai désirées sont, à très-peu d'exceptions près, ou réalisées ou déjà préparées ; le chapitre qui précède a donc tort, et je puis ne plus tant hésiter pour savoir si je dois ou quitter la plume ou continuer cet écrit.

Renforcerai-je cette démonstration en faisant une semblable revue de mes écrits postérieurs ? Inutile : ceux qui les ont dans leurs tablettes peuvent les ouvrir au hasard et juger de ma prévoyance ; pour tous autres lecteurs, ce que j'ai dit est plus que suffisant ; ils peuvent, ainsi que moi, être sûrs que je ne détournerai pas le gouvernement de la route qu'il s'est tracée. Si mes vœux se rencontrent avec ses intentions, ils sont fondés à espérer qu'il ne rougira pas de profiter des idées saines qui pourraient jaillir de ma plume, si elles avaient, par hasard, échappé à ses propres méditations.

Mais mon chapitre IV m'a fait une objection bien plus sérieuse ; c'est le cas de m'en occuper : j'y réfléchis quelques minutes et laisse respirer mes lecteurs : je les ai suffo-

qués peut-être par mes réminiscences; un peu de relâche est utile pour eux et pour moi.

CHAPITRE VI.

Continuation du même sujet.

14 Juillet 1804.

Mon chapitre IV, initié, comme on peut bien le croire, avec la pureté de mon patriotisme, a cherché à m'épouvanter par cette assertion: « en publiant mes opinions » fondées ou non, il est à craindre que je » ne relâche les liens qui unissent le peu» ple et ses chefs, en mettant au jour des » idées et des vœux de réforme qui ne se» raient point adoptés ».

Il y a toutefois de quoi se rassurer, en mesurant combien est rétréci le cercle que parcourt l'ouvrage le plus répandu.

Cette assertion, appliquée aux journaux, peut être pleine de justesse; elle me paraît

telle à moi ; aussi sais-je gré à l'autorité de ce qu'elle s'est mise à l'abri des imprudences d'un journaliste.

Mais un ouvrage, tel que le mien, par exemple, un ouvrage qui restera peut-être ignoré de ceux même qui l'auraient acheté avec le plus d'empressement, un ouvrage qui, dans la supposition la plus exagérée, n'aura pour lecteurs que quelques milliers de citoyens tranquilles, isolés les uns des autres, peu communicatifs et peu répandus, car les gens du grand tourbillon en savent trop et ne s'amusent pas à lire ; un tel ouvrage pourrait-il avoir la moindre influence sur une masse de 36 ou 40 millions d'hommes? Non : je redouterais un orateur de carrefour haranguant la foule stupide ; je redouterais un journal tombant entre les mains de tout le monde à la même heure et dans l'instant même où se peut obtenir aisément l'effet qu'il a voulu produire ; mais une brochure d'un débit lent, d'un écoulement difficile ! il faudrait lui supposer une grande importance, pour lui faire l'honneur de la croire capable de faire une pareille sensation ! . . .

Je m'aperçois que je ne puis réfuter nettement l'objection qui m'est faite ; je tourne tout autour, je ne l'entame pas ; je n'y réponds que dans un sens borné et relatif au plus ou moins d'attrait et de danger que peut présenter tel ouvrage.

Cela me contrarie : Louis XV aurait donc eu raison en faisant défendre, par un arrêt de son conseil, de rien imprimer sur le gouvernement, même en sa faveur ! . . . Non, il n'est pas possible qu'un tel arrêt ait été convenable. . . . Cependant je ne trouve pas le nœud de la difficulté. . . . je ne le trouve pas. . . . Mais il faut en finir ; ne pouvant dénouer ce nœud, je le tranche.

Oui ; s'il est un moyen d'offrir silencieusement aux chefs des nations le fruit de ses méditations dirigées vers le bien public, et d'obtenir la certitude qu'ils ont reçu cette offrande civique, qu'on s'en est occupé par leur ordre, et qu'ainsi son travail peut n'être pas perdu ; si de telles communications sont favorisées, encouragées et accueillies avec, au moins, des apparences de bienveillance ; si, enfin, un silence absolu, symptôme d'un mépris révoltant pour une ame fière, ne

met pas l'éteignoir sur ce genre d'émulation auquel aime à céder un cœur ardent qui ne respire que pour sa patrie ; qu'on me montre que tout cela existe, et le public ne sera pas mon confident.

Mais, si cela n'existe pas, suis-je donc un zéro sur le sol de la France ? n'ai-je aucun intérêt à sa prospérité? cette prospérité n'est-elle pas essentielle au bonheur de mes proches, de mes enfans ? Pourquoi donc renfermer oisives et mortes dans ma pensée des idées qui me semblent utiles? Ne serais-je pas au contraire coupable envers mon pays, si, par je ne sais quelle pusillanimité, par quel scrupule imaginaire, j'entrevoyais, pour lui, un bien possible que je n'essayerais pas de lui procurer?...

Me voilà décidé ; plus d'hésitation de ma part : ma crainte cesse ; je ne vois plus que mon devoir, et je ne puis m'y soustraire. Je dessinerai l'état actuel de la France ; et, chemin faisant, si j'en ai l'occasion, je dirai, avec la bonne foi qu'on me connaît, ce qui me paraîtra capable de l'améliorer.

Je ne puis pas répondre que je serai exempt d'erreurs ; mais je puis garantir la

pureté de mes intentions, et le public, pour lequel je suis déjà un homme de sa connaissance, le public, ce me semble, est accoutumé à y croire.

Avant de m'enfoncer dans mon sujet, une petite digression ne me paraît pas déplacée ; je supplie qu'on me la permette. Peut-être entrerai-je déjà en matière, en croyant ne faire qu'une digression.

CHAPITRE VII.

Digression.

14 Juillet 1804.

Il serait injuste, à nous autres rêveurs, d'exiger qu'un Empereur ou un premier Consul perdissent leur tems à nous écouter, avant d'être assurés que nous en méritons la peine.

Isolé, par goût ; éloigné, par caractère, de toute espèce d'intrigues ; étranger, par principes, à toute coterie, et au manège qui y crée les réputations ; bien fixé, dès long-

tems, sur ce que c'est qu'une réputation, et intimement convaincu qu'il en est peu, infiniment peu de méritées, soit en bien, soit en mal ; il me conviendrait mieux de pouvoir déposer en silence mes méditations entre les mains du gouvernement, si j'avais un moyen de m'assurer que ce ne serait pas en pure perte, et, à ce prix, je renoncerais, avec bien du plaisir, à mettre le public en tiers dans ces épanchemens. Mais ce moyen n'existe pas ; j'en ai l'expérience ; je ne puis donc me conduire d'après ce qui me serait le plus convenable.

En y réfléchissant, en me mettant, un moment, à la place du chef d'un grand empire, j'ai cru trouver qu'il était possible et facile de concilier l'économie du tems, si nécessaire à celui qui gouverne, avec l'avantage de ne pas décourager une classe d'hommes qui, à travers beaucoup d'extravagances, peut présenter des idées neuves et utiles qu'il faut ne pas empêcher de germer, ou risquer de voir semer sur un autre sol que celui qui peut seul, en les fécondant, les purger de ce qu'elles peuvent avoir de sauvage ou de nuisible.

Je vais exposer ce moyen : s'il paraît raisonnable, la publication de cet écrit aura du moins servi à quelque chose.

Dans l'immense nomenclature des bureaux, je ne vois, de tous côtés, chez les ministres, au conseil d'état, auprès de l'Empereur, que des hommes occupés de faire marcher la machine telle qu'elle est organisée.

Chacun, dans sa partie, propose bien, quand il le peut, les améliorations, les modifications administratives ou législatives qu'indique fortuitement le mouvement diurne des affaires qui le concernent; mais je ne vois, nulle part, une organisation méditative qui permette à l'organisation active de remplir sa tâche pénible sans distractions.

Il m'a semblé qu'il y avait là une lacune. J'ai cru y voir la cause de la lenteur, de l'incohérence, avec laquelle s'opère le perfectionnement des institutions sociales.

Quand je me suis représenté un ministre, un Empereur, recevant un mémoire spéculatif, au milieu des travaux dont ils sont surchargés, et qui font que, pour eux, la journée est si courte, j'ai senti de quels dégoûts ils

doivent se trouver saisis, et combien l'écrivain importun, fût-il Platon ou Sénèque, Aristote ou Caton l'ancien, Montesquieu ou Mably, a peu de chances pour être lu, si, d'ailleurs, il n'est quelque chose de plus qu'un tribun ou un législateur.

Ainsi un rêveur comme moi, ou un penseur tel que Montagne ou Montesquieu, se trouvent sur la même ligne; et selon que le cabinet sera plus ou moins surchargé, l'homme d'état plus ou moins calme, la rêverie et le trait de génie tomberont pêle et mêle dans la corbeille de l'oubli.

Cet inconvénient est plus grave qu'on ne pourrait le croire au premier coup-d'œil, et il me semble aussi utile que facile de le prévenir.

Ne pourrait-on instituer auprès de chaque ministère, ou, au moins, de certains ministères, un bureau des projets uniquement occupé à dévorer l'ennui, le dégoût même des productions extravagantes, au milieu desquelles il faut, aujourd'hui, que des hommes qu'absorbent les travaux courans, aillent déterrer un trait de lumière ?

Là, un examen froid et réfléchi mettrait

au rebut tout ce qui ne mériterait pas le regard du ministre, et ne lui soumettrait que ce qui serait digne de sa méditation.

Auprès de l'Empereur, et dans la dépendance de la secrétairerie d'état, serait un bureau central des projets, divisé en deux sections.

L'une des sections ne serait occupée qu'à dépouiller les envois qui seraient faits directement à l'Empereur, à renvoyer aux bureaux des divers ministères ceux qui entreraient dans leurs attributions, ou à remettre à l'autre section ceux qui, d'un intérêt plus général, ne pourraient s'appliquer à un seul ministère : tel serait, par exemple, le projet dont je m'occupe ici.

L'autre section recevrait des ministres, avec leur opinion motivée, les projets jugés dignes d'être mis sous les yeux de S. M.

Ces projets et ceux qui, émanés de la section dont j'ai parlé plus haut, ne seraient pas mis au rebut, seraient médités, jugés, analysés, et enfin soumis à l'Empereur, qui, ainsi, serait assuré de ne pas prodiguer inutilement son attention, et de ne pas s'occuper, sans fruit, des idées heureuses que le seul

hasard peut le mettre à portée de recueillir, dans l'état actuel des choses.

Chacun des bureaux dont je parle, aurait soin, sous des formes honnêtes, d'accuser réception des mémoires qui leur parviendraient; ainsi point d'incertitude pour leurs auteurs, point de mortification pour l'amour propre de l'homme qui crut se rendre utile; point de tentation à recourir à la publicité, comme moyen unique de donner l'essor à son patriotisme et une issue à ses idées possiblement bonnes et dignes d'attention.

Je n'attache pas, d'ordinaire, un grand prix à mes opinions; ceux qui me connaissent savent, tout au contraire, avec quel plaisir, avec quelle reconnaissance j'en fais le sacrifice à celles d'autrui, quand on m'a démontré celles-ci préférables aux miennes.

Mais, jusqu'à ce que j'aie obtenu cette démonstration, je serais indigne de prétendre au simple sens commun, si, moi-même, je ne faisais nul cas de ce qui m'a paru d'abord et me paraît encore, après l'examen, utile ou vrai.

Je donne ce chapitre comme matière à

réflexion : si je ne m'abuse pas, il présente trois avantages.

Le premier, je l'ai esquissé dans le développement qui a précédé ma proposition.

Le second, c'est qu'à côté d'une telle organisation, l'édit ou l'arrêt de Louis XV n'eût pas mérité la censure des gens de bien, et s'allierait parfaitement, même aujourd'hui, avec nos principes, sur la liberté de la presse. Il ne porterait en effet nulle atteinte à cette liberté, et cependant il opposerait une digue, dès long-tems nécessaire à ce débordement de livres qui écrase notre ignorance, et qui semble appeler une catastrophe, sans laquelle, à une époque presque calculable, les livres nous chasseront de nos maisons (1).

---

(1) Supposez un bibliomane, déjà professeur de tout ce qui est réputé livre de bibliothèque, et continuant d'accumuler, d'accumuler. Supposez que, parmi les livres qui voient le jour chaque année, il y en ait seulement un sur cent qui doivent être admis dans sa collection; calculez où cela le mène. Mais, sans cette supposition, jetons les yeux sur notre bibliothèque impériale. Quel amas! quel immense amas! concevez-vous sans effroi ce qu'il sera dans quelques

Le troisième enfin, c'est qu'il tend à déconcerter une espèce d'intrigue qui sert de canal principal pour faire pénétrer la corruption dans la sphère élevée de l'administration.

La plupart des projets dont les hommes en place se voient sans cesse obsédés, ont l'intérêt personnel pour but. Lisez leur préambule ; c'est l'intérêt public dont l'auteur s'est uniquement occupé ; voyez la conclusion, et vous ne serez plus surpris des sacrifices que cet auteur est disposé à faire en faveur de celui qui protégera sa chimère et la fera une réalité.

Avec mes bureaux des projets, il y a des cascades à passer, des chances de mise au rebut à courir ; vous pouvez en esquiver une, et ne pas échapper à l'autre ; vous n'abou-

---

siècles ? Elle recueille tout, et deux exemplaires de tout ! même du fatras ! Mesurez l'espace solide, qu'occuperont enfin, amoncelés les uns sur les autres, les pieds cubes dont cette bibliothèque se grossit tous les ans, tous les mois, tous les jours ; si cela dure, vous voyez bien que Paris tout entier finira par ne plus lui suffire.

tissez plus directement; vous n'avez plus à faire à celui qui, en définitif, sera chargé d'exécuter; lorsqu'il y aura lieu à exécution, ce n'est plus de vous que l'on aura à s'occuper, mais de votre chose. Tout cela a bien quelque prix, et donne bien le droit d'espérer que les projets dont mes bureaux auront à juger la valeur, seront et plus utiles, parce qu'ils seront nécessairement plus désintéressés, et moins multipliés, parce que le patriotisme seul sera tenté de profiter de cette institution, à la faveur de laquelle on pourra imposer silence à ce qui n'est pas le patriotisme.

ESSAIS

HISTORIQUES, CRITIQUES, APOLOGÉTIQUES ET ÉCONOMICO-POLITIQUES, SUR L'ÉTAT DE LA FRANCE,

Au 14 Juillet 1804.

LIVRE DEUXIÈME.

De l'état intérieur de la France au 14 Juillet 1804.

CHAPITRE PREMIER.

Avant-Propos.

15 Juillet 1804.

CHAQUE siècle a son caractère particulier; chaque opinion domine, à son tour, sur la terre.

A l'imitation l'un de l'autre, les peuples semblent s'accorder à courir après les mêmes

chimères, à poursuivre les mêmes fantômes, à déifier les mêmes erreurs, ou à se rallier aux mêmes vérités.

A cette époque tant mémorable, où l'Europe étonnée vit le globe agrandi par l'audace d'un navigateur emporté par son seul génie vers un monde inconnu, une cupidité toujours croissante se répandit chez tous les peuples.

La soif de l'or, la soif du sang devint la passion dominante de l'ancien continent, et les moyens de l'assouvir furent et sont encore l'unique cause des rivalités meurtrières de ses avares habitans.

Les conquêtes lointaines, les établissemens coloniaux occupèrent exclusivement la pensée des gouvernemens Européens; les idées commerciales, s'étendant avec les distances, s'allièrent à la turbulence de l'esprit militaire; une erreur universellement adoptée fit méconnaître la véritable source de la puissance des nations; tous les peuples voulurent avoir des domaines au-delà des mers, et ils mesurèrent leur importance, dans la balance générale, sur l'importance de leurs possessions à plusieurs mille lieues de leur capitale.

Cette révolution à laquelle les esprits modérés sont bien loin d'accorder qu'elle ait eu une heureuse influence sur le bonheur du monde, fut signalée par un massacre épouvantable, et tel que les annales du genre humain n'en avaient jamais présenté d'aussi effrayant.

Ce crime, que rien ne provoqua, cette férocité, que l'avidité des richesses ne rendit pas même nécessaire, méritaient une punition; aussi ne sont-ils pas demeurés impunis.

Cet or ensanglanté, dont, tous les ans, nous croyons enrichir l'Europe, s'avilit graduellement par sa propre abondance.

Nous avons cru fertiliser les mines du Mexique, en les saturant du sang des malheureux Incas; nous avons cru augmenter nos richesses, en dépeuplant l'Afrique, pour fouiller, à notre profit, la terre de Montésuma; mais nous n'avons rien ajouté à nos moyens de bonheur.

Rien n'est changé pour nous: moins de métaux précieux répandus dans le monde y tenaient lieu de la surabondance dont nous sommes si vains, et qui semble ne pas nous suffire.

Alors un roi de France dotait sa fille avec 10 mille francs ; un corps de ville donnait, à son monarque parcourant ses domaines, une fête brillante qui coûtait 30 francs ; un cultivateur aisé payait sa part des dépenses publiques avec deux sols.

Nous n'avons donc changé que les termes et multiplié l'embarras, en avilissant ces deux sous qui ne sont presque plus la représentation de rien ; ces 30 francs qui suffisent à peine au repas solitaire d'un de nos sybarites ; et ces 10 mille francs, avec lesquels un honnête marchand de la rue Saint-Denis ne pourrait marier sa fille, qu'il est forcé de doter, aujourd'hui, trois ou quatre fois plus que ne l'était, jadis, la sœur de l'héritier de la couronne, allant elle-même s'asseoir sur un trône étranger.

S'il était un moyen d'arrêter dans son cours cet accroissement annuel de la masse des métaux précieux, le mettre en œuvre serait le bienfait le plus signalé que l'on pût accorder aux hommes.

Alors, seulement, on pourrait, avec certitude, combiner des rapports certains et

durables, entre le signe représentatif et les valeurs qu'il représente.

Mais l'assurance qu'une fraction de ce signe ne représentera plus, dans un an, ce qu'il représente aujourd'hui, ajoute, aux funestes effets de son accroissement, tout ce que l'inquiète avarice a soin d'imaginer, pour se conserver l'avantage dans ce mouvement infaillible,

C'est delà, principalement, que résulte ce renchérissement progressif, que favorisent souvent l'insouciance, l'ignorance, ou la complicité de l'autorité subalterne, et dont l'autorité supérieure, distraite par les embarras qu'elle-même en ressent, ne songe pas à s'alarmer.

De ce renchérissement, qu'en France, à Paris, par exemple, des préjugés, bien récens, bien mesquins, empêchent de contrarier; de ce renchérissement dont les conséquences meurtrières se ramifient à l'infini; de ce renchérissement, qui devance toujours sa cause et dépasse les proportions qui doivent exister entre une cause et ses effets, il s'ensuit que le besoin se fait par-tout sentir au sein de l'abondance, et que, pour

le faire cesser, pour le tromper, du moins, et affaiblir son importunité, on a par-tout créé un signe représentatif du signe universel lui-même, et ajouté, par une masse excessive d'argent fictif, à la masse déjà excessive de l'argent réel.

Cette invention de nos tems modernes mit tout-à-coup les métaux précieux au niveau de l'avilissement auquel ils étaient réservés un siècle plus tard, plus ou moins: mais les abus qu'on en a fait d'année en année, ont encore accéléré cet avilissement; on pourrait même dire que les mines de l'Espagne et du Portugal semblent presque n'y plus concourir, tant les papeteries les surpassent en fécondité.

De là, ce contraste de l'avilissement, signal de l'abondance, et d'une pénurie universelle, produite par un renchérissement général qui n'émane que de l'égarement de toutes les têtes et de l'ambition désordonnée de toutes les classes, se vengeant les unes des autres par l'exagération de leurs prétentions respectives.

L'argent, comme signe universel, échappe aux loix réglementaires de chaque état.

Nul gouvernement ne le peut attirer sans moyens d'échange.

Nul gouvernement ne le peut retenir, quand il cherche à changer de lieu.

Nul gouvernement enfin ne peut fixer sa valeur relative, qui ne se détermine que par l'estimation générale de tous les peuples, relativement à leur éloignement de sa source.

Le signe de l'argent ne jouit pas de cette indépendance. Il ne peut pas changer de lieu, et sa valeur d'estime ne dépasse pas les frontières du pays où il circule, égal et *rival* de l'argent.

Mais si ce pays a de grandes relations au-dehors, s'il a un commerce étendu, s'il est ou créancier ou débiteur de ses voisins, pour des sommes considérables, et si la masse de sa monnaie-papier surpasse ou, seulement, égale la masse de sa monnaie-métal, l'avilissement qui en résultera, pour ces deux espèces de monnaies, ne fût-ce que nominalement, influera chez les autres peuples, et ceux-ci porteront la peine de l'abus que celui-là aura fait du moyen de se passer des mines qu'il ne possède pas.

Ainsi, ce peuple, à l'aide de sa richesse

chimérique, se livre-t-il à des entreprises au-delà de ses moyens naturels ? s'abandonne-t-il à une ambition gigantesque ? se disperse-t-il sur le globe, pour se créer une puissance monstrueuse, toute en superficie ? et, afin de soutenir ce rôle périlleux, multiplie-t-il ses armemens, ses expéditions, sans consulter ses forces ? son gouvernement, enfin, impose-t-il sur lui, dans un an, plus d'argent qu'il n'en possède effectivement, miracle effrayant que peut seule expliquer la présence d'une masse incommensurable d'argent fictif ? tous les autres peuples croiront devoir abuser, à leur tour, de leurs moyens réels, et prodiguer les hommes et l'argent pour se tenir en équilibre : erreur déplorable, mais à laquelle nulle nation, nul gouvernement ne sauront échapper.

Un fabuliste leur dirait, qu'une bulle de savon s'étant constituée en guerre avec toutes les boules, on se contenta de lui décocher un grain de sable qui la créva ; mais un politique, après avoir mesuré le diamètre de la bulle, voudra lui opposer une boule d'airain d'égale grosseur ; et voilà comment l'Europe s'est vieillie, et s'est condamnée à expier,

par un long et douloureux épuisement, les brillantes illusions auxquelles elle n'a même pas l'air de vouloir enfin renoncer, ses armées permanentes, ses flottes ruineuses, son système colonial, d'où ses dettes publiques, ses impôts écrasans et ses inévitables banqueroutes.

Pour soutenir cette folie commune, partout, on a jeté sur le commerce un regard complaisant.

L'Angleterre a donné l'éveil : elle a brillé quelques instans : on n'a pas soulevé le manteau brillant qui couvre son squelette décharné : et l'émulation commerciale s'est emparée de toutes les têtes gouvernantes.

Il faut en convenir ; cette émulation est heureuse : elle tend à remettre chaque chose à sa place ; et, on peut le prédire, ce but sera atteint.

Chaque nation, en mettant en mouvement tous ses moyens de prospérité, en développant toutes ses facultés industrielles, dépouillera successivement l'Angleterre de ce que son arrogance ou son adresse ont envahi sur le commerce universel, et cette perte de l'Angleterre, à laquelle je ne pense pas que

M. Pitt ose espérer de la soustraire, cette perte sera sans aucune compensation pour elle, parce que les besoins de l'homme et l'abus même de sa faculté de jouir, ont des bornes.

La bulle de savon se dissipera donc et se perdra d'elle-même dans le vuide de l'air où elle se plaît à vaguer.

Mais tout annonce que cette même émulation, dont le spectacle sourit à ma philantropie, ira plus loin qu'elle ne doit aller.

Chaque peuple s'efforce de se suffire en entier à lui-même : par-tout on veut contraindre la nature à renverser ses loix.

Ici, on cherche, dans le suc des plantes potagères de notre Europe, le miel des cannes d'Amérique.

Là, à une substance, présent des climats du midi, on s'évertue à substituer les rebelles productions du nord.

Ailleurs, on voit de nombreux ateliers manquant de bras pour donner de la vie à l'industrie indigène, et l'on débauche ceux qui leur restent ou qu'ils pourraient s'approprier, en les détournant à des travaux dont on veut priver l'industrie exotique.

Mais si la nature n'était, heureusement pour l'homme, plus prévoyante et plus sage que lui ; si la providence, qui n'a pas sans dessein diversifié les productions des différens climats, n'eût donné, à une espèce privilégiée, l'intelligence, le génie, le courage qui forma les sociétés humaines qu'en assujétissant leurs communications mutuelles aux lois de la réciprocité, et en les impulsant, par la force de leur intérêt, à s'entr'aider par l'échange de leurs besoins et de leur superflu, où nous conduirait cette inquiétude qui paraît tourmenter tous les peuples ?

Quelle est la nation qui serait reçue en amie chez les autres nations auxquelles elle viendrait dire : je ne manque de rien ; je ne veux de vous que votre or ; et vous êtes mes tributaires par mon superflu que je vous apporte sans vouloir me charger du vôtre ?

Si l'Amérique nous refuse nos vins, lui demanderons-nous ses bleds ? Si elle voulait s'affranchir de l'Europe, l'Europe consentirait-elle à se mettre dans sa dépendance ?

On a remarqué, et non sans fondement, que cet abus d'une idée juste et saine, ce sont les sociétés, les coteries, les agréga-

tions qui le provoquent, sous toute sorte de dénominations. La chose, vous dit-on, dont on se pique le plus, dans ces coteries, c'est de parlage ; aussi n'y compte-t-on pour rien ceux de leurs membres qui ne contribuent pas à remplir leurs bulletins ou leurs journaux. L'ami de la vérité irait-il chercher là ses préceptes ? Il n'y trouverait, le plus souvent, que le charlatanisme se pavanant sur son théâtre, et les adeptes se chargeant d'applaudir les adeptes pour en être applaudis à leur tour, se faisant, ainsi, l'un à l'autre, une réputation de convention, de commande et de complaisance.

Ce tableau est exagéré ; il y a trop de morosité dans la touche ; mais, on ne peut se le dissimuler, on dépasse souvent le but dans ces réunions, d'ailleurs dignes d'estime et essentiellement utiles à beaucoup d'égards ; et si j'interrogeais séparément leurs membres les plus distingués, je suis sûr qu'ils ne me refuseraient pas l'aveu qu'il y a beaucoup de vrai dans le discours que je viens de prêter à leurs antagonistes.

La douceur du gouvernement, la sagesse de la législation, l'habileté de l'administra-

tion feront plus d'impression sur l'industrie, que toutes ces grandes parades de science et de patriotisme. L'intérêt personnel, qui n'est pas le plus sot en ce genre ; viendra à la suite ; avec cela, livrez à elle-même une nation active, et ne vous mettez pas en peine de sa prospérité.

Mais si vous l'impulsez à l'envahissement ; si vous voulez avoir l'air de lui persuader qu'elle peut se passer des autres peuples ; si vous voulez rompre l'unique ressort du commerce extérieur, l'intérêt réciproque, les besoins mutuels ; ou vous la conduirez à l'isolement, ou, avec votre chimère de balance commerciale, vous lui procurerez quelques instans de bouffissure, suivis d'un affaissement douloureux et peut-être mortel.

Telle est l'Angleterre : telle est cette bulle prismatique, que des citadelles flottantes ne défendront pas, lorsque quelques bateaux, auxquels, peut-être, n'auraient pas osé se confier Alcibiade, Hannon, ou Annibal, s'avanceront pour la réduire en une vapeur invisible.

Il est encore, en France même, ce que je ne puis concevoir, il est de ces enthousiastes

qui, ne jugeant que sur parole, vont répétant avec emphase ce qu'ils ont lu ou entendu sur ce peuple semi-barbare que, depuis 40 ans, quelques-uns de nos grands écrivains se sont, par singularité, avisés de nous proposer pour modèle.

Il est encore, parmi nous, quelques esprits superficiels, avec lesquels vous ne pouvez pas discuter, mais qui vous assourdissent de leurs exclamations sur la force, la puissance, la richesse, le commerce (1), les res-

(1) Ces gens là vous citent sans cesse le change sur Londres, et ne voient pas que c'est parce que l'Angleterre se défait à tout prix de sa richesse mobiliaire qu'elle a sur le continent, plus d'argent à faire venir qu'il n'y a de lettres-de-change sur elle à offrir contre cet argent, ce qui seul donne aux possesseurs de ces lettres l'avantage dont ils jouissent.

Puisque cette note est si courte, je placerai ici un avis, que j'aurais dû donner plutôt, mais qui, ici ou là, n'en est pas moins bon à donner. Je n'ai pas le dessein de faire un gros livre, mais un bon livre, autant que je pourrai. Voilà pourquoi, j'ai fait et ferai encore des notes, quand mon sujet le permettra, pour exprimer en quelques mots ce qui

sources toujours croissantes de nos déplorables voisins.

Mais serait-il, en Europe, quelques gouvernemens assez peu perspicaces pour ne pas démêler à quel ver rongeur est en proie cette Grande-Bretagne, et ne pas reconnaître, dans ses misérables débats parlementaires, le délire d'un frénétique ou le râle d'un moribond?..... Qu'ils attendent encore, je ne dis pas quelques instans, quelques mois, quelques années.... qu'importe, quand je m'adresse à des gouveremens dont la durée doit se compter par siècles, qu'importe que j'assigne ou non une époque à des événemens dont la génération présente sera nécessairement le témoin!

Qu'ils attendent donc; ils verront l'Angleterre ne pouvant supporter la paix qui la livre à tous les tourmens de sa position rétrograde, ne pouvant soutenir la guerre sans augmenter encore son mal-aise, et arrivant,

---

m'aurait fourni matière à un chapitre. Je prie ceux qui n'aiment pas les notes de souffrir les miennes, comme moyen économique du tems pour l'auteur et pour les lecteurs.

enfin, au dénouement tragique de son drame commercial qui finira par une catastrophe, dès long-tems prédite par ses propres Nostradamus, et contre laquelle doivent se prémunir, avec le plus grand soin, tout ce qu'il y a de sages sur le globe, nations, princes, individus.

Ce sentiment de prévoyance m'accompagnera jusqu'à la fin de cet écrit : après avoir donné mes motifs pour justifier sa publication, j'ai cru devoir donner l'intelligence de l'esprit qui m'a dirigé : je n'ai pas fait cet avant-propos pour autre chose ; ma tâche est donc remplie ; mes lecteurs sont suffisamment préparés ; ils sont en état de me lire comme je désire être lu ; je ferme ce chapitre.

CHAPITRE II.

Cause principale de l'amélioration de l'état de la France, depuis le 18 *Brumaire an* 8.

15 Juillet 1804.

Au 9 thermidor, une querelle de famille, fit cesser tout-à-coup, et comme par enchantement, le massacre de ce que la France pos-

sédait de plus digne d'intérêt et d'estime dans toutes les classes de la nation.

Les instrumens de mort, comme pour expier les crimes d'une nuée de cannibales qui les avaient voués à une extermination continue, se tournèrent contre ceux-mêmes dont ils n'avaient cessé de servir les fureurs.

Mais, en condamnant à la mort l'inepte antropophage, dont je voudrais pouvoir éteindre la mémoire, afin que nos annales ne soient pas souillées de son nom, ses propres complices en firent leur bouc émissaire, et parurent vouloir rallier à eux ceux qu'on n'osait encore appeler les honnêtes gens.

Cette démonstration d'un retour à des idées de justice et d'humanité, depuis longtems bannies de la tribune législative, suffit à la masse du peuple, et tous les cœurs, rouverts à l'espérance, manifestèrent simultanément les dispositions les plus prononcées à seconder, autant par intérêt que par reconnaissance, les efforts du parti vainqueur, pour mettre un terme à l'anarchie et faire, de cette journée, une époque de régénération.

Depuis lors, on vit le pouvoir, ou passer successivement d'une faction à une autre, ou

changer de direction et de principes, sous le prétexe le plus frivole, mais toujours avec des symptômes alarmans et aux cris des victimes que chaque révolution nouvelle faisait tomber sous le fer des bourreaux.

Pourquoi aucun règne ne fut-il durable, depuis le jour fameux qu'exècre encore une faction qui, heureusement, n'est plus à redouter, mais qui, jamais, n'a cessé et ne cessera d'espérer le retour de ce qu'elle appelle le bon tems? Pourquoi, pas même le directoire, qui n'avait qu'à vouloir pour rendre son autorité supportable, et qui eut la sottise de ne pas le sentir, heureusement pour nous, car il gouvernerait encore; pourquoi, dis-je, pas même le directoire, n'a-t-il pas pu se maintenir?

C'est qu'à chaque fois que ceux qui gouvernaient avaient ou feignaient d'avoir lieu de craindre pour leur autorité, ils se rejetaient en arrière et redonnaient à la révolution une nouvelle activité. Ils agissaient, dans ces circonstances, directement contre le vœu de la nation entière, qui, fatiguée du pouvoir de la multitude, aspirait à la concentration du gouvernement. Trompée dans son

attente, par des mesures imprudentes qui remettaient en scène des hommes ou des loix qu'elle ne peut plus supporter, tout, en elle, faisait effort contre cette tendance démagogique ou anarchique (1), et les ineptes gouvernans, qui n'avaient pas su démêler cette disposition universelle des esprits, ne tardaient pas à recevoir la punition de leur mal-adresse.

Depuis la révolution de St.-Cloud, l'autorité, tout au contraire, s'est, de plus en plus, affermie, en se rapprochant constamment du vœu national, à chaque événement qui pouvait compromettre son existence. C'est en se concentrant toujours, à chaque mouvement qu'elle a dû faire pour s'affermir, qu'elle s'est, à la fin, édifiée sur une base impérissable, parce qu'elle est en harmonie avec la nature des choses, la force des localités, les résultats de l'expérience, le sentiment intime de tous les cœurs, et avec le besoin, je ne dis

(1) On peut l'affirmer avec assurance : désormais les Français ne sépareront plus l'anarchie et la démocratie ; l'ombre même de cette dernière les épouvantera dans les siècles les plus reculés.

pas seulement de la France, mais de tout l'univers.

CHAPITRE III.

De la meilleure forme de gouvernement.

16 Juillet 1804.

Si je considère cette question d'une manière générale et sans acception d'époque ni de lieu, il n'est pas, à mes yeux, de système de gouvernement tellement préférable à un autre qu'il mérite qu'on se tourmente pour le substituer à un gouvernement actuellement établi (1).

J'avertis qu'il serait absurde ou de mauvaise foi de vouloir appliquer ce que je dis ici au despotisme oriental, à l'anarchie militaire de Rome dans sa décadence, ou au régime de nos comités révolutionnaires. Dans l'esclavage universel, dans la licence d'une soldatesque indisciplinée qui usurpe ou partage

---

(1) On avouera, je crois, qu'avec des hommes de ma trempe, on ne fait pas des factieux.

les droits des citoyens et dans l'anarchie populaire, je ne saurais trouver, et nul homme de sens ne voit rien qui ressemble à un gouvernement.

Dans tout autre cas, l'opinion que j'ai énoncée est aussi vraie qu'utile, c'était celle du penseur Pibrac.

Aime l'Etat tel que tu le vois être ;
S'il est royal, aime la royauté ;
S'il est de peu ou bien communauté,
Aime-l'aussi, car Dieu t'y a fait naître.

Il n'y a que des brouillons à qui ce quatrain ne paraisse pas une belle et sage maxime.

Et, comme je ne suis pas un brouillon, voilà pourquoi, à l'avénement de nos directeurs, à l'avénement de nos consuls, (car, depuis 1789, nous n'avons eu de gouvernement qu'à ces deux époques (1). j'ai prêché

(1) De 1789 à 1793, nous avions un gouvernement qui se décomposait, ce qui est pire que de n'en pas avoir. Comparez ces quatre années, pendant lesquelles nos chimistes politiques opéraient la dissolution du pouvoir, avec les quatre années de l'an 8 à l'an 12, pendant lesquelles d'autres chi-

mes concitoyens pour les rallier de bonne foi à ces gouvernemens.

Si j'envisage cette matière dans un sens absolu, sa solution est encore plus facile; et je n'ai pas besoin de faire l'érudit pour me choisir un cortége imposant parmi les beaux génies qui se sont accordés à la décider en faveur du gouverment d'un seul, qui n'est qu'une heureuse imitation du gouvernement des familles, l'extension naturelle du gouvernement patriarchal.

Si je veux enfin discuter ma question sous un point de vue relatif, et la juger sous le seul rapport de ce qui convient à la France, je remarque que j'ai déjà déclaré ouvertement mon opinion, et malgré que mon libraire me conseille d'alonger mes chapitres, ce qui me serait très-aisé, je me borne à prier mon lecteur de relire mon chapitre II.

---

mistes ont décomposé la dissolution, et ramené successivement chaque chose à sa place, et dites-moi laquelle de ces positions est la bonne; dites-moi si j'ai tort de remonter jusqu'à 1789, pour mesurer la période pendant laquelle nous avons existé sans gouvernement.

CHAPITRE IV.

Des changemens de dynastie.

16 Juillet 1804.

J'ai cherché à tordre le quatrain de Pibrac pour le coudre sur moi, comme dit Montagne, et le faire servir à deux fins.

J'aurais voulu pouvoir me démontrer que la sagesse, dans le cas d'un changement de dynastie, commande la même résignation, dont je me suis fait une vertu, dans le cas d'un changement de forme de gouvernement.

Mes efforts ont été inutiles.

Chez le Mogol ou chez le Grand-Turc, j'ai bien senti que, ne s'agissant pas, en pareil cas, d'empirer ou d'améliorer le sort du peuple, je me serais aisément démontré que je devrais, par système, par sagesse, rester indifférent à un événement sans intérêt pour tout ce qui n'est pas le serrail.

Mais, sous nos gouvernemens tempérés, j'ai vu que, si j'eusse épousé l'opinion que je

m'efforçais de me démontrer bonne, ma fausse sagesse eût encouragé les usurpateurs et mis les peuples en état continu de danger imminent, car ils ne sont jamais, ils ne peuvent jamais rester, sous ces gouvernemens, étrangers aux commotions, toujours sanglantes, qui amènent l'usurpation.

De telles révolutions n'apportent, il est vrai, aucun changement dans les mœurs, le génie ou la puissance des nations (1) où elles s'opèrent ; mais comme elles ne peuvent s'opérer que par des troubles, comme des troubles sont, de tous les fléaux, les plus à redouter, sur-tout pour l'efferverscence française, comme, en définitif, et sous peine de n'être qu'absurdes et féroces, c'est toujours sur l'intérêt des peuples que les politiques doivent baser leurs axiomes, je me suis dit qu'en pareille matière c'était, ou le droit du plus fort ou l'empire des circonstances qu'il fallait consulter, et non pas les préceptes de la raison.

(1) Il peut, dans certains cas, y avoir exception à cet égard. Je m'en occuperai plus loin.

Je ne puis m'étendre davantage, quant à présent, sur ce sujet; mais j'y reviendrai: auparavant, j'ai quelques excursions à faire pour acquérir le droit d'arriver à une conclusion que ne devineront pas certains de mes lecteurs, mais que je commence à entrevoir et qui me semble aussi profondément vraie qu'essentiellement utile.

CHAPITRE V.

De Machiavel.

16 Juillet 1804.

C'EST un livre bien extraordinaire que celui de Machiavel!

Ses destinées présentent un phénomène bien étrange!

Les tyrans l'ont pris pour leur code, et je ne pense pas qu'ils veuillent jamais s'en départir!

Les républicains s'en sont emparés, à leur tour, et en ont fait leur évangile!

Pourquoi?

C'est que Machiavel tourne sans cesse autour d'une seule maxime, et que cette maxime est une loi de la nature qui dit à tous les êtres : conserve-toi aux dépens de ce qui te nuit.

Dans le règne animal, dans le règne végétal, dans le règne minéral lui-même, tout ce qui, matière inerte ou animée, occupe une place dans l'universelle existence, est imprégné de cette tendance à fuir la destruction et même le déplacement *per fas et nefas*, comme dit Horace.

Malheur au plus faible, voilà ce qu'a dit la nature.

Et si ce *per fas et nefas* est réprouvé, avec raison, est interdit à une portion du grand tout, c'est pour l'homme seul auquel l'intelligence qu'il a reçue de plus que tout ce qui l'entoure impose, par une sorte de compensation, l'obligation de tempérer l'impérieuse loi du soin de sa conservation, ce qui s'étend jusqu'au soin de sa commodité, par des lois morales dont lui seul pouvait sentir et reconnaître l'indispensable nécessité.

Pour tous les autres êtres, la nature est

une, invariable, et il n'y a pas de modification, il n'y a pas de tempérament.

Deux globes d'ivoire sont en repos sur un drap étendu. Ce repos leur est inhérent, ils n'existent que pour en jouir : j'arrive, armé d'un mobile que je puis diriger à mon gré, je chasse avec vigueur l'un de ces globes qui va rencontrer l'autre sur le point de sa ligne diamétrale ; à l'instant le globe que j'ai mu communique à son compagnon tout le mouvement importun dont il est tourmenté ; dès le moment même il reprend le repos qu'il avait perdu et après lequel il courait comme son allure la seule naturelle.

Le peuple dit, avec moins d'emphase, à ce sujet, un clou chasse l'autre ; et le peuple a raison.

Machiavel n'a pas dit autre chose, et tout son livre n'est que la paraphrase du *conserve-toi, et détruis ce qui t'importune.*

Mais, avant lui, les sultans d'Asie mettaient, en montant sur le trône, sa maxime à profit. Que de races impériales étouffées en un jour, sans autre but que la sécurité future du nouvel empereur !

Mais, avant lui, notre turbulente Europe

avait vu mille exemples de l'emploi de ces moyens violens dans de semblables circonstances; et notre propre histoire, si je voulais me donner la peine de préparer quelques pages chronologiques à ceux de nos journaux qui nous paient en cette monnaie, notre propre histoire nous fournirait mille démonstrations que Machiavel n'a eu qu'à consulter l'expérience pour donner à son prince des leçons, qu'on a trouvées si vraies, qu'il n'est pas de si mince instrument de l'autorité qui ne se les soit appliquées, et si révoltantes, que, pour les excuser, on a été réduit à supposer qu'il fallait les lire à contre-sens pour entrer dans l'esprit de l'auteur.

CHAPITRE VI.

Des Bourbons.

17 Juillet 1804.

Leur règne est fini.

Il faut qu'ils se résignent.

C'est un conseil que je leur donne, par

suite de cet attachement que je leur portai dès le berceau.

Je le suçai avec le lait cet attachement que mon éducation m'avait dit être une vertu, et dont on a, depuis, voulu me faire un crime.

Je donne à mes enfans une autre direction dans leurs affections politiques....

Hâtons-nous de clorre ce chapitre, il m'émeut, et je veux rester froid.

CHAPITRE VII.

Continuation du chapitre VI.

20 Juillet 1804.

Mes enfans n'auront aucun effort à faire; ils seront, par habitude et par sentiment, ce que je suis aujourd'hui par raison.

Si on les interroge sur les Bourbons, ils répondront: qu'ils déplorent leur infortune, quoiqu'ils ne la connaissent que par tradition; mais que les Bourbons ne sont plus rien pour eux.

Si on blâme, en leur présence, ces mêmes Bourbons, de leur inaction, tant critiquée jadis par ceux-là même qui en profitaient, ils se tairont devant le critique, si c'est un homme passionné; si c'est un homme calme qui n'épouse pas ses erreurs, ils discuteront avec lui sur la question de savoir si ce sont les Bourbons qu'un esprit juste doit blâmer, ou cette infernale politique des cabinets européens, qui voulaient se servir de leur nom pour faire mordre un frein humiliant à la France, qu'ils espéraient se partager, après l'avoir soumise, et qui cependant retenaient, malgré lui, l'héritier de Louis XVI dans l'attitude de la nullité, et lui refusaient jusqu'à la faculté de rallier, nouvel Henri IV, une poignée de braves à son panache blanc.

Mes enfans donc ne feront aux Bourbons aucun reproche ; ils les plaindront, mais sans les abreuver d'un mépris qu'ils ne méritent pas ; et cependant, s'il arrivait un moment où l'inconstance des choses semblerait leur rouvrir une voie au trône des Français, devenus hommes, il est probable et je suis presque sûr qu'on verrait, des premiers, mes enfans se ranger sous la bannière impé-

riale, et défendre la dynastie que possède la France contre une dynastie éteinte, et dont les droits tombés en caducité ne pourraient leur en imposer.

C'est un malheur, sans doute, que la possibilité éventuelle de telles tentatives ; mais si chaque père de famille y réfléchit avec sagesse, pour l'intérêt de ses enfans, il concourra, d'avance, en suivant mon exemple, à éloigner ce jeu cruel de la fortune, ces mouvemens désordonnés de l'amour-propre humilié.

Il est une morale politique que l'éducation domestique est en possession exclusive de professer, et celle-là pénètre dans le cœur humain, d'autant plus profondément, que ses leçons commencent avec le premier bégaiement de l'enfance.

Disons à nos enfans, mais dans un autre esprit que les démagogues de 1793, que les rois sont faits pour les peuples, et non les peuples pour les rois.

Disons-leur que c'est renverser ce principe que de fomenter des discordes, uniquement pour savoir à qui le trône appartiendra.

Que les usurpateurs sont les plus exécra-

bles des hommes, et le plus terrible fléau des nations.

Que celui-là seul est usurpateur qui ose compter pour rien le repos de ses concitoyens, et qui, lorsque tout est soumis, lorsque tout est affectionné au chef actuel d'un état, prétend que c'est à lui qu'appartient cette place.

Je dirai ailleurs ce qu'il faut penser de cette prétention, en la jugeant en elle-même, et dégagée de toute application : en attendant, après avoir exposé mes dispositions comme citoyen, et invité tout ce qui porte un cœur honnête à s'y associer, je vais, au nom de leur intérêt même, solliciter les Bourbons d'oublier leur ancienne existence, et de se créer une autre carrière de bonheur dans la vie privée, devenue leur partage, et sans retour, du moins relativement à la France.

Je ne sais pas, dans leur situation, quels conseils le politique Florentin pourrait leur donner; mais je sais bien ce qu'il conseillerait à celui qui régnerait à leur place, lorsqu'ils auraient l'imprudence de manifester des vues ambitieuses, et qui compromet-

traient la sûreté du trône impérial. Je sais quel serait ce conseil ; et, tout horrible qu'il est, la raison froide, impartiale, serait forcée de le sanctionner, au moins par son silence.

Extermine, s'il le faut, et ne souffre pas qu'on prépare de nouveaux troubles à la nation qui t'a confié ses destins. Extermine, voilà ce conseil ; mais ne laisse rien échapper : ainsi le veut la politique. Suspends tes coups, s'il le faut, pour les rendre plus assurés ; mais, quand tu frapperas, qu'il ne reste plus rien de ce qui peut engendrer de nouvelles discordes, dont le peuple que tu commandes t'a chargé de le garantir.

Je ne sais si je m'abuse, mais il me semble que je ne pourrais qu'affaiblir mes exhortations, si je les faisais reposer sur une foule d'autres considérations qui se pressent dans ma pensée..... Je les repousse, dussai-je leur donner place ailleurs, et me résume, pour avertir que ce chapitre, semblable à un miroir ardent, renferme, dans sa convexité, un point central où vont se réunir tous les rayons qui doivent éclairer mes lecteurs. Quelle que soit la divergence de leurs opi-

nions, ils ne recevront la lumière que d'un seul point; l'effet en sera le même pour tous.

Ma constante habitude est, on en a l'expérience, de tout rapporter à l'intérêt commun, à la tranquillité commune, et de ne considérer les gouvernemens que comme des instrumens de bonheur public.

Si je veux que tous les cœurs se pressent autour d'eux, si je veux rendre ainsi moins pesante la tâche qui leur est imposée, c'est le seul intérêt du peuple qui se présente à mon esprit.

Si je veux qu'on se détache des liens d'une longue habitude, qu'on méconnaisse des droits que la fortune a pulvérisés, qu'on oublie, pour un gouvernement existant, un gouvernement qui n'est plus, c'est encore pour le peuple seul que je prêche cette morale, gage unique de la paix des états.

Si je défends de considérer les trônes de la terre autrement que comme la propriété des peuples, et non pas comme celle de telle famille, de tel individu; si je déclare sacrilèges les tentatives de ceux qui prétendent avoir le droit d'en précipiter ceux qui les occupent, pour s'asseoir à leur place; si je mets

au rang des chimères leurs prétendus droits, je n'ai devant mes yeux que le peuple, dont ces droits, ces tentatives, ces prétentions, ce faux point de vue, menacent incessamment le repos.

Si ma raison épouvantée, mais non pas subjuguée, ne conteste pas, au précepteur des princes, un conseil sanguinaire, qui n'est jamais donné en vain; si je conçois un cas possible où la morale humaine peut cesser de tempérer la loi universelle de la nature, qui impulse tous les êtres à toute destruction utile à leur conservation, le peuple, enfin, et son seul intérêt, imposent silence à mon humanité, et je m'expose pour lui seul, et sans hésiter, à tous les faux jugemens que porteront, sur mes principes, tant de gens de tous les partis, en possession de vouloir tout juger, et convaincus, depuis long-tems, à mon avis du moins, qu'ils ne savent pas lire, et qu'on ferait, sous leurs yeux, cent miracles pour un, sans qu'ils parussent les remarquer.

CHAPITRE VIII.

Des Usurpations.

20 Juillet 1804.

Je l'ai dit et je le répète : les usurpateurs sont les plus exécrables des hommes, et le plus terrible fléau des nations.

Je distingue deux époques dans l'usurpation, et, à chacune de ces époques, l'usurpateur se présente à moi sous le même aspect ; à chacune de ces époques il excite, il justifie la haine vertueuse que lui porte mon cœur qui sait si peu haïr.

La première de ces époques est celle où l'usurpation se prépare. On sait trop qu'il n'est rien qui ne cède au soin d'assurer son succès. Que de passions mises en mouvement ! quels léviers corrupteurs appuyés sur la multitude ! que de vices à la solde de l'ambition ! que de crimes impunis et préconisés ! que de vertus persécutées ! que de préjugés salutaires

6...

détruits! que d'erreurs mises à la place! quel renversement dans les mœurs! quelle férocité dans l'attaque et dans les vengeances! quel bouleversement dans les fortunes! quel désordre universel dans toutes les idées! quelle confusion dans les élémens de l'ordre social! quelle corruption dans tous les rangs! que de terreur, que de sang, que de larmes!..... et tout cela, tout cela que peut se représenter l'homme tigre qui médite une usurpation, tout cela qui sera inévitablement pour lui le marchepied du trône, s'il n'est pas lui-même emporté dans ce torrent de feu, tout cela n'est pas capable de le faire rentrer en lui-même, de le contenir et d'étouffer son détestable vœu!..... Ah! qu'il en soit puni, du moins, par l'exécration de tous les âges, et que mon livre surnage sur l'océan des livres pour servir à jamais d'épouvante aux usurpateurs.

A la seconde époque, je vois l'usurpation consommée. Ah! si, du moins, alors, l'ambition satisfaite cherchait à se faire excuser en réparant les maux qu'elle a causés, en appliquant un baume salutaire sur les plaies qu'elle a faites, en séchant les larmes qu'elle

a fait couler ! si, du moins, attentive à se légitimer, elle faisait cesser la confusion qui lui servit d'échafaudage, elle brisait d'une main ferme les instrumens épouvantables de son élévation, réalisant quelques-unes de ses promesses, alors qu'elle flattait la multitude, pour essayer de s'en faire un appui ! si, du moins, elle essayait de ne laisser d'autre excuse aux regrets, que laisse après lui le gouvernement qu'elle a renversé, que la force de l'habitude et la routine des esprits paresseux ! combien je me sentirais soulagé de pouvoir espérer, au moins, le calme de la lassitude, le repos de l'épuisement après d'aussi vastes tempêtes !

J'épargne à mes lecteurs le tableau de l'état des peuples, jouets infortunés de ces coups du sort qui couronnent un usurpateur ; heureusement pour nous, je ne trouve rien d'analogue dans notre position actuelle ; l'histoire seule pourrait me fournir les couleurs dont j'aurais besoin : mais l'histoire est dans les mains de tout le monde ; chacun peut y puiser comme moi ; il y trouvera plus de faits que je n'en pourrais rassembler dans mes cadres étroits, pour remercier la provi-

6....

dence de nous avoir sauvés de l'usurpation qui nous menaça jusqu'en 1793, et qui s'engloutit elle-même dans l'abîme qu'elle avait creusé sous le trône, dans la folle espérance qu'elle pourrait le relever à son profit.

CHAPITRE IX.

De Napoléon Bonaparte.

20 Juillet 1804.

Je me presse un peu trop. . . . . Le chapitre qui suit occupe bien, dans l'ordre analytique ; la place qu'il doit occuper; mais j'ai besoin qu'il soit lu avant celui-ci dont je ne donne que le titre, pour le reprendre immédiatement.

CHAPITRE X.

Des Flatteurs.

21 Juillet 1804.

Assez d'autres ont déclamé contre eux; je n'ai nulle envie de traiter de la même manière un sujet aussi rebattu. Les moralistes, les historiens, les poëtes, se sont disputés, à l'envi, le plaisir de les couvrir d'opprobre; que dirais-je de neuf pour accroître la haine, le mépris qu'ils inspirent et qu'ils se font un honneur de braver?

Je veux noter les effets qu'ils produisent, ceux de ces effets, du moins, que l'on a peu ou point remarqués.

Ils établissent un mur de séparation entre une nation et son chef, qui cesse, lorsqu'il est leur dupe, de voir les objets sous leurs couleurs naturelles, et ne les voit plus que sous celle que leur prêtent les courtisans,

Ils étouffent la voix de l'opinion publique, à laquelle un souverain ne doit pas toujours

obéir, mais qu'il doit consulter, qu'il ne doit jamais ignorer, et sur laquelle la moindre illusion, la moindre erreur, peuvent l'exposer à commettre des imprudences(1).

Ils aboutissent, plutôt ou plus tard, à inoculer dans l'ame de l'idole à laquelle ils se prostituent en toute circonstance, un mépris profond et réfléchi de l'espèce humaine. L'idolâtré ne communique continuellement qu'avec la portion la plus dégradée de cette pauvre espèce ; cette vile portion, il doit la croire la plus exquise, puisque c'est par son choix qu'elleest associée à sa puissance ; et, comme, à la longue, la bassesse, l'avidité, la duplicité, l'égoïsme, qui pétrissent le cœur d'un courtisan, ne peuvent manquer de lui

(1) Dans la vie privée, il est peu d'imprudences irréparables ; il en est peu de réparables au contraire dans les nuages de la grandeur. Il faut beaucoup de sagesse, beaucoup de tenue, beaucoup d'esprit de suite pour empêcher qu'une faute de politique ne tire à conséquence ; il est infiniment plus facile d'éviter cette faute ; mais souvent les courtisans, pour se rendre plus nécessaires, ont besoin qu'elle soit commise.

être bien démontrés, il est, inévitablement conduit à ne juger les hommes que comme tous formés sur le même modèle, composés du même limon; et il finit par les mépriser; il finit par ne plus les considérer que comme de viles machines, qui, instrumens de sa grandeur, doivent adorer ses caprices, et s'estimer trop heureuses de la peine qu'il prend de diriger leur mouvement.

Finissons ce chapitre: ce furent les flatteurs qui firent de Néron le plus exécrable des tigres, après cinq années d'un tel règne, qu'on l'avait nommé les délices du genre humain.

CHAPITRE XI.

De Napoléon Bonaparte.

21 Juillet 1804.

Espérons que, pour son bonheur, il ne donnera pas aux flatteurs un tel empire sur son ame.

Espérons que ce jeune Empereur saura se garantir de ce mépris pour l'espèce humaine, dont je viens d'indiquer la source; de ce mépris injuste qui, seul, fait les tyrans; de ce mépris qui dessèche le cœur, désenchante la vie, détache de l'amour du bien, corrompt les jouissances pures de l'amour-propre bien entendu, et ne laisse plus qu'un désert autour d'un trône inaccessible, désormais, à tous sentimens généreux.

Non, non : l'espèce humaine ne mérite point ce mépris ! Malheur au prince qui pourrait s'y méprendre!

Qu'il me soit permis de le dire. Assurément, depuis que mon nom a cessé d'être obscur, Bonaparte n'a pu se croire en droit de penser que je ne mérite pas son estime.

Qu'il sache donc que cette estime, qui dut être accordée à l'indépendance de mes idées, à la franchise de mon caractère, est due aussi à la sagesse de ma nation.

Plongé dans la foule, je puis en juger mieux que lui, et je lui déclare que j'ai trempé mon caractère dans le caractère du plus grand nombre des Français, que mes idées ne sont que le répertoire de ce que

j'entends tous les jours, et que je n'ai, de plus que mes compatriotes, que le courage de mon dévouement.

Je reprends mon sujet : mon chapitre a un titre et je dois le remplir.

Bonaparte règne sur la France.

De quel étonnement quelques cerveaux étroits n'en sont-ils pas encore frappés !

Combien de femmelettes qui, tout en parcourant le tourbillon frivole où elles sont elles-mêmes si déplacées, vous répètent, en minaudant, qu'elles ne peuvent pas s'accoutumer à cela et à tout ce qui s'ensuit !

Tant pis pour ces cerveaux étroits, tant pis pour ces femmes frivoles ; ils ne composent pas la nation ; c'est tout au plus s'ils y tiennent par quelque chose.

Ecoutons l'enthousiasme des peuples étrangers ; ce témoignage n'est point suspect ; il en vaut bien un autre.

Ecoutons les hommes d'état de tous les pays ; leur unanimité a bien quelque poids.

Examinons la contenance des gouvernemens qui nous environnent ; leurs déférences, leur estime, méritent bien de fixer nos regards.

Consultons nos ennemis mêmes: leurs mépris affectés, leurs déclamations de parade, valent bien qu'on les apprécie, et leurs terreurs, au seul nom de Napoléon, nous fournissent bien une bonne mesure d'appréciation.

Eh! bien ! les peuples ont placé notre Empereur au rang des plus grands hommes.

Les hommes d'état ont proclamé la grandeur, la sagesse de ses conceptions.

Les souverains ont reconnu la supériorité de sa politique philantropique, et n'ont pu lui refuser la plus honorable considération.

Les seuls ministres du roi Georges ne voient en lui qu'un usurpateur digne de la haine du monde, et concentrent, en effet, dans leur ame, toute la haine dont ils ont voulu vainement que l'univers se laissât pénétrer contre l'indomptable barrière opposée à leur insatiable ambition.

L'imposture est grossière.

Je vais prouver que Bonaparte n'est point usurpateur, n'a aucun caractère des usurpateurs, n'a nulle espèce de rapport avec aucune des époques qui constituent l'usurpation. (*Voyez* le chapitre VIII).

Et d'abord, pour ne plus m'occuper de M. Pitt et de sa clique, et d'abord de quel droit M. Pitt recherche-t-il si Bonaparte est ou n'est pas usurpateur? Quand la France docile se tait, quand la France, impatiente de voir nos guerriers aller demander à son maître compte de ses pirateries et de sa foi trahie, lui prouve, comme à tout l'univers, qu'elle porte, librement et par choix, un joug volontaire, qui l'a chargé de discuter les titres de notre Empereur? Ce qui doit être le plus évident à ses yeux, pour peu qu'il veuille les ouvrir, ce qui doit être démontré à tout homme capable de raison, c'est que la France ne serait, en aucun tems, disposée à recevoir un souverain de fabrique anglaise. La France, relativement à cette nation avide et turbulente, a, dès long-tems, adopté, pour devise, le *timeo danaos et dona ferentes* de la prophétesse de Troie.

C'en est assez sur M. Pitt : je reprends ma proposition; Bonaparte n'est pas usurpateur. Je vais le prouver sans réplique.

Beaucoup de gens qui, en effet, ont grand besoin aujourd'hui qu'on les croie, ont nié qu'il y ait eu, en France, et dès 1789, un

projet d'usurpation, auquel nous soyons redevables des maux affreux dont mon chapitre VIII a rapidement esquissé les traits principaux.

Mais il n'est que trop vrai que ce fut là, pour nous, la boîte de Pandore!

Alors, sans doute, si cette inhumaine conjuration contre tous les élémens du bonheur d'un grand peuple, si cette barbare ambition, eussent été couronnées du succès, à un trône paisible et digne de regrets, eût succédé un trône oppresseur, habité par le remords et par la crainte; par la crainte! qui ne se rassure que par des moyens qui doivent l'augmenter sans cesse! par la crainte! qui refuse, à tous, le repos dont elle ne peut jouir, et qui rend ses dangers toujours plus pressans, à mesure qu'elle s'évertue à les écarter! par la crainte enfin! symptôme nécessaire de l'usurpation, qui, ombrageuse à l'excès, convertit, en dangers réels, même les dangers chimériques qui, comme des fantômes, sont sans cesse présens à ses yeux!

Dans la supposition effrayante que je viens d'admettre, un usurpateur eût régné sur la France, et je n'aurais pas fait un livre; je

n'aurais pas battu un ban en sa faveur. Je me serais tu ; je me serais encore plus enfoncé dans la foule, en méditant sur les pavots de Richelieu et de Tarquin.

Mais la Providence n'a pas voulu ce triomphe d'une combinaison atroce.

Les ineptes conspirateurs, qui n'avaient pas connu la force du lévier qu'ils avaient soulevé, ont été emportés eux-mêmes dans son mouvement de bascule. Ils avaient convoité le trône ; et n'ayant pas su comprendre que, pour y monter, il ne fallait pas le saper par ses fondemens, ils ont été ensevelis sous ses débris.

Ah ! puisse leur exemple servir de sauvegarde aux peuples comme aux rois ! Puisse ce châtiment terrible effrayer les ambitieux, qui comptent pour rien le sang des hommes ! Puissent, enfin, ces mots terribles, une révolution ! une conspiration ! ne plus servir qu'à l'histoire des crimes passés !

Promenons nos regards sur la France, et voyons ce qu'elle fut après cette sanglante catastrophe qui laissa le peuple sans chef.

Furent-ils des usurpateurs ceux qui, immédiatement, se partagèrent l'autorité tuté-

laire qui s'ensevelit dans la tombe du dernier de nos rois? Furent-ils des usurpateurs (tout flétrissant qu'il est, les honorerons-nous de ce titre?) ces clubs, ces comités, ces corps municipaux, ce monstrueux attroupement qui s'intitulait une convention, ces proconsuls, décimant nos provinces, et épouvantant nos armées?

Non : à un gouvernement, dont tous les étais naturels avaient été détruits, à un gouvernement qui n'avait jusqu'alors pu se tenir debout que par miracle, avait succédé une vaste anarchie. La France, flottant sans gouvernail sur une mer de sang, était en proie à la plus horrible tempête, faisant des signaux de détresse, et n'ayant pas, sur ce profond abîme, une ancre d'espérance qui pût préparer son salut.

Des fortuités incalculées, parce qu'elles étaient incalculables, calmèrent la tourmente. On essaya d'ouvrir un port pour y laisser reposer la nation.

Furent-ils des usurpateurs ceux qui nous donnèrent la constitution de l'an 3?

Furent-ils des usurpateurs ceux qui osè-

rent se charger de donner la vie et le mouvement à cette charte constitutionnelle ?

Non : ils furent mal-adroits ou perfides ; mais, malgré ses imperfections, cette charte était la planche offerte aux naufragés ; elle était une première transition du chaos à l'ordre, de l'agitation au repos ; et ses auteurs, en la traçant, n'avaient pas plus eu le pouvoir que le devoir de s'occuper s'il avait existé un trône, et s'il était, au-delà des frontières, une famille qui disait que ce trône était sa propriété.

Si ensuite, après avoir fatigué la nation de ses querelles domestiques, un directoire dégénéré, et s'étant recruté dans la boue, pour remplir quelques lacunes qui avaient justement excité des regrets publics ; si, dis-je, ensuite, ce directoire, pactisant avec les corrupteurs du peuple, avec les assassins de tout ce qui leur faisait ombrage par des talens ou par des vertus, s'était laissé ramener dans les courans révolutionnaires, et dérivait visiblement vers un régime de terreur et de sang, fut-il donc un usurpateur celui qui, effrayé de nos dangers, accourut nous sauver dans ce moment épouvantable ; qui,

nouvel Hercule, purgea, d'un seul effort, l'étable d'Augias, et, donnant à nos destinées une direction opposée, remplaça une charte impuissante, et désormais incapable de nous régir, par un régime précurseur infaillible du seul gouvernement essentiellement protecteur et conservateur?

Eh! qui, à cette époque, aurait osé penser à un droit de famille? c'était le droit des peuples qui se trouvait seul en péril. Napoléon et ses soutiens n'avaient à s'occuper que de ce droit; tout soin étranger n'eût fait que diviser leurs forces, que leur ravir le prix du plus beau zèle; et, s'ils avaient succombé, si une telle imprudence leur eût enlevé le succès; ils périssaient, déplorables victimes d'un noble dévouement; leurs têtes servaient de trophée à leurs vainqueurs, devenus plus farouches; leur malheur achevait de rompre la faible digue qui retenait suspendu sur nos têtes un torrent de calamités; la France redevenait la proie d'une poignée de cannibales; une terreur nouvelle, avec tout son cortége d'emprunt forcé, de loi des ôtages, allait y promener encore son infatigale niveau.

Furent-ils des usurpateurs, ces consuls qui firent luire un jour serein sur la France, encore effrayée du nuage bitumineux qui naguère couvrait son immense surface; et la menaçait d'un déluge de feux?

Non : graces à un pouvoir plus concentré, cette autorité tutélaire surpassa, en peu d'années, les espérances des plus ardens amis de l'ordre, et laissa bien loin derrière elle les esprits les plus prévoyans.

Est-il un seul instant où le gouvernement consulaire, qui nous a légué de si grands souvenirs, ait eu à s'occuper si, sous un ciel étranger, quelqu'un se croyait fondé à lui contester le droit de restituer à la France le bonheur qu'elle avait perdu? de lui rendre les institutions qu'elle regrettait? de perfecfectionner celles que le tems avait altérées? de la placer au premier rang dans la hiérarchie des nations? de conquérir, d'un seul effort, que les siècles se raconteront l'un à l'autre avec étonnement, une paix si long-tems désirée, si long-tems contestée, si long-tems refusée aux vœux du monde entier? de prendre enfin l'attitude qui convient à une nation puissante et généreuse, pour

punir un chef de pirates, à-la-fois impudent parjure et lâche calomniateur?

Et si, après tant de faits éclatans, dont un usurpateur lui-même oserait tirer avantage pour légitimer son usurpation; si, dis-je, après tant de hauts faits, et au milieu de cette carrière régénératrice, la nation, indignée qu'un cabinet ennemi osât méditer froidement le plus lâche des crimes et prodiguer son or à de vils assassins, en désignant à leurs poignards le sein de son premier consul, a poussé simultanément un cri d'horreur et de reconnaissance, et a déconcerté ces odieuses combinaisons, par un dernier acte de sa souveraineté, qu'elle a déposée dans les mains de Napoléon, comme un dépôt dont lui seul était digne; si elle s'est donnée un Empereur, non pour lui, car il n'avait rien à gagner en puissance, mais pour elle-même, car ce dernier acte de sa révolution était nécessaire à sa sécurité, appellera-t-on un usurpateur celui qui, d'abord étranger à nos troubles, le fut longtems à nos agitations, et qui, déjà couronné dans nos camps par des exploits militaires qui embarrasseront ceux qui voudront mar-

quer sa place historique parmi les plus grands capitaines, a reçu, mais non pas arraché la couronne, comme une récompense unanimement décernée à ses travaux comme guerrier et comme homme d'état?

Disons-le hautement : un usurpateur s'assied immédiatement à la place de celui qu'il a renversé de son trône; de celui dont il a médité, préparé, occasionné la chûte; dont il a soulevé les sujets; dont il a calomnié les vertus; dont il a fait couler le sang; dont il a dispersé la famille.

Napoléon est-il coupable de rien de tout cela? lorsque, par un concours d'événemens, qu'on doit déplorer avec eux, mais dont nulle puissance humaine ne saurait aujourd'hui combattre avec succès les conséquences; lorsque, dis-je, ceux qui voudraient l'accuser d'avoir ravi leur place, perdirent l'héritage que huit siècles leur avaient transmis, il était à cet âge où l'homme s'ignore encore lui-même; où le grand homme, encore en germe, échappe même à un œil clairvoyant.

Ce n'est que long-tems après que cet héri-

tage leur fut enlevé (1), que Napoléon se montra dans nos camps, et s'ouvrit cette immense carrière, où l'œil put à peine le suivre dans sa course rapide, le revoyant partout où se trouvait un nouveau laurier à cueillir, une nouvelle palme à mériter, une nouvelle calamité à empêcher ou à réparer.

Que peuvent donc avoir à démêler ensemble Napoléon et les Bourbons? Eh! n'a-t-on pas, sans que je le dise, n'a-t-on pas vu que chaque année qui sépare son règne du 14 juillet, du 10 août, du 21 janvier, est un siècle qui le sépare de cette famille infortunée?

Dix siècles se sont donc écoulés, pendant

---

(1) Gardons-nous d'en accuser celui qui mit son échafaud entre sa race fugitive et le trône dont il se vit précipité! Gardons-nous d'en accuser le malheureux Louis XVI, dont la mémoire se réhabilite chaque jour davantage. Que mon livre, du moins, n'arrive point à nos neveux souillé de cette présomptueuse imprudence, de cette inutile excuse d'un crime, vraiment crime, que la nation n'a pas commis.

ces dix années calamiteuses ! J'ose dire encore plus ! ces dix années ont même surpassé les ravages que dix siècles auraient pu faire pour effacer de leurs mains de fer des droits que le tems, qui ne respecte rien, se fait, on le sait trop, un jeu cruel de dévorer.

Et c'est après dix siècles qu'on nous parlerait encore de ces droits !

C'est après dix siècles qu'on flétrirait comme un usurpateur celui qui, n'ayant jamais eu à contester ces droits surannés, et ne pouvant pas plus les attaquer que les défendre, a acquis, à son tour, des droits qui achèvent de les effacer !

On nous dit qu'un de nos tribuns se prétend descendre des rois d'Aragon : le Bourbon de Madrid en possède-t-il moins paisiblement ses Espagnes ? Et est-il, au monde, un cerveau assez fou pour le considérer comme un usurpateur, parce qu'un des prétendans au trône Aragonnais serait au milieu de nous un monument de plus des vicissitudes humaines ?

CHAPITRE XII.

Continuation du chapitre IV: des Changemens de Dynastie.

22 Juillet 1804.

J'EN distingue deux espèces. Ils sont naturels ou violens; légitimes ou illégitimes; le résultat de la nécessité, ou le produit d'un forfait politique.

L'un et l'autre peuvent être paisibles ou accompagnés de discordes. L'un et l'autre peuvent donc s'opérer sans que les peuples en éprouvent aucun mal-aise, ou en livrant ces peuples a de douloureuses convulsions.

Il y a, inévitablement, changement de dynastie, lorsque le dernier rejeton d'une race régnante descend du trône dans la tombe, sans laisser de postérité.

Alors, et par la seule force des événemens, une nation rentre, de droit, dans l'exercice de sa souveraineté, et se choisit un nouveau prince, entre les mains duquel elle dépose

de nouveau cette souveraineté, dont elle s'interdit l'usage pour tout autre cas et dans toute autre circonstance; ou bien, elle se donne une autre forme de gouvernement, laissant une plus grande latitude à l'usage de son droit souverain.

Cette révolution est paisible, lorsque nulle ambition, soit intérieure, soit extérieure, ne vient contester, à la nation chez qui elle s'opère, le droit de choisir elle-même, ou le gouvernement, ou le prince qui lui conviennent.

Mais il est infiniment peu de chances en faveur d'un tel phénomène.

Le principe de la souveraineté des peuples, nié par les uns avec aussi peu de raison qu'il est outré par d'autres, est presque toujours méconnu; et voilà pourquoi les peuples attachent et doivent attacher une si grande importance à la fécondité d'une race régnante, dans la ligne d'hérédité que ses lois ou ses coutumes fondamentales ont établie.

Ceux qui outrent ce principe immuable, ce principe auquel se rattache uniquement cette vérité de sentiment, que les rois sont faits pour les peuples, et non les peuples

pour les rois, veulent, qu'en tout tems, et sans autre considération que son caprice et la permanence de son droit souverain, une nation puisse, à son gré, changer de régime ou de prince. Ceux-la sont emportés, par leur orgueil et par leur présomption, au-delà des bornes du vrai, et leur opinion turbulente est une des erreurs les plus dangereuses pour la paix, le bonheur, les vertus de l'espèce humaine.

Le sage, en avouant les inconvéniens possibles du gouvernement d'un prince faible, incapable ou cruel, en trouve de plus grands encore dans la revendication d'un droit qui ne doit s'exercer que dans la circonstance qui m'occupe. Comme rien de parfait n'est sorti de la main des hommes, comme rien de ce qui les concerne n'est exempt d'inconvéniens, il se décide en faveur de ce qui lui en offre le moins; et c'est pour lui un axiôme, que la souveraineté du peuple, une fois en dépôt entre les mains d'un prince et de sa postérité, n'est revendicable à aucune époque, et ne lui retourne que dans le cas que j'ai présenté.

Ceux qui nient ce même principe, consi-

dèrent les peuples comme de vils troupeaux, les trônes comme un champ qui n'est la propriété que du premier occupant ou du plus téméraire : ils ne méritent pas que je réfute leur insultante extravagance; mais j'ai dû la signaler, la flétrir, comme l'unique source des troubles qui ensanglantent une révolution qui, de sa nature, devrait être paisible, si le droit des peuples, dans le cas d'un trône vacant, était aussi respecté qu'il est peu contestable.

L'autre espèce de changement de dynastie est le résultat d'un forfait heureux. Il est, le plus souvent, paisible, parce que celui qui en profite, a su se ménager, d'avance, des moyens de force capables d'en imposer à quiconque oserait lui demander quels sont ses droits. De ce même poignard dont il a immolé un maître, il menace des compétiteurs, des sujets, et il règne sur des esclaves que la crainte condamne à l'immobilité.

Je n'ai pas besoin de qualifier ces fléaux des nations; mais je dois remarquer que, d'ordinaire, leur postérité affermie, jouit, sans aucune contestation, des avantages de la principauté légitime, et obtient l'affection

des peuples, qui abhorreront, à son égard, un forfait qui lui ravirait la couronne par les mêmes moyens qu'employa, pour la placer sur sa tête, celui qui lui acquit le droit de la porter héréditairement.

Un tel résultat ne blesse, ni la raison, ni la justice, parce qu'il est dans l'intérêt même des nations, qui veut que la principauté, de telle source qu'elle dérive, soit incontestée, immuable, excepté pour l'usurpateur, ou lorsque le souvenir de l'usurpation est encore trop récent.

Quelquefois cet usurpateur prend des voies détournées pour arriver à ses fins; il suscite des troubles, il présente au peuple la chimère brillante d'une réformation, il sème de sa main perfide l'inquiétude et la discorde, calomniant la dynastie régnante, et se flattant qu'une chance favorable couronnera son ambition.

Peu, infiniment peu de ces combinaisons seront favorables à leur coupable auteur... Revenez sur vos pas; je crois en avoir dit assez sur cette matière : je ne dois pas, me défiant de votre intelligence ou de votre mé-

moire, je ne dois pas vous fatiguer de mes redites; concluons.

Ce que j'ai dit, s'applique au cas où un trône vacant, ou usurpé, est immédiatement occupé par le successeur légitime ou violent d'une race royale éteinte, ou par le meurtrier sacrilége de celui qu'un forfait en a fait tomber.

Mais si, quelles qu'en soient les causes, le désastre d'un prince précipité d'un trône, est suivi d'un tel déchirement que la nation, abandonnée à elle-même, ait parcouru le cercle de toutes les extravagances, de toutes les expériences, de toutes les souffrances humaines, et de telle sorte, que les traces mêmes de ses anciennes institutions se soient effacées, que tous les droits, soit des princes, soit des citoyens, aient été confondus ou anéantis; si les événemens ont été tels que la famille du prince privé du trône et de la vie se soit mise, ou volontairement et par un faux calcul, ou forcément et par la perfidie de ses prétendus vengeurs, dans l'impossibilité de concourir à la restauration, autrement que par de nouveaux troubles et, peut-être, par de nouveaux

forfaits; si tous les élémens de l'ordre ont été tellement confondus, que l'ordre ne se puisse obtenir que par une nouvelle création; si le gouvernement monarchique fut tellement anéanti que, pour y revenir, on n'ait pu que s'en rapprocher par des gradations insensibles, et sans avoir, à chaque époque, ni le choix des moyens, ni le choix des personnes; il est sensible que, lorsque la nation se donne, enfin, un chef, ce n'est pas un changement de dynastie qui s'opère chez elle (1). C'est plus encore que cela; c'est cette nation, restituée à la plénitude de sa souveraineté, se créant une forme de gouvernement à sa convenance, et, non pas changeant de dynastie, mais fondant une dynastie pour lui confier ce gouvernement.

(1) Tout changement suppose deux objets en corrélation; s'il est de lieu, il faut qu'on puisse désigner le lieu qu'on quitte et le lieu qu'on occupe; s'il est de choses, il faut qu'on puisse voir la chose que l'on abandonne et celle qu'on met à la place.

CHAPITRE XIII.

De la fondation d'une Dynastie.

22 Juillet 1804.

A la hauteur où je me suis placé, je plane d'une aile immobile au-dessus des maîtres du monde; inaccessible à leurs passions, inaccessible aux murmures de leur orgueil, et, jugeant les préjugés des peuples endormis dans la servitude, comme l'audace des perturbateurs que ne peut satisfaire une liberté modérée sous une monarchie limitée par la loi, j'ai le droit de me faire écouter; car je ne m'adresse pas seulement à mes contemporains; je lègue des leçons aux siècles à venir, des leçons que me dictent les siècles passés; je mets des faits, et des faits historiques en opposition avec les vanités humaines.

Princes de la terre, vous tous qui nous dites tenir votre épée de Dieu seul, et qui ne devez en effet qu'à Dieu seul ce pouvoir dont vous êtes si vains; car Dieu seul dispose

8

à son gré des révolutions qui élèvent ou renversent les trônes : princes de la terre, je vous demande à la face du ciel et des hommes, je vous demande sur quels titres repose votre autorité.

Oserez-vous me dire, qu'originairement, vous ne la tenez point de vos égaux qui vous choisirent pour leur chef? Tranquilles possesseurs, aujourd'hui, d'une autorité légitime et que je respecte, oserez-vous me dire que votre auteur, que le chef de votre dynastie ne fut qu'un brigand?

Et si, désirant vous sauver la honte d'une telle origine, vous vous présentez devant moi pour essayer de me prouver que la source de votre puissance, qui se perd dans la nuit des tems, fut dans le choix que ses égaux firent du chef de votre race, de quel droit méconnaîtriez-vous, dans le premier Empereur des Français, une autorité dont la source contemporaine a eu l'univers entier pour témoin, et dont la pureté, la légitimité ne sont pas plus contestables que ne le sont les droits de ces bulles d'air qui, lorsque la machine pneumatique a cessé d'opérer le vuide, se précipitent sous le globe

pour occuper la place dont d'autres bulles avaient été chassées ?

En politique, l'horreur et les effets de l'absence d'un pouvoir conforme au caractère de chaque nation, ne diffèrent pas de ce qu'en physique sont l'horreur et les effets du vuide. Dans les deux cas, la loi de la nature est la même, non moins rapide dans sa tendance à l'équilibre, non moins impérieuse pour les peuples et pour les élémens.

Or, est-il un chimiste, assez sûr de son art et de ses appareils, pour ramener, à son gré, sous son globe, alors qu'il lâche son piston, telle portion et non telle autre du fluide qui l'environne ? Il sait bien quel va être l'effet de la cessation d'un désordre de la nature ; mais sa science s'arrête là, son pouvoir ne va pas plus loin.

L'application de cette image me paraît inutile : mon lecteur doit la faire sans moi.

CHAPITRE XIV.

Dès prétentions d'une Dynastie détrônée.

22 Juillet 1804.

POUR captiver l'attention de mes lecteurs, et pour oser prétendre à leur faire estimer, au moins mes intentions, je dois leur reconnaître le droit de lire jusqu'au fond de mon cœur, d'interroger mes pensées les plus intimes, de scruter toutes mes idées, de connaître toutes mes opinions.

Par une suite nécesssaire, je dois, sous peine de lâcheté ou d'inconséquence, remplir tous les devoirs que m'impose un tel droit, et, pour cela, aller au-devant des reproches qui pourraient m'être faits, si je me donnais l'air de tomber sciemment dans des contradictions capables de faire suspecter ma bonne foi.

J'ai professé publiquement, et ce n'est pas d'aujourd'hui seulement, des sentimens et

des principes, qui, parce que je les crois très-répandus, et non par l'importance que mérite ce que j'en pense, étaient de nature à concourir à la consolation de la famille des Bourbons.

Je ne me démens point en m'efforçant de lui démontrer, pour son propre intérêt, qu'aujourd'hui il n'est plus pour elle de chemin au trône des Français ; qu'elle ne peut en accuser celui qui occupe ce trône ; qu'elle doit se résigner, et ne pas justifier son infortune, l'accroître même, par des efforts que la morale des mortels, placés par le sort sur les hauteurs de la société, réprouve et met au rang des attentats... *væ victis !*

Ah ! sans doute, si la France entière ne renfermait dans son sein que des citoyens aussi pénétrés que moi de l'infortune de cette famille, aussi peu reprochables sur-tout, et n'ayant rien à redouter de tels ou tels événemens, de tels ou tels individus ou de telles réminiscences, j'aurais examiné, sous un tout autre point de vue, les grandes questions que j'ai résolues contre les Bourbons.

Mais a-t-il dépendu de moi de changer la nature des choses, et, puisque je m'imposais

8...

la tâche de m'en occuper, ai-je pu méconnaître les conséquences irrésistibles d'un bouleversement sans exemple dans les annales de l'univers (1)?

---

(1) La grande cause des faux jugemens que l'on porte sur les évènemens, depuis ces derniers tems, est là. La source principale de l'étonnement de quelques-uns, sur la direction des courans politiques, est là. On a perdu de vue l'inimaginable, l'indicible bouleversement qui a réalisé, pour la France, et avec quelles douleurs, grand Dieu ! le rêve de la transfusion du sang. On a oublié sous quelle impitoyable meule ont été broyées toutes nos habitudes, toutes nos affections, tous nos préjugés, toutes nos institutions, tout ce qui constituait enfin le caractère national des français avant 1789. On a oublié combien, à telles et telles époques, et avec quel empressement, on se fût contenté de mille fois moins d'avantages que nous n'en avons acquis depuis, de cent fois moins que n'en admettent, malgré eux, ceux qui montrent le plus de répugnance à se plaire à tout ce qui existe, pourvu qu'on nous eût soulagés des horreurs auxquelles nous étions livrés; et l'on veut méconnaître que ces horreurs incomparables ont dû avoir leurs conséquences! on veut que le résultat d'une pareille confusion ait été de nous retrouver au point d'où nous étions partis. On oublie quelle fut cette confusion, et l'on ne sent pas qu'elle est l'unique

J'eusse menti à ma conscience, sans utilité pour la cause de ces illustres infortunés; j'eusse trahi cette cause elle-même, en nourrissant de vaines espérances dont on abusa trop long-tems; j'eusse sacrifié la vérité et l'intérêt de ma nation (relisez mon chapitre VII) à des affections qui peuvent et devraient être encore considérées comme une vertu, par ceux-là même qui sont le moins disposés à les partager, mais qui deviendraient criminelles, le jour où je me dégraderais à mes propres yeux, en me souillant par un tel sacrifice.

J'irai plus loin; et si, au moment où furent satisfaits à moitié ceux de mes compatriotes, pour qui ce fut un besoin du cœur que de ne pas séparer leur fidélité aux principes de la monarchie que nous avions perdue, de leur fidélité aux princes de cette

cause de cet oubli; que cette cause, visible cependant à tous les yeux, a dû, comme toutes les causes, avoir ses effets nécessaires, et que ces effets doivent être un oubli d'un autre nature, un oubli qu'elle doit obtenir, qu'elle mérite d'obtenir, qu'elle ne peut manquer d'obtenir.

8....

monarchie ; si, au moment où un trône nous fut rendu, la pourpre impériale ne m'eût montré un homme, le plus grand de son siècle, et le seul, oui le seul, je cherche vainement quel autre eût fait ce qu'il a fait, eût pu ce qui lui reste à faire, eût voulu tout ce qu'il fera, un homme donc, le seul qui convînt à ce peuple, à cette époque, à cette place, j'aurais, hardi publiciste, généreux citoyen, Français fidèle, mais non vil prolétaire, lâche pamphlétaire, obscur conspirateur, osé dérouler à ses yeux le tableau des avantages que nous eût enlevés l'inutile soin de créer, sans nécessité, une nouvelle race de princes.

Eût-il pu se contenter de la gloire d'un Monck? je l'aurais faite briller à ses yeux d'un éclat qui, peut-être, eût effacé celui d'une couronne placée sur un front trop faible pour la porter.

Eût-il préféré la gloire de Sylla? je lui eusse fait envier le dernier acte politique de cet homme étonnant, restituant à son pays son gouvernement naturel, et méritant le titre de grand en abdiquant la souveraine puissance dont il avait tant abusé.

Mais ce que j'aurais pu dire à un homme ordinaire, ce qu'il se trouverait inévitablement tenté de se dire à lui-même, ou de conseiller à ses descendans, qu'il jugerait aussi ordinaires que lui, je le demande, de quel front l'eussai-je osé dire à Napoléon?

Loin de moi la pensée de faire aucun rapprochement, aucun parallèle dont ma plume pudique ne doit pas se souiller!

Je sais bien quel succès obtiennent d'odieuses personnalités, dans une certaine classe de lecteurs que la malignité réveille, que le vrai n'intéresse que foiblement; mais ce succès facile n'a point d'attrait pour moi, il est d'ailleurs repoussé par la sévérité de mon sujet.

J'ai promis de m'expliquer sur les prétentions d'une dynastie détrônée, considérées, sans aucune acception de tems, de lieux ou de personnes; j'ai acquis le droit de le faire, et je vais remplir ma promesse.

Rousseau a dit: (et le paradoxal auteur, dont je fais ici une autorité, ne s'est guère trompé, quand il s'est mis à la poursuite des vérités de sentiment) Rousseau a dit: que la plus heureuse révolution dans les mœurs,

dans les lois, dans la constitution politique d'une nation, seroit trop achetée, si elle devait coûter une goutte de sang.

A plus forte raison, des flots de sang acheteraient-ils trop cher le succès d'une dynastie reconquérant son existence, et, jusqu'à ce qu'on me démontre que les peuples peuvent être étrangers à la lutte qui en résulterait, je ne considérerai toute tentative tendante à ce but, que comme un attentat contre les peuples.

Là où je verrai un prince gouvernant son pays, faisant chérir son autorité, ou même, s'il n'obtient pas cette affection, rarement refusée à ceux qui la désirent, là où ce prince tient les rênes d'une main assurée, et fait que sa nation est ce qu'elle doit être, au dehors par ses relations, au dedans par l'empire exclusif des lois ; je dis que ceux qui, quels qu'ils soient, osent méditer de le renverser, pour se mettre à sa place, méditent une usurpation.

Si je finis là mon chapitre, c'est que je sens que je n'impose à mes lecteurs aucun effort pénible, en leur laissant le soin de rapprocher ce que j'ai dit ailleurs, et de

concevoir avec quels avantages j'aurais pu appliquer cette conclusion à la position actuelle de la France, si je ne m'étais interdit, sur cette matière, des applications de ce genre.

CHAPITRE XV.

De nos Emigrés.

23 Juillet 1804.

Les passions ou les erreurs sont les causes premières des malheurs des nations.

Ainsi, soit que l'émigration qui a fait une plaie douloureuse à l'humanité toute entière, puisque, sans elle, le génie du mal n'aurait pas inventé des lois qui n'avaient pas eu de modèles, et qui, malheureusement, en serviront elles-mêmes dans les âges futurs; soit, dis-je, que l'émigration ait été le résultat d'une erreur politique, soit qu'on la considère uniquement comme l'effet de la passion, elle mérite de fixer mes regards.

Les Bourbons, pour l'intérêt desquels

fut commise cette grande faute, les Bourbons qui, eux-mêmes, en donnèrent l'imprudent exemple, gagneront à savoir quel a été son dénouement.

La connaissance que je vais leur donner à cet égard, leur servira à apprécier les conseils que je leur ai adressés.

Je les conjure de ne pas repousser ces conseils ; de les peser au moins avec sagesse, et de ne les dédaigner, qu'après s'être bien démontrés que je n'ai pas su ou voulu démêler leurs vrais intérêts.

J'ai, sous ce même titre, un chapitre dans mes essais sur la France, au premier mai 1796. Mais, à cette époque, je n'avais et ne pouvais avoir en vue que de neutraliser les lois, si peu dignes d'une telle qualification, dont l'émigration avoit été l'objet.

Je ne rappelle pas que ce que j'ai voulu alors, et plus même que je ne demandai, parce que je ne pouvais tout dire, a été obtenu depuis.

Mais cette réparation d'une partie des exagérations d'un code pénal, que l'anarchie seule a pu imaginer, et dont des souverains ont, récemment, mis en vigueur, dans

leurs états, les bases monstrueuses; mais ce triomphe de la raison et de la justice ont eu des résultats qui nous donnent de hautes leçons !.... Il faut les signaler.... avant tout : qu'est ce donc que cette pauvre espèce humaine? qu'est-ce donc que cet être qui s'est placé si fièrement au haut de l'échelle des êtres ? Qu'est-ce donc que cet échafaudage d'honneur, de supériorité morale et politique, sur lequel s'était exhaussée une caste qui se disait et se dit encore une espèce à part ? Qu'est-ce donc que tant de vanité, si, même, parmi ces hommes entichés de l'idée qu'un sang plus pur circule dans leurs veines, il est si peu de têtes, tellement bien organisées, tellement élevées vers le beau idéal, tellement pénétrées d'une de ses plus brillantes chimères, l'honneur et, qui plus est ! l'honneur Français ! qu'elles ne puissent se fixer sur une vue d'intérêt général, sans la rabougrir, sans la vicier, sans la dénaturer par le mélange impur et mesquin d'un intérêt privé ? *Gens humanā ! servum pecus !...* Ils sont tous, et nous sommes tous de la même famille.

J'ai jugé la révolution ; j'en avais le moyen:

du trône qu'il voulait rétablir, qui se ne regardât comme la pièce principale de la contre-révolution qu'il voulait opérer, qui, enfin, si elle eût réussi, ne se fût cru en droit de se plaindre, si tout autre que lui eût été nommé connétable.

La révolution, en nous courbant sous son niveau, avait lâché la bride à toutes les ambitions individuelles, et, à ces vieilles vertus, que je vois reparaître au profit de la paix intérieure, à ces vieilles vertus, que nous devons accueillir comme les bienfaitrices du genre humain, la subordination, la modestie, la défiance de soi-même, le respect pour l'autorité, en quelques mains qu'elle se trouve, respect que La Fontaine a si bien peint par ce vers dont, peut-être, on a mal saisi la profondeur philosophique, dont on a fait un froid sarcasme, et non une grande leçon;

> D'un magistrat ignorant,
> C'est la robe qu'on salue;

à ces vieilles vertus, avaient succédé la folle présomption, la manie de juger ses chefs, de commenter leurs ordres, de raisonner son obéissance, et de s'embesogner, comme dit

Montagne, non pas de son office, mais de l'office de son voisin.

En quittant nos frontières, nos émigrés emportèrent avec eux les mêmes manies. On eut bientôt à s'apercevoir que ce niveau, au seul nom duquel ils frissonnaient, avait magnétisé leurs têtes. (1) Et, en effet, on les vit user du franc penser, du franc parler, du franc agir dont on usait en France, et avoir, chacun, leurs idées sur la révolution, sur les moyens de la combattre, sur le rôle

---

(1) Savez-vous pourquoi ? c'est qu'il est assez rare, quelle que soit d'ailleurs la secte politique à laquelle appartient le parleur, que quiconque parle d'égalité, en parle comme on en doit parler. Celui qui en fait l'apologie ne s'adresse qu'en haut, et crie à ceux qui le dominent : hola! hé! citoyens! faites-moi place, ou descendez; nous sommes tous égaux. Celui qui n'en veut pas, ne regarde qu'en bas, et crie à ceux qui se trouvent au-dessous de lui; restez-là, vous autres, ce n'est pas ici votre place.... J'ai mille fois été tenté de m'emparer d'une place vacante depuis assez long-tems; celle du démocrite de l'Europe moderne. Il ne s'y passe rien de si grâve qui n'ait son côté bien plaisant, et cette place ne serait pas la plus mauvaise, au moins pour ma santé.

que devaient jouer tels et tels, à l'exclusion de tels et tels, mettre enfin en problême des droits que leurs systèmes, que leurs devoirs, que leurs intérêts, devaient leur présenter comme comparables au soleil qui brûle la vue du téméraire, qui, doutant si la lumière émane de ce centre du monde, ose lever vers lui des yeux présomptueux et le fixer dans toute sa splendeur.

Les révolutionnaires, tout en heurlant à tue tête, les grands mots de vertus civiques, d'austérité républicaine, n'avaient pas négligé leurs intérês ; aussi, lorsque les eaux de ce déluge que nous nommons la révolution, se furent écoulées dans l'abyme, avons-nous vu de ces Brutus, transformés tout-à-coup en Lucullus, en Apicius, ne pas s'embarrasser de ce que prêtait à la réflexion des bons cœurs et aux sarcasmes des esprits malins, cette fortune si rapide, si mal-adroitement étalée près de sa source même, et s'en faire un moyen de se rejeter, eux ou leur famille, sur le théâtre des grandes places, quelque peu républicaines qu'elles soient devenues depuis.

Parmi nos émigrés, ceux qui furent à

même ne se sont pas plus oubliés. Ils avaient bien à la bouche les mots d'honneur, de zèle, de dévouement ; ils parlaient de leur désintéressement, de leurs sacrifices ; mais ils faisaient leur part, sans mot dire, sur les fonds que les princes commettaient à leur discrétion. Aussi, si mille circonstances les ont privés d'avoir, au milieu d'eux, un nouvel Henri IV, celui auquel ce rôle semblait destiné, n'a-t-il pas trouvé des Sulli.

Sulli, riche lorqu'il s'associa à la fortune de son héros, arriva pauvre au bout de sa carrière ; mais les modernes intendans, agens, sous-agens des héritiers d'un prince, dont le souvenir arrache encore des larmes de tendresse (1), ont préféré la progression

(1) Quel français n'éprouve un serrement de cœur (excepté ceux qui n'ont ni mémoire, ni sens internes) ! quel français ne soupire, lorsque, passant devant cette place, où ce bon roi semblait devoir demeurer éternellement, comme au milieu de sa famille, il n'y retrouve qu'un café ! Je ne sais pas comment on peut prendre du café sur cette place-là ! ou bien je suis pétri d'une pâte qui n'a rien d'analogue avec celle des autres hommes, ou bien il me semble que, là, de tels souvenirs ne peuvent

inverse, et nous voyons aujourd'hui un grand nombre de ces messieurs, rédimer sans éclat leurs domaines à beaux deniers comptants, heureux et sage résidu de leurs économies; s'arrondir par de nouvelles acquisitions; s'embarrasser peu de ce qu'est devenue la cause dont ils s'étaient faits les champions; mais viser au solide, d'abord, et, ensuite, se mettre en quatre pour tâcher d'être quelque chose, n'examinant plus si nous sommes en république, sous un consulat, sous une monarchie, ni quels sont ceux dont ils sollicitent l'appui.

Quel pauvre emploi de leur argent ont fait ces pauvres princes! au dehors de la France, il est plus d'une fortune miraculeuse qui doit faire leur étonnement ou celui des Anglais;

---

manquer de se réveiller, de vous attrister, de ne plus vous quitter...... J'aime à me promener quelquefois dans les espaces du beau idéal, et j'avoue, que, me mettant à la place de Bonaparte, je me suis dit souvent que la réédification de la statue du bon Henri (il n'est Bourbon qui tienne! je parle du bon Henri) eût été ma première pensée..... Quel gage d'un règne prospère! quelle fiche de consolation!....... Si ce n'est là que du beau idéal, on m'avouera, au moins, que c'est du beau.

en France, je suis sûr que si la police voulait leur faire la confidence de ce qu'elle a trouvé dans les poches de quelques-uns de ceux qui, pour de vieux péchés, sont tombés dans ses mains, mais ne songeaient plus qu'à jouir en paix de ce résidu d'une caisse d'insurrection, ils auraient de quoi se dégoûter de recommencer à courir des hasards de ce genre, à tenter de si pauvres moyens.

Mais tout cela est peu de chose.

Eh ! en effet, en traçant ces parallèles, sur lesquels j'ai aligné les révolutionnaires et les émigrés, qu'ai-je fait que tracer l'histoire monotone du cœur humain ?

Aussi, si je n'avais eu à remarquer que ce que j'ai dit, n'aurais-je pas fait ce chapitre.

Mais, j'ai promis aux Bourbons de justifier les conseils que je leur ai donnés, et j'ai pu, puisque mon sujet amenait ces émigrés sous ma plume, j'ai pu préluder, par ce que j'ai dit, à ce qui me reste à dire.

Il est sensible, et je reconnaîtrai à leur approbation ou à leurs reproches, ceux qui méritent ou ne méritent pas l'exception; il est sensible que je ne parle ici qu'en thèse générale. Je connais des républicains

encore républicains ; ils m'épouvantent, mais ils arrachent mon estime. Je connois aussi des royalistes restés purs ; je les plains, mais je suis encore forcé de les estimer.

Il semble que la résolution, la constance, l'uniformité de mœurs, de caractères, de principes, portent, en elles, une recommandation de faveur, comme des qualités, si je puis m'exprimer ainsi, au-dessus de la portée humaine, qui n'est proprement qu'un miroir de légéreté, d'inconstance et de mutation.

Ne voyons-nous pas, tous les jours, notre peuple avide de connaître les détails de l'histoire d'un brigand fameux, pour se donner le plaisir de contempler ce tissu uniforme d'audace, de scélératesse, qui compose le cours d'une vie exécrable? Soyez sûrs que l'étonnement que ce peuple en témoigne et le plaisir qu'il prend à écouter cela, sont mêlés de quelque révérence, et que tout n'est pas horreur pour lui dans ces tableaux.

Tous les hommes sont peuple sous ce rapport : aussi, pour prendre mes exemples aussi près de nous qu'il est possible, voyez la sensation qu'ont opérée un émigré et un révolutionnaire, écrivant, l'un et l'autre,

sur un sujet où il eût paru impossible, il y a quelques années, qu'ils se fussent rencontrés côte à côte, et, comme dit le peuple, bras dessus, bras dessous.

Il y a un tact pour juger ces choses-là, et ce tact n'a trompé personne.

L'émigré a paru repoussant : sa lâcheté nauséabonde lui a valu le seul prix qu'il en devait attendre, et son ouvrage lui a concilié le mépris de tous les partis.

Le révolutionnaire a fait sourire : l'espèce de roman immoral qu'il a publié, a piqué la curiosité; et, soit que le public ait eu quelque plaisir à profiter d'une occasion infiniment rare, de voir soulever un coin de ce rideau, derrière lequel la police lui cache tant d'autres mystères; soit qu'il se soit complu au spectacle de l'effronterie qu'a exigée la mistification du diplomate anglais, on s'est dit : Cela est heureux; ce rôle-là n'est pas honnête, sans doute; mais aussi ne s'agit-il pas de cela : reste qu'il y a là un certain caractère; et, d'ailleurs, cet homme-là ne s'est pas démenti : il appartenait à cette secte politique, dont Montagne aurait dit : je les admire quasi autant que je les déteste; il n'a

changé, ni de ton, ni d'allure, et on peut encore le juger à la manière du philosophe Gascon.

L'émigré donc a été généralement méprisé, dans toute la force du terme; et, à la manière de Montagne, on a admiré le révolutionnaire.

J'avoue que si j'avais beaucoup de ces faits à relever et à qualifier, je me serais dispensé de remuer cette matière méphitique.

Heureusement, il n'y a pas eu, du moins publiquement, deux exemples de l'un et l'autre genre.

Mais ce que je vais dire n'est pas moins important; les conséquences en sont même bien plus sérieuses, pour la cause que je conseille aux parties intéressées d'abandonner, comme cause tout-à-fait perdue.

Ce que le gouvernement, qui a rouvert, sans distinction, les frontières de France aux émigrés qui ont voulu mériter ce rappel par un acte de soumission, qu'il était bien naturel d'exiger d'eux, avait, par-dessus tout, à redouter, c'était que ces émigrés fussent, jusques à leur rentrée, demeurés uniformes dans leurs vœux, et fidèles à ce

que, dans leur position, ils pouvaient et devaient appeler leurs devoirs.

La formule d'un serment ne pouvait, en effet, le rassurer, qu'autant qu'il serait en état de maîtriser des événemens capables de provoquer un parjure.

En ce genre, il n'est point de parjure que le succès ne justifie; car il n'y a, à cet égard, d'autre lien que la force; et nos sermens, destructeurs l'un de l'autre, nous ont assez donné, dequis quinze ans, la vraie mesure de ce qu'est, dans la pratique, le prestige de la théorie des sermens.

D'une telle uniformité de vœux, d'une telle harmonie de principes, d'une telle constance dans la fidélité de ces amnistiés, les Bourbons auraient pu espérer un appui intérieur, dans le cas où quelque chance imprévue les remettrait dans une position à parler encore de leurs prétentions.

Mais ces enfans perdus étaient à peine rentrés dans le sein de la mère commune, qu'on a pu apprécier la sagesse du gouvernement et la nudité des Bourbons.

Le gouvernement s'était déjà assuré, sans doute, avant de proclamer une amnistie,

qu'il pouvait, sans dangers, ne pas s'arrêter aux restrictions qu'il y avait articulées, par un respect de circonstance pour certains préjugés non encore assez étouffés, puisque ces restrictions n'ont tiré à conséquence que pour un très-petit nombre de prétendans à l'amnistie.

Quoi qu'il en soit, tout Paris a été jeté dans le plus grand étonnement, en revoyant ces émigrés, qui se sont montrés, non pas seulement résignés à l'ordre actuel, car on avait dû s'y attendre, mais sans aucun rapport entre eux, sans aucun caractère d'union, sans aucune communauté de principes, de vœux et d'intérêt.

Parlaient-ils de l'inutilité de leurs efforts, de leurs espérances trompées? chacun d'eux avait eu son plan; il l'avait proposé : c'était incontestablement le meilleur; il était infaillible; mais on n'avait pas voulu l'adopter!... C'était chose évidente; pour que la confusion babélienne, telle qu'elle avait existé en France, ait été constituée au de-là du Rhin, il ne lui a manqué que d'avoir eu un club à l'armée de Condé. Le clubisme, en effet, y existait virtuellement. Pour, qu'au-delà du Rhin, on n'eût eu rien à envier à la France, il avait

manqué, aux clubistes, un président avec sa sonnette, et des secrétaires avec leur régistre des délibérations (1).

Parlaient-ils des Bourbons? le très-petit nombre restait sur la ligne de ce que, hors de France, il avait pu appeler son devoir; tous les autres se divisaient en plusieurs sectes très-prononcées, ayant, chacune, leur idole, et se permettant d'oublier que, dans la religion politique des chevaliers de la loi des Saliens, on doit réputer sacrilége tout schismatique qui ose mettre son inclination en contre-poids avec un acte de naissance.

Celui-ci donnait au comte d'Artois la préférence sur son frère aîné, c'est-à-dire, voulait faire un usurpateur de son idole; celui-là préférait le duc d'Angoulême; cet autre le

---

(1) On m'assure, au moment où je livre cette observation à mon imprimeur, que lorsque les gardes-du-corps se furent réunis à Coblentz, ils refusèrent d'obéir au comte de Guiche, et demandèrent à se choisir un chef. On leur fit, ajoute-t-on, cette réponse judicieuse : Messieurs, ce n'était pas la peine de vous rendre à Coblentz; il valait mieux rester en France.

duc de Berry; un quatrième vous parlait des fils d'Égalité, et, sans oser s'exprimer aussi nettement, vous assurait de la supériorité des princes de la branche d'Orléans sur la branche voisine du trône, trouvant mille raisons de douter que cette dernière pût convenir à la nation, qui avait à craindre des ressentimens que les d'Orléans n'auraient pas; d'autres, enfin, enthousiastes de Condé, affirmaient que cette branche seule avait fait son devoir; et, sans aller toutefois jusqu'à dire qu'elle devait avoir la préférence, ils laissaient deviner leur pensée par le peu de réserve avec laquelle ils s'exprimaient sur les branches collatérales et sur Louis XVIII....

Maintenant, Bourbons infortunés, jugez quels furent et quels sont vos moyens, vos appuis, vos motifs d'espérance. Le sort vous a choisis; il a choisi la France pour donner au monde un nouvel et terrible exemple de ses vicissitudes, et des malheurs réservés aux peuples avides de la nouveauté, comme aux princes qui se laissent aller à l'erreur vertueuse, qu'ils doivent céder au torrent plutôt que d'en tarir la source, plutôt que de déployer, d'un bras ferme, l'autorité qui leur

fut confiée, plutôt que d'opposer aux novateurs une sévérité inflexible, plutôt, enfin, que d'empêcher, d'un seul effort, des flots de sang d'inonder leur patrie, au risque même que l'injustice des hommes les accusât de tyrannie et de cruauté (1).

---

(1) Tout le monde dit aujourd'hui que si, à telle et telle époque, Louis XVI eût agi en roi, non en père, qui craint de châtier un fils rebelle, la révolution n'eût duré qu'un instant, et n'eût pas renversé le trône. Cela est vrai. Mais on n'eût pas été à même d'apprécier ce grand service; on ne se serait pas fait une idée des maux que nous eût épargnés un moment de résolution; et, faute de cette expérience, cette révolution qui, tentée en faveur des peuples, s'est résolue en faveur des rois, cette révolution, comprimée mais non étouffée, serait encore un objet de regrets et d'espoir pour la plupart de ceux qui en déplorent aujourd'hui les effets, qu'ils ne prévoyaient pas lorsque, dès le principe, ils s'en montrèrent les apôtres. Ainsi, sans le vouloir, Louis XVI nous a jetés dans un abîme; mais il a sauvé nos enfans. Que de maux évités chaque jour par des mesures sages qu'on n'a même pas l'air de remarquer! Que de bien empêché par des imprudences qui paraissent sans conséquence! En matière de gouvernement, par exemple, est-il beaucoup de

Mes conseils peuvent être jugés, après la peinture fidèle que je viens de faire de l'état intérieur de la France.

Que l'on rapproche tout ce que j'ai dit pour justifier ces conseils, on verra s'il est possible d'y rien opposer de solide, et si c'est comme ami ou comme ennemi, soit de la

---

têtes qui découvrent, dans une bonne loi, sa racine philosophique? Je suis convaincu, et cela doit servir du moins à notre consolation, que si Louis XVI eût pris pour modèle Louis XIII, très-digne de lui en servir, on l'eût accusé de cruauté, de tyrannie, et que la révolution serait encore suspendue sur nos têtes comme un orage toujours près d'éclater. Autres circonstances, autres évènemens; autres causes, autres effets. Le héros béarnais fit assurément une chose juste et utile, en domptant cette ligue frénétique qui lui disputait la couronne; mais il le fit parce qu'il le put, et il le put parce qu'alors l'Europe n'avait pas déployé ce luxe militaire auquel elle s'est si imprudemment abandonnée. Alors, dix mille hommes étaient une force capable de tout. Aujourd'hui, Henri IV placé, malgré lui, par la force des choses, dans la dépendance des cabinets européens, n'eût pas plus entrepris que Louis XVIII, et les conseils que je donne à celui-ci, je les lui eusse donnés à lui-même.

France, soit de son Empereur, soit des Bourbons eux-mêmes, soit de l'humanité, que je me suis décidé à traiter cette question si délicate et que je me suis exprimé comme je l'ai fait.

CHAPITRE XVI.

Conclusion du Livre second.

23 Juillet 1804.

L'ÉTAT de la France ne peut plus être douteux, aujourd'hui, pour personne.

Ou je m'abuse, ou j'ai justifié l'idée que je m'en suis faite, et que j'essaie de communiquer à tous ceux qui peuvent être intéressés à savoir à quoi s'en tenir.

Ce n'est pas chez un peuple qui, si longtems, a supporté le joug humiliant d'une poignée de scélérats, plutôt que d'essayer une honorable résistance, qu'il est possible, qu'il est raisonnable de croire qu'il ne met pas à son repos la plus grande importance et n'en fait pas son premier besoin.

Et si telle est la disposition de la France, quel ne doit pas être l'avantage du gouvernement qu'il possède ! quelle n'est pas la force des liens mutuels qui unissent ce peuple et ce gouvernement ! quel n'est pas l'effet nécessaire des efforts, des succès de son chef pour lui procurer ce repos, son unique vœu, et le lui procurer au moment même où il était menacé de retomber sous la verge de l'anarchie!

Si telle est la disposition de la France, que peuvent espérer les gouvernemens étrangers qui, offusqués par sa puissance, mais désespérant de l'en faire déchoir à front découvert, oseraient essayer de souffler, dans son sein, le feu des discordes civiles, et compteraient sur ces discordes pour opérer son affaiblissement et se ménager le moyen de lui porter, alors, des coups plus assurés !

Si telle est la disposition de la France, reste-t-il autre-chose, à la famille du dernier de ses rois, que la nécessité de se faire une vertu de sa résignation, que la nécessité de ne plus s'exposer à faire couler inutilement le sang des hommes, que la nécessité de fermer l'oreille aux cris d'une ambition trahie,

et de se préserver de sa totale et infaillible destruction, en faisant oublier, en oubliant elle-même ses prétentions, que l'aveugle reine du monde a délégitimées!

Si telle est cette disposition, qu'oseraient encore tenter les factions intérieures qui déchirèrent avec tant de fureur le sein de la patrie! qu'oseraient entreprendre ces imposteurs féroces qui, tour à tour, s'arrachèrent l'autorité, pour s'abandonner à tous les excès, s'abreuvant de sang et de larmes et promenant par-tout la dévastation et la mort!

Si telle est enfin cette disposition, avec quelle facilité le gouvernement impérial n'achevera-t-il pas ce qu'a médité, commencé le gouvernement consulaire! n'achevera-t-il pas de réparer les fautes du règne directorial! n'effacera-t-il pas les traces, encore trop marquées, de l'incendie révolutionnaire! n'imposera-t-il pas, et sans retour, silence aux regrets, plus dignes de pitié que de blâme, qu'a laissés, après lui, le régime royal!

C'est donc sagesse et non pas imprudence, si, ne gardant aucun ménagement dans mes recherches, j'ai apprécié, par cela seul, et

éclairé, comme ils devaient l'être, tous les intérêts opposés, que mettoient en présence et aux prises l'un contre l'autre, tant de faux jugements sur l'issue de ce rêve affreux d'un grand peuple, qu'un long sommeil avait environné des prestiges les plus dangereux.

Je crois avoir, du moins tel fut mon but, je crois avoir servi, tout à la fois, l'intérêt de mon pays; celui de la nouvelle dynastie de ses princes; celui des princes déshérités par des événemens d'un ordre sur-humain; celui même de ces esprits pervers et turbulens, qui, après les troubles civils, et lorsque le calme a repris le dessus, rêvent incessamment de nouveaux troubles; celui enfin des gouvernemens étrangers, amis ou ennemis, qui pourraient croire encore à la possibilité que la France renaisse à ses agitations.

Tous, après m'avoir lu, seront convaincus, je l'espère, que les destinées de la France ne peuvent plus changer de direction; que nulle erreur ne fut plus grande que ne le serait celle sur laquelle reposerait l'espérance d'opérer, par un moyen quelconque, le moindre changement dans ce qui constitue

son gouvernement ou sa situation civile ou politique.

J'ai donc donné à mon pays une garantie de plus de la durée de sa situation actuelle ; car, s'il est vrai que l'intérêt soit le mobile, universel, unique, de ce bas univers et de cet être vain qui se dit la cause finale de l'existence de cet univers, il me semble qu'il doit résulter de tout ce que j'ai dit :

Que les Souverains de notre Europe se contenteront de la punition que leur a infligée notre révolution, pour n'avoir pas senti d'abord tout le mal qu'elle pouvait leur faire, et pour s'être crus en état de la maîtriser de manière à la faire tourner au profit de leur ambition ; qu'en conséquence, nos relations politiques, soit vicinales, soit lointaines, conserveront ou acquerront ce caractère de considération, de solidité, de durée, de prépondérance, dont la France ne peut déchoir ; et qu'il est, aujourd'hui, pour nous, infiniment moins de chances de guerres continentales qu'à aucune autre époque de notre histoire.

Que le seul ennemi que nous ayons en présence, a perdu tout moyen de faire, par

des crimes qui caractérisent l'esprit qui dirige ses chefs, diversion à la guerre loyale que nous lui faisons, et que, désormais, à l'abri du poignard des lâches, ou de la pique des factieux, notre gouvernement n'a plus qu'à mettre en œuvre tous les moyens qui sont à sa disposition pour résoudre, quand il en sera temps, le problème, si peu problématique, des forces relatives de la France et de l'Angleterre, et du rang qui, comme nations, appartient à chacune d'elles.

Que toutes prétentions, contre la possession actuelle du trône des Français par la nouvelle dynastie que la France a fondée, sont anéanties, et n'ont visiblement plus rien d'inquiétant pour la masse de la nation, amie des formes monarchiques; mais convaincue que des droits de famille doivent respecter son repos et se taire devant le droit des peuples, lorsque ce droit a fondé d'autres droits.

Que la minorité, qui se partage en minorité dolente et en minorité turbulente, est condamnée à cacher jusqu'à son existence; la première moitié, par un sentiment qui la confond, de jour en jour,

avec la masse essentiellement affectionnée à la nouvelle dynastie ; la seconde, par le fait et de son impuissance bien démontrée, et de l'horreur des souvenirs qu'elle nous a laissés.

Qu'enfin Napoleon, régnant, par la force des choses, sans obstacles au dedans, sans compétiteur au dehors, justifiera ce qu'a fait pour lui sa fortune, et, chaque jour, donnera à la masse fidèle de nouvelles récompenses de sa confiance en sa sagesse, affaiblira les regrets de la minorité dolente, et confirmera la minorité turbulente dans la conscience de sa nullité.

Tels sont, je le répète, les résultats de ce Livre second. Cependant, quoique je sois certain qu'ils n'échapperont à personne, je m'attends à n'obtenir, pour récompense, que des reproches, que des accusations, excepté de la part de cette masse fidèle, mais silencieuse, dont l'amour du repos est tel qu'elle croirait compromettre le sien, si elle approuvait à haute voix ma manière de voir qu'elle approuvera en silence.

Certains courtisans, et pour cause, s'efforceront de me peindre comme un écrivain

dangereux, et de provoquer contre moi les grands moyens de la police.

Les démagogues se scandaliseront de la licence et de la touche vigoureuse de mes pinceaux ; ils prétendront que je les calomnie et que le trône n'a pas de meilleur appui qu'eux.

Les Bourbonnistes, quoique à demi-désabusés, à demi-convertis, et plus près de mes principes qu'ils ne pensent, me considéreront comme un transfuge, et ne remarqueront même pas que, si je bats en retraite, en effet, je le fais avec quelque noblesse et de manière à mériter que leurs idoles attachent quelque prix au premier mais important service que j'ai été à portée de leur rendre.

Les souverains de l'Europe s'étonneront de la liberté audacieuse avec laquelle j'ai prêché à-la-fois l'obéissance aux peuples, la justice et la sagesse aux rois.

Nos ennemis... leur opinion ne m'importe guère ; je lui lâche la bride, tout comme, à leur égard, j'ai lâché la bride à la mienne.

En somme, je ne contenterai personne ;

10...

mais, après avoir écouté séparément chacun de ceux qui se plaindront de moi, il se trouvera que j'aurai contenté tout le monde.

Il ne m'en faut pas davantage ; et je me repose déjà, avec une assurance digne de la grandeur de mon dévouement, sur le jugement de la postérité : j'ose dire d'avance quel il sera, et je ne serai pas trompé.

La postérité, exempte des passions de mes contemporains, me jugera d'après leurs reproches contradictoires, et ces reproches mêmes, qu'il lui sera impossible de concilier, la forceront de prononcer que mon ouvrage, où, ainsi que je le désire, elle cherchera le mérite des choses, et non pas celui des paroles, fut dicté par la raison, par la sagesse et par la vérité.

ESSAIS

HISTORIQUES, CRITIQUES, APOLOGÉTIQUES ET ÉCONOMICO-POLITIQUES, SUR L'ÉTAT DE LA FRANCE,

Au 14 *Juillet* 1804.

LIVRE TROISIÈME.

Conséquences, relativement à ses relations extérieures, de l'état de la France au 14 Juillet 1804.

CHAPITRE PREMIER.

Introduction.

24 Juillet 1804.

A LA suite des convulsions de notre pauvre France, si long-tems balottée par tant de vents contraires, il fallait peut-être un effort pour que des esprits paresseux sentissent

10....

l'immense intervalle qu'une journée de Saint-Cloud (1) mit entre cette France, sous des directeurs, et cette France, sous des consuls.

Cet intervalle, je l'aperçus au premier coup-d'œil, et mes résultats possibles du 18 brumaire, ma situation de la France et de l'Angleterre, à la fin du dix huitième siècle, déposent de ma prévoyance.

J'ai donné à ces ouvrages une autre physionomie qu'à mes essais du premier mai 1796. Ai je bien ou mal fait? c'est ce que je ne saurais dire: mais mon travail n'a pas été perdu; j'en ai un témoin authentique; ce témoin, c'est notre bulletin des lois.

Mes essais de 1796 (2) sont plus l'ouvrage

---

(1) Peu de gens savent qu'il a tenu à peu qu'un dénouement d'une autre espèce ait devancé cette journée...... O fatalité! serais-tu donc une puissance à laquelle en effet l'homme ne saurait résister!

(2) Si j'en crois le conseiller d'état Portalis (et certes il est difficile que je refuse cette croyance à un homme qui n'a pas plus d'intérêt à me flatter que je ne suis, moi, constitué pour flatter qui que ce soit au monde); si j'en crois, dis-je, le conseiller d'état Portalis, cet ouvrage, le premier sorti de ma

d'un publiciste que d'un professeur d'économie publique ; je suis, au contraire, dans mes autres écrits, plus celui ci que celui-là.

L'ouvrage que je donne aujourd'hui au public tiendra le milieu entre ceux qui l'ont précédé, si toutefois il n'a pas une physionomie qui le distingue particulièrement. Je livre le lecteur à lui même, pour en juger, et vais rentrer dans mon sujet.

Je n'ai plus à m'occuper de la convenance ou de la légitimité de nos nouvelles formes politiques ; j'ai tout dit en démontrant leur invariabilité : il semble donc qu'il ne me reste plus qu'à jeter un coup-d'œil rapide sur quelques objets de détail susceptibles d'amendement et de perfection, et à donner, non comme bonnes, mais comme miennes, ainsi le dit Montagne, mes idées sur les moyens de les perfectionner ou amender.

---

plume, a produit à l'étranger un effet infiniment encourageant pour moi. En Allemagne, il a eu les honneurs de la traduction ; à Berlin, la gazette de la cour, beaucoup trop complaisante, l'a mis au premier rang parmi les écrits publiés pour ou contre la révolution.

En commençant ce livre, je n'avais pas d'autre dessein; mais je n'ai pas tardé à reconnaître qu'il est deux points de vue sous lesquels, à partir du point où je suis, mon sujet doit être envisagé.

Ils doivent, en effet, me montrer la France, l'un, relativement à l'étranger, l'autre, relativement à l'administration intérieure.

Sous le premier rapport, j'abuserai peut-être de la patience de mes lecteurs, mais ils ne m'en sauront pas mauvais gré, et, à beaucoup d'égards, nous serons d'accord, je l'espère.

Quant au second, je suspens de m'en occuper; ce sera la matière de mon Livre IVe. qui terminera cet ouvrage.

Je ne consulte pas mes forces, quelle que soit la difficulté de la route que je vais parcourir. J'avouerai, si l'on veut, que d'autres y marcheraient avec plus de talent, avec plus de lumières, mais nul avec un zèle plus ardent, plus sincère, plus désintéressé. C'en est assez pour me donner le courage de me lancer dans cette carrière sans bornes; je serai content de moi-même, si je ne la parcours pas sans y moissonner quelques véri-

tés, sans y découvrir quelques vues utiles qu'on aurait ou négligées ou méconnues.

CHAPITRE II.

De la France relativement à l'Angleterre.

25 Juillet 1804.

LA perfidie anglaise a, de nouveau, provoqué ma patrie.

Elle a violé la foi jurée, et donné, aveugle qu'elle est, le signal d'une guerre de destruction.

Quelle en sera l'issue?

J'ai déjà, et long-tems avant cette grande imprudence, démontré, à tout homme sans préjugés, que le peuple anglais était le peuple le plus malheureux de la terre, comme étant en voie actuelle et irrémédiable de décadence progressive; comme digne de compassion, par la fausse position où le mettent les illusions qu'il s'obstine à poursuivre; comme, enfin, réduit à cet état affreux de courir inévitablement à sa perte

en conservant la paix et de l'accélérer en provoquant la guerre.

Convaincu de ces vérités, qu'on répète partout aujourd'hui, j'ai dit que le moment est venu, pour la France, non pas de se substituer à la domination commerciale, dont l'Angleterre sera bientôt déchue, car une prospérité, fondée sur l'asservissement des autres peuples, passe rapidement et prépare de grands malheurs, mais de travailler, par de sages institutions, à la renaissance et au développement de son industrie.

Déjà elle reprenait majestueusement son mouvement naturel dans la sphère d'activité du commerce du monde ; mais, pas assez en garde, peut-être, contre le danger de renouer, même indirectement, ses anciennes relations avec l'Angleterre, elle avait donné trop peu d'attention au soin que j'avais pris de lui signaler cette superfétation de l'Europe comme un bubon fétide, prêt à épancher sur le continent ses miasmes pestilentiels, comme un colosse aux pieds d'argile prêt à s'affaisser sur lui-même, entraînant, dans sa catastrophe, les imprudens qui auraient eu confiance à son faux embonpoint, et justifiant

ma prédiction, que je dois répéter ici, et à laquelle, depuis dix ans, je ne cesse de croire, AU SIÈCLE DES LUMIÈRES, SUCCÉDERA LE SIÈCLE DES BANQUEROUTES.

L'Angleterre ne vit pas sans inquiétude le premier essor du commerce français, se relevant, pour ainsi dire, du tombeau et reprenant une attitude mâle et telle qu'elle sera inévitablement, dans tous les tems, lorsque rien ne comprimera son génie.

Pouvait-elle ne l'avoir pas prévu ? Le cabinet de Londres aurait-il assez peu de perspicacité ou assez de présomption pour croire que quelques années de repos ne suffiront pas, en tout tems, à la France, pour reconquérir, par le seul effet de sa position concentrée, par rapport à elle-même, centrale, par rapport au reste de l'Europe, les avantages naturels que lui assurent son immense population ; l'activité de ses habitans, et les échanges que lui permettent d'offrir la nature, la variété, la richesse de ses productions naturelles?

Si le ministère Britannique n'a pas prévu ce résultat inévitable d'une paix avec nous ; s'il s'est flatté que cette paix ne dépouil-

lerait pas, de moment en moment, sa nation de la partie de son commerce, qu'elle envahit pendant la guerre sur la nation Française ; il n'y a rien à lui dire, il faut sourire d'un tel aveuglement, qui donne une mesure de plus, du sot orgueil qui le caractérise (1).

---

(1) Cet orgueil, qui décèle toujours le déréglement de l'esprit et le rétrécissement du cœur, est la maladie dominante de la nation entière. En voici un trait qui n'a pas été publié, que je sache.

Un de ces insulaires, parcourant, par ennui, l'Europe, l'Afrique et l'Asie, se lia avec un de nos émigrés dont les agrémens, les manières, les qualités aimables, lui firent désirer de l'avoir pour compagnon de voyage. L'amitié réciproque parut former cette liaison, et le français accepta volontiers d'accompagner un ami, pour lequel il conçut un vif attachement dans son voyage autour du monde.

Vous avez tout perdu en France, dit le milord à l'émigré ; ma fortune est immense, et, Dieu merci, je puis, sans effort, vous dédommager de vos pertes. Nous allons parcourir le monde ; on ne sait pas ce qui peut arriver : tant que j'existerai, vous pouvez bien être sans inquiétude ; mais un accident, un mal-

S'il l'a prévu, s'il en saisit les conséquences, et si, au lieu de s'y soumettre, comme doivent

---

heur.... Nous sommes tous mortels.... Un notaire est mandé chez moi ; avant notre départ, vous serez possesseur d'un contrat de dix mille livres de rente. L'émigré eut beau s'en défendre ; son généreux ami ne voulut pas s'en départir, et le contrat fut signé le jour même.

Laissons nos aventuriers errer pendant quelques années de climats en climats, et le français redoubler chaque jour ses attentions délicates, pour montrer sa reconnaissance au milord, auquel, en plus d'une occasion, il rend des services très-importans, et deux fois expose sa vie et jouit du bonheur de sauver celle de son ami.

Enfin le tour du monde est fini, et nos héros arrivent à Hambourg, toujours plus charmés l'un de l'autre.

Le français se faisait un bonheur de se trouver au milieu de la famille de son bienfaiteur, de s'associer à ses plus chères affections, et de disputer à ses proches le plaisir d'égaler la vivacité de son affectueux dévouement.

Milord cependant fait les apprêts de son départ ; mais tout est individuel dans ses préparatifs : on dirait qu'il est arrivé seul de son voyage autour du monde.

le faire les peuples, les individus, pour tout ce qui est inévitable, il s'irrite, aussitôt que la guerre a cessé, de cette tendance au rétablissement de l'équilibre que la guerre a détruit; si, pour neutraliser cette tendance nécessaire, indomptable, et toujours agissante, même sous la force qui la comprime, il n'a d'autre moyen que la guerre; il faut reconnaître deux choses : l'une, que ce

---

Etonnement, explication de la part du français; vous restez à Hambourg, lui dit son compagnon, je retournerai seul à Londres. — Comment, milord! me refuserez-vous le bonheur de vous consacrer toute mon existence? — Inutile, mon ami, mon but est rempli; je n'ai plus besoin de cela. — Ai-je donc mérité cette cruelle séparation? quel titre me resterait-il dans ce cas à vos bienfaits? Ou reprenez-les, ou ne me punissez pas de vous aimer avec trop de vivacité. — Oui, mon ami, je vois, c'est la vivacité française; mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit: je n'ai rien à reprendre; vous n'avez rien à me reprocher; vous m'avez amusé, je vous ai payé, nous sommes quittes.... Le milord partit seul; je voudrais pouvoir dire que l'émigré lui renvoya son injurieux contract; mais on ne m'a pas dit quelle fut sa conduite à cet égard.

moyen violent, pour essayer de conserver ses avantages, lui coûte cent fois plus que ce qu'il croit gagner, et que conséquemment, s'il parvient, par la guerre, à faire pencher un moment la balance de son côté, il ne met rien dans son bassin, et, par un faux calcul, épuise, en pure perte, ses forces positives; l'autre, que la France comptera vainement sur la paix la plus solidement basée avec ce ministère jaloux, inquiet et sans foi, tant qu'elle n'aura pas exigé, comme condition préalable, un retour éclatant, authentique, inviolable, aux principes élémentaires du droit des gens, dont ces audacieux insulaires ont déchiré le code salutaire, à la face comme à la honte de l'Europe entière, qui n'a pas puni cet attentat, par une irrévocable excommunication.

CHAPITRE III.

Acte de désespoir, acte de perfidie.

26 Juillet 1804.

Il est une époque de notre histoire révolutionnaire, dont peu de gens ont senti l'importance.

Elle a éveillé un moment l'attention, mais elle n'a pas fait une impression durable : les scènes d'horreur dont elle fut suivie, en ont détourné tous les yeux, et personne ne l'a considérée, jusqu'ici, comme elle devait l'être.

Je vais la rappeller; elle est pour nous du plus grand intérêt.

Je veux parler de l'occupation de Toulon par les Anglais, du 28 août au 18 décembre 1793.

Je vais, et ce ne sera pas sans une utilité majeure, je vais dire ce qu'on n'a pas dit avant moi (1).

---

(1) Lorsque en 1796, je donnai au public mes premiers essais, j'avais conçu le dessein de publier l'histoire de l'insurrection départementale du midi en 1793. Témoin oculaire et acteur dans ce grand mouvement, j'étais à portée de le peindre fidèlement, et déjà mes matériaux étaient rassemblés. Mais, malgré le haut prix qu'un libraire très-connu mettait à mon ouvrage, je m'abstins de m'en occuper; je sentais que cette partie de notre histoire, l'une des

J'avertis que pour attacher à mes récits le caractère d'authenticité que je crois nécessaire de leur imprimer, je montrerai quels sont mes droits à l'attention que je désire qu'on m'accorde. Ces titres, s'il en était besoin, seraient corroborés par des témoignages dont je crois devoir me passer, mais que j'irais chercher, s'il le fallait, dans les plus hauts degrés de la hiérarchie Française.

Je ne sais pas s'il exista, à aucune époque, aucune réunion, aucune opposition active des amis de la monarchie, ou, pour m'accommoder avec le langage de la révolution, aucune faction royaliste dans l'intérieur.

Mon opinion ne fut jamais un mystère, pour qui que ce soit, parce que je ne sais pas avoir peur; mais je me suis isolé par raison, me bornant à une défense individuelle qui m'a toujours réussi envers et

---

plus intéressantes peut-être et que personne ne connaît ou ne connaît bien, était alors prématurée. Je ne sais pas ce que j'en penserais aujourd'hui; je ne me suis pas interrogé; l'ouvrage dont je m'occupe ne m'en laisse pas le loisir.

contre tous, et qui me semble la seule ressource d'un homme digne de ce nom, lorsque les lois ont perdu leur empire, ou lorsque tous les crimes, tous les vices armés du pouvoir, ont mis à la place des lois un code de brigands.

Étranger à tous les partis, comme je le serai toujours, je ne pus cependant rester indifférent à la commotion électrique du 31 mai 1793.

J'habitais Marseille à cette époque; j'y vivais ignoré; mais, atteint moi-même de cette commotion, je fut bientôt, contre mon allure native, l'un des acteurs d'un mouvement qui fit pâlir la Convention.

Commissaire insurrecteur, je parcourus plusieurs départemens où ma présence fit rentrer dans la poudre les voleurs et les assassins qui avaient envahi tous les emplois publics.

Le cours de ma mission me jeta dans Lyon, préparant sa mémorable, mais, hélas! son inutile résistance à ceux qui, bientôt après, abusèrent si horriblement de leur détestable victoire.

Je ne dis pas ce que j'y fis, qui j'y trouvai, avec qui j'en sortis.

J'en sortis pour traverser la Suisse, traverser l'Italie, gagner le port de Gênes, et rentrer dans Marseille, dont l'armée de Carteaux me coupait les chemins.

J'espérais... Mais je ne dois pas m'écarter de mon unique but; c'est de Toulon, de Toulon seul que je m'occupe.

Arrivé à Gênes chez le banquier de la cour de Turin, mon ami, et aussi mon banquier, je hâtai mon départ pour Marseille, mais il ne put être si prompt, que je n'eusse le tems de m'entretenir avec les ambassadeurs des puissances coalisées, sur la situation de la France, et sur l'espoir qui me ramenait à Marseille, où je me flattais de retrouver mes concitoyens debout, et en état de résistance à l'oppression.

La maison de mon ami était le rendez-vous de tout le corps diplomatique; j'y vis, entr'autres, M. Drake, diplomate, moins niais qu'on n'a l'air de le croire, mais aussi bon Anglais que je suis bon Français, c'est-à-dire, bien cordialement jaloux

de mon pays, et disposé à mettre à profit toutes les occasions de lui nuire en paix comme en guerre.

Les papiers publics de France ne manquèrent pas de citer mes liaisons avec ces ministres de la coalition ; mais ils en déguisèrent la fortuité, et me prêtèrent, bien gratuitement des vues qui n'étaient pas les miennes.

Je l'avoue; je ne suspectais pas alors la bonne foi de l'Angleterre; mais, malgré que M. Drake, connaissant bien ses avantages vis-à-vis d'un jeune homme peu accoutumé aux détours de la politique, novice encore sur un pareil théâtre, et qui, élève de Montagne, en avait adopté la franchise et la naïveté; malgré, dis-je, que M. Drake me cachât avec soin sa haine chatamique, qu'il ne m'a pas celée depuis, un instinct national me tint, à son égard, sur la réserve. Je n'en gardai aucune, au contraire, avec M. le chevalier de Lisachewitz, ambassadeur de Russie; je trouvai en lui un mentor, et, après la catastrophe de Toulon, un ami aussi vrai qu'utile.

Je m'embarquai enfin sur une félouque,

le 12 août 1793, longeant la côte, mais escorté par une escadre Anglaise qui reçut l'ordre de ne pas me perdre de vue et de me protéger contre tout fâcheux accident.

Je ne dis pas ce qui s'ensuivit d'une nuit orageuse qui me sépara de mon escorte ; à quels dangers je parvins à échapper pendant quatorze jours de navigation, sur une côte où la mort m'attendait, si j'avais eu le malheur d'y relâcher ; par quel miracle, tombé, comme Suisse, entre les mains d'une municipalité maratiste, il me fut permis de continuer ma route par terre, après avoir été menacé, comme émigré, d'être envoyé au général de l'armée d'Italie ; comment, enveloppé par l'armée de Gardanne, mon sang-froid me tira de ce mauvais pas ; comment, après avoir erré dans les bois, sans asile, pendant trois jours et trois nuits, je parvins enfin, en affrontant les avant-postes de mes ennemis, à me jeter, le 31 août, dans Toulon, déjà et depuis trois jours, occupé par l'escadre Anglaise.

Tout cela ne concerne que moi, et je ne suis pas un être assez important pour m'élever à la hauteur d'un Kotsebue, en racontant

à l'univers des événemens arrivés à mille autres qui s'en sont tus et n'en ont pas été si amplement dédommagés (1).

Me voilà donc dans les murs de Toulon!... Demandez au rapporteur qui proposa les lois des 19 et 20 fructidor contre les toulonnais qui ont fui la mort le 18 décembre 1793, il vous dira que je suis criminel pour avoir trouvé cet abri. Criminel, soit; mais, lui-même, je voudrais bien savoir ce qu'il aurait fait à ma place.

J'avais été accueilli aux portes de la ville par trois ou quatre cents marseillais qui poussèrent un cri de joie, en me voyant : j'avais passé pour mort.

Ils étaient du nombre des 10,000 réfugiés auxquels Toulon était, en grande partie, redevable de sa position actuelle, et qui se succédaient aux portes par centaines, pour inspecter les arrivants et refuser l'entrée à ceux que leur conduite antérieure eût pu rendre justement suspects.

---

(1) O fortune! ô réputation!... et l'Europe n'a pas son démocrite!

Ce fut une peine perdue, ils eurent le plaisir de ne voir arriver que la fleur de la population provençale; accourant à Toulon de 30 lieues à la ronde, tout homme paisible et honnête ayant, tant que dura l'occupation de cette place par la coalition, considéré comme le souverain bonheur de pouvoir y trouver un asile contre la rage des clubs ressuscités par les armées de la convention.

J'appris bientôt comment, à l'approche de deux armées qui les menaçaient hautement d'une entière extermination, les toulonnais et dix mille réfugiés avaient pu, en trois jours, parlementer avec l'escadre anglaise, convenir avec elle d'une capitulation qui honore leur patriotisme, triompher de la résistance de notre propre escadre, et, enfin, admettre dans leur port une force auxiliaire au seul nom de Louis XVII.

Des avisos avaient été expédiés à Naples et dans les parages de Minorque et Majorque, où se trouvait l'escadre de l'amiral Langara; bientôt, de toutes parts, arrivèrent des renforts en hommes, en chevaux, en artillerie de campagne, dont on manquait absolument, et en munitions de bouche, besoin non

moins pressant, et qui, seul, eût suffi pour déterminer les toulonnais à une démarche qui leur ouvrait la mer dont ils ne pouvaient se passer.

Le mouvement imprévu qui avait jeté dans leurs murs dix mille bouches étrangères, les avait surpris, en effet, dans un état de disette déjà inquiétant pour eux-mêmes; cette situation ne leur eût pas permis de résister huit jours à deux armées qui leur ôtaient tout moyen d'obtenir des vivres de l'intérieur, et à une escadre qui, les traitant en ennemis, eût intercepté les approvisionnemens qu'ils auraient essayé de se procurer du dehors.

Ils étaient donc entre la mort et la famine, lorsque le désespoir leur suggéra de se jeter dans les bras de la coalition.

Je le répète, je ne croyais avoir alors aucun motif de suspecter la bonne foi de cette coalition, pas même des Anglais.

Telle qu'elle se présentait à ma haine philantropique, avec sa propagande et ses cris de *guerre aux tirans, paix aux chaumières*, la révolution me paraissait devoir détourner les souverains de l'Europe de toute autre

pensée que du soin de leur sûreté et du besoin de décourager à jamais les factieux de tous les pays, en éteignant ce vaste incendie, et en rétablissant le trône des Bourbons.

Ma confiance ne tarda pas à trouver des motifs d'inquiétude.

J'en signalerai quelques-uns : ils suffiront pour justifier l'isolement, l'inaction auxquels je me réduisis, durant ce siége, dont l'issue fut bientôt aussi funeste qu'imprévue.

En suivant le guide qui, à travers les bois, m'avait introduit dans Toulon, je n'avais pu éviter de joindre une route de traverse qui, passant sous le revers de la montagne où se trouve perché ce qu'on appelle le vieux Solliés, va déboucher près de Toulon même et sous la protection de ses forts.

On sait quels forts environnent Toulon, et que ces forts tiennent nécessairement au système de défense d'une place dominée de toutes parts par des hauteurs dont elle doit toujours rester maîtresse, sous peine d'être détruite de fond en comble, sans pouvoir opposer la moindre résistance.

Je passai sous le vieux Solliés vers les quatre heures du matin ; la route que je sui-

vais était déserte, quoique, à deux cents pas de là, l'armée de siége, forte de 3000 hommes, eût pris ses positions dans la plaine et sur les hauteurs. Deux soldats maraudeurs, qui m'inquiétèrent un instant, se retirèrent à mon approche et gravirent la montagne pour rejoindre leur poste au vieux Solliés.

Je n'étais point militaire, mais je conçus, d'abord que, si j'eusse commandé l'avant-garde de l'armée d'Italie, se repliant sur Toulon pour en faire le siége, un commissaire insurrecteur n'eût point trouvé ce chemin libre et fût tombé dans mes filets.

Je remarquai encore que 28 pièces de canon, la seule artillerie que possédait ce noyau de l'armée de siége, étaient placées en batterie sur les hauteurs du vieux Solliés, menaçant la grande route de Toulon, et laissant libre le chemin qui favorisait ma retraite dans cette place.

Je fis jaser mon guide, qui connaissait la position de mes ennemis, et j'appris que le corps d'armée occupait la basse ville et le château détruit de Solliés, et que 500 hommes, au plus, gardaient, à demi-heure de

marche de ce corps d'armée, les 28 canons dont j'ai indiqué la position.

Je sentis tout de suite qu'il était possible de dissoudre ce premier noyau de l'armée assiégeante, et à peine fus-je entré dans Toulon, que mon premier soin fut de donner, à cet égard, connaissance de l'état des choses et mes vues pour en profiter.

Toulon avait conservé ses sections en permanence, son comité central, son drapeau tricolor et ses formes républicaines, qu'il abandonna un peu plus tard, convaincu que, dans sa position, tout cela nuisait à sa défense.

Je parus au comité central, de là chez le gouverneur de la place, accompagné de quelques émissaires de ce comité.

J'exposai ce que j'avais vu, j'offris le secours de mon guide, que j'avais retenu dans ce seul dessein, et je proposai de faire, le jour même, à la nuit tombante, une sortie ainsi disposée.

Quatre à 500 hommes marcheraient en avant et s'engageraient dans le chemin désert où je venais de passer moi-même. Ils seraient secondés par 15 à 1800 hommes qui

suivraient la grande route de Solliés, et ne se mettraient en mouvement qu'à la minute qu'indiquerait le calcul exact de la différence des distances.

La présence de 1800 hommes, simulant une attaque de vive force et offrant le combat aux ennemis postés dans la plaine ou sur la hauteur, devait attirer toute leur attention sur la grande route; l'artillerie du vieux Solliés eût agi pour tenir ces 1800 hommes dans un respectueux éloignement; ceux-ci auraient alors manœuvré de manière à faire supposer que leur dessein était de contourner l'armée par la droite, et, pendant ce tems-là, les 4 à 500 hommes de gauche, ayant gravi les derrières du vieux Solliés, auraient fait taire la batterie, s'en seraient emparés aisément, et, braquant les 28 canons sur le bas Solliés, tandis que le corps des 1800 hommes se serait alors avancé sans obstacle, auraient fait mettre bas les armes à ce noyau d'armée, qui eût été amené dans Toulon comme prisonnier.

Mon plan fut jugé bien conçu; j'en reçus des éloges; mais il ne put y être statué qu'après en avoir référé à l'amiral Hood, et cet

amiral décida que Toulon n'avait pas encore assez de troupes pour faire une pareille tentative. Je rendis la liberté à mon guide, j'abandonnai cette idée, et ne pus concevoir, de long-tems, pourquoi elle n'avait pas été accueillie avec empressement.

Quelques jours plus tard, une sortie eut lieu par la porte de France, contre un autre noyau d'armée qui se formait de ce côté. Nous balayâmes l'étroite plaine qui nous séparait des gorges d'Ollioules, et repoussâmes loin de ces gorges, les assiégeans épouvantés.

Maîtres de cette position, les toulonnais eussent, seuls, défié les forces entières de la Convention ; il n'est peut-être pas, au monde, de poste militaire où une poignée de braves puisse mieux résister à l'armée la plus formidable ; les Anglais, cependant, ne jugèrent pas à propos de s'y maintenir : sous prétexte encore que le service de la place n'était pas assez assuré, ils rentrèrent dans la ville, et, dès le lendemain, les républicains avaient et repassé les gorges, d'où on ne les a plus chassés, et repris toutes leurs positions.

Je fus surpris, et ce n'est que plus tard que je conçus la cause d'une telle conduite.

La guerre contre Toulon eût cessé trop tôt. Son succès eût été suivi de conséquences trop heureuses pour la France.

Ce n'était pas là le but des Anglais !

Ils n'auraient pu détruire une population maritime, brûler un port qui leur faisait ombrage, s'emparer, sans dangers, d'une superbe portion de notre marine, et quitter en lâches, en pillards et en assassins, une ville qui les avait appellés et reçus comme braves et comme amis.

Toulon, cependant, recevait chaque jour de nouveaux renforts. Un jeune homme qui, dès le premier jour, s'y concilia l'estime et la confiance universelles, M. de Gravina, y prit le commandement des troupes de terre. Si j'écrivais l'histoire de cette guerre, de quels lauriers ne devrais-je pas le couvrir? mais je n'en fais qu'un précis rapide; le but que j'ai à remplir m'éloigne de m'appesantir sur de pareils détails.

Je ne puis cependant me refuser à raconter son premier début.

A peine se vit-il investi du commande-

ment, qu'il fit une sortie contre les ennemis qui s'étoient accrus et renforcés du côté d'Ollioules. On lui représenta que Toulon n'avait pas une seule pièce de campagne. Les républicains n'en ont-ils pas, s'écria-t-il? Oui, votre excellence, lui répondit-on; Eh! bien, répliqua-t-il, nous en aurons bientôt comme eux. Marchons.

L'enthousiasme était tel que les soldats de marine Espagnole, qui firent le succès de cette journée, avaient été obligés d'admettre dans leurs rangs plusieurs jeunes gens de Toulon ou des environs, qui, au moment de la sortie, accoururent en armes, sollicitant qu'on ne refusât pas leurs services.

Ce premier essai régulier de nos forces surpassa toutes nos espérances; nos défenseurs rentrèrent, presque sans perte, avec sept pièces de campagne enlevées à nos ennemis.

Toulon avait ses forces propres et ses forces auxiliaires; les premières n'étaient pas, certainement pas à dédaigner; mais les Anglais qui avaient toute autre vue que celles des autres membres de la coalition, jugèrent prudent de s'en passer.

Sous le prétexte que, si Toulon renfermait de bons citoyens dignes de toute confiance, il renfermait aussi des révolutionnaires dont il fallait se défier, ils ordonnèrent un désarmement général, qui fut exécuté et qui réduisit plus de douze mille hommes, en état de porter les armes, au rôle de spectateurs d'une cause qu'on disait encore la leur.

On conserva néanmoins un bataillon qui s'était trouvé en garnison dans la place, et qui (réfléchissez, lecteurs, aux bizarreries de l'espèce humaine et à la force des positions) rendit, pendant ce siège, les plus grands services, et déploya une bravoure égale à sa fidélité.

On organisa un autre corps Français, sous le titre du régiment Royal-Louis ; les républicains n'ont pas dû oublier ce que leur coûta la reprise que nous fîmes sur eux du Cap-Brun, où périrent trois cents de ces braves, victorieux des obstacles que leur opposait l'avantage de la position, des armes et du nombre.

On n'auroit eu qu'à dire un mot, dix régimens semblables nous eussent rendus in-

vincibles ; mais il ne resta de ressource aux Français, que fatiguait une pénible inutilité, que de remplir les cadres de ce bataillon et de ce régiment, à mesure que la guerre y faisait quelque vuide.

Tout Toulon a vu un habitant des bords du Rhône, établi à Marseille, avec une femme charmante de 19 ans, s'incorporer avec sa femme dans ce bataillon; cette femme, vêtue en militaire, suivre, dans toutes les actions. son mari devenu capitaine, encourager, par son ardeur, par ses discours, par son exemple, tous ses camarades, et se faire un jeu de porter l'havresac et de courir après les boulets qui venaient s'amortir auprès d'elle.

Nos ennemis ont eu à s'honorer d'un fait du même genre, mais il leur est resté inconnu : historien, je dois le raconter; Français, je dois en faire honneur à ma patrie.

On se rappelle que, le pas de la Masque ayant été surpris, dix-huit cents républicains s'emparèrent des hauteurs qui dominent Toulon, et se rendirent maîtres de la redoute de Pharon, ce qui pouvait avoir les plus terribles conséquences.

Le héros Espagnol, M. de Gravina, sentit qu'il ne fallait pas laisser renforcer cette troupe; et, qu'à tout risque, il fallait reprendre possession de ce pas de la Masque, où dix hommes eussent arrêté l'armée de Xercès.

Il se met à la tête de ses soldats de marine, dont la bravoure semblait être en raison inverse de la taille et de la tenue; il se fit soutenir par un corps de 800 Anglais, par mille Piémontais, déjà éprouvés au-delà du Var, et 1500 Napolitains de nouvelle levée, ou du moins n'ayant jamais été au feu. C'est avec cette force, qui ne compensait pas le désavantage d'une telle entreprise contre un ennemi retranché, qu'il gravit des hauteurs qu'un autre eût pu juger inaccessibles.

Ce général ne put voir de ses propres yeux le succès de ses sages dispositions. Blessé au pied par un coup de feu, il fut reporté dans la ville, que consterna cet accident.

Cependant, l'attaque continua, à la vue de tous les toulonnais, qui, du haut de leurs toits, ne perdaient pas un mouvement de

cette action, à laquelle ils étaient tant intéressés.

L'horreur me saisit quand je me rappelle qu'il n'échappa pas un seul de ces 1800 hommes qui s'étaient jetés dans la redoute de Pharon, d'où ils n'avaient aucune issue; quand je me représente le plus grand nombre de ces malheureux, fuyant la mort, dans les bras de la mort, et se précipitant sur les rochers, plutôt que de périr de la main de leurs ennemis,

Déjà nous étions maîtres de toute la hauteur, déjà le désespoir ou la mousqueterie avait laissé sans défenseurs la redoute dont la conquête était l'objet d'un tel massacre. Deux soldats seuls, inaccessibles à la crainte, étaient restés sur le glacis. L'un chargeait continuellement, l'autre recevait des mains de son compagnon l'arme meurtrière, et faisait mordre, à chaque fois, la poussière à quelque ennemi.

Un officier Anglais commandait en l'absence de M. de Gravina; ce courage héroïque le frappa; il voulut sauver ces deux soldats, et il cria dans tous les rangs : ne tuez pas ces braves gens, ne tuez pas ces braves gens.

On exécuta cet ordre pendant quelque tems, en avançant toujours vers la redoute qui n'avait plus d'autre défense; mais comme, à tout instant, un coup assuré faisait dans les rangs une nouvelle brêche, les assaillans perdirent patience, et les deux braves tombèrent l'un sur l'autre, percés de mille coups.

On accourt, on les examine: l'un d'eux était une femme.

Je reviens sur mes pas; de tels épisodes m'entraînent trop loin de mon but.

Désarmés, dépouillés de toute autorité, ceux des Français qui avaient attiré dans Toulon des forces étrangéres, se rappellèrent l'histoire du cheval et du cerf, et craignirent enfin d'être le jouet d'une politique perfide.

Ils imaginèrent un moyen qui leur parut le seul capable de la déconcerter.

Ils demandèrent que Louis XVII et le Comte de Provence fussent proclamés dans Toulon, l'un roi de France, et l'autre régent du royaume; qu'aux couleurs nationales, succédassent le drapeau blanc et la cocarde blanche, et qu'une députation de toulonnais allât inviter le régent à venir établir momen-

tanément dans Toulon, le siége du gouvernement.

Il n'y avait pas de prétexte contre les deux premières demandes, elles furent accordées, et plut à Dieu, alors, que la France eût été témoin de l'ivresse de bonheur dont cet instant pénétra tous les cœurs! Pour la troisième, l'amiral Hood temporisa d'abord et finit par déclarer qu'il n'était pas encore tems, et qu'il ne recevrait pas M. le régent dans la place.

Les yeux avaient déjà de quoi se dessiller: cependant la plus grande sécurité régnait dans tous les cœurs: les remparts de la place n'avaient pas encore eu une seule occasion de tirer un coup de canon; la guerre ne s'annonçait à nous que par un bruit lointain, qui ne servait qu'à alimenter nos espérances; et nous jouissions dans la ville de toutes les douceurs, de tous les plaisirs de la paix.

Nous ne tardâmes pas à avoir un nouveau sujet d'inquiétude.

Le général Anglais Ohara avait été fait prisonnier d'une manière inconcevable.

Pour s'en rendre raison, les militaires pré-

tendirent que c'était la coutume de ce général, qui, aspirant uniquement aux distinctions qu'acquièrent, partout, le nombre d'années de service, et la manière de les compter en tems de guerre, avait calculé, dès longtems, qu'il lui serait infiniment plus commode et plus sûr de se constituer prisonnier au commencement de chaque guerre, plutôt que de payer de sa personne et de s'exposer au hasard des combats.

Les politiques, sans contester la possibilité d'un tel calcul, cherchèrent une autre cause à cet événement; et, s'ils se sont trompés, leur opinion paraît pourtant assez probable.

Les Anglais, disaient-ils tout bas, veulent nous jouer quelque tour; ils ont pris ce moyen pour envoyer, avec décence et sans éveiller des soupçons, un de leurs généraux, aux commissaires de la convention qui sont à nos portes; si cela n'était pas, ces commissaires auraient-ils laissé communiquer avec Toulon cet Ohara qui a demandé son chirurgien qu'on lui a envoyé, et qui, tout prisonnier qu'il est, a des liaisons suivies avec ses compatriotes?

Le peuple des réfugiés était néanmoins sans aucune inquiétude, et j'avouerai que j'étais peuple à cet égard. J'avais des fonds à Gênes; Toulon éprouvait des besoins; je méditais de tirer d'Italie une ou deux cargaisons; je ne m'occupais que de bien constater la convenance des articles sur lesquels j'avais jeté les yeux.

Quelque tems après la prise d'Ohara, un parlementaire, envoyé par les conventionnels, fut amené, les yeux bandés, chez le gouverneur de la place : après plusieurs messages à l'amiral Hood, le parlementaire fut congédié.

Mes matériaux, dont j'ai déjà parlé, n'étant pas à Paris, où j'écris, je ne puis donner la date fixe de chaque fait que je rappelle; mais leur exactitude n'en est pas moins certaine, et cela seul est essentiel.

Peu de jours s'étaient écoulés depuis la venue de ce parlementaire, lorsque, au grand étonnement des toulonnais, un équipage somptueux se présenta, avec le même caractère, aux portes de la ville. Deux conventionnels la traversèrent sous bonne escorte, sans avoir les yeux bandés, et allèrent

s'enfermer, pendant plusieurs heures, avec le gouverneur.

Quel fut l'objet de cette conférence? on le devinera, peut-être, en attendant qu'on puisse, preuves en main, éclaircir cet étrange mystère.

Quoi qu'il en soit, en sortant de chez le gouverneur, les conventionnels remontèrent dans leur voiture, et, au lieu de prendre le chemin de la porte de France, sortirent par la porte d'Italie, et allèrent faire une visite solennelle à un autre conventionnel prisonnier au fort Lamalgue, où le mal avisé se pendit quelque tems après.

Cette visite faite, les représentans reprirent le chemin de la ville, et s'en retournèrent comme ils étaient venus.

Quelques jours s'étaient écoulés sans événemens remarquables, lorsque nous vîmes arriver du camp des assiégeans deux grands fourgons couverts qui furent conduits chez le gouverneur, et s'en retournèrent le jour même.

Quels étaient ces fourgons? qu'avaient-ils apporté? ou qu'étaient-ils venus chercher? C'est encore un mystère qu'il n'est pas pos-

sible d'éclaircir, autrement que par des conjectures.

Depuis lors, les Anglais s'emparèrent seuls de l'arsenal, dont l'entrée fut interdite, non seulement à tout Français, mais encore aux Piémontais, aux Napolitains et aux Espagnols.

Dès ce moment, chaque vaisseau de l'escadre anglaise fut successsivement introduit dans le port royal, dont nul autre n'avait l'accès; on voyait bien, par sa mâture, qu'on le mettait en station devant les magasins, mais il était impossible de dire avec certitude la cause d'une telle manœuvre.

Tous les vaisseaux de l'escadre anglaise avaient eu leur tour, lorsque deux bâtimens entrèrent dans le port, à mon adresse; c'étaient les cargaisons dont j'ai déjà parlé (1).

---

(1) J'ai fait tous mes efforts pour supprimer de mon récit tout ce qui m'était personnel; mais je n'ai pu le faire entièrement, et je dois espérer que mes lecteurs s'apercevront que trop de scrupule, à cet égard, m'eût privé de présenter des aperçus très-intéressans, et de fournir quelques données de plus pour apprécier la politique anglaise à cette

Au moment où j'allais m'occuper de leur déchargement, un négociant toulonnais, ayant, me dit-il, confiance à ma manière de voir, me communiqua, en confidence, un avis qu'un de ses correspondans de Marseille, mon ami comme le sien, était parvenu à lui faire remettre. Le marseillais (1) le prévenait qu'il savait, de science certaine, que Toulon serait occupé par les Français avant les fêtes de Noël. (Nous étions alors au 13 décembre) Il lui conseillait, en conséquence, de prendre les devants, de faire embarquer toute sa fortune emportable, de s'éloigner de Toulon avant l'événement, et, au surplus, il

---

époque remarquable. De tels détails, d'ailleurs, constituent mes titres à la confiance de mes lecteurs, et, sous ce rapport, j'ai dû y attacher quelqu'importance.

(1) Ce marseillais et ce toulonnais, dont je parle, sont très-connus, et les grandes affaires dont le premier a été chargé depuis, pour le compte du gouvernement conventionnel, ne laissent pas de doute qu'il n'eût pris à bonne source l'avis qu'il crut devoir donner à son ami, avis auquel il était lui-même assez intéressé.

lui donnait l'ordre d'expédier, sur-le-champ, à Gênes ou à Livourne, pour environ 40,000 fr. de marchandises qu'il lui avait consignées et qu'il voulait mettre à l'abri d'un événement dont il ne lui était pas permis de douter.

Après avoir lu cette lettre, je n'eus pas beaucoup de peine à faire observer à mon ami que cet événement, annoncé si positivement et à jour nommé, était une chose impossible. Il convint avec moi, que Toulon, dans sa position, avec ses forts, ses ouvrages avancés, ses 22 mille hommes de garnison, son port ouvert, quand l'ennemi n'avait pas une chaloupe en mer, était inexpugnable, et il finit par adopter mon opinion. « Cette » lettre, lui dis-je, est la suite d'une de ces » jactances républicaines dont nous avons » eu tant d'exemples. Notre ami aura en- » tendu les grands acteurs de notre tragédie » se vanter qu'ils seraient dans Toulon avant » les fêtes de Noël, et cela afin de soutenir » l'irritation dont ils ont besoin, comme, » pour nourrir la confiance des troupes, un » de nos généraux écrivit qu'il avait fait une » boucherie. et n'avait perdu que le petit » doigt d'un chasseur ; mais nous ne devons

» ni ne pouvons voir ici des mêmes yeux que
» lui. Mon avis est que nous resterions cent
» ans dans Toulon sans que les convention-
» nels pussent, un seul instant, nous pré-
» senter l'ombre d'une inquiétude. Vous ne
» pouvez pas, par exemple, vous dispenser
» d'expédier en Italie les marchandises de
» notre ami ; ce sont-là vos ordres ; vous ne
» devez pas balancer : pour ce qui vous con-
» cerne, je m'en vais vous prêcher d'exem-
» ple, et, de ce pas, je vais décharger mes
» deux bâtimens ».

Cet avis parut sage; il fut suivi : cinq jours après.... Arrêtons-nous un instant.

C'est ici le lieu de dire, à quelles conditions, l'escadre anglaise avait été admise dans Toulon,

On est, sans doute, bien édifié sur la nécessité où se virent réduits les toulonnais, pressés entre la mort qui s'avançait de tous côtés, terrible, inexorable, les cris de pillage à la bouche, le glaive et la torche à la main, et entre la faim contre laquelle ils étaient sans aucune espèce de ressource.

Une telle situation, quoi qu'en aient dit des lois atroces, les a sans doute absous,

aux yeux de mes lecteurs, de cet acte de désespoir qui leur coûta, depuis, tant de larmes et de malheurs.

Eh bien ! dans cette horrible extrémité, ils n'oublièrent pas qu'ils étaient Français, et cette même capitulation, dont on leur fit un crime irrémissible, dépose toute entière en faveur de leur patriotisme.

Les Anglais qui, une fois introduits dans la rade, parlèrent bientôt en maîtres à leurs alliés (car les toulonnais ne devaient pas être autre chose à leurs yeux); les Anglais, qui finirent par s'emparer de la suprématie du commandement de terre et de mer, s'étaient soumis à partager ce commandement avec les autres puissances, membres de la coalition, et, nommément, avec l'Espagne. En ce qui concerne la marine française et son arsenal, ils avaient été autorisés à appliquer aux besoins de leur escadre tout ce qui leur serait nécessaire, mais sur inventaire et estimation préalables, et sous l'obligation d'une entière restitution, soit en nature, soit en valeur, aussitôt que la France serait ramenée *sous un gouvernement légitime et reconnu*. Remarquez bien qu'il ne s'agit pas

ici d'un gouvernement monarchique, du gouvernement des Bourbons ; la coalition départementale à laquelle, dans cette capitulation, Toulon ne cessait pas d'appartenir, ne s'était et jamais ne se serait élevée à cette hauteur. Les toulonnais n'envisagèrent que leur salut et l'éventualité d'un gouvernement tolérable ; ils stipulèrent pour ce gouvernement, quel qu'il pût être, et ne le soumirent qu'à acquérir un caractère de légitimité, en se faisant reconnaître, pour lui donner le droit d'exiger des Anglais la restitution de tout ce que la marine française à Toulon aurait pu leur fournir.

Je ne sais si le gouvernement français a ou n'a pas eu connaissance de cette pièce : mais elle a existé ; elle existe sans doute encore, et, en tout cas, dix mille Français l'ont connue et lue comme moi ; en tout cas, le simple sens commun indique que l'amiral Hood a dû recevoir un double de la capitulation qui lui livra Toulon, et il ne peut nier la teneur de cette pièce, qui m'est bien connue, qu'en représentant ce double qui me donnerait un démenti qu'à la face de toute l'Europe je le défie de me donner.

Maintenant, rapprochons toutes les circonstances qui m'ont amené au dénouement de cette tragédie, et voyons s'il fut jamais perfidie plus épouvantable, inhumanité plus révoltante, lâcheté plus caractérisée, que ce qui me reste à raconter.

Le 16 décembre, un mouvement militaire nous annonce quelque événement : telle était notre sécurité, que, nous autres Français, nous ne parlions de ce qui se passait à une ou deux lieues de nos murailles, où gissaient des canons oisifs, que comme d'une affaire sans conséquence que les journaux nous auraient annoncée au-delà du Rhin.

Des troupes sortent de la ville ; nous entendons au loin tonner l'artillerie, et à peine distinguons-nous le bruit de la mousqueterie.

Vers les deux heures et demie, ces troupes, harassées, couvertes de sueur et de poussière, rentrent en désordre, quoique sous la protection de nos ouvrages avancés.

Bientôt le bruit se répand et se confirme enfin, que le grand camp de Balaguier a été emporté, et que, par conséquent, l'ennemi

domine la grande rade où nos batteries flottantes ne pourront plus tenir.

La première réponse de M. Gravina, à cette fâcheuse nouvelle, fut celle-ci : Ils ont pris le grand camp ; il faut le leur reprendre.

Un conseil de guerre s'assemble : pendant qu'il délibère, la ville est en agitation, et, à l'exception d'un petit nombre qui, moi le premier, croyait en juger plus sainement, chacun craint les suites de cet échec, le premier digne de remarque depuis ce siége mémorable.

Lorsque le conseil de guerre a levé sa séance, l'inquiétude s'accroît, parce qu'on ignore ce qu'il a résolu. Cependant, on murmure que le général Gravina est d'avis que c'est un malheur réparable, que les Anglais seuls prétendent que c'est un événement décisif, et que c'est précisément à eux que la perte de Balaguier est attribuée. Ils ont mis, dit-on, les Napolitains en avant, les ont mal disposés, se sont mis à couvert eux-mêmes et ont fini par crier : *sauve qui peut*, avant que l'avantage fût décidé en faveur des républicains.

Dans le même moment, on entend circuler dans la ville une menace puérile qui

glace le peuple de terreur. Les républicains ont, dit-on, fait venir la grande couleuvrine d'Arles, ils vont la placer à Balaguier, et comme elle porte à trois lieues, ils détruiront Toulon avec la couleuvrine.

Qui put répandre une pareille absurdité? qui? sinon ces mêmes hommes, qui, quatre mois auparavant, connoissant la force des mots sur l'esprit populaire, s'étaient faits précéder par la terreur, en faisant annoncer par-tout qu'ils marchaient sur Marseille avec les allobroges; les allobroges! vil ramas de brigands, au milieu desquels je me suis trouvé, moi, dont j'ai fait pâlir le colonel, et qui ne différaient de nos bataillons qu'en ce que, plus redoutables en effet comme voleurs et comme assassins, ils étaient moins en état de faire bonne contenance devant une poignée de braves gens qui leur auraient disputé le passage.

Et si les conventionnels, évidemment seuls en état d'imaginer que la menace de la grande couleuvrine pourrait répandre la consternation, et seuls intéressés à produire un tel effet par une telle cause; si, dis-je, les conventionnels avaient pu désirer qu'un tel

bruit circulât dans Toulon, comment l'y avaient-ils fait pénétrer ? quel avait été leur premier organe ?

Quoi qu'il en soit ; dans la nuit même qui suivit ce jour désastreux, les républicains, qui avaient inutilement essayé d'inquiéter la rade, en tirant à grande volée quelques pièces qu'ils avaient postées sur le rivage au camp de Balaguier, mirent le feu à ce camp, le détruisirent de fond en comble, ce qui fit dire par le général Gravina, que nos ennemis même sentaient bien que leur prise n'était pour eux d'aucun avantage réel, et que, puisqu'ils détruisaient le camp, ils prouvaient bien qu'ils ne songeaient pas à s'y établir, cette position n'étant tenable qu'autant qu'on est maître de Toulon lui-même.

Mais supposons que l'on eût pu croire que ce n'était-là qu'un événement combiné, pour fournir aux Anglais un prétexte d'évacuation; n'aurait-on pas pu dire aussi, d'une part, que les Français n'avaient l'air de juger ce poste insoutenable, qu'afin que l'escadre Anglaise pût effectuer sa sortie sans être inquiétée, ou sans une démonstration de sa

connivence, démonstration qui fut résultée de ce que les Français, le pouvant, n'auraient pas troublé sa retraite? de l'autre que ces mêmes Français n'avaient détruit le camp, que pour ôter au général Gravina tout moyen d'insister sur la nécessité d'en faire la reprise?

Les historiens auront, un jour, à se fixer sur cet événement; je crois qu'ils ne négligeront pas d'apprécier toutes ces conjectures.

Dans la journée du lendemain, les républicains ne firent pas un mouvement pour profiter de leur avantage; les assiégés, tout aussi immobiles, passèrent leur tems à délibérer; mais les Anglais agissaient à l'insçu de tous.

J'avais placé un ami dans les hôpitaux militaires, en qualité d'élève; cet ami logeait et mangeait chez moi; il était attaché à l'hôpital anglais; vers les 7 heures, il se réunissait avec la société que je recevais tous les soirs: ce soir-là, le 17, il ne rentra pas et je ne l'ai plus revu que sept à huit mois après, à Livourne, où vint relâcher le vaisseau dont il était devenu le chirurgien-major.

Il était huit heures du soir, et j'étais occupé

à faire, à mon banquier à Gênes, l'envoi de quelques lettres-de-change que j'avais prises dans la journée, lorsqu'un capitaine de la gendarmerie, qui me devait sa place et sur le dévouement duquel je pouvais entièrement compter, vint s'étonner de ma tranquillité (1). Monsieur, me dit-il, vous avez encore vos vaisseaux dans le port, embarquez-y tout ce que vous avez, réfugiez-vous-y avec votre famille, et partez. Les Anglais, à l'heure qu'il est, embarquent leurs hôpitaux, parce qu'eux seuls sont maîtres de l'arsenal ; cette nuit ils embarquent leurs troupes ; ils ont fait descendre dans la ville les 4000 soldats de la marine espagnole, ils sont restés seuls aux forts avancés; mais déjà le fort Pharon est évacué, tous les autres vont l'être; on m'a renvoyé

(1) Je revenais de faire un repas champêtre avec des dames, à trois quarts de lieue de la ville; ma tranquillité, en effet était imperturbable, et l'on peut juger, par cela seul, quelle était la situation d'une place dont les habitans se répandaient sans risques dans les jardins environnans, à trois quarts de lieue de circonférence.

avec mon corps, du fort Paumès, et ce fort est miné; à minuit vous l'entendrez sauter.

Il n'y avait pas à balancer; il fallait, au moins, savoir ce que tout cela pouvait avoir de vrai. J'ordonne à tous les miens de ne pas bouger, de m'attendre, de mettre tous nos effets en ordre, prêts à être emballés, et je cours sur le port.

Il était nuit; le mouvement que je vois me semble bien avoir quelque chose d'extraordinaire; mais je songe au motif qui me meut moi-même, et je n'en conclus rien pour ou contre le récit de mon capitaine de gendarmerie.

Je rencontre sur le port un officier Napolitain; je le saisis par le bras et lui tins ce propos d'un ton animé: Monsieur, vous m'avez l'air d'un honnête homme; vous en portez l'habit du moins; dites-moi ce que signifie tout ce qui ce passe? Est-il vrai que l'on songe à nous abandonner? Cela est impossible, me répondit cet officier; mais ces brigands d'Anglais!... Eh! bien ces Anglais?... — C'est égal, Monsieur, soyez tranquille; on ne vous abandonnera pas. — Dieu le fasse!., et je m'enfonçai plus avant.

J'espérais trouver une chaloupe qui pût me conduire à bord de l'amiral Langara qui m'honorait de ses bontés particulières; je n'en trouvai pas une; seulement, après bien des recherches, j'aperçus, à trois pas du quai, un canot immobile à la garde d'un matelot; je l'appelai à moi; il me répondit qu'il attendait un officier. Attendrais-tu le diable, lui dis-je, en ajustant sur lui un pistolet d'arçon, à moi, ou je te brûle. Il approcha, me reçut dans son canot, et, toujours sous le feu de mon pistolet, me conduisit à bord de l'amiral.

Connu de tout son équipage, je fus reçu avec empressement; son major, auquel je parlai, m'offrit d'aller le réveiller, mais m'observa qu'il était harassé de fatigue, et me conseilla, si je le pouvais, d'attendre son premier éveil.

Je profitai de cet intervalle pour aller auprès de l'amiral Moréno, suppléer, si je le pouvais, aux connaissances que j'étais impatient d'acquérir.

Cet amiral qui m'honorait également de ses bontés et de son estime, fut stupéfait de ce que je lui racontai de la situation de Tou-

lon : l'escadre Espagnole, dans la plus parfaite sécurité, ignorait complétement l'inquiétude des toulonnais, et ne concevait pas la possibilité de ce qui lui servait d'aliment. Aussi l'amiral Moréno, raisonnant avec moi, dans l'hypothèse même d'une évacuation projetée, mais à laquelle il refusait de croire, m'invita à ne pas partager les terreurs de mes compatriotes, à ne rien précipiter pour ma sûreté et celle de ma famille, m'offrant, dans tous les cas, une place sur son bord et les consolations qu'il pourrait m'y donner ; il m'observa que j'aurais toujours assez de tems pour préparer ma fuite, car, si, abusant de la position qu'ils avaient usurpée, comme les premiers arrivés, les Anglais voulaient enfin évacuer la place, il était indubitable qu'ils feraient avec les conventionnels une capitulation qui permettrait aux toulonnais de s'expatrier dans un délai déterminé et suffisant.

Je me rendis à ces raisons, qui me parurent sans réplique ; je pris congé de l'amiral Moréno, et ayant retrouvé l'amiral Langara encore endormi, je me bornai à répéter à son major ma conversation avec

l'amiral Moréno, et je rejoignis ma famille, que ma longue absence avait dû inquiéter.

En quittant mon canot, je retrouvai le port encombré de toutes sortes d'effets, et couvert d'un foule innombrable de malheureux qui regardaient la mer comme leur unique refuge, et n'avaient pas une chaloupe à leur disposition.

Lorsque j'eus dit que je quittais l'amiral Moréno, lorsque j'eus répété les raisonnemens très-raisonnables de cet amiral, un cri de joie et d'espérance passa de bouche en bouche, et cette foule, reprenant ses bagages, reprit aussi le chemin de ses habitations.

Rentré chez moi, j'y trouvai rassemblés plus de cinquante de mes amis qui m'attendaient avec impatience pour me demander passage sur mes deux bâtimens. Je les accueillis tous, les priant toute fois de m'aider dans la nuit même, s'il était nécessaire, à rembarquer mes marchandises.

Cependant, la foule grossissait à chaque instant, et mon appartement ne pouvait plus la contenir. Chaque arrivant ajoutait une nouvelle plus alarmante à celles que ses de-

vanciers nous avaient apportées de moment en moment.

Dans un tel chaos, le sang-froid était difficile à garder; je proposai d'aller en corps chez le gouverneur Anglais, ramassant tout ce qui se rencontrerait sur nos pas, et de redemander nos armes, déterminés à nous défendre nous-mêmes, si on avait la lâcheté de nous abandonner.

Nous partons: chemin faisant, nous nous grossîmes à tel point, que nous arrivâmes au nombre de plus de 2000 chez le gouverneur.

Savez-vous où allaient tous ces malheureux qui me firent un si nombreux cortége? Soupirez, et voyez quelle était cette espèce d'hommes qu'on a voulu travestir en bêtes féroces, et que les idées dordre n'abandonnaient pas dans un moment aussi épouvantable. Soupirez, ils allaient demander un passeport à leur municipalité.

Je ne pus pénétrer jusques au gouverneur; un secrétaire très-insolent, mais que bientôt je fis trembler comme une feuille, répondit à la demande impérieuse que je lui fis de nous rendre nos armes, que le lendemain on

s'en occuperait, mais que nous pouvions être tranquilles et qu'il y aurait une capitulation.

Cela rentrait dans les raisonnemens de l'amiral Moréno; j'en fus la dupe; je me calmai, je me retirai; une heure après, il n'y avait plus une ame au gouvernement.

Tandis que le sécretaire parlementait avec moi, son excellence faisait ses malles, ses ballots, ayant soin d'emporter au moins ce qui était à lui; une heure après, je le répète, il était sur son bord, à l'abri de tout événement.

Il prit cependant deux précautions qu'il serait très-injuste d'omettre.

Les portes du gouvernement furent soigneusement fermées; mais des lumières, éclairant quelques appartemens, annonçaient que monseigneur veillait encore au salut de la ville, et la garde ordinaire, à sa porte, défendait d'approcher, sous prétexte que son excellence reposait. — Première précaution.

Voici la seconde. Vers minuit, une force armée considérable parcourut, au flambeau, toute la ville, en commençant par le port, où elle ne laissa pas un seul être vivant,

et publia une proclamation, par laquelle monseigneur le gouverneur rassurait les habitans, démentait les bruits qui les avaient alarmés, protestait que les toulonnais ne seraient pas abandonnés ; ordonnait aux bons citoyens de rentrer dans leurs foyers, garantissant leur sûreté, et défendant de rien embarquer sur le port.

A mesure que cette proclamation se faisait dans un quartier, des sentinelles étaient placées pour empêcher toute circulation, et forcer les citoyens à rentrer ou à rester chez eux.

J'avoue encore que je crus qu'une terreur panique avait saisi toutes nos têtes ; rentré chez moi, je fis mes malles, mes ballots à tout événement, mais j'espérai que le jour ramènerait plus de calme dans tous les esprits.

Je congédiai mes amis, auxquels je renouvellai la promesse de les recevoir sur mes vaisseaux, et je m'abandonnai enfin au repos dont j'avais besoin.

Un bruit extraordinaire me réveilla peu après en sursaut ; c'était l'explosion de la mine qui fit sauter le fort Paumès ; mais telle

était mon extrême fatigue, je me rendormis sur-le-champ.

Il était sept heures lorsque je rouvris la paupière. Je sortis à l'instant pour prendre, d'après l'état des choses, un parti décisif.

J'arrive sur le port; il serait impossible de peindre le spectacle qui se présente à moi. Plus de vingt mille individus de tout sexe, de tout âge, séparés en groupes, qui distinguent chaque famille, tremblans d'effroi, les uns debout, les autres assis sur leurs matelas, sur leurs malles, tristes débris qu'ils veulent essayer de sauver; chacun ayant, à la main, sous son bras, ce qu'il prise le plus: le papa, sa cassette, ou un gros paquet d'assignats; la maman sa chaufferette; la jeune fille son sac à ouvrage; le jeune enfant son plus joli joujou; et, devant eux, la mer, mais pas une chaloupe, pas une planche pour s'y commettre à la bonté de la Providence.

Une chaloupe espagnole arrive: c'était celle de l'amiral Langara, qui venait faire ses provisions de tous les jours. J'accours; le pilote qui me reconnaît, m'accueille avec affabilité; je le prie de me donner passage,

ayant à consulter l'amiral, et je me place auprès de lui, attendant le retour de ses matelots qui ont été acheter des herbages et de la viande fraîche.

Il était déjà huit heures du matin, et ces matelots n'avaient pas reparu.

Pendant une heure, mes regards philosophiques avaient erré sur cette multitude amoncelée, s'augmentant de moment en moment, et paroissant avoir tout gagné d'avoir pu prendre poste sur ce port, où elle semblait espérer qu'un miracle la transporterait sur les vaisseaux qui étaient dans la rade.

J'avais vu ces petites querelles bourgeoises qui caratérisaient à mes yeux la simplesse de ces malheureux ; ils se disputaient un pouce de terrain en vertu du droit de premier occupant, et prenaient momentanément un air serein et satisfait lorsqu'ils avaient gagné ou conservé ce point dans l'espace.

De tems en tems, des chaloupes, qui avaient transporté quelques favorisés sur nos vaisseaux, sur nos frégates, venaient chercher d'autres élus; certes alors le choix devenait impossible. On se précipitait en foule dans

la chaloupe ; une mère, déjà embarquée et prête à recevoir son enfant que son père lui présentait, était culbutée par un fugitif qui prenait la dernière place, et qui, un peu plus tard, serait tombée, non pas dans la chaloupe, mais dans la mer, car le nocher se voyant prêt à couler bas, s'éloignait du rivage avec son aviron, au moment où cet imprudent avait renversé une mère éplorée, séparée, peut-être pour jamais, de tout ce qu'elle aime, et emportée on ne sait où, quand son cœur la rappelle à ce même rivage, dont naguère elle brûlait de s'éloigner.

Celui-ci a pu s'embarquer, mais la chaloupe l'entraîne avant qu'il ait pu embarquer aussi le peu qu'il a voulu sauver, et qui reste sans maître sur le port.

Au moment où la chaloupe part, mille voix la rappellent, la conjurent de revenir ; le nocher le promet ; on le prie d'envoyer autant de chaloupes qu'il en rencontrera ; il le promet encore, et bientôt il est hors de la portée de la voix, et le père désolé, la mère éperdue, l'amante toute en pleurs, ne peuvent plus communiquer aux objets chéris, dont ils s'éloignent malgré eux, le

désespoir où les livre cette séparation terrible et imprévue.

Silencieux témoin de tant de scènes déchirantes, qu'on se peigne ma position ! les réflexions dont je suis accablé ! le retour que je fais sur moi-même ! J'ai dans Toulon un frère, une sœur, et trois neveux en bas âge, qui m'attendent et n'espèrent qu'en moi.

Et cependant une heure, une heure mortelle est écoulée, et les matelots ne reviennent pas !

Ce retard me procure au moins une consolation : je vois que les nochers ont tenu leur parole ; plus de 300 chaloupes arrivent et partent successivement; peu-à-peu, il y a plus d'ordre dans les embarquemens, et quoiqu'elles soient encombrées, quoique le matelot qui les conduit s'effraie lui-même, et craigne de couler à fond, un calme plat, une onde unie, que pas une vague n'agite, ôtent à cette imprudence tout ce qu'elle a de dangereux, et il n'arrivera pas un seul accident, que l'on puisse imputer à la Providence. Encore quelques heures, et tout Toulon flottera dans sa rade, à l'abri de plus grands malheurs.

Enfin, les matelots de l'amiral sont de retour! mais ils n'apportent rien ou à-peu-près; le désordre est tel qu'il semble que les toulonnais ont oublié que l'homme est condamné à songer chaque jour à sa nourriture.

Nous partons: je traverse le port, reconnu, dans ma marche, par une foule de mes amis qui tâchent de me témoigner leur désir de se retrouver avec moi.

A peine vais-je débouquer le passage du port à la petite rade, qu'un bruit de mousqueterie me fait jeter les yeux vers là ville.... Qu'aperçois-je? grand Dieu!.... La plume échappe de mes mains! Qui jamais pourra peindre cette scène d'horreur!

Des brigands échappés à l'œil soupçonneux des sections, calculant les richesses amoncelées sur les quais, et la prochaine occupation de Toulon par les conventionnels, des brigands se sont rassemblés, ils sont arrivés à l'extrémité de ce port, du côté du cours, et ont fait feu sur la multitude qui n'avait encore pu s'embarquer.

L'épouvante gagne de groupe en groupe; hommes, femmes, enfans, vieillards, se précipitent les uns sur les autres du côté op-

posé aux brigands, et, par ce seul déplacement, seront, s'ils ne sont pas égorgés, transportés, nus, au bout du monde; car nul d'entr'eux ne songe à substituer à la cassette dont il est séparé, celle qui se trouve sous sa main et que personne ne réclame.

Dans le même moment, toute l'enceinte du port, atteinte de la même terreur, me présente la perspective la plus effrayante. Chacun croit que les républicains ont fait leur entrée dans Toulon, et je ne vois plus que des malheureux, hommes et femmes, se précipitant à la fois et par centaines dans les flots... je n'entends plus que des cris déchirans.... Le génie de l'enfer lui-même ne saurait inventer de spectacle plus horrible que celui que j'ai sous les yeux.

Me voilà dans la rade, la tête appuyée sur ma main, muet, immobile, ne trouvant plus de larmes, mais le cœur déchiré et l'esprit abîmé dans la contemplation de cette immense calamité qui me laisse seul dans le monde; car je n'espère plus retrouver ma famille et revoir mon pays.

Une horreur nouvelle me rappelle à moi. Que vois-je dans la rade? Trois cents cha-

loupes errantes, demandant vainement un asile aux Anglais pour les malheureux qu'elles menacent d'engloutir. La consigne est générale ; les vaisseaux anglais ne reçoivent personne, et les sentinelles menacent de faire feu sur les chaloupes qui ne s'éloigneront pas sur-le-champ.

J'arrive à bord de l'amiral Langara ; cet homme humain écoute avec avidité mes récits qu'interrompent mes seuls gémissemens ; ses larmes se mêlent aux miennes, et lorsqu'il a connu toutes les horreurs de ce jour à jamais affreux : Pauvres Français ! s'écrie-t-il, se cachant le visage et me serrant la main ; pauvres Français ! nous sommes venus vous assassiner.

Il daigne s'occuper alors de me donner des consolations. Ah ! monseigneur ! lui dis-je, j'ai tout perdu ; ma famille... — Je vous en tiendrai lieu — Ma fortune.... — Vous ne me quitterez pas, je vous en tiendrai lieu. Cette conversation fut interrompue par l'arrivée du major, annonçant une chaloupe chargée de fugitifs. Recevez-les, recevez-les, s'écria l'amiral ; qu'on en remplisse tout, je les porte tous dans mon cœur. Je lui appris alors ce que j'avais omis jusques-là de lui dire, que les

vaisseaux anglais refusaient un asile à ces infortunés.

O Dieu! s'écria-t-il. A l'instant, il fit expédier à toute son escadre l'ordre de recevoir tous ceux qui se présenteraient, et de mettre à la mer tous ses canots, toutes ses chaloupes, pour aller au devant des toulonnais, et sauver tous ceux qu'ils pourraient recueillir. (1)

(1) J'ai consacré, au nom de mes compatriotes, le souvenir de cette belle action. Un cœur d'or, surmonte, dans l'église principale de Carthagène, une inscription latine que le respectable curé Major a bien voulu composer lui-même : l'offrande est au nom de cinq mille fugitifs présens à la cérémonie de l'inauguration. Cette idée fut de moi : seul j'en fis tous les frais: on ne devinerait jamais par quels motifs quelques anciens émigrés, que nous avions reçus dans Toulon, à bras ouverts, refusèrent de concourir à cet acte de reconnaissance, et comment je fus forcé de faire intervenir les bontés de M. de Langara, et le pouvoir du duc de la Alcudia, aujourd'hui prince de la paix, entre ces émigrés et moi, pour faire cesser les tracasseries de ces messieurs qui voulaient qu'on ne considérât les réfugiés, excepté eux, que comme des régicides. Je défendis, avec éclat, avec succès, mes compagnons d'infortune

Par un mouvement spontané, l'escadre Napolitaine imita cette conduite au-dessus de mes faibles éloges, et ce ne fut enfin que lorsque tout fut encombré, que les Anglais, forcés de rougir de leur froide inhumanité, levèrent leur affreuse consigne.

Ils avaient, il est vrai, une excuse. L'Angleterre se vante, avec raison, d'avoir la plus puissante marine de l'univers; mais ce que l'univers ne sait pas, c'est qu'elle est, relativement, la plus riche. Chaoun de leurs bâtimens avait tant de voilures de rechange, tant de cordages de rechange, tant d'agrès de rechange, et de toute espèce, qu'il leur restait trop peu de place pour céder au premier cri de leur humanité. J'ai dû le dire pour leur justification, et faire remarquer que leur système de barbarie fut, chez eux, non un sentiment, mais un calcul mathématique, basé sur cet axiome, que le con-

---

ces messieurs essayèrent de s'en venger plus tard; mais ils y perdirent leur peine.... Malgré cela, rentré en France, j'écrivis, dans mes Essais de 1796, mon chapitre des émigrés.



tenu ne peut être plus grand que le contenant.

La nuit enfin vint couvrir de son ombre, cet horizon ensanglanté. Ah ! puisse un repos nécessaire suspendre les gémissemens de douze à quinze mille infortunés qui n'ont plus de patrie, et qui déjà sentent combien leur sort a changé en un jour !... Mais une nouvelle horreur va les arracher au sommeil ; au milieu de son cours, la nuit va cesser d'être nuit, et un vaste incendie leur offrira en spectacle leurs toits en cendres, Toulon près de sa destruction, et un volcan en donner le signal. En effet, à minuit, le magasin à poudre fait une explosion égale à celle du Vésuve, l'arsenal ne présente qu'un long embrasement, la lueur de ces feux destructeurs se répète dans l'onde, qui semble doubler l'espace qu'ils dévorent ; le jour paraît, et des nuages de fumée semblent vouloir en priver des malheureux qu'il rappelle à tous leurs tourmens.

CHAPITRE IV.

Vengeance horrible et mal-adroite : Réparation nécessaire.

25 Août 1804.

J'EN suis fâché ; mais, pour l'intérêt de la vérité, j'ai détruit, pour jamais, toutes les illusions dont on amusa la nation, après le 18 décembre 1793.

Les graveurs, les poètes, les compilateurs de faits historiques, qui nous ont présenté l'occupation de Toulon, comme la suite d'un assaut qui couvrit de gloire l'armée républicaine, peuvent, hardiment, jeter leurs chefs-d'œuvres au feu ; le panorama peut se hâter de corriger sa toile mensongère ; l'univers saura que les murs de Toulon n'ont pas eu l'occasion de tirer un coup de canon, et que cette place a été évacuée sans cause avouable.

Personne désormais ne se méprendra donc sur cette horrible catastrophe ; mais , avant de dire les scènes non moins horribles qui la suivirent , je vais donner une nouvelle mesure de la perfidie des Anglais.

On se rappelle que j'avais laissé ma famille chez moi , avec l'ordre d'attendre mon retour , lorsque , dans le seul dessein d'aller demander des conseils à l'amiral Langara , je m'étais jeté dans sa chaloupe , que le hasard avait amenée dans le port.

Mes inquiétudes étaient extrêmes sur le sort de mon frère , de sa femme et de mes neveux.

Dans l'espérance d'en avoir des nouvelles , je demandai à l'amiral un canot, avec lequel je parcourus la rade , allant au-devant de toutes les embarcations qui arrivaient de la ville chargées de fugitifs.

Un miracle me rendit mon frère, sa femme et son fils aîné. Ils avaient sauvé une malle qui suffisait aux besoins communs , un ballot de linge , mon argenterie , et ma cassette, qui contenait une valeur d'environ quinze mille francs ; mais deux de mes neveux avaient été

perdus dans la bagarre, et il était probable qu'ils avaient été écrasés. (1)

Des rapprochemens de convenance me firent préférer la *Reine Louise* au vaisseau de l'amiral Langara, et cet amiral consentit à ce transbordement, en me répétant toutefois, qu'arrivé en Espagne, je devais le laisser disposer de mon sort. J'installai donc ma famille sur la *Reine Louise*.

Là, je me retrouvai avec M. de Maturana, major-général de l'artillerie espagnole, l'un des officiers de l'armée catholique, peut-être le plus recommandable, homme instruit, humain, élevé au dessus des préjugés de sa nation, et qui se sentit soulagé de pouvoir gémir avec moi des malheurs de cette journée désastreuse.

---

(1) Dieu merci, un miracle les a sauvés : une ancienne domestique de la maison les recueillit et, peu après, les amena à leur grand-mère, à quatre lieues de là. Ils existent encore, bien portans et élevés dans mon principe de défense individuelle qui, heureusement, ne doit plus leur servir aujourd'hui ; mais, qu'au besoin, ils retrouveraient, comme la meilleure des sauve-gardes.

Le nom anglais lui faisait éprouver des convulsions de rage. Nos deux cœurs s'épanchaient l'un dans l'autre ; je lui développai toutes mes idées sur les ressorts cachés qui avaient préparé le désastre dont nous étions tous deux les témoins, et moi la victime, avec vingt mille autres Français. Comment, s'écria-t-il, vous n'avez vu que cela ? Vous ne connaissez pas jusqu'où ces Anglais ont poussé la perfidie !

« Ce n'était pas assez pour eux, continua-« t-il, de détruire un port comme Toulon « et sa population toute maritime ; nos « braves soldats de marine ont aussi excité « leur jalousie, et ils ont voulu les faire « exterminer. Tout peuple qui ose avoir une « marine, est nécessairement leur ennemi.

« Vous savez bien qu'on nous ordonna « de nous replier, de tous les forts extérieurs, « dans la ville, les Anglais ayant voulu être « les maîtres d'abandonner ces postes sans « mot dire, et sans que nous pussions en « avoir le moindre soupçon.

» Nos 4000 soldats eurent ordre de se « réunir, à onze heures du soir, à la porte « d'Italie, pour effectuer leur retraite sur

« le fort Lamalgue , d'où on devait les
« prendre pour les distribuer sur les vais-
« seaux dont ils forment la garnison.

« Les Anglais, qui, dès huit heures, avaient
« évacué tous leurs postes, s'étaient déjà ras-
« semblés à cette même porte d'Italie, et, à
« onze heures, nous devions trouver leur
« retraite effectuée.

« Les portes de la ville devaient rester
« fermées ; ils en avaient emporté les clefs ;
« mais nos troupes devaient sortir par une
« poterne que les Anglais auraient laissée
« ouverte pour nous, après être sortis eux-
« mêmes par cette unique issue.

« Je commandais les Espagnols ; je reçus
« dans leurs rangs cinq ou six cents de vos
« compatriotes qui vinrent me prier de faci-
« liter leur sortie, et j'attendis le coup de
« onze heures, pour donner l'ordre du dé-
« part.

« Quelle fut ma surprise, quelle horreur
« s'empara de moi ! lorsque, certain qu'il
« n'y avait plus dans la ville d'autres troupes
« que les miennes, et n'ayant nulle autre
« issue possible que la poterne qui m'était

« assignée, je trouvai cette même poterne
« barricadée extérieurement !

« Les Anglais ont dû s'attendre à ce que
« les républicains se jeteraient dans Toulon
« cette nuit même; mais ceux-ci n'ont pas
« encore osé s'y hasarder, redoutant, sans
« doute, s'ils sont d'accord avec Hood, une
« perfidie pour les faire sauter par le jeu
« d'une mine; et s'ils ne le sont pas, redou-
« tant encore plus cette mine, car une telle
« évacuation, qui ne leur coûte pas une
« amorce, n'e peut pas être concevable, pour
« eux, à moins de cela.

« Quoi qu'il en soit, c'est dans la seule
« espérance que les Français se rendraient
« maîtres de Toulon dans la nuit même, que
« les Anglais m'ont coupé ainsi la retraite,
« pour priver l'Espagne de 4000 de ses
« meilleures troupes.

» Dans cette cruelle position, et après avoir
« tenté vainement de m'ouvrir un passage,
« je rangeai ma troupe en bataille sur la
« place et sur les remparts, et je me résolus à
« vendre cher aux républicains la vie de ces
» braves gens et la mienne. Après cela, je
« retournai à la poterne, je me fis apporter

« des haches, des leviers; et des bras vigou-
« reux dont je dirigeai les travaux, for-
« cèrent enfin la barrière. Si les républicains
« étaient entrés quand ils l'auraient pu,
« nous étions perdus sans ressource «.

Il ne me reste, je crois, plus rien à ajouter, pour l'édification de l'Europe. Je cite des faits inconnus; mais je les cite hautement; j'invoque les témoignages les plus respectables; et mes témoins sont encore existans: l'Europe donc est en état d'apprécier ce qu'elle devra, de tout tems, attendre, selon les cas, de la loyauté d'un allié tel que le cabinet anglais.

Je me trompe: j'ai encore un fait à rappeller; celui-là couronnera l'œuvre; il achevera mon tableau.

Notre escadre avait, si ma mémoire m'est fidèle, neuf vaisseaux de ligne en état de tenir la mer, et je ne sais combien de frégates et autres bâtimens dans le même cas.

C'était d'abord sur ces bâtimens que les Français s'étaient amoncelés.

Il était bien naturel que ces Français se crussent encore chez eux sur cette escadre.

En supposant qu'ils dussent se subordon-

ner à un de leurs auxiliaires ; la raison , la justice, les liens du sang (puisqu'il n'était plus question, à Toulon, que de Louis XVII) indiquaient naturellement l'Espagne, comme la puissance qui devait recevoir un tel dépôt.

Et si les Anglais se fussent crus en droit de contester à ce sujet, au moins un partage devait-il avoir lieu entr'eux et les rois d'Espagne et de Naples.

Au lieu de cela , ils se sont appropriés nos vaisseaux; ils les ont considérés comme de bonne prise , et sans autre formalité , ils ont démonté nos officiers , et ont cru que faire l'aumône à des malheureux, dont ils avaient, seuls, causé tous les malheurs, était une suffisante compensation d'une aussi riche proie.

Examinons ce que se doit enfin à elle-même la France, jouissant aujourd'hui d'un gouvernement légitime et reconnu , et faisons-en la comparaison avec ce qu'elle a fait à la suite de ces événemens.

Je ne m'appesantirai pas sur les scènes tragiques qui achevèrent d'accomplir le vœu sacrilége de l'Angleterre , en épuisant la ville de Toulon des restes du sang pur qu'elle avait conservé. L'effervescence des passions ;

l'ivresse que donne la victoire, le spectacle d'un incendie, tout concourt à solliciter l'indulgence dans cet affreux moment, et à faire, à la force des choses, sa plus grande part dans le crime impolitique, qui fit, d'un même coup, périr huit cents malheureux, qui n'avaient pu ou voulu se sauver.

Mais, lorsque, après plusieurs années, après qu'une journée comme celle du 9 thermidor, eut mis en évidence les vraies dispositions de la nation, lasse de crimes, fatiguée de lois destructives; lorsque, dis-je, la tribune législative, rétrogradant vers la terreur, retentit d'imprécations contre les malheureux toulonnais, imprécations dignes du bon tems de 1793, et qui, les 19 et 20 fructidor, arrachèrent deux lois aussi atroces qu'extravagantes; lorsque ces lois déclarèrent irrémissible le crime d'avoir été chercher un asile dans cette ville infortunée, que fallut-il penser de tant d'obstination, de tant d'aveuglement, de tant de barbarie?

Ce qui devait se présenter tout naturellement, à l'esprit d'un Français qui n'aurait pas abjuré sa patrie, et qui, s'intitulant l'un des législateurs de la France, devait écouter,

non sa passion, mais l'intérêt de son pays, c'est que ceux des toulonnais, que l'eau, le feu, le fer ou la faim n'avaient pas moissonnés, étaient seuls en état de fournir au gouvernement les moyens de constater nos titres à l'entière restitution des vols que nous fit l'Angleterre; c'est que ces lois implacables ne faisaient que servir l'intérêt du cabinet de Londres, qui devait, d'une part, redouter des rapprochemens, des éclaircissemens capables de mettre à nu son brigandage, et, de l'autre, voir avec inquiétude des lois réparatrices, trompant ses barbares calculs et restituant, à Toulon, ce qui restait encore d'une population que sa politique ombrageuse s'était fait un jeu cruel de détruire ou de disperser.

Je n'hésite pas à croire que plus tard cette faute a été sentie. J'ai eu à remarquer que certains des proconsuls, qui sont venus, à diverses époques, épouvanter nos départemens méridionaux, s'enquéraient des circonstances de l'occupation de Toulon par les coalisés, et désiraient à cet égard des renseignemens.

Mais, de qui auraient-ils pu les obtenir? par le seul fait de s'être, à cette époque, ren-

fermé dans Toulon, on était jeté dans les fers, livré à des commissions militaires... etc. Qui se fut présenté pour donner ces renseignemens? et, ces renseignemens eux-mêmes, quel autre qu'un de ces si grands criminels était en état de les donner?

Je viens de déchirer le voile, et, tout tardif que je suis, ce qui n'est pas ma faute, j'arrive, je l'espère, assez à tems encore, pour réparer une partie de ce que coûta à la France la vengeance atroce et mal-adroite dirigée contre les toulonnais.

Plus je m'arrête à considérer combien fut, en effet, mal-adroite, inconséquente, absurde, cette atrocité révoltante, et plus je me persuade que j'en ai pressenti le motif.

Alors ces mêmes conventionnels qui avaient assisté au siége de Toulon, jouissaient d'une grande puissance. Ils avaient, comme ils l'ont encore, le secret d'une fuite sur laquelle je n'ai pu faire que des conjectures, qui, toutes lumineuses qu'elles sont, ne sont pourtant que des conjectures. Ils se crurent sans doute intéressés à éloigner, par tous les moyens possibles, des hommes qui, témoins d'un événement si extraordinaire, pouvaient

mettre la France entière sur la voie d'une vérité que ces charlatans populaires devaient vouloir cacher à tous les yeux. Delà, pour les seuls toulonnais, une exclusion aux bienfaits incomplets de lois semi-réparatrices, qui n'ont ramené que par cascades, par secousses, le calme dans les cœurs, la paix dans les familles, les citoyens dans la cité.

Mais, aujourd'hui, que tout est éclairci, aujourd'hui que ma voix courageuse a dit l'affreuse vérité, pourra-t-on méconnaître quelle est la réparation que la France doit exiger ? Est-il un seul Français qui ne partage à cet égard et mon indignation et mes principes ? en est-il un seul qui pût admettre dans son cœur une paix dont le premier article ne serait pas la restitution, non-seulement de nos vaisseaux volés, avec tant d'impudence, au prix de tant de sang, mais encore de tous ces objets *de rechange* dont les Anglais dépouillèrent notre arsenal ?

Et si tel est l'effet des vérités que j'ai cru devoir dévoiler; si mon vœu, ce qui est inévitable, si mon vœu prend le caractère d'un vœu national, Napoléon pourra-t-il craindre de manquer de moyens pour en

obtenir l'accomplissement? Les avares destructeurs du lien commun des nations policées, les farouches profanateurs du droit des gens, les violateurs effrontés de leurs traités, de leurs sermens, lorsqu'un vil intérêt, seul dieu auquel ils sacrifient, peut leur servir d'excuse, espéreraient-ils s'y soustraire? Et, puisque l'intérêt est leur unique dieu, pourront-ils ne pas concevoir, qu'ils en sauraient trop tôt offrir d'eux-mêmes cette tardive réparation de la plus noire perfidie, réparation, qu'au péril de son existence, la France doit exiger invariablement, qu'elle ne peut perdre de vue, qu'elle doit obtenir à tout prix?

CHAPITRE V.

Bases nécessaires d'une paix maritime ou continentale, appuyées sur les premiers principes du droit des gens, et sans lesquelles une guerre indéfinie est préférable pour le bonheur des peuples.

30 Juillet 1804.

Si la raison peut se plier à dépasser les limites de l'expérience; si elle peut concevoir l'homme dans ce qu'une trompeuse théorie appelle l'état de nature; la guerre lui paraîtra l'état nécessaire et habituel de l'humanité.

Dégagés de tous liens communs, ignorans des devoirs, des droits, des avantages attachés à la loi des réciprocités, les hommes, en effet, n'auraient d'autre mobile que leurs passions, d'autre besoin que la conquête, d'autre droit que la force, d'autre arbitre que ce terrible droit.

Mais nul exemple n'a confirmé l'existence de l'homme dans cet état d'isolement qui, le forçant à tout rapporter à lui seul, le

rendrait l'ennemi nécessaire de ce qui pourrait circonscrire sa faculté de jouir indéfiniment de tout ce que pourraient atteindre ou ses yeux ou sa main.

Partout, des sociétés humaines ont démenti cette philosophie présomptueuse et paradoxale; et, chez les peuples même que notre orgueil nous fait qualifier de sauvages, nous avons été forcés de reconnaître un état policé.

Que la police de ces peuples enfans, soit moins parfaite que celle de nous autres, peuples vieillards et presque décrépits, ce n'est pas ce que je dois examiner; elle est beaucoup moins compliquée, et ce n'est pas un léger avantage. Je me borne à dire, que l'état de société, plus ou moins incomplexe dans ses bases fondamentales, est commun aux peuples de tous les climats et de tous les tems.

L'homme isolé de son semblable ne le fut jamais autrement que par des circonstances qui comprimaient sa tendance à s'en rapprocher.

L'état de société est donc la première et la plus irrésistible loi de la nature.

Considérant ensuite l'assemblage de tant

de sociétés diverses dont l'ensemble compose, ce que nous devons appeler l'espèce humaine, nous reconnaîtrons que chaque société devrait être à toutes les autres ce que, dans chaque société particulière, est un des associés à ses autres co-associés.

Et si l'état de paix est le but et le résultat de chaque association particulière, l'état de paix encore est ou devrait être celui des liaisons qui se forment inévitablement entre les diverses sociétés qui embrassent le genre humain.

Il est vrai que la réunion de toutes ces sociétés n'a pas sur chacune d'elles cette force coërcitive qu'exerce sur chacun de ses membres la société à laquelle ce membre appartient.

C'est une grande lacune dans l'organisation du monde politique !

Le bon abbé de Saint-Pierre s'en était justement effrayé pour l'Europe !

Il rêva le bonheur des hommes ; et quoique ce beau rêve ne soit pas aussi peu réalisable qu'on l'a pensé communément, (car la constitution germanique nous présente, en effet, une ébauche imparfaite, et, par con-

séquent, perfectible, de ce que désira ce vertueux abbé); je ne sais pas s'il est permis d'espérer raisonnablement que jamais un tel vœu s'accomplisse.

Cependant tous les peuples, en Europe du moins, et là encore où des transmigrations ont transplanté les mœurs européennes, tous les peuples, s'avouant le besoin d'une garantie réciproque de leurs droits et de leur existence, ont suppléé, autant qu'il a été possible, à l'absence d'un pouvoir commun, protecteur impartial du faible, juge sévère des passions du plus fort : ils ont, d'un accord unanime, mis à la place de ce pouvoir commun ce qu'on appelle un droit des gens. Ce droit, ils sont tacitement, et par la force de leur intérêt personnel, convenus de le faire respecter par ceux qui oseraient en violer les maximes; et, contre ce droit il n'est, il ne peut être de prescription admissible, il n'est pas d'abus qui doive prévaloir.

Le droit des gens, inflexible, inaliénable, règne donc sur les rois, comme les rois règnent à leur tour sur les peuples; et puisque les nations n'ont d'autre sauve-garde que ce droit, trop souvent invoqué en vain,

quand le plus fort a cru pouvoir le méconnaître impunément, rappelons du moins, celles de ses maximes qui intéressent de plus près le bonheur des hommes, et effrayons tellement les peuples et les rois sur les conséquences de sa violation, que les rois et les peuples se jurent les uns aux autres de ne pas laisser impunis ceux d'entre eux qui s'en rendraient coupables.

La peine, en pareil cas, peut être prompte et efficace.

Elle n'exige aucun effort.

Si quelques sacrifices y sont momentanément attachés, ils seront plus que compensés par la soudaine réparation qu'en obtiendra la société universelle.

Cette peine consiste à mettre hors de toute communication avec les autres peuples, dont il a ébranlé l'existence, ou mis le repos en péril, le peuple sacrilége, qui, foulant aux pieds les premiers élémens de la morale universelle, a violé le droit des gens envers un des membres de la grande société, quel que soit le rang politique que ce dernier occupe dans la hiérarchie des nations.

Tout cela, va-t-on s'écrier, tout cela n'est

que du beau idéal ; eh ! comment se flatter que les dieux de la terre, qui ne reconnoissent rien au-dessus d'eux, consentiront à s'imposer un pareil frein ?...

J'en conviens ; je marche ici sur les traces de l'abbé de St.-Pierre, qui ne tira d'autre fruit de ses sermons que de se voir qualifier Rêveur homme de bien ; j'aurais plus de succès si je m'établissais le continuateur de Machiavel, prêchant aux Souverains que tout crime utile est licite, et qu'ils n'ont, ne peuvent avoir d'autre règle que leurs passions !

Mais, si je prêche dans le désert, si mes sermons philantropiques sont relégués dans la classe des belles chimères, est-ce ma faute à moi ? Quand les passions ferment l'oreille, serait-ce une raison pour que la sagesse restât la bouche close ? Eh ! n'y aura-t-il pas bien plus de chances pour que le bien qu'elle indique s'opère, que si elle n'en disait mot ?

Je veux que tous les peuples rendent hommage au droit des gens ; je veux que tous les peuples s'accordent à punir, par une excommunication soudaine, irrévocable jusqu'à réparation entière, les violations de ce droit protecteur.

Cela posé, dénonçons hautement la plus funeste des violations qui lui aient été faites, depuis que son existence a été avouée.

Ces barbares, nos pères, dit-on, qui, tels qu'un vent impétueux, se précipitaient du nord au midi, renversant tout sur leur passage, ne reconnaissaient d'autre droit que celui du plus fort.

Les hordes de l'aride Arabie, errantes dans l'immensité de ses déserts, en sont encore à ce même degré d'ignorance et de férocité.

Mais nous, peuples européens, ou cessons de nous enorgueillir de nos lumières et de la supériorité de nos polices, ou soyons conséquens à nos propres principes, à notre propre orgueil, et ne prétendons pas amalgamer le code des barbares avec le code des peuples policés (1).

(1) Remarquez comme en certains cas, chez les nations barbares, les mœurs corrigent et tempèrent la férocité de la loi ou de la constitution politique. Chez nous, tous les vices sont absolus, tous les abus sont absolus ; chez elles, il existe des tempéramens que nos têtes systématiques ne sauraient pas ad-

Le droit des gens n'a qu'un objet ; il faut qu'il le remplisse, ou ce ne sera plus qu'un vain mot, dont le fort abusera éternellement, dont le faible, au contraire, sera toujours l'esclave.

Cet objet, c'est de régulariser le droit terrible de la guerre, et de détourner ce fléau, en faisant que la paix ne soit pas, elle-même, une guerre sourde, déguisée et toujours permanente.

Le point le plus essentiel pour le bonheur

---

mettre. L'arabe exerce le droit de la guerre dans toute son horreur ; c'est une conséquence de sa vie vagabonde ; mais, aussi, il connait la vertu de l'hospitalité ; son existence au milieu des déserts en a fait son premier besoin et son devoir, comme son droit les plus sacrés. Or, suivez Elfi bey dans sa fuite ; voyez-le se sauver en se commettant à la foi de son propre ennemi auquel il demande l'hospitalité. Montrez-moi, en Europe, le corrélatif d'un contraste si étonnant, si admirable. Voyez, comment ce droit d'hospitalité, si universellement vénéré, a été étouffé par la politique ou la législation.... Ne faisons pas d'application ; mais remâchons silencieusement les idées que réveille le salut d'Elfi bey.

de l'humanité, c'est la régularisation de la guerre.

Si cette première base du droit des gens est bien posée, tout le reste concourra sans difficulté au but essentiel de l'existence d'un tel droit.

Quelle doit être cette base?

La réponse à cette question est facile.

La guerre entre deux nations est un scandale pour tous les peuples non engagés dans la querelle, comme, chez des peuples vraiment policés, deux boxeurs sont un scandale pour les passans, et accusent le magistrat.

Elle est un outrage à la nature, qui veut que l'état de paix soit l'état naturel, et le résultat nécessaire des associations humaines.

La guerre cependant peut être légitime.

Elle l'est relativement au peuple qui repousse une agression qu'il n'a pas provoquée.

Elle l'est encore, si ce peuple se met en état d'agression, n'ayant pu obtenir une réparation justement demandée.

Mais le droit des gens veut que toute guerre soit précédée d'une déclaration préa-

lable ; que l'intervalle qui s'écoulera, entre cette déclaration et les premières hostilités, donne, aux autres nations, intéressées au repos de la terre, et le moyen d'intervenir dans la querelle comme amies communes, et l'espérance de la concilier ; enfin, que ce même intervalle, gradué relativement aux distances, soit tel, que toutes les conséquences de l'état de paix aient cessé, lorsque l'état de guerre commencera.

En y réfléchissant, en creusant la profondeur de ces principes, éternellement vrais, on trouverait, peut-être, qu'eux seuls forment le code de ce droit si peu respecté dont je veux la résurrection.

Et comme la seule Angleterre a déchiré de ses mains avides et cruelles, cette première page d'un code qui contrarie son avarice, il faut ou lui vouer une guerre sans fin, ou la contraindre à faire de cette page consolatrice et salutaire, le premier article d'un traité de paix.

Sans cette précaution, oserait-on, par exemple, présenter à la France, comme un acte digne de sa confiance, une paix qui peut n'être qu'un piége tendu à sa crédulité,

pour l'inviter à livrer ses richesses à la merci d'un faux ami, qui saisira froidement le maximum du déploiement de son industrie, pour la piller à l'improviste, et ne se déclarer ennemi qu'après s'être montré pirate.

Un tel état de choses est contre nature; il est l'accusation la plus grave qu'on puisse faire à celui de nos gouvernemens précédens qui ne s'engloutit pas dans la Manche plutôt que de ne pas souffrir que cette monstrueuse politique s'érigeât en maxime de droit des gens.

La France ne doit plus s'y soumettre, et, je le répète, une guerre sans fin doit lui sembler préférable à ce système repoussant.

Et, en effet, une guerre sans fin aurait nécessairement quelques intervalles; ces intervalles seraient marqués par des trèves sollicitées par la lassitude, accordées par la lassitude, et qui auraient un terme connu.

On n'a pas encore essayé de poser en principe et en fait qu'une trève peut être rompue au gré des belligérans; et si l'on allait jusques-là! où s'arrêterait-on? n'en viendrait-on pas à vouloir que la sûreté d'un parlementaire dépendît du caprice de ce-

lui auquel il serait envoyé ? n'en dirait-on pas de même des ambassadeurs ? et ne s'autoriserait-on pas de l'exemple des Ottomans qui envoient aux Sept-Tours les ministres des princes dont ils disent avoir à se plaindre ? etc., etc.

Félicitons l'humanité de ce que l'impudence armée n'a pas méconnu la sainteté de ce contrat qu'on appelle une trève, et achevons de prouver les avantages d'un tel contrat sur un traité de paix, tant, qu'à la honte de l'Europe, le système que j'attaque ne sera pas abandonné.

La connaissance du terme où devra expirer la trève, permettra de calculer tout ce qu'il est possible de faire pendant sa durée ; dès-lors, chacun des deux partis pourra mesurer ses entreprises de manière que le retour des hostilités n'en atteigne aucun résultat.

Or, comparez à cela un traité de paix, tel que nous appellons, depuis près d'un siècle, nos traités avec l'Angleterre ; et dites-moi si la France peut hésiter à préférer, à un pareil traité, une guerre sans fin.

J'insiste donc sur la nécessité de rétablir le droit des gens sur sa base fondamentale, et, si je ne m'abuse pas, notre empereur qui ne saurait méconnaître les vérités que je viens d'énoncer, notre empereur, certain, à cet égard, de l'assentiment et du concours de tous les Français, a des moyens au moins suffisans pour rendre cet important service au monde entier.

CHAPITRE VI.

Application du Chapitre précédent aux puissances continentales de l'Europe.

30 Juillet 1804.

J'AI prouvé que le système de piraterie qui s'est glissé dans le droit public des nations modernes, est en opposition directe avec les plus simples notions de la morale universelle.

Le siècle qui commence se montrera, je l'espère, digne, en proscrivant ce système,

de succéder au siècle des lumières ; et c'est, peut-être, l'unique moyen qu'il aie d'échapper à une qualification flétrissante qui, déjà, menace de s'attacher à lui.

Puisse la France s'honorer, aux yeux de l'univers, en prenant l'initiative de cette proscription !

L'univers lui en saura gré.

Les guerres continentales n'offrent pas le même aliment à l'avidité qui nous valut cette rétrogradation impie vers la barbarie algérienne.

La France ne trouvera dans le continent que des approbateurs et des appuis.

Une agression sans déclaration préalable doit répugner à tous les souverains.

Il sentiront qu'ils gagneront, au système contraire, la possibilité de satisfaire à un besoin universel, celui d'une diminution dans le luxe dépopulateur des forces militaires de chaque peuple; besoin que je ne cesserai de proclamer, et que l'Europe ne méconnaîtra pas encore long-tems, sans se mettre hors d'état d'éviter les plus grands désastres.

CHAPITRE VII.

Des droits des neutres.

30 Juillet 1804.

La noble et belle conception de Catherine la grande, me dispense de faire un long chapitre.

Lorsque j'ai deux amis en procès, je dois pouvoir rester neutre dans leurs débats.

Neutre, je dois pouvoir visiter tour-à-tour l'un et l'autre. Si chacun d'eux me traite en ennemi, lorsque je parle à son adversaire, il n'est plus question pour moi de neutralité; je suis esclave de deux passions opposées, que je n'ai pas dû épouser, puisqu'elles sont exclusives l'une de l'autre, et victime des ménagemens que j'ai voulu avoir pour les deux partis.

Traduisez cela en style élevé, et vous aurez l'histoire des neutralités des puissances européennes, avec cette différence, que les prétentions de l'Angleterre à l'égard des

neutres, ont quelque chose de plus insultant, partant de cette base ; que le monde entier est son domaine, et qu'il n'y peut exister légitimement de liaisons amicales avec la nation qui a eu le malheur de ne pas se soumettre à ses caprices, et de prétendre qu'un Anglais est tenu de garder sa foi, quand cela ne lui convient pas.

CHAPITRE VIII.

De la France relativement au continent européen.

31 Juillet 1804.

La France, je l'ai déjà dit, n'eut jamais plus de garanties qu'elle n'en a aujourd'hui, contre la fréquence de ses guerres continentales. De fausses vues, de fausses passions, des ressentimens imprudens, des mouvemens politiques plus imprudens encore, les conjectures de nos oisifs, les variations de notre bourse ne m'en imposent pas.

Cent mille Russes seraient jetés en Italie, trois cent mille Autrichiens se rassembleraient sur les bords du Rhin, la Suède, la Prusse elle-même se rallièraient à l'ancien traité de Pilnitz, que je ne changerais pas d'opinion.

La conséquence de cette nouvelle guerre serait une nouvelle confirmation de la vérité que j'ai énoncée, ou bien la position de la France changerait, soit à son avantage, soit à son détriment, ce qui établirait d'autres rapports, et, par conséquent, donnerait lieu à d'autres conjectures : vu l'état actuel, je raisonne dans le sens de l'intérêt évident de toutes les puissances continentales.

La puissance de la France, qui ne peut pas déchoir, lui commande la modération ; nul intérêt ne la peut impulser à troubler ses voisins.

Cette même puissance, qui ne doit plus s'accroître, préserve, à son tour, ses voisins de la tentation de troubler son repos.

J'ai pourtant à remarquer une conséquence possible des formes monarchiques dont elle vient de se revêtir, et dont j'ai déjà reconnu et énuméré les avantages inappréciables.

Sous un gouvernement électif, temporaire, la nation rentrait trop souvent dans l'exercice de sa souveraineté, pour qu'elle eût à redouter des alliances contraires à son intérêt naturel.

Sous une dynastie héréditaire, cet intérêt sera plus facilement compromis, car il peut être quelquefois sacrifié à des intérêts de famille.

Le mariage d'un prince peut, à chaque instant, déplacer le point central de nos affections politiques, tandis, qu'avant notre nouvelle métamorphose, ce centre était invariablement fixé, et son déplacement n'était pas concevable.

Il n'y a qu'à considérer quelles furent, pour la France, les funestes conséquences de l'alliance qu'elle contracta en 1756, pour sentir la nécessité de se tenir en garde contre l'influence que des princesses étrangères, et, par elles, des souverains étrangers, exerceront tôt ou tard parmi nous.

Il ne faut pas, heureusement, une grande attention pour s'en préserver. Que nos princes sachent démêler, dans un nouveau Choiseul, un courtisan ami de sa fortune et non de

leur puissance, et des fautes de ce genre ne seront pas commises. A cela près, tout, dans notre position actuelle, sert à la fois nos intérêts et ceux des autres peuples.

La guerre est un fléau dont l'Europe me paraît devoir être frappée beaucoup moins fréquemment.

Si cette conjecture est vraie, le chapitre suivant lui fera apprécier, comme il le mérite, cet immense avantage.

CHAPITRE IX.

De la guerre et de ses conséquences avec le système moderne pour la composition de l'armée.

31 Juillet 1804.

LORSQUE l'Europe avait des armées moins nombreuses que celles qu'elle entretient aujourd'hui, même en tems de paix; lorsque, pour en remplir les cadres, son moyen principal était le recrutement volontaire, on conçoit que, par une politique combinée,

ses souverains aient pu considérer une guerre tous les douze ou quinze ans, comme propre à servir d'écouloir au superflu de la population de leurs états.

Le recrutement, en effet, était une espèce d'écumoire qui soulageait la société d'une classe d'hommes, en général passionnés, vicieux, et enclins à l'oisiveté.

Alors, les guerres n'étaient pas un fléau comparable à ce que nous avons à en redouter aujourd'hui.

La politique ordonnait la guerre ; elle la commençait, la suivait, et la terminait sans passion ; après quelques engagemens rarement importans, la saison des frimas séparait les belligérans : ainsi, soit parce que les armées étaient incomparablement moins nombreuses, soit parce que leurs chocs étaient et moins fréquens et moins sérieux, soit, enfin, parce que l'hiver donnait aux deux partis le signal du repos, les jeux de Mars étaient beaucoup moins destructeurs, qu'ils ne le sont depuis douze ou quinze ans.

La convention, avec ses quatorze armées, ses généraux, avec leur infatigabilité, leurs soldats, avec leur enthousiasme, qui fit tant

de miracles, la nouvelle tactique enfin, qui ne se plaît qu'aux attaques de vive force, ne calculant plus ce que peut coûter un succès, et n'admettant point de quartier d'hiver, ont dérangé tous les rapports auxquels l'Europe était habituée.

Des efforts gigantesques, d'où un plus grand épuisement; un déploiement excessif de forces agressives, d'où la nécessité de forces défensives mises en équilibre; l'impatience d'un succès décisif, d'où plus d'acharnement, plus de passion, plus de carnage dans les combats; ont agrandi la carrière où la mort, trop fidèle ministre des passions humaines, promène sa faux redoutable, d'autant plus destructive qu'on ne lui laisse aucun relâche, et, qu'agissant sur une plus grande surface, ses coups en sont plus sûrs, ses victimes plus multipliées.

Une plus grande et plus rapide dépopulation, est donc le produit net du nouveau système de guerre.

La guerre est donc un fléau plus actif et plus destructeur.

Le monde entier doit donc jeter un regard satisfait sur la France, et se consoler du mal

qu'il en a reçu, sous sa convention, par le bien qu'il en obtiendra sous ses empereurs, puisque sa position actuelle (voyez le chapitre précédent) multiplie les chances favorables à la paix générale, et, par une suite nécessaire, diminue les chances de guerre.

Il est un point de vue infiniment intéressant, sous lequel cet heureux résultat de la puissance de la France sera d'un prix inestimable aux amis de l'humanité.

La conscription française fait le tour de l'Europe: quelques puissances ont déjà naturalisé, chez elles, ce moyen violent: toutes en viendront là; car, en ce genre, l'imitation est nécessaire.

L'arquebuse, le fusil, le canon, les mortiers, les galères, les barques pontées, les vaisseaux de haut bord, etc. etc. ne purent donner, qu'un instant, l'avantage à la nation qui, la première, s'en servit pour se rendre plus redoutable.

Si l'une d'elles trouvait un moyen de disposer à son gré de la foudre, le lendemain elle se verrait, à son tour, foudroyée par ses ennemis.

Si elle pouvait transporter sur les flots ses châteaux forts, perchés sur des montagnes inaccessibles, et y poursuivre sans péril des vaisseaux de 150 pièces de canon, désormais déchus du rang qu'ils occupent parmi les moyens de détruire les hommes, le lendemain ce ne serait plus contre de tels vaisseaux qu'elle aurait à se mesurer, mais contre des montagnes, non moins inaccessibles, hérissées de forts menaçans.

Ah! il faut déplorer cet abus du génie de l'homme! Il faut reconnaître que tous ces efforts ne changent rien aux rapports que la nature a établis entre les forces relatives des diverses nations! Il faut que l'univers entier paie un tribut de reconnaissance à celui de nos Bourbons, qui, possesseur, dit-on, du feu grégeois, dont on lui livra le secret, paya l'inventeur pour se taire, et ensevelit avec lui ce secret, funeste présent du génie ou horrible don du hasard!

La conscription, dont il faudra un jour détendre les ressorts, mais qui, tel est l'effet des imprudences politiques, doit être maintenue dans notre position; la conscription eût mérité, comme le feu grégeois,

qu'un second Louis XV en eût étouffé jusqu'au nom.

Elle a changé, pour l'Europe, la nature et les effets de la guerre.

La guerre n'est plus un moyen dont la politique puisse se jouer, pour la faire servir périodiquement à épurer la population.

Ce n'est plus le trop plein des cités, que quelques pièces d'or enivrent, et que des recruteurs, plongés eux-mêmes dans la fange de la débauche, envoient dans nos camps.

C'est la fleur de la population en masse; c'est un degré entier de la génération; c'est l'espérance de toutes les familles, la pépinière de tous les arts, de tous les talens, de tous les germes de la prospérité publique.

Qu'une guerre se prolonge dix ans; que, chaque année, la conscription exerce son aveugle empire; on sera effrayé, dix ans plus tard, de la lacune qui existera entre les hommes faits et les hommes à faire, et de l'importune existence de ceux de ces conscrits que la guerre aura épargnés.

Inhabiles à tout travail productif, on les verra, inutile fardeau, mettre un prix à

leurs sacrifices ; demander des pensions, qui agraveront les charges publiques, quand la nation aura moins de moyens de les supporter ; solliciter des distinctions qui ne distingueront plus rien, si elles sont trop prodiguées ; et plusieurs obtenir des places qu'ils rempliront mal, n'ayant aucun des talens acquis que ces places exigeaient d'eux.

C'en est assez pour que, de longue main, l'Europe se prépare à rétrograder vers les systèmes plus modestes qui la régissaient autrefois.

C'en est assez pour qu'elle sente le besoin de la paix, et d'une paix durable.

C'en est assez enfin, pour que les bons esprits, les bons cœurs désirent, avec moi, que mes conjectures, sur la probabilité d'une moindre fréquence dans nos guerres continentales, soient, comme je l'espère, vérifiées par les événemens.

CHAPITRE X.

D'une cause de guerres, inconnue aux peuples anciens.

1er. Août 1804.

J'EXCEPTERAI, des remarques que je vais faire, une nation qui, traversant toutes les révolutions, tous les siècles, sans se confondre avec les autres peuples, a conservé sa physionomie morale, religieuse et physique; miracle qui confond la raison, lorsqu'on considère quelles persécutions lui firent supporter l'avarice ou la superstition, et dans quel avilissement elle a végété depuis qu'elle est sans territoire, errante et dispersée sur le globe, sans chef, sans état politique, et protégée par sa seule faiblesse.

Il est triste d'avoir à lui faire le même reproche, que n'ont que trop mérité, après elle, les nations qui, rattachées à son système religieux, l'ont reconnue, d'une voix unanime, pour la tige généalogique du genre humain.

L'histoire des Hébreux nous présente, en effet, ce peuple toujours et uniquement agité par des guerres de religion.

Serait-il donc vrai que la religion des sages, que l'unité du Dieu dont Socrate fut le martyr, soit incompatible avec le repos de la terre? Une fausse philosophie, en essayant d'obscurcir ce dogme raisonnable, se seraitelle, en effet, montrée la bienfaitrice du genre humain? La croyance, si consolante, de l'immortalité de l'ame, ne nous montrerait-elle une vie éternelle, à l'horizon d'une vie passagère, que pour ensanglanter le globe et faire le tourment des malheureux humains?

Ah! gardons-nous de le penser; gardonsnous de flétrir, de cette accusation impie, des vérités de sentiment que tous les sophismes du monde ne sauraient obscurcir.

Accusons l'homme et ses passions des crimes de l'intolérance, et non pas cette chaîne sublime qui le met en contact immédiat avec un être sans pareil, immense, incompréhensible, infini en puissance comme en perfections.

Accusons l'homme, et faisons-le rougir de ses fureurs.

Accusons-le, et que lui-même, respectant cette religion céleste, qui doit épurer toutes ses affections, respectant ce culte sublime qu'il se vante de professer, par conviction, par choix, par amour, il reconnaisse combien ses fureurs sont coupables, lorsqu'il se baigne dans le sang, pour la plus grande gloire d'un Dieu de paix humanisé, qui, de sa propre bouche, a déclaré que son royaume n'était pas de ce monde, qui fit aux mortels une loi de se supporter les uns les autres, qui leur défendit l'homicide, et dont la vie entière fut un cours admirable de bonté, de douceur, de patience et d'humilité.

Fanatiques de toutes les sectes, Juifs, Chrétiens, Musulmans, vous tous, qui ne voyez qu'en ennemis ceux de vos frères qui n'interprètent pas comme vous un verset du Talmud, de la Bible ou de l'Alcoran; écoutez mon chapitre philosophique; soyez attentifs; je vais évoquer devant vous tous ces faux dieux, ouvrage de l'ignorance et du besoin d'un culte; tous ces dieux d'argile, dont vous avez renversé les idoles, et qui n'existent

plus dans le souvenir des nations, que comme un monument de l'imagination brillante des poètes et de la facile crédulité des peuples endormis dans la nuit des tems écoulés.

Tous ces dieux fantastiques ne troublèrent jamais le repos de la terre.

Chaque nation, chaque contrée, chaque cité, chaque famille avait les siens.

Mais le dévot du dieu Neptune n'insultait pas au dévot du dieu Jupiter.

Chacun rendait en commun un culte universel à tous les dieux connus ou inconnus, mais apportait, sans trouble, son encens à celui auquel il avait voué une piété plus spéciale.

Jamais le glaive ne fut tiré pour l'honneur exclusif d'un de ces dieux de pierre, qui se partageaient sans jalousie l'hommage des mortels.

Le fléau de la guerre, que tant d'autres passions ne provoquent que trop, avait cet aliment de moins, et un aveugle fanatisme n'en augmentait pas la fureur.

Les vainqueurs se hâtaient de sacrifier aux dieux des vaincus, ils s'efforçaient de se les

rendre favorables, en les ajoutant à leur légende théologique.

La piété ne perdait rien à cette multiplication des objets de la vénération commune.

Anchise fuit de Troie ; il n'a, vieux et infirme, que les épaules de son fils pour échapper à des vainqueurs perfides et farouches ; mais il ne craint pas d'ajouter au fardeau de son cher Énée, et il emporte dans ses bras débiles, des pénates qui n'ont pas su défendre ses foyers (1).

La concorde universelle y perdait moins encore.

Les grands dieux, les grandes déesses étaient l'objet d'un culte plus général, plus imposant, plus solennel. Des temples magnifiques, enrichis par la piété du monde entier, étaient, à certaines époques, le rendez-vous de toutes les nations ; des jeux publics, où toutes les passions étaient dirigées vers la gloire,

(1) Cette image attendrissante a quelque analogie avec l'inquiétude des malheureux toulonnais, se faisant une affaire sérieuse, au moment où un incendie va dévorer leurs toits abandonnés, d'emporter avec eux un passe-port de leur municipalité.

signalaient ces grandes et saintes réunions qui ne fesaient du genre humain qu'une seule famille ; les querelles sanglantes de l'ambition étaient momentanément suspendues pendant la fête de la grande divinité ; et nulle expiation n'eût effacé le crime d'un mortel assez téméraire pour faire couler le sang humain sur un territoire sacré, dont il était défendu de troubler la paix éternelle.

Que faudrait-il penser des religions modernes, évidemment plus épurées ? Que faudrait-il penser de celle du Fils de Marie qui s'élève au-dessus de toutes les religions connues, comme le cèdre au milieu des roseaux, s'il était vrai que celle-ci ne nous eût révélé que l'existence d'un Dieu jaloux, se complaisant à armer les mortels les uns contre les autres, et fesant, à ses adorateurs, un devoir cruel d'exterminer ceux qui ne vivraient pas dans leur communion ?

Non, non; ce n'est pas-là le caractère de cette religion pacifique ; l'homme lui prêta ses passions ; ces passions seules sont coupables de tout le sang répandu en son nom.

Eh ! ne voyons-nous pas combien sont

tyranniques les opinions humaines? Quel que soit leur objet, l'intolérance n'est-elle pas le caractère dominant de cet être présomptueux, qui se dit la cause finale de l'existence universelle? Un despote aura cent bastilles pour y ensevelir quiconque osera, sous sa domination, prétendre à l'indépendance de sa raison; un démagogue, couvert de sang et gorgé de rapines, voudra contraindre tout un peuple à crier, avec lui, la liberté ou la mort; dans les arts, dans les sciences mêmes, nulle pitié, nul ménagement de la part de ceux dont on heurte la manière de voir ou de sentir. Donnez à tel critique autant de pouvoir que sa plume a de fiel, accordez-lui l'impunité, et vous le verrez effacer avec du sang les lignes contre lesquelles, tout impuissant, tout risible qu'il est aux yeux du sage, il se déchaîne avec un tel aveuglement, qu'il ne met aucune différence entre la brute stupide et l'auteur de ces lignes qui ont excité son courroux ridicule.

Je le répète: l'homme seul est coupable des excès imputés à la religion; au défaut d'un tel prétexte, sa turbulence en eût in-

venté mille autres, pour donner l'essor à sa férocité.

Gémissons cependant de ce qu'elle fut un prétexte; gémissons de ce qu'on la fit enfanter la discorde et l'extermination; rougissons de l'avantage que les peuples anciens eurent sur nous, à cet égard; rougissons de voir les sauvages eux-mêmes, exempts de ce délire impie, adorer leurs idoles, sans trouver dans leur culte grossier des motifs de s'entre-dévorer; et essayons d'étouffer à jamais le germe de ces divisions scandaleuses qui firent couler tant de sang et de larmes.

Remarquez cette fatalité attachée à notre pauvre espèce. C'est toujours en voulant la perfectionner, la réformer, qu'on la précipita dans un abîme de calamités : jamais on ne lui parla de réformation, sans l'arracher à son repos, et jamais elle n'ouvrit impunément l'oreille aux promesses des réformateurs, qui, rarement, voulurent autre chose que satisfaire ou leurs vengeances ou leur ambition.

Que cette expérience nous éclaire sur nos folies; qu'elle serve à notre sagesse, et que

du moins l'avenir soit exempt des crimes du passé.

Permis à une inquiète curiosité de chercher, par exemple, dans les novations de Luther, de quoi féliciter l'Europe des résultats qu'elle en a obtenus; je n'y vois, moi, que des causes de troubles, des semences de haine, des guerres, des fureurs impies, et, des deux parts, un oubli égal des vrais préceptes de la religion. Je vois, et Servet me le prouve, je vois qu'il n'a manqué au continuateur du réformateur allemand, qu'un théâtre assez vaste et un point d'appui suffisant pour faire de Genève le centre d'une théologie aussi exclusive, aussi intolérante, aussi attroce, que le fut celle des grands inquisiteurs.

Je me borne à demander, à ceux des docteurs de la réformation qui voudront me répondre avec bonne foi, si le seul titre qu'ils se donnent n'indique pas qu'ils se sont séparés d'une église antérieure à la leur; s'il n'est pas vrai que, la veille du jour où Luther, par des motifs purement humains, se déclara en rébellion contre la communion romaine, les germes de haine

qu'il a semés au milieu de la chretienté n'étaient pas même soupçonnés (1); je leur demande de me représenter les titres en vertu desquels cet imprudent réformateur s'arrogea le droit de mettre sa doctrine à la place de celle qui existait avant lui, et si les peuples furent sages de céder à l'autorité d'une tête exaltée par des passions vindicatives et cupides, dont personne, que je sache, ne s'est avisé de disculper le moine allemand.

A Dieu ne plaise que je veuille envenimer une querelle dont le monde a gémi trop long-tems! Dieu me préserve de m'ériger en théologien, et de profaner, par des reproches intempestifs, le rôle de conciliateur auquel je prétends me réduire! Mais je n'ai pu éviter de rappeller que Luther a rompu, pour son seul intérêt, l'unité de

(1) Et si l'on me parlait de Wiclef, de Zuingle ou de tout autre, mon dilemme conserverait toute sa force; je remonterais, avec ma question, ou descendrais à telle époque qu'on voudrait. On n'en serait pas plus à l'aise pour y répondre.

l'église, et prêché des erreurs ou des vérités inconnues jusqu'à lui, sans que rien de surhumain puisse justifier son audace ou établir son apostolat.

Je m'arrêterai là, et il n'en faudra pas davantage aux esprits sans passion, pour concevoir la possibilité que cet homme fougueux ait erré, et, surtout, pour être convaincus que le chrétien, qui, hier encore, appartenait à la communion catholique, commit une grande imprudence, se chargea d'une grande responsabilité, se montra bien présomptueux en osant, par choix, sortir de la position où la Providence l'avait placé, et mettre sa faible raison, et les prédications d'un énergumène, en contre-poids avec la sagesse et la bonté de cette Providence.

Cela posé, je rentre dans le sens de ma note, page 35, de ma situation de la France et de l'Angleterre à la fin du 18e. siècle, IIe Partie, Liv. IIe.

Là, j'ai déjà exprimé un vœu que tous les cœurs sensibles partageront avec le mien ; là, j'ai dit, qu'il serait digne de la sagesse d'un pape honnête homme, d'ambitionner la réunion de toutes les sectes chré-

tiennes dans le même bercail, et d'étouffer, chez les pauvres humains, des germes féconds de discorde, par quelques sacrifices à leur faiblesse, à leur orgueil, à leur obstination.

Si la théologie n'est pas décidément une science au-dessus de notre faible intelligence, et si, par conséquent, je ne suis pas tenu de lui sacrifier la portion du simple sens commun dont la nature m'a doué, il me semble qu'il n'est pas impossible de trouver, dans chacune des sectes chrétiennes répandues en Europe, trois ou quatre docteurs ayant un cœur humain, une raison solide, une piété sincère, de l'instruction, du calme, de la bonne foi, et étant au-dessus de tout esprit de corps, comme de tout intérêt personnel; mais voués à leur saint ministère par amour de l'humanité, et pouvant, à ce titre, apprécier la gloire qui récompenserait leurs efforts, s'ils parvenaient à rattacher à une seule et même croyance tous les peuples, tous les citoyens soumis à la même loi religieuse, mais divisés uniquement en quelques points, sur lesquels, peut-être, il ne faut, pour s'entendre, que cesser de disputer à la manière d'Aristote.

Je me représente cette assemblée de sages, au milieu de laquelle l'évangile, leur centre commun, serait la seule autorité reconnue.

Je les vois s'expliquant, l'un à l'autre, la manière dont leur secte a interprêté des passages litigieux, et faisant taire tout amour propre pour essayer de concilier leur interprétation avec les interprétations opposées; je les vois s'efforçant de se rapprocher du texte sacré, et faisant, sans résistance, le sacrifice de ce qui, dans leur croyance, s'éloignerait de la lettre de ce même texte, convaincus qu'en chercher l'esprit avec trop de curiosité, c'est employer le plus imparfait des instrumens, la raison humaine, pour mesurer l'œuvre le plus parfait, dont l'origine divine n'étant pas plus contestée parmi eux que chez Rousseau le prosateur, ne leur permettrait pas de refuser la préférence à l'explication littérale du livre saint.

Je conçois bien comment, dans ce concile et hors de ce concile, des esprits sombres et chagrins, entichés du vain désir d'une perfection évangélique au-dessus des forces humaines, pourraient entraver cette bienheureuse réconciliation; mais, je conçois

aussi que l'Europe est lasse des querelles religieuses, comme la France est lasse de révolutions ; je conçois encore que tous les esprits y sont au point de maturité nécessaire pour recevoir cet immense bienfait ; je conçois enfin que tous les princes de la chrétienté y sont également intéressés, et qu'ils ont le moyen de teuter, avec quelque espérance de succès, un concordat, vraiment digne de ce beau titre, à la suite duquel les mots de schisme et d'hérésie, inconnus aux peuples anciens, pourraient être effacés des dictionnaires des langues modernes.

Dès-lors, Rome ne serait plus que la propriété de toute la chrétienté ; là, régnerait une paix éternelle, ainsi que chez les Grecs, dans les parages de Délos. L'Europe, qui ne doit pas tarder à subir les conséquences des illusions qui, depuis trois siècles, préparent la vengeance de Montésuma, l'Europe pourrait, avec moins d'efforts, se préparer à se suffire à elle-même ; elle respirerait de ses longues agitations, et il ne lui manquerait plus, pour imiter l'union des peuples de l'ancienne Grèce, que de savoir et apprécier ce que lui vaudrait de bonheur

une institution telle que celle des Amphictions, et discerner ce que devraient être, pour cette institution, le passage des Dardanelles, le rocher de Malte, Gibraltar, le passage du Sund, le Cap de Bonne-Espérance, et tous ces autres points du globe maritime, que la nature semble avoir destinés à une paix perpétuelle, comme les boulevards de la liberté des nations et l'asile des navigateurs.

CHAPITRE XI.

Du système colonial.

2 Août 1804.

Il est prêt à crouler.

Peuples, n'y ayez point regret.

Rois, préparez-vous-y, et, si vous êtes sages, prenez, d'accord, des mesures pour que cette révolution inévitable se fasse sans secousses.

Emparez-vous-en : faites-la vous-mêmes : c'est le moyen de la diriger.

Si vous l'abandonnez à son mouvement naturel, si elle s'opère sans vous, et même malgré vous, vous voudrez trop tard en détourner les conséquences.

Saint-Domingue pèse sur mon cœur.

La Louisiane me console.

Le Mexique m'inquiète.

État indépendant, il me rassurerait.

Je me le représente entre les mains d'un Bourbon qui dirait adieu à l'Europe...

Je souris, pour l'Espagne elle-même, des résultats d'un tel changement, qui serait, de sa part, un acte de sage politique, autant, peut-être, qu'un acte de reconnaissance.

CHAPITRE XII.

Des Etats-Unis d'Amérique.

2 Août 1804.

L'Amérique est destinée à disputer un jour la suprématie à l'Europe.

A peine dans l'adolescence, avec quelle

assurance majestueuse ne marche-t-elle pas vers son accroissement ?

L'époque de sa virilité est, sans doute, encore éloignée (1); mais elle doit venir.

Comme chez l'homme, considéré individuellement, l'âge de la virilité est, pour les peuples, celui de l'inquiétude et des passions fougueuses.

Les forces de la république Américaine, en se développant, lui feront éprouver le besoin de les exercer.

A chaque fois qu'elle en trouvera l'occasion, elle la saisira avec empressement.

Une première guerre pourra humilier son amour propre; mais elle y puisera une énergie nouvelle, pour en désirer une seconde, une troisième, une vingtième, jusqu'à ce, qu'à force de revers, elle ait acquis le

---

(1) Elle l'est, uniquement peut-être, parce qu'il y a deux partis dans les États-Unis; parce que l'un de ces partis met quelques démagogues au rang des hommes de génie, et parce que cette puissance est née infectée du vice de nos vieux états d'Europe, un fonds public, une dette publique, dont elle n'a pas eu le courage de se débarrasser lorsqu'il en était tems.

moyende se venger de ses premiers affronts, et appris, de ses rivaux mêmes, à les humilier à leur tour.

L'Europe, au contraire, a, par tout, abusé de ses forces positives.

Usée, ruinée, endettée, elle a dépassé l'âge mûr.

Elle marche vers sa décroissance, ou, du moins, trop heureuse de demeurer stationnaire dans sa force actuelle, il n'est plus, pour elle, de mouvement progressif à espérer.

S'il arrive jamais que, dans ses rapports politiques avec l'Amérique, elle offre, à cette dernière, l'occasion de prendre une attitude militaire, tôt ou tard le moment viendra où les forces opposées seront en contre-poids.

Dès ce moment les avantages seront, de plus en plus, pour l'Amérique.

Les chances contre le repos des peuples se multiplieront.

L'Europe finira par compter, au-delà des mers, des rivaux qui prendront une part active à toutes ses querelles qu'envenimera leur intervention, souvent embarrassante;

des rivaux qui la forceront à user envers eux de grands ménagemens, surtout, si, conservant son système colonial, elle s'obstine encore à demeurer vulnérable à deux mille lieues de ses capitales.

Que résulte-t-il de ce parallèle ?

Deux choses.

L'une: que, d'accroissement en accroissement, l'Europe doit s'attendre à voir une nouvelle puissance maritime se former, et lui imposer de nouveaux efforts pour conserver sa force relative.

Qu'elle doit se juger elle-même; s'avouer son état cacochyme; et se donner de garde de provoquer cette tendance de l'Amérique à s'emparer d'un des bassins de la balance politique, pour s'y placer avec audace, seule contre les autres peuples entassés dans l'autre bassin.

On peut quelquefois défier un vieillard avec impunité.

Mais il n'est pas prudent de donner à un enfant le secret de ses forces futures.

Il grandit avec l'âge; il ne perd pas le souvenir des affronts qu'il a reçus; il nourrit

l'espérance de s'en venger, et.. tôt ou tard, il y parvient.

L'autre : que l'abandon du système colonial est un mur de séparation que l'Europe ne peut trop se hâter d'élever entre l'ancien et le nouveau monde.

Que se réduire prudemment à des relations de commerce avec ce continent immense, dont la nature ne nous a pas séparés pour le courber sous notre joug, est le meilleur préservatif qu'elle puisse se ménager contre des événements qui humilieraient son amour propre, et marqueraient l'époque de la décadence de sa suprématie politique.

Enfin, que l'érection d'une grande puissance, au midi du vaste continent américain ; d'une grande puissance, indépendante de l'Europe, mais son alliée nécessaire, est un contrepoids dont le nouveau monde a besoin : pour lui, dont une telle combinaison empêchera l'énergie inquiète de diverger à de grandes distances ; pour le reste de l'univers et, particulièrement, pour l'Europe, qui pourra, sans secousses, se préparer à reconnaître deux sortes d'équilibres, au lieu

de l'équilibre unique et plus restreint, qui l'occupa jusqu'à ce jour : savoir; cet équilibre auquel elle est habituée, et qui ne considère que les peuples qu'elle nourrit sur sa surface étroite; et l'équilibre universel, qu'on n'a pas soupçonné jusqu'ici.

ESSAIS
HISTORIQUES, CRITIQUES, APOLOGÉTIQUES ET ÉCONOMICO-POLITIQUES, SUR L'ÉTAT DE LA FRANCE,

Au 14 *Juillet* 1804.

LIVRE QUATRIÈME.

Conséquences de l'état de la France au 14 Juillet 1804, relativement à son administration intérieure.

CHAPITRE PREMIER.

Introduction.

3 Août 1804.

Me voilà arrivé à la partie la plus difficile de mon ouvrage.

Je vais parler de l'administration intérieure.

Il faut que, comme écrivain, je ne sacrifie rien de mes droits, et que, comme citoyen, je ne m'écarte pas de la ligne de mes devoirs.

Pour garder un milieu entre ces deux écueils, j'essayerai le seul moyen qui soit à ma disposition.

J'instruirai, si je puis; j'intéresserai, si je puis; mais, je posséderai mon sujet; il ne me possedera pas moi-même.

J'ai heureusement devant moi un champ beaucoup plus rétréci que lorsque, encore au milieu du chaos, je m'efforçais de rassembler les élémens de l'ordre.

Ce chaos est entièrement débrouillé; dix volumes ne me suffiraient pas si je voulais faire l'apologie encyclopédique de tout le bien qui s'est opéré depuis quatre ans.

Ce bien, déjà acquis, doit s'augmenter encore; le mouvement réparateur n'a pas cessé, ne peut pas cesser; plus que jamais, nous devons en attendre des résultats heureux; car l'hérédité de l'empire a identifié l'intérêt national avec l'intérêt du gouvernement.

Le pouvoir temporaire avait cet inconvénient, qu'il exposait la nation à des fluctua-

tions inquiétantes, à des changemens de système toujours fatigans, par conséquent, à l'incertitude, au découragement, éteignoirs nécessaires des grandes entreprises, qui exigent une volonté forte, un grand esprit de suite, et une persévérance que ne rebutent pas des essais malheureux.

Sous ce gouvernement, l'esprit et l'intérêt du prince, peuvent être et sont, le plus souvent, en opposition avec l'esprit et l'intérêt du peuple.

Ces rapports mutuels changent et se perfectionnent soudain, sous le gouvernement héréditaire; alors, l'intérêt du prince fait place à l'intérêt de la principauté, et l'intérêt de la principauté est essentiellement, constamment, naturellement en harmonie avec l'intérêt national.

Ma carrière est donc très-bornée.

En finances, où l'on m'a vu si exigeant, il y a quelques années, je n'ai plus rien à dire, puisque les grands principes ont été proclamés... Le temps fera le reste (1).

(1) Liquider franchement le passé à l'aide de ce grand livre qui permet; en ce genre, de si grandes

En administration proprement dite, j'ai formé peu de vœux qui n'aient pas été satisfaits.

---

choses, vu la minimité relative de la dette française, qui est à peine d'un sixième du revenu impérial; repousser des conseils absurdes qui, pour venger les gouvernemens précédens des dilapidations qu'ils ont eux-mêmes provoquées en ne payant pas leurs fournisseurs, tendraient à peupler les prisons d'une foule de misérables sous-ordres qui se sont ruinés, malgré tous leurs efforts pour exagérer leurs créances en proportion des risques qu'ils avaient à courir; se mettre en mesure de congédier le plutôt possible cette nuée de liquidateurs enfouis sous des montagnes de paperasses, en leur ordonnant de hâter leurs travaux; cesser d'exiger liquidation sur liquidation; s'estimer trop heureux de celles qui existent; s'y rapporter; transiger, si l'on veut, avec les liquidés; mais condamner à l'oubli leurs épouvantables dossiers; se défier de la tentation de régulariser parfaitement ce qui fut fait au milieu du désordre; regretter le tems, le travail et l'argent d'une armée de chiffreurs qui passent leur vie à se reviser sans rien finir; continuer de tenir en équilibre la recette et la dépense du service du courant, en élevant l'une au niveau des besoins, par un bon système de perceptions confiées à des hommes capables, et

Je n'aurais guère à m'occuper que de quelques objets de détail, qui, bientôt, seront obtenus, comme effets accessoires de causes déjà agissantes ; et je dois m'abstenir d'un tel excès de zèle, avec d'autant plus de raison, que mon ignorance de tel ou tel motif de ralentissement, m'exposerait à plus d'une injustice.

Je laisserai, à qui elle appartient, la gloire toute entière d'achever ce qui est si bien commencé ; il serait messéant que je cherchasse à m'en réserver une part, tandis que je n'y aurais aucun droit.

« En la bataille de Crécy, dit Montagne,
« le prince de Galles, encore fort jeune,
« avait l'avant-garde à conduire ; le princi-
« pal effort de la rencontre fut en cet en-
« droit : les seigneurs qui l'accompagnaient,
« se trouvant en dur parti d'armes, man-

---

en diminuant l'autre au plus bas possible, par le seul effet d'une fidélité inviolable aux engagemens contractés au nom de l'Etat ; voilà, à-peu-près, tout ce que j'aurais à dire sur cette matière. Cette note peut donc me tenir lieu de dix chapitres.

18....

« dèrent au roi Edouard de s'approcher
« pour les secourir : il s'enquit de l'état de
« son fils, et lui ayant été répondu qu'il
« était vivant et à cheval : Je lui ferais, dit-
« il, tort de lui aller maintenant dérober
« l'honneur de la victoire de ce combat, qu'il
« a si long-temps soutenu : quelque hasard
« qu'il y ait, elle sera toute sienne : et n'y
« voulut aller ni envoyer, sachant que s'il
« y fût allé, on lui eût dit que tout était
« perdu sans son secours, et qu'on lui eût
« attribué l'avantage de cet exploit. »

Je crois cependant qu'Edouard n'eût pas refusé d'envoyer à son fils quelques parties de son armure, qu'il n'aurait pas eues sous sa main, au moment d'engager l'action.

Je ne ferai pas autre chose : je passerai en revue quelques-unes de nos institutions, et n'émettrai, autant que possible, que les idées dont j'aurai cru remarquer, ou qu'on n'a pas encore saisi, ou qu'on a mal jugé la convenance.

CHAPITRE II.

Coup-d'œil sur la disposition de la France.

3 Août 1804.

La France est lasse de révolutions.

On s'abuserait, si l'on attribuait quelques plaintes indiscrètes, quelques murmures isolés, à aucun genre de mécontentement de son état actuel.

Cet état, elle l'a voulu, elle ne demande qu'à se bien assurer qu'elle n'a pas à redouter de nouvelles manières d'être.

Ces plaintes, ces murmures, dont nulle époque ne fut exempte chez les peuples les plus florissans, ne tirent pas à conséquence.

L'ignorance, l'inattention, l'inquiétude naturelle à l'homme, auquel, précisément, parce qu'il est supérieur à la brute, le présent ne saurait suffire, font perdre de vue à quelques esprits paresseux les causes, bien visibles pourtant, du mal-aise que nous légua un bouleversement épouvantable, et

qu'entretient une guerre que nous devons avoir le courage de supporter, puisque nous ne pouvons en accuser que la déloyauté de notre ennemi : mais la masse de la nation ne méconnaît pas la source unique de ce mal-aise ; et, bien-loin de le rattacher à sa métamorphose politique, c'est à cette métamorphose elle-même qu'elle attribue le pouvoir de le faire cesser.

Tant que rien ne contredira pas le jugement raisonnable qu'elle en a porté, tant que rien ne déconcertera pas directement ses espérances, le prince sera tout-puissant pour opérer le bien de la nation, la nation sera toujours prête à seconder la volonté du prince ; de telle sorte que ce prince pourra dire de cette nation ce qu'un roi de Sparte dit, de ses Lacédémoniens, à celui qui, pour lui faire honneur, rapportait à la bonté de son commandement l'heureux état des affaires publique. Oui, lui dit-il, nos affaires sont en bon état, mais c'est moins parce que je sais bien commander, que parce que le peuple sait bien obéir.

Cependant, si des courtisans, s'interposant entre le prince et la nation, présentaient

à ce prince, sous de fausses couleurs, l'état intérieur de la France; s'ils lui cachaient la véritable opinion publique, celle du moins de la classe pensante, qui, seule, mérite quelque attention, ne fût-ce que parce que toutes les autres classes ne tardent pas à se mettre en accord avec elle ; si, à force d'accuser le peuple d'aveuglement, d'inconstance et d'ingratitude, en le représentant comme courbé, malgré lui, sous l'autorité qu'il a librement établie, ils semaient, dans le cœur de ce prince, le germe morbifère d'un injuste mépris pour l'espèce humaine ; (voyez le Chapitre X du Livre II.) les dispositions de la saine partie de la nation seraient en pure perte ; le prince, au lieu d'en profiter, les rebuterait, les déconcerterait, et, enfin, les convertirait en une indifférence muette, voisine d'une opposition que trop de persévérance dans ce système décourageant ne tarderait pas à faire éclater.

Ces efforts d'une cour ennemie du prince et de l'état, sont d'abord ignorés; on s'en rapporte communément à l'intérêt du prince pour qu'ils tournent à la honte même des courtisans ; mais il est des signes évidens du

triomphe impie de cette lime sourde des trônes; et lorsque ces signes viennent à se manifester, le prince ne peut, ni trop tôt reconnaître les erreurs dont il fut obsédé, ni donner trop d'éclat à la punition de l'imposture qui voulut égarer et son cœur et sa main.

CHAPITRE III.

Du choix des hommes propres aux fonctions publiques.

3 Août 1804.

On l'avouera : plus le prince est sévère et juste à cet égard; plus il sait se défendre de l'obsession de tous ceux qui l'entourent; plus il se montre sage appréciateur des hommes utiles; plus il s'attache, enfin, à distinguer les droits des prétentions; et plus aussi il identifie ses intérêts les plus chers avec les intérêts les plus chers de son peuple.

On nous donna un sénat; on donna à ce sénat des sénatoreries, et l'on nous dit que

ces sénateurs sénatoriés, sages et heureux protecteurs des citoyens obscurs dignes des regards du chef de la nation, exerceraient un noble patronage, qui, fermant toutes les avenues à l'intrigue et au népotisme, les ouvrirait aux talens, aux lumières, et surtout aux vertus.

Voilà le canevas d'un beau discours! Mais une nation ne se paie pas de discours; elle se croit méprisée quand on ne la repaît que de discours; et si les courtisans, dans les jours de parade, s'évertuent pour lui en donner, le prince doit les prendre au pied de la lettre, et exiger que leurs actions occultes soient conformes à ces discours publics.

Dans l'atmosphère du trône, il est, surtout, un faux calcul dont le prince peut être la dupe, et dont il doit se garantir.

On lui dira qu'en cumulant sur quelques familles toutes les faveurs dont il peut disposer, il donne à sa puissance une base solide, en la faisant reposer sur un dévouement proportionné à l'importance des bienfaits.

Je remarque, en passant, qu'à ne consulter

que les faits, ce dévouement dont on se pare est, peut-être, en raison inverse des distances du centre où il doit aboutir. Où Louis XVI, dans ses malheurs, trouva-t-il des serviteurs fidèles? Loin de lui, au fond des provinces, chez les plus obscurs dépositaires d'une portion de son autorité. Quels furent les ingrats dont il eut le plus à se plaindre? Ceux qui avaient eu le plus de part à sa confiance et à sa bonté.

Mais, sans m'appesantir sur cette remarque affligeante, opposons, au faux calcul dont je viens de parler, un calcul bien moins contestable.

S'il est vrai que les princes soient condamnés à ne croire à l'affection qu'on leur témoigne, que lorsqu'ils peuvent en voir la racine, c'est-à-dire, lorsque l'intérêt personnel leur en garantit l'existence; s'il est vrai qu'ils accordent, par choix, la préférence à une affection aussi mal basée; comment ne reconnaissent-ils pas que, leurs moyens d'acheter de telles affections n'étant pas infinis, il vaut mieux, pour eux, qu'elle embrasse un plus grand nombre de familles, et que dix dévouemens, acquis chacun par

une faveur, leur seront dix fois plus profitables qu'un seul dévouement payé par dix faveurs accumulées ?

Ce n'est pas que je blâme la magnificence impériale, dans la création et les honoraires des grandes dignités ou des grandes places qui formeront le cortége de la couronne.

Une nation telle que la nôtre doit vouloir que le trône brille d'un tel éclat.

La somptuosité de sa cour doit caractériser le Souverain des français ; ame de nos manufactures, le luxe les vivifiera, en reversant sur elles les sucs reproductifs qui auront entretenu une représentation nécessaire.

Des cerveaux malades pourront, seuls, s'offusquer de la dépense qu'entraînera cette représentation ; j'oserais dire même qu'ils ne la blâmeront que dans un sens relatif ; mais, comme je ne considère les objets qui m'occupent que d'une manière absolue, je dis que vouloir le gouvernement monarchique, et exiger que ce gouvernement soit parcimonieux, c'est vouloir deux choses qui s'excluent.

L'économie, pour ce gouvernement,

consiste à ne dépenser que ce qu'il faut, à discerner les convenances, à proportionner ses largesses à l'importance des fonctions ou des talens, et à ne pas vouloir que la fortune des favoris soit faite trop rapidement.

CHAPITRE IV.

Du candidatisme.

4 Août 1804.

Après une démolition, et lorsqu'il s'agit de reconstruire l'édifice, les matériaux se présentent en foule et se placent, pour ainsi dire, d'eux-mêmes sous la main de l'architecte qui vient exécuter le plan qu'il a tracé.

Cet architecte, en effet, emploie ces matériaux; il n'en méprise aucun; de nouveaux matériaux ne sont, par lui, appelés que comme supplément nécessaire; mais il n'emploie pas la pierre à la place du bois, le bois à la place du fer, le fer à la place de la

pierre. Chacun d'eux reprend sa place naturelle ; quand l'édifice est achevé, il ne reste plus de traces de la démolition.

CHAPITRE V.

De la manifestation de l'opinion publique.

4 Août 1804.

SON langage le plus énergique, c'est le silence.

Tout prince sage doit l'encourager à se manifester d'une manière moins inquiétante.

S'il a l'air de la craindre, il l'aliénera de lui.

D'ordinaire, quand elle s'exhale en bruyans applaudissements, elle flatte celui qui en est l'objet.

Rien ne plaît à l'oreille comme les cris de joie d'une multitude enivrée de la vue de son prince.

Ah ! gardons-nous de désenchanter une si douce récompense de tant de soins et de fatigues attachés aux trônes du monde !

Mais rappellons aux rois, pour leur gloire, que l'estime des têtes pensantes, la vénération silencieuse des sages qui n'applaudissent pas en troupe, doivent être d'un plus grand prix à leurs yeux, et qu'un éloge raisonné, fût-il accompagné de quelque réticence, partant de cette source pure, est mille fois préférable, pour eux, à la servile approbation des cours, ou à l'idolâtrie des halles.

Ceux d'entre eux que n'effarouchera pas cette vérité, toute à leur avantage, auront un règne heureux, parce qu'ils chercheront à se concilier l'estime et la vénération des hommes réfléchis; ceux-ci, encouragés à ne pas garder le silence, finiront par s'associer aux bravo de la multitude; après avoir raisonné pour le peuple, ils applaudiront avec lui; le peuple, à son tour, après avoir applaudi pour les sages, raisonnera avec eux, et n'en sera que plus ardent et plus ferme dans son affection.

CHAPITRE VI.

De l'opinion individuelle, s'intitulant l'opinion publique.

4 Août 1804.

C'EST l'abus sacrilége d'un droit incontestable et toujours contesté.... Voyez ci-après le chapitre sur la liberté de la presse, et lisez-le avec attention.

CHAPITRE VII.

Doute philosophique

4 Août 1804.

LES courtisans du conquérant du monde, donnaient aux peuples le lâche exemple de le considérer comme un dieu.

Jaloux de l'honneur maternel, Alexandre, voyant couler son sang d'une blessure reçue sur le champ de bataille, dit à ceux qui l'en-

vironnaient. « Eh ! bien ! n'est-ce pas « là du sang mortel ? est-ce un tel sang « qu'Homère fait couler dans les veines de « Jupiter ? »

L'adulation passe toujours son but.

Elle veut flatter ; elle outrage.

Alexandre n'avait-il pas assez fait pour mériter le titre de grand ? Etre le premier de son siècle, et le maître du monde, n'était-ce pas une assez belle place ? et, s'il n'était un Dieu, ne méritait-il pas les hommages de l'univers ?

Quelque rang qu'il occupe ; dans un homme, je vois un homme.

J'admire en lui, et plus que ses flatteurs, peut-être, ce qu'il a réuni de perfections humaines.

Mais je ne saurais aller jusqu'à croire qu'il a atteint celle de l'infaillibité, qui me semble hors de la portée de sa condition naturelle.

Cette opinion est en moi la racine d'un doute.

Si les princes ne sont pas infaillibles, doivent-ils être placés au-dessus de la loi ?

Peuvent-ils, dans nos climats, du moins, où il existe une chose publique, qui n'est

inconnue qu'à Maroc, peuvent-ils désirer une si dangereuse omnipotence?

Platon nous a laissé une définition du pouvoir de tout faire dans la cité; mais Platon affirme, et je suis dans le doute.

CHAPITRE VIII.

Théorie de la suprême loi.

4 Août 1804.

CETTE suprême loi, c'est le salut du peuple. Voilà quel fut le langage séditieux de la démocratie.

C'est le salut de l'état, nous crient, à leur tour, les partisans du pouvoir absolu.

Tel est l'effet des erreurs politiques: elles conviennent à tous les exagérateurs, parce qu'elles ont pour objet l'anéantissement du corps social.

Ainsi Machiavel fut, à la fois, le précepteur du despotisme et le prédicateur de l'anarchie.

C'est de cette maxime audacieuse, qui

foule aux pieds les premières notions du juste et de l'injuste, que sont sorties ces lois de circonstance (1) dont le monde est me-

(1) Ne verrai-je jamais s'accomplir un vœu que je forme depuis neuf ans? Entendrai-je toujour citer, comme loi existante, tel ou tel décret conventionnel ou directorial à chaque fois que partie de ses dispositions est remise en vigueur parmi nous? La France n'aura-t-elle jamais la consolation de voir qualifier, législativement, de code anarchique cet immense amas de prétendues lois, honteux et effroyable monument de tout ce que l'extravagance humaine peut concevoir de plus monstrueux? L'autorité qui y trouvera quelques vues utiles, quelques idées saines, comme on trouverait quelques épis de bon froment dans un champ où un laboureur en délire n'aurait semé que de livraie, l'autorité ne concevra-t-elle pas qu'il y aura tout à gagner pour elle, lorsqu'elle s'emparera de ces idées et de ces vues sans employer cette formule épouvantable, *conformément au décret d'un tel jour?* Une telle formule ne dit-elle pas que, de tous ces décrets, il n'en est pas un qui ne puisse revivre d'un moment à l'autre? Tant qu'on ne les suppose pas abrogés, tant qu'on se borne à rappeler leur exécution, sans faire de ce qu'ils ordonnèrent la matière d'un réglement nouveau ou d'une loi nouvelle, n'existent-ils pas virtuellement? Et est-il un homme de bien qui puisse concevoir sans effroi une telle existence?

nacé de se voir éternellement opprimé, car, par-tout, les Souverains tombent dans cette faute d'exhumer des lois oppressives, ensevelies dans le sanglant fatras de nos conventionnels, et d'en salir le recueil de leurs ordonnances. (1)

---

(1) Princes européens, songez-y à deux fois, lorsque vous serez tentés de commettre cette grande faute. Pour le bonheur des peuples qui vous sont soumis, pour votre propre sûreté, pour votre propre gloire, craignez de déconsidérer le pouvoir remis en vos mains, en marchant sur les traces de nos réformateurs. Les véritables sages voient avec inquiétude ceux d'entre vous qu'ont éblouis des théories qui veulent, à tous risques, changer la face du monde, rompre le pli de l'habitude, et effacer, sans rien mettre à la place, des préjugés que vous n'attaquerez peut-être avec impunité, que parce que votre puissance trop circonscrite sera protégée, contre une révolution sanglante, par des voisins plus forts que vous. Prenez-y garde : ayez, il y va de votre intérêt, ayez sur le trône d'autres idées que celles qui vous souriaient lorsque vous n'étiez que sujets..... Il est, en Europe, un roi dépouillé qui, s'il veut bien se rappeler ce qu'il était, ce qu'il pensait, du vivant de son prédécesseur dont il censurait la sagesse, reconnaîtra la main de la Providence dans le rôle

Avec une telle maxime, le plus noble des arts, l'art de régir les peuples, n'est plus que l'art de les épouvanter.

Avec une telle maxime, on détache violemment le citoyen de la cité.

équivoque auquel il se voit condamné....... Je me suis trouvé dans la capitale d'un prince qui, depuis, a perdu ses états, à l'époque où l'on y célébrait un jubilé pour détourner de ses domaines le fléau de la révolution française. J'espérais voir le prince lui-même, tous les grands de sa domination, tous les magistrats à la tête de ces pieuses cérémonies : je n'y vis que leurs nombreux valets qui, la torche à la main, les y représentaient. Ces valets étaient confondus dans la foule immense du peuple, qui, de bonne foi, priait avec ferveur pour n'être pas atteint de la révolution. Le prince cependant se présentait à son balcon, vêtu en valet-de-chambre, et semblait voir en pitié ce bon peuple qui priait pour lui. Un an après..... heureusement un grand homme conduisit la révolution sur ces belles contrées, et aujourd'hui elles n'ont pas à regretter leur position d'alors...... Il est cruel de le dire ; mais l'Europe entière, excepté les pays qui en ont subi l'éruption, l'Europe entière est infectée du virus révolutionnaire. Princes, soyez-y attentifs, et gardez-vous de croire que ce virus puisse perdre de son âcreté, comme cet autre virus que neutralisent la vaccine ou l'inoculation.

Avec une telle maxime, il n'est plus rien de vrai, de bon, d'utile, d'honnête, de stable; la liberté civile n'est plus qu'un vain nom; les lois, qu'un piége redoutable; la distribution des pouvoirs, qu'une brillante hypocrisie; les fonctions publiques qu'un esclavage plus prononcé.

Avec une telle maxime enfin, il n'est pas d'action louable que de viles passions ne puissent transformer en crime; et un livre tel que le mien, où respirent l'amour des hommes, l'amour des peuples, l'amour des princes, la soif de la justice, et la soumission aux puissans, un livre tel que le mien proclamera sans succès que les rois sont faits pour les peuples, et non les peuples pour les rois, et que les princes doivent respecter les droits de leurs sujets, comme les sujets doivent respecter les droits de leurs princes.

CHAPITRE IX.

De la République.

4 Août 1804.

Il existe une république, par-tout où il n'existe pas une volonté toute-puissante dans la cité, à moins que la loi ne soit cette volonté qui fait taire toutes les autres.

Voila pourquoi il n'y a point de république à Alger ou à Tripoli.

Mais, nous, français, nous avons une république.

Nous sommes libres, sous un chef, lui-même soumis à la loi.

Nous répondons au magistrat de l'abus de cette liberté.

Le magistrat répond à la loi de l'abus du pouvoir qui lui fût confié.

La république ne consiste pas dans cette monstrueuse égalité sous laquelle on essaya de nous courber, et qui ne fut qu'une égalité de misère ; elle consiste dans cette éga-

lité de droits qui fait que nul, dans la cité, n'est assez faible pour être opprimé, car des pouvoirs protecteurs l'égalent à celui qui oserait se croire assez fort pour l'opprimer impunément.

La république admet et doit admettre des distinctions de rang; le rang d'un citoyen qui se sacrifia pour elle, ne peut être celui d'un citoyen qu'aucun service n'a fait distinguer.

Mais, quels que soient leurs rangs, les citoyens sont tous, devant les lois, égaux en droits, égaux en force, ou la république cesse d'exister.

CHAPITRE X.

De la Légion d'honneur.

4. Août 1804.

J'OUVRE mon porte-feuille; il me fournit une pièce que je vais transcrire, comme un des meilleurs moyens d'exposer ce que je pense de cette institution.

Paris, le 14 Floréal an 12.

Jouvielle aîné, au Cit. Lacépède, Membre du Sénat-Conservateur, Grand-Chancelier de la Légion d'honneur.

Citoyen Grand-Chancelier,

Je me mets sur les rangs pour être Membre de la Légion d'honneur.

Inébranlable dans mes principes; inaccessible à tout sentiment de crainte, comme à tout calcul d'intérêt personnel; invariable dans ma conduite; étranger à tous les partis; voulant toujours le bien de mon pays; montrant ce bien aux puissans du moment, lorsqu'ils semblaient le méconnaître ou hésiter de l'opérer; indépendant

au milieu de l'esclavage universel; louant le bon, blâmant l'injuste avec impartialité; depuis quinze ans, j'ai vu tout changer autour de moi, les hommes et les choses; j'ai vu tous les élémens du bonheur public se confondre, s'entre-choquer, se détruire, se modifier, se reformer; et, enfin, après tant d'orages, toujours soumis aux lois sans servitude, toujours opposé aux factions sans prendre part à leurs excès, ayant constamment déployé ce courage de l'ame, si supérieur à ce courage du bout des bras qui décide du sort des batailles, je me retrouve en harmonie avec les hommes et les évènemens qui vont terminer la révolution.

Telle est la force de la raison! tel est l'empire des principes! Ce que j'ai dit, il y a huit ans, au milieu de tous les dangers, ce que je n'ai cessé de répéter depuis, au milieu de toutes les contradictions, ce qui m'a valu la haine des méchans, les calomnies des factieux, aujourd'hui, ceux-là même qui m'en faisaient un crime, se font un mérite de le proclamer, à l'envi l'un de l'autre, comme l'unique

fondemens de la prospérité de la France, comme l'unique sauve-garde de la liberté des français.

C'est-là, Citoyen Grand-Chancelier, c'est-là le titre sur lequel je m'appuie pour demander à être admis dans la Légion d'Honneur.

J'y ai des droits; je les recommande à votre bienveillance, en laquelle j'ose espérer; je les confie à votre justice.

« Les révolutions, ai-je dit en 1796 (1), » les révolutions naissent de l'imprévoyance et » de la faiblesse; c'est l'imprudence et la » présomption qui les commencent, c'est la » scélératesse qui les envenime, le crime qui » les déshonore, l'aveugle obstination qui les » prolonge, la lassitude qui les termine, la » sagesse qui en corrige les effets; et, quel qu'en » soit le résultat, ce sont toujours les honnêtes » gens qui en profitent ».

Je demande ma part des résultats heureux de la révolution de France.

---

(1) Avant-Propos de mes Essais sur la France, page 10.

C'est mon tour d'être compté pour quelque chose.

Je ne fus rien, durant nos troubles; ainsi me l'avait ordonné mon maître de philosophie, le naïf, le sage Montagne; je ne fus rien, qu'un citoyen utile dont les constans efforts ont concouru évidemment à la régénération imposante qui se prépare. Bon citoyen, bon fils, bon époux, bon père, bon frère, bon ami, j'ai, constamment, mis sur la même ligne, dans l'ordre de mes devoirs, les vertus privées et les vertus publiques; fidèle à ces devoirs, si mes Essais civiques ont pu paraître au-dessous de mes talens, j'ai mérité, du moins, qu'ils fussent remarqués par la pureté de mes vues, par la franchise de mon caractère, par le courage de mon dévouement, par la bonté de mes intentions, par la chasteté de mon désintéressement.

Telle est la justice que m'a rendue l'Europe littéraire. Les honneurs de la traduction et les éloges que m'a donnés à Berlin la gazette de la Cour, me donnent le droit d'invoquer le jugement qu'en ont porté la France et

l'étranger, et je l'invoque avec un noble orgueil, parce que c'est uniquement de mes principes et de mes intentions que l'Europe s'est occupée.

Ces principes n'ont plus besoin d'apologie; ces intentions n'ont été méconnues de personne; je puis donc m'en faire un titre auprès de la Légion d'Honneur.

Et remarquez, Citoyen Grand-Chancelier, que cette Légion était dans ma pensée long-tems avant son existence; je mérite d'être dénommé son prophète.

*J'ai dit, le 1er. mai 1796, page 126, N°. 225 de mes Essais sur la France : « Dans » la position où nous sommes, la noblesse n'est » plus une institution qui nous convienne. » J'*AVERTIS *cependant que la marche » insensible de notre Gouvernement* amènera » quelque chose qui y ressemblera *et que nous ne » présenterons pas long-tems ce phénomène, » jusqu'à nous inconnu, même chez les nations » les moins nombreuses, d'un peuple sans » aucune distinction civile, sans aucune*

» gradation de rang, sans aucun intermédiaire
» entre le plus obscur citoyen et les dépositaires
» de l'autorité ».

Ma prévoyance fut tout aussi remarquable, lorsque je m'occupai, il y a quatre ans, d'examiner quelle était la position où venait de nous placer le 18 brumaire.

Pour vous fixer à cet égard, j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux la lettre que j'ai adressée le 10 de ce mois au Premier Consul; elle me dispense de citations, et vous démontrera que c'est de bonne foi que je me crois digne d'être appelé dans la Légion d'Honneur.

Si je n'obtiens pas cette distinction, je me serai trompé sans doute; mais ma demande restera, et, un jour, du moins, on verra que moi-même je me suis assez estimé pour désirer de l'obtenir.

J'ai eu l'honneur, Citoyen Grand-Chancelier, de vous faire agréer, il y a deux ans, le recueil complet de mes divers écrits, à la suite d'une lecture chez le général..... de ma tragédie de Dioméndon, à laquelle, considérée comme

ouvrage civique, vous n'avez pas refusé quelques éloges.

Il m'est impossible, aujourd'hui, de faire un semblable hommage à la bibliothèque de la Légion d'Honneur : les éditions de quelques-uns de mes ouvrages sont épuisées, on n'en trouve plus un seul exemplaire. Permettez-moi de borner ma modeste offrande à ceux dont je puis encore disposer.

Mes Résultats possibles du 18 Brumaire, ma Situation de la France et de l'Angleterre à la fin du dix-huitième siècle, accompagneront cette lettre ; je vous prie de vouloir les déposer aux archives de la Légion.

Si je suis admis au nombre de ses Membres, mes camarades, en daignant parcourir ces écrits, y trouveront, je l'espère, plus d'un motif pour justifier le choix dont j'aurai été honoré ; si je ne puis obtenir cet avantage, les légionnaires auront, du moins, de quoi se convaincre que je ne leur fais point d'injure en demandant à passer dans leurs rangs.

Daignerez-vous, Citoyen Grand-Chancelier,

m'accuser réception de ma lettre, et me laisser entrevoir ce que je puis en espérer ?

Confiance, reconnaissance, salut et respect,

Fouvielle aîné.

Il serait juste, peut-être, que je transcrivisse, au-dessous de cette lettre, la réponse flatteuse dont m'a honoré le Grand-Chancelier; mais on sent que je n'ai pas dû me le permettre sans son aveu, que les convenances me défendaient de solliciter.

CHAPITRE XI.

Continuation du même sujet.

4 Août 1804.

Elle fut grande et belle cette idée de placer parallèlement tous les talens, tous les services dont la patrie a profité.

Quel que soit le poste où le hasard plaça les citoyens, une récompense commune attend ceux qui ne se seront pas bornés à se tenir à l'abri du reproche ; une émulation commune existera donc dans toutes les classes, et le soldat comme le magistrat, l'agriculteur comme le commerçant, l'homme de lettres comme l'homme d'état, sont entraînés vers le grand, vers le beau, vers l'utile, et tendent tous au même but.

C'est l'honneur français rétabli sur sa base et vengé enfin des métaphysiciens qui voulurent le déshonorer.

Mais, pour l'intérêt même de cette institution, pour la gloire de son illustre fondateur,

je vais hasarder l'examen de quelques inconvéniens que j'ai cru remarquer dans son organisation primitive, et, avec cette défiance de soi-même qui, toujours, accompagne les intentions louables, donner mes vues sur les moyens de corriger ces inconvéniens, si, toutefois, je ne me suis pas trompé.

Avant tout, châtions, elle le mérite, châtions cette tourbe légère, frivole, inconséquente, qui prit pour bannière un journal, sans le signal duquel elle n'oserait ou se vêtir ou se mouvoir; un journal, qui, s'il n'est pas écrit avec la plume et dans l'esprit de l'Arétin; s'il n'a pour but la satyre quotidienne de nos ridicules, est à mes yeux le dernier terme possible du cynisme et de l'extravagance.

A peine une vénérable décoration nous permettait-elle de distinguer les citoyens, dont les services publics ont mérité une honorable récompense, lorsque nos pitoyables calambourdistes, ne sentant pas qu'ils faisaient leur propre satyre, ont parodié la légion d'honneur.

Cet acte de démence n'est pas, je le sais bien, dans le domaine du magistrat, et n'em-

pêchera pas que le tems, que la force des choses ne développent toute la fécondité de cet arbre de vie; mais il est, tout au moins, dans le domaine de l'opinion, et je dois châpitrer ces têtes folles, qui se plaisaient, de loin, à nous faire illusion, en leur disant, en confidence, que les hommes de sens leur ont, à leur passage, appliqué ce vers d'un de nos plus grands philosophes, nous parlant des bâtons flottans:

De loin, c'est quelque chose, et de près ce n'est rien.

Hâtons-nous d'oublier cette bouffée de nos incroyables; reprenons le sérieux que commande un si grave sujet.

Des corps entiers possédent le ruban ponceau.

Est-ce l'homme ou la place que l'on a voulu décorer ?

Il y a tout lieu de croire que c'est l'homme et non pas la place, malgré que les journaux aient semblé nous dire le contraire, lorsqu'ils nous ont parlé ainsi:

« Tous les membres du tribunat et ceux « du tribunal de cassation seront membres « de la légion d'honneur. »

Si c'est individuellement que chaque mem-

bre de ces corps, ou de tout autre corps analogue, a reçu le ruban, qu'il me soit permis de le dire; il y a là quelque inconvénient, puisque c'est contracter l'obligation de donner cette décoration aux successeurs des membres actuels.

En effet, transportez-vous à l'époque où le tribunat, par exemple, éprouvera un renouvellement partiel, et concevez les nouveaux venus au milieu de leurs collègues décorés comme légionnaires, quand eux-mêmes ne le seraient pas. Vous sentirez de suite ce que la force des convenances exigera en faveur de ceux-ci.

Si c'est en tant que membres de leurs corps que chaque tribun, chaque juge, chaque conseiller, etc. ont été nommés légionnaires, j'aime assez cette idée; mais il y a encore le même inconvénient dans ce système-là.

Essayons de lui appliquer un remède.

Je distingue d'abord ceux de ces corps essentiellement permanens, et ceux dont les fonctions sont temporaires, dont les membres sont amovibles et renouvellables à des époques plus ou moins éloignées. Tel

est le tribunal de cassation, sous le premier rapport, tel est le tribunat sous le second.

S'il est rare que chacun se respecte lui-même autant ou pas plus qu'il ne doit, il est rare aussi que ce respect lui soit rendu convenablement par ses entourages, et je conçois pourquoi on voudrait rendre telle robe ou tel justaucorps vénérables par une décoration de plus.

Cette idée est saine, elle est vraie ; on la pourrait étendre encore plus loin ; elle aurait même, dans une application plus vaste, cet heureux résultat, que la décoration donnée à telle place, avertirait celui qui en serait revêtu, que l'honneur est le but auquel il doit tendre sans cesse, et ainsi, peut-être, commencerait-on à remettre en valeur cette monnaie tant décriée, avec laquelle on a fait de tout tems des miracles que la monnaie métal n'a pu égaler nulle part.

Mais il me semble qu'il faudrait nettement expliquer que c'est la fonction et non le fonctionnaire qu'on gratifie du ruban, et établir que, la fonction cessant, la distinction cessera, excepté pour ceux-là qui l'auront personnellement obtenue.

L'inconvénient du système contraire serait peu sensible, par rapport au tribunal de cassation, par exemple; car la nature a pris soin d'en écarter des conséquences trop embarrassantes, parce que là les places sont à vie, et que les lois qui régissent la succession des générations humaines opèrent avec lenteur, et ne sont point sujettes à variation.

Mais, concevez ce système appliqué au tribunat, au corps législatif, etc. Il est sensible que l'imagination se perd dans cet accouchement périodique de plusieurs centaines de nouveaux membres de la légion d'honneur, que recruteraient, sans relâche, ces corps qui se recomposent à des intervalles très-rapprochés.

Je pense qu'il eût été plus conforme à l'esprit de l'institution de cette légion, de distinguer en elle des membres individuellement appellés à former ses cohortes, et des membres honoraires qui n'auraient eu que sa décoration.

La distribution de ces membres dans les cohortes, leur rang, leurs prérogatives, pourraient être l'objet d'un réglement addi-

tionnel dont je ne dois pas m'occuper; mais il est sensible que mon moyen fourmille d'avantages.

Je m'occupe peu de ce qu'il aurait d'économique pour la légion ; (on verra, pourtant, plus tard, que j'ai besoin d'économie) mais il aurait, sur-tout, la vertu de stimuler le décoré, usufruitier de l'honneur de sa place, à devenir propriétaire d'un honneur personnel qui survivrait à sa fonction et l'en rendrait indépendant.

Dans ces sortes de matières, on est, malgré soi, ravi dans les espaces du beau idéal; on oublie de quelles passions mesquines se laissent posséder ceux qu'un hasard de position a poussés sur un certain théâtre, et l'on ne pense pas combien peu savent s'y maintenir dans un tel état d'impartialité et de véritable patriotisme, qu'ils prêtent leur appui à un citoyen estimable, en concurrence avec leur frère ou leur cousin, de préférence à ce cousin, à ce frère qu'ils sauront incapables ou peu dignes d'estime.

Il n'importe. Un rêveur comme moi ne doit pas renoncer à ses belles chimères, parce qu'elles supposent une perfection que ne

comporte pas la pauvre humanité. Il poursuit ces chimères, il les caresse, il les produit au jour, et il désire, au moins, que ce soit la faute des hommes, et non celle des institutions, si les institutions ne rendent pas les hommes autres qu'ils ne sont, et tels qu'ils devraient être.

J'en viens à la composition naturelle de la légion d'honneur; à cette agrégation des divers élémens qui la composent; à cette idée philosophique, enfin, qui décerne au même dévouement la même récompense.

A-t-on bien réfléchi à la constitution civile des peuples modernes? aux conséquences de la morale évangélique qui, par-tout où elle pénétra, brisa la chaîne de l'esclavage domestique, et fit de tous les hommes autant de citoyens, dans quelque rang que le sort les ait dispersés?

Et s'il est vrai que, dans les degrés les plus inférieurs de l'ordre social, un bras nerveux, une ame ferme peuvent aller mériter un ruban sur une redoute hérissée de bouches à feu, est-il bien que ce ruban soit la récompense d'un homme qui, rentré dans la société, n'aura peut-être d'autre moyen d'exis-

tence qu'une servitude d'autant plus dégradante qu'elle n'est pas le résultat d'un droit de propriété ?

Ce n'est pas que je nie qu'une récompense égale soit due à un service égal ; mais, je ne considère pas ici l'intérêt de l'état qui s'acquitte ; c'est uniquement l'intérêt et de l'institution qui lui sert de monnaie, et de ceux qui, par leurs services, sont appelés à l'honneur d'appartenir à cette institution.

Or, je considère l'embarras où se trouvera, par exemple, un légionnaire qui, rentré dans la vie commune, après avoir obtenu un sabre d'honneur, se sera vu contraint à vendre ses services à un citoyen en état de les acheter.

Il était résigné et content de son sort, lorsque le cours naturel des travaux des bureaux de la guerre a amené son tour pour recevoir le ruban qui lui est dû comme honoré d'un sabre d'honneur.

Que va-t-il devenir ? il ne doit pas quitter ce signe extérieur de sa bravoure ; mais peut-il le garder dans sa position ? Un maître pourra-t-il consentir à ce qu'un de ses serviteurs porte la distinction de la légion d'hon-

neur, en fût-il ou n'en fût-il pas lui-même décoré?

Il est clair que le légionnaire est contraint à quitter sa place; qu'il n'en trouvera nulle part; et que, si elle est son unique moyen d'existence, il devient l'être le plus malheureux.

Cet inconvénient est immense, non point tant par la prise qu'il donne à la malignité et à la basse jalousie, que par le mal qui en résulte et qui peut être tel, qu'un légionnaire ne sache plus que devenir dès le moment où il se verra accablé par une distinction qui sera, pour lui, l'origine de la plus extrême misère.

Il me semble, qu'avec peu d'efforts, tout cela peut être écarté.

On a déjà vu que je distinguerais des légionnaires et des membres honoraires de la légion; le titre des premiers étant leur nomination individuelle, celui des autres leur occupation d'une place à laquelle une telle distinction serait attachée.

Maintenant, parmi les légionnaires proprement dits, je distinguerais ceux qui, par leur position, pourraient n'attacher d'autre

prix, à la possession de l'étoile émaillée, que l'honneur de s'en décorer, et ceux qui seraient contraints à préférer, à ce même avantage, un avantage pécuniaire pour aider à leur subsistance.

Cela posé, et, soit qu'on voulût conserver une pension à ceux qui conserveraient le ruban, en retranchant toutefois quelque chose à sa quotité actuelle; soit qu'on crût inutile d'y ajouter ce vain et faible stimulant; j'établirais que tout individu, appelé, par ses services dans la légion d'honneur, aurait un mois pour accepter la qualité de légionnaire décoré, ou pour n'obtenir que celle de pensionnaire de la légion.

Le grand-conseil de cette légion pourrait graduer la somme à payer annuellement à ces pensionnaires; son minimum, toutefois, serait de 480 francs.

Une industrie heureuse, une succession, un coup du sort quelconque mettant un pensionnaire en état de se soutenir par lui-même, il serait statué qu'il aurait, en tout tems, la faculté de renoncer à sa pension et de prendre son rang parmi les légionnaires décorés.

Par une juste compensation, tout légionnaire décoré, aurait, à toute époque aussi, le droit de se démettre de sa décoration et de se constituer pensionnaire.

Avec une telle constitution, la légion aurait le droit et le moyen d'exiger de tous ses membres une tenue décente, et d'exercer sur eux une police qui la préserverait du danger d'avoir à rougir de quelques-uns d'entre eux.

De son côté, le gouvernement pourrait se soulager de l'embarras que doit lui faire éprouver une institution trop resserrée pour une population de quarante millions de Français.

J'ajouterais, toutefois, en faveur des seuls militaires, une disposition qui les rattacherait de plus près à cette institution.

Ceux en activité de service conserveraient le décoration de la légion (1) avec le tiers du minimum de la pension.

Quant à ceux retirés du service, il serait

---

(1) Je voudrais cependant qu'elle fût différente pour chaque grade, afin d'effacer l'inconvenance de voir un soldat décoré, subordonné à un officier qui ne l'est pas.

créé, pour ceux d'entre eux qui ne seraient que pensionnaires, une décoration telle, par exemple, que nos anciennes épées en croix; mais ils ne pourraient la porter que revêtus de l'uniforme du corps auquel ils appartenaient lorsqu'ils ont quitté le service, libre à eux de porter ou de ne pas porter cet uniforme, et d'y conserver les marques distinctives du dernier grade qu'ils ont occupé dans leurs corps.

Ainsi ; membres de la légion, avec pension réduite ou, mieux encore, sans pension, mais seuls décorés de l'étoile émaillée;

Pensionnaires sans décoration, à l'exception des militaires ayant, sous l'uniforme, une décoration particulière;

Membres honoraires, décorés, mais non pensionnaires;

Voilà l'ébauche de la constitution que je propose pour la légion d'honneur.

J'ai été tenté de terminer par une discussion infiniment plus élevée; déjà j'avais écrit quelques lignes sur ce sujet. Je les efface; je m'abstiens de m'en expliquer. On y viendra peut-être. Sera-ce bien ou mal? Je ne saurais le dire. Mon opinion n'est pas formée;

je veux observer, à cet égard, la marche des événemens. Je désire pouvoir me convaincre qu'il ne faut pas aller au-delà de ce qu'on a fait.

CHAPITRE XII.

Des sermens politiques.

5 Août 1804.

UNE secte qui, peut-être, est, à l'esprit de la réformation de Luther, ce qu'est, à la ferveur du catholicisme, une autre secte encore et pour long-tems existante au milieu de nous, s'est interdite les sermens.

Ce n'est qu'un jeu de mots, car un quaker qui refuse de dire : *je jure*, ne refuse pas de dire : *je promets*.

Doué de la parole qui, malheureusement, n'est pas toujours l'organe de la vérité, l'homme n'a que ce seul moyen de laisser pénétrer l'homme jusqu'à son cœur, et de manifester son aversion, sa haine ou son indifférence.

Tout imparfait, tout trompeur qu'il peut

être, ce gage unique de fidélité, un serment, est, par tout, légitimement exigé des citoyens par les gouvernemens.

Par tout, aussi, les chefs de la cité lui doivent le serment de n'employer leur autorité que pour la rendre heureuse au dedans, respectée au dehors.

Depuis 15 ans, la France a fait un cours bien pénible et bien humiliant de sermens, tous contradictoires ; il serait tems, peut-être, d'examiner quels furent ces sermens.

Cela m'entraînerait trop loin, car j'aurais nécessairement à donner la démonstration d'une proposition que je crois éminemment vraie : savoir ; que des sermens de haine ne sont pas du nombre de ceux que l'ordre politique puisse admettre, comme élemens du pacte qui unit le peuple à ses chefs.

Je me bornerai à considérer, d'une manière absolue, le verbiage révolutionnaire qui a compliqué les sermens que l'audace arracha à la peur.

Voici des principes.

Tout serment prêté au chef d'une nation se divise en deux espèces.

Ou chaque citoyen est appelé à le prêter

individuellement et en sa seule qualité de citoyen,

Ou bien les magistrats, les administrateurs, les dépositaires d'une portion quelconque de l'autorité souveraine, s'engagent, envers le prince, à le servir avec fidélité.

Dans le premier cas, le serment est simple et restreint à l'individu qui le prête. Cet individu promet fidélité et soumission pour lui, rien que pour lui, car il n'a nul droit ni d'action, ni de surveillance sur autre que sur lui.

Je jure soumission aux lois, fidélité au prince; voilà la formule; un mot de plus semera des germes anarchiques dans la cité.

Le serment d'un fonctionnaire public sera plus étendu, car il renfermera deux sermens; celui du citoyen, celui du fonctionnaire.

Pour lui, la soumission aux lois et la fidélité au prince ne sont pas la limite de ses engagemens.

Il doit, de plus, forcer à cette soumission, retenir dans cette fidélité tous ceux sur lesquels peut s'étendre son autorité renfermée dans ses justes bornes;

Ainsi il jurera soumission aux lois, fidé-

lité au prince; mais, de plus, il s'engagera à n'user de la force remise en ses mains, que pour la défense et du prince et des lois.

Si, au contraire, ainsi que nos constituans, ainsi que nos législatifs, ainsi que nos conventionnels, etc. nous allons recommander nos institutions au courage de tous les citoyens, à l'affection de toutes les mères; si nous exigeons un serment de *maintenir*, par tous les moyens qu'autoriseront les lois, la raison, l'équité, des choses qui doivent se maintenir par elles-mêmes, sous peine d'annuller des sermens qui, seuls, compromettraient l'existence des choses jurées; qui ne sent que le corps social est, immédiatement, infecté d'un virus anarchique, puisque nous laissons à tous les cerveaux leurs erreurs, à toutes les passions leurs prétextes, à tous les zèles leurs égaremens, en donnant à chaque individu le droit de définir, à sa manière, ce qui est juste, raisonnable ou légal, tandis que des milliers de volumes pèsent sur notre présomptueuse ignorance pour controverser, même sur ce que veut la loi? témoignage éclatant de la vanité de notre raison, et de l'incertitude des jugemens humains!

C'est à cette source anarchique que fut puisée la loi qui promit une récompense aux simples citoyens qui arrêteraient tel *prévenu d'être suspect.* Une telle loi amenait l'état de nature que j'ai prouvé n'avoir jamais existé que dans les paradoxes dû philosophisme, et cet état de nature, circonstance plus révoltante encore, elle l'introduisait au sein même de la société.

Atteint par cette loi, ou du moins par une bête féroce qui me crut désigné par elle, je jugeai, comme il devait l'être, ce conflit élevé entre l'état sauvage et l'état policé. En présence de 2,000 citoyens, épouvantés de mon courage, je défendis, à coups de bâton, ma liberté, que j'aurais abandonnée, sans résistance, à un officier public qui m'en aurait privé au nom de la loi.

Prenons garde de nous égarer quand nous posons les bases d'un pacte politique.

Le citoyen doit se soumettre et demeurer fidèle.

Le fonctionnaire soumis et fidèle, doit *maintenir* la soumission et la fidélité dans ce qui est de son ressort.

Au-delà, tout est imprudence; et nulle

circonstance, nul ménagement cru utile, ne peuvent excuser ce piége tendu aux esprits faux et aux cœurs passionnés.

Tant pis pour ceux qui n'entendront pas mon langage, tant pis pour ceux qui croiront l'entendre trop bien. C'est le langage des principes; dans mille ans, mon chapitre aura raison comme aujourd'hui.

Quant aux sermens du prince, je sens bien ce qu'on me dira. Si le prince entend ses vrais intérêts, qui ne diffèrent pas de l'intérêt du peuple, inutile de lui en demander; s'il veut abuser de sa force, plus inutile encore de lui présenter cette vaine barrière qui ne l'arrêtera en aucun cas.

Vous raisonnez sur des faits, répondrai-je; mais moi, je vous parle principes.

Je sais bien comment un Alexandre tranche le nœud gordien: cependant, ce nœud emblématique on peut le dénouer sans le pouvoir du sabre, et je ne sais pas pourquoi vous voudriez m'empêcher de me donner ce moment de plaisir.

Un prince doit des sermens à son peuple: cela est incontestable; car il veut que son peuple lui fasse des sermens.

Or, quels sont ces sermens ? ou plutôt que doivent-ils être ? Voilà la question à résoudre.

Respect aux lois, sûreté des personnes, et garantie des propriétés, ces trois mots me suffisent.

Que le prince ne soit pas parjure ; je lui réponds que les sujets ne le seront pas.

Moins les sermens réciproques auront été verbeux, plus ils seront, et bien compris par les deux partis, et religieusement gardés.

CHAPITRE XIII.

Cartes de sûreté, Passe-ports et autres attributs de la liberté populaire.

5 Août 1804.

De quelque lustre qu'on veuille encore décorer ce mot effrayant, une insurrection, il m'est permis, je pense, de croire et de dire aujourd'hui que cette fièvre des nations est un grand malheur politique.

Soit qu'on considère sa cause, car il est

infiniment fâcheux qu'un peuple se trouve conduit à la nécessité de se jeter hors de la tyrannie, par ce moyen violent; soit qu'on envisage le désordre qui accompagne ses mouvemens les mieux réglés ; soit enfin qu'on se représente combien peu sont nombreuses les chances favorables à son succès, et combien le sont, au contraire, celles qui peuvent empirer la chose publique; la cessation de cette fièvre est le plus grand et le premier des biens.

Lorsque l'insurrection française éclata, pendant qu'elle a duré, et long-tems même après qu'elle fut terminée ou qu'on nous eut, du moins, assuré qu'elle avait pris fin, un signe insurrectionnel fut arboré, librement ou par contrainte, par toutes les têtes françaises.

Il a disparu peu-à-peu ; aujourd'hui il n'en est plus question.

Cette disparition fut le gage assuré du retour d'un calme durable.

Alors que le directoire ordonnait à ses sentinelles de refuser l'entrée des jardins publics aux promeneurs de tout sexe qui n'étaient pas parés de la trop fameuse co-

carde, il ne s'apercevait pas qu'il annonçoit, ainsi, aux observateurs attentifs, que la révolution n'était pas terminée.

Alors qu'une loi ordonna de ne pas quitter ce signal du désordre, ceux qui la proposèrent ne sentirent pas qu'ils proclamaient que les troubles civils n'étaient point appaisés, puisqu'ils nous appliquaient, mais à contre-sens, la maxime Solonienne, qui veut que nul citoyen ne puisse rester neutre dans les dissentions intestines.

Le silence du gouvernement a suffi, depuis quelques années, pour faire abandonner une distinction, qui ne distinguait rien, puisque, amis ou ennemis, tous, sans exception, étaient forcés de s'en décorer.

Je le répète, la perte de ce hochet qui enfanta tant de querelles, fut l'augure des jours sereins qui, après la journée de Saint-Cloud, suivirent l'ouragan de la révolution.

Pourquoi le bon sens de toute la nation s'est-il ainsi manifesté? Pourquoi ne revoit-on plus la cocarde ?

C'est qu'il n'y avait personne qui fût intéressé à prolonger son règne.

Il en eût été de même, sans difficulté,

des réglemens de police qui instituèrent des *cartes de sûreté*, comme si, sans le secours de cette invention d'une bande d'antropophages, qui nous parquèrent dans nos maisons comme de vils troupeaux, tout citoyen n'avait pas, par lui-même, droit à la protection du magistrat chargé de procurer la sûreté à tous.

Mais, ici, la nation n'a pu reprendre, d'elle-même, l'attitude de la liberté, et se débarrasser d'une vexation qui l'humilie, en même-tems qu'elle semble accuser l'impuissance des lois harmoniques de l'état social.

L'autorité suprême eut tant à faire, pour effacer les extravagances du régime des comités, que cette monstruosité a, jusqu'à ce jour, échappé à son attention.

Les bureaucrates, qui vivent de ce monument révolutionnaire, se sont bien gardés de provoquer leur licenciement; et le peuple, cédant, comme il le fait toujours, à la force de l'habitude, a continué d'être parqué, malgré la dispersion des loups qui l'ont si longtems dévoré.

Représentez-vous cette foule de commis, entassant, l'un sur l'autre, ces regitres alpha-

bétiques, ces feuilles alphabétiques, qui n'ont d'autre objet que de savoir que tel citoyen demeure telle part, qu'il a telle taille, tels yeux, tel nez, tel front ; et dites-moi, si ce n'est pas là le travail le plus oiseux qu'un peuple policé puisse être condamné à payer ?

Y chercheriez-vous un moyen d'établir une heureuse séparation entre les citoyens honnêtes, paisibles, industrieux, dont l'existence est un bien pour l'état, et entre l'homme dépravé qui vit dans la cité comme le frélon à côté des abeilles ?

Pauvres esprits ! eh ! quoi ! l'expérience ne vous a donc pas détrompés ?

N'avez-vous donc pas eu mille démonstrations que cette espèce de tourment, que nous a donné l'obligation d'avoir, ce qu'on appelle ses papiers en règle, est une chance de plus en faveur des fripons, des escrocs, de cette multitude enfin d'êtres pervers qui n'existent que pour le crime ?

Une carte de sûreté est, nécessairement, le premier outil d'un de ces êtres dangereux.

Ils sont si rares, s'ils ne sont pas entièrement nuls, les cas où un malfaiteur ne trouvera pas deux témoins, crédules ou com-

plices, qui viendront demander pour lui ce brevet de membre de la cité, qu'il est bien évident que son premier soin sera de se procurer ce commode brevet, à la vue duquel un agent de l'autorité le considérera comme un citoyen sans reproche, et le laissera courir à l'exécution d'un crime qu'il méditait sous les yeux mêmes de celui qui le confrontait avec son signalement.

Plus le fripon est exposé à se trouver dans les lieux que la police surveille de plus près, plus aussi il a dû attacher du prix à la possession de ce talisman, qui fascinera les yeux d'un inspecteur en quête de gens de son espèce.

Le citoyen paisible, au contraire, est avare du tems, et, toujours au milieu des siens, il n'a pas à craindre d'avoir à justifier sa présence dans de mauvais lieux; aussi sera-t-il bien moins attentif à avoir *ses papiers en règle*. Il croira que le meilleur, pour lui, c'est de bien régler sa conduite; et, s'il arrive un moment où une carte lui soit nécessaire, il considérera comme un tourment la peine de se la procurer.

C'est ainsi que, dans les jours fameux de la révolution, et lorsque d'ineptes tyrans armaient la moitié d'une ville contre l'autre moitié, on voyait, par centaines, traîner à la police des pères de famille qui manquaient de papiers, et qu'on était forcé de relâcher le lendemain ; et cependant les fripons étaient restés libres, à la faveur de leur carte magique.

Montrez-moi, je vous prie, un résultat, tant soit peu remarquable et utile, de cette bizarre invention, qui emploie un si grand appareil, uniquement pour donner aux mauvais sujets une espèce d'existence légale.

Il n'y a pas à balancer: si la révolution qui, de son propre aveu, ne fut que le renversement de l'ordre qui constitue l'état de calme, si la révolution est terminée, il faut détruire l'un de ses attributs les plus futiles, mais les plus vexatoires.

J'en dirais de même des passe-ports et des réglemens de police qui, depuis quinze ans, ont perfectionné, avec tant de soin, ce moyen de tourmenter les gens honnêtes, et de mettre à leur aise, jusqu'aux voleurs de

grand chemin ; mais il est des mesures, possiblement légitimables , affectant une certaine classe de Français qui ne peuvent s'éloigner de telle ville, de tel département, et, comme je ne puis blâmer ces mesures, je n'ose pas traiter cette matière, faute de données suffisantes pour en parler convenablement.

Je conseille toutefois au gouvernement de se consulter à cet égard, et je me borne à rappeler, qu'avant 1789, jamais un homme connu ne prit de passe-port pour voyager d'un bout de la France à l'autre ; qu'un passe-port n'était nécessaire qu'à des voyageurs qui ne pouvaient autrement justifier leur existence, et que c'était, uniquement, pour aller au-delà des frontières, qu'un Français, quel qu'il fût , se précautionnait de cette espèce de recommandation.

Je désire que nous en revenions à ce point; et l'ordre naturel, dont nous nous rapprochons sans cesse, me paraîtra entièrement rétabli, le jour où un honnête citoyen pourra se transporter où il voudra , séjourner en France où il voudra, sans plus de formalité

qu'il ne lui en faut pour passer, dans sa maison, d'un appartement à un autre, et sans avoir à recourir au magistrat que dans les cas où il aurait à lui demander protection.

CHAPITRE XIV.

Des listes de notabilité.

5 Août 1804.

Ce n'est pas moi, certainement, qu'on aurait le droit d'accuser d'être l'ennemi des formes politiques qui laissent au peuple le repos, dont il a besoin pour se livrer, sans distractions, à l'industrie qui le nourrit.

J'ai dit et ne cesse de croire que toute influence directe qu'on aurait l'imprudence de lui donner, soit dans le mouvement des affaires publiques, soit dans le choix des fonctionnaires de l'état, serait pernicieuse pour l'état et pour lui.

Tout pour le peuple et rien par lui : ceux à qui nous devons cette sage maxime ont,

en peu de mots, donné tout le secret de la science du gouvernement,

Je vais, cependant, considérer nos listes de notabilité sous un tel point de vue, que plusieurs de mes lecteurs se persuaderont, d'abord, que je m'écarte de mes propres principes, et que j'aurais été plus conséquent si je les avais critiquées dans un sens opposé.

Je prie qu'on veuille bien m'écouter jusqu'au bout.

Nos listes des notables furent un sacrifice accordé à des préjugés qu'il fallait écarter, mais qui, encore trop récens, avaient besoin d'une apparence de ménagement.

Qu'a-t-on fait pour les ménager ? on a imaginé un système électif, plus restreint et plus concentré, et l'on a dit : nous avons conservé le principe de l'origine des pouvoirs ; nous n'avons changé que le mode ; mais ce changement n'a pas dénaturé le principe, et nous ne cessons pas d'avoir un système représentatif. . . .

Cela est vrai. Cependant ce mode heurte de front les préjugés dont je m'occupe, beaucoup plus, peut-être, que ne les heurterait la suppression absolue de toute représentation.

Pour m'en convaincre, j'ai remis sous mes yeux ce qu'était la France, avant 1789.

Otez l'institution nobiliaire, à laquelle même mille issues pouvaient conduire et conduisaient en effet les familles plébéïennes qui, par une heureuse industrie, se mettaient en état de désirer et d'acquérir cette illustration, ôtez donc cette institution nobiliaire, et il ne reste plus qu'une population immense, n'ayant aucun droit positif, mais n'étant séparée, par aucune exclusion, par aucun choix préliminaire, des fonctions administratives ou judiciaires, non plus que de la confiance du prince, aux yeux duquel disparaissaient toutes les inégalités de position, d'opinion, de fortune, et même de naissance, lorsque tel était son vouloir.

Qu'avons-nous à la place de cette capacité, universelle relativement aux individus, nulle relativement à la masse?

Un système tout-à-fait contraire.

La masse est tout et ne fait rien ; voilà ce que je loue.

Les individus ne sont rien et cependant quelques individus sont tout ; voilà ce que ma raison ne saurait allier.

Chaque citoyen ne fut quelque chose que lors de la première formation des listes; alors une égale capacité pour y être inscrit, mit tous les citoyens sur une même ligne.

C'était-là l'idée-mère des assemblées primaires, dont Dieu préserve nos enfans!

Mais, dès l'instant que les listes furent formées, il n'y eut plus de cité que pour les inscrits; une espèce d'ilotisme enveloppa tout le reste de la nation.

Si l'on me dit que les listes se renouvellent partiellement d'époque à époque, je répondrai que, chez les Grecs aussi, les affranchis parvenaient au rang de citoyens, et que les affranchis étaient, entre l'esclave et l'homme libre, ce qu'est notre notable, entre l'ilote français non noté et le fonctionnaire public.

Tout esclave pouvait prétendre à l'affranchissement, tout non noté peut prétendre à l'être; mais il y avait, en faveur du premier, infiniment plus de chances qu'en faveur du second. L'un n'avait qu'une bienveillance à capter et nulle concurrence à combattre; l'autre....ah! quelle différence!

Je prie ceux qui saisiront bien mon idée,

mais, qui, ce que je crois moi-même, trouveront que je ne sais pas l'exposer assez nettement, de me suppléer, de la développer, de la rendre sensible à tous les esprits, car je la crois profondément vraie.

Quant à moi, satisfait de l'avoir indiquée, je me borne à la recommander aux méditations des hommes réfléchis, et je passe à une autre manière d'envisager cette question.

J'en suis certain, et quoique le public n'ait pas reçu cette confidence, j'oserais l'affirmer, le vaste échafaudage de notre notabilité a, plus d'une fois, étonné et embarrassé le gouvernement.

Un faiseur de plans de ce genre ne se doute souvent pas lui-même de la complication des mouvemens de la machine qu'il veut organiser. Sur le papier, tout lui semble facile; à l'exécution, on s'aperçoit bientôt qu'il n'a enfanté que des chiffres, au milieu desquels on se perd, et des dépenses sans proportion avec l'utilité qu'on s'en était promise, utilité trop souvent, en définitif, démentie par l'expérience.

Ou je m'abuse, ou le mode plus simple

que je vais proposer réunit les avantages suivans :

Il conserve le principe fondamental du système représentatif.

Il conserve des corps électoraux communaux, et départementaux.

Il en fait aboutir toutes les opérations au sénat-conservateur, corps électoral national, centre ou noyau de tout le système.

Cependant il n'exclud aucun citoyen ; il n'afflige aucun amour-propre ; il laisse à tous les dévouemens une issue constamment ouverte pour obtenir le moyen de se développer.

Enfin, il simplifie tous les rouages, et réduit la dépense de cette institution au point de n'être presque plus digne de considération.

Voici ce plan.

Il n'y a plus de liste de notables, soit communaux, soit départementaux, soit nationaux.

Les colléges électoraux actuellement subsistans sont conservés, ainsi que les réglemens qui déterminent le mode du renouvellement de leurs membres ; seulement ce renouvellement s'effectuera, à l'avenir, par

un choix indéfini fait par ces corps eux-mêmes, ou, si l'on veut, préparés par ces corps et fixés par le prince, parmi tous les citoyens réunissant, dans chaque département, ou dans chaque commune, les conditions qui constituent les divers degrés d'éligibilité.

La présentation des candidats aux diverses fonctions publiques sera faite de la même manière et dans les mêmes cas que ceux déterminés par les lois existantes; mais les candidats seront pris, indéfiniment, parmi tous les citoyens, sans distinction, qui ont d'ailleurs la capacité affectée à la place pour laquelle ils seront désignés.

Aux deux extrêmes de ce système représentatif, je place, ici, la nation, ne reconnaissant aucune ligne de séparation, aucune distinction parmi ses membres, si ce n'est celle que les lois ont déterminées, comme garantie de l'intérêt qu'un électeur ou un candidat doivent prendre à la chose publique; là, le prince, épurant les choix des colléges électoraux, et le sénat, fixant l'irrésolution des choix du prince.

CHAPITRE XV.

De l'hérédité de certaines fonctions publiques.

3 Août 1804.

Rivarol a observé, que le trône des Bourbons fut ébranlé jusqu'en ses fondemens, et dut, ou plutôt ou plus tard, crouler inévitablement, le jour où les degrés inférieurs de l'hérédité furent anéantis.

La royauté était comme le sommet, pour ainsi dire, inaccessible, d'une pyramide dont la base embrassait toute la surface du corps social.

En substituant à cette forme pyramidale une colonne à perte de vue, servant de piédestal à la royauté, celle-ci demeura sans étai. Il ne fut plus, pour elle, de solidité; et si elle conserva quelque éclat, cet éclat lui-même dut précipiter sa ruine.

Sa ruine dut infailliblement résulter de la prérogative de l'hérédité accordée à une

seule famille et pour la plus haute fonction, lorsque rien d'analogue n'existait dans l'état.

Un tel contraste mit un abîme entre la nation et le prince.

Le prince, au centre de l'abîme, privé d'une hiérarchie héreditaire qui lui servait d'appui, ne dut pas tarder à s'y engloutir.

Une telle opinion ne parut d'abord que la conjecture d'un philosophe ; l'évènement prouva bientôt qu'on eût dû la considérer comme l'inspiration d'un prophète initié dans les mystères de l'avenir.

L'observation de Rivarol mérite qu'on y pense; et si l'on ne peut se refuser à la trouver judicieuse, il faut se préparer aux conséquences nécessaires de notre position, et, d'avance, purger nos idées des préjugés modernes qui repoussent ces conséquences.

CHAPITRE XVI.

De l'ordre judiciaire.

6 Août 1804.

Il n'est pas de fonctions plus pénibles que celles-ci.

Il n'en est pas qu'il soit plus difficile de salarier convenablement.

Si le traitement du juge est trop considérable, vous attirez vers la judicature une ambition capable de la dégrader, parce que c'est après le salaire et non pas après la fonction que courront les ambitieux.

Si ce traitement est trop faible, vous exposez le juge à des tentations qui sont le premier germe du renversement de l'ordre social et d'une démoralisation universelle.

Entre ces deux écueils est un roc sur lequel vous pouvez fonder un édifice inébranlable.

Environnez l'ordre judiciaire d'une grande considération.

Assurez-lui une indépendance telle, que nulle circonstance, nul danger réel ou chimérique, nul intérêt présent ou éloigné, nulle passion, nulle influence ne puissent l'altérer.

Soyez, après cela, modéré, si vous le voulez, sur les honoraires des juges, rien n'empêchera qu'il ne se forme une classe de citoyens aisés qui se consacreront à la magistrature, qui y destineront leurs enfans, qui se transmettront, de génération en génération, l'austérité de mœurs, les vertus silencieuses, l'inflexibilité de principes qui doivent constituer le bon magistrat.

Peut-être serait-ce sagesse d'ajouter, aux honoraires fixes, un moyen secondaire pour encourager et récompenser ceux des membres d'un tribunal qui montreraient le plus d'activité pour l'expédition des affaires; mais, dans ce cas, il faudrait rétrécir le système fiscal dont le prétexte d'une justice gratuite a enveloppé la justice.

Dans tous les cas possibles, ne vous effrayez pas si la force des choses nous conduit à voir la magistrature devenir comme le patrimoine de quelques familles.

Il n'y a rien là de dangereux :

Pour la nation à laquelle, pourvu qu'elle soit bien jugée, il importe peu que ses juges soient tels ou tels ;

Pour la magistrature qui, composée d'hommes formés et éduqués pour elle, sera plus à portée d'acquérir cette illustration que lui valurent des de Thou, des d'Aguesseau, des Malesherbes, nés sur les fleurs de lys ;

Pour l'état, enfin, qui ne doit pas perdre de vue que ce n'est pas du génie qu'il faut au juge, mais un esprit méditatif, un sens droit, une grande patience et une probité sévère. Ces qualités peuvent être quelquefois un don de la nature, un effet de la constitution physique ; mais elles seront, bien plus communément, et bien plus sûrement, le fruit de l'exemple et de l'éducation.

Observez que si notre gouvernement était un gouvernement absolu ou songeait à le devenir, ainsi que l'avait fait la dernière race de nos rois, jusqu'à Louis XVI, qui a payé si cher une tendance rétrograde, je raisonnerais autrement.

Mais notre monarchie (et, peut-être, plus qu'on ne pense et plus que je ne crois moi-

même, je fais ici une remarque capable d'absoudre la révolution à bien des égards) notre monarchie est imprégnée de principes aristocratiques ; mon Chapitre, tout dans l'esprit de Montesquieu, est donc en harmonie avec nos nouvelles constitutions ; sous Louis XV, Montesquieu m'aurait eu pour antagoniste, et j'aurais, contre lui, pris le parti du chancelier Maupeou.

Je renvoie au Chapitre VII du Livre II ceux qui pourraient penser que je m'accuse ici moi-même de n'être qu'un écrivain de circonstance. Ils y trouveront le centre de convexité de toutes mes opinions. Je n'ai rien à dire à ceux de mes lecteurs qui ne voudront pas me comprendre.

CHAPITRE XVII.

De l'esprit des lois.

6 Août 1804.

J'ai vingt fois effacé ce titre audacieux ; vingt fois, il s'est replacé sous ma plume !

Pour justifier cette audace, je n'ai qu'un

moyen ; c'est de faire un Chapitre sans prétention, mais d'y semer le germe de cent autres Chapitres qu'il ne tiendrait qu'à moi de faire, si je voulais passer les bornes du plan que je me suis tracé.

Les lois sont toujours imprégnées de l'esprit dominant à l'époque de leur promulgation.

L'esprit dominant de ce siècle est l'exagération, soit en bien, soit en mal.

Vous avez vu ce que nous a valu, pendant dix à douze ans, cette exagération en mal, à laquelle nous sommes redevables d'un recueil de décrets, sous lequel ont été étouffés et comme ensevelis les principes les plus évidens de la morale universelle.

Si rien ne tempérait le mouvement contraire, vous seriez bientôt effrayés des effets de l'exagération en bien, qui s'est manifestée depuis quatre ans.

Nous devons cela au régime démagogique.

Sous ce régime, nous avions presque autant de législateurs que de bonnets rouges ; il n'était si mince motionneur qui ne se crût Platon, édifiant sa chimère républicaine, ou qui, du moins, ne s'égalât à lui.

La manie de tout prévoir, de tout réglementer, était une conséquence nécessaire de cette autre manie qui avait effacé jusqu'au souvenir d'une loi, que le sage d'entre les sages trouve si douce et si aisée ; et que je trouve, moi, le complément nécessaire de toutes les lois. Je veux parler de la loi divine, qui, contestée ou non contestée, inventée ou reçue, a sa racine dans le cœur humain, et y corrige, sans éclat, les effets de l'imperfection des lois de convention.

Aussi avons-nous vu nos cent mille législateurs d'alors, aller, à l'envi l'un de l'autre, de plus fort en plus fort, et se piquer mutuellement d'ajouter à une extravagance une plus grande extravagance, à une atrocité une plus grande atrocité.

Le mouvement politique a changé de direction ; d'autres hommes se sont montrés sur le théâtre, avec encore, cependant, quelques-uns des anciens acteurs.

Mais le même esprit les anime ; comme leurs devanciers, ils voudraient tous aller de plus fort en plus fort.

S'agit-il d'un code criminel ? ils oublient que les législateurs, dont on révère le plus la

mémoire, ont préféré pécher par sobriété que par excès ; ils oublient qu'il est même des crimes dont ces législateurs n'ont pas voulu supposer l'existence ; et ils s'évertuent, au contraire, à inventer des crimes qui n'étaient pas soupçonnés avant eux.

De nouveaux crimes étendent le domaine du code pénal ; aussi, rafinent-ils l'art d'accumuler toutes les angoisses du désespoir sur la dernière heure d'un moribond que son crime retrancha du corps social, et que la loi va bientôt retrancher de la vie. — Ils iront jusqu'à travestir en magistrat, organe public du corps des magistrats, un fonctionnaire dont les fonctions sont nécessairement héréditaires, lorsqu'il reste quelque pudeur aux dernières classes du peuple.

S'agit-il d'un code du commerce ? ils ne prennent pas la peine de rechercher pourquoi un droit affreux, dérivé du droit d'esclavage et du droit féodal, avait été effacé de la législation française. Ils cherchent le vœu national, les préceptes de la raison, les notions du juste et de l'injuste, dans une assemblée d'ignorans, dans sa majorité, du moins ; assemblée convoquée pour un tout

autre objet, et qui, pour toute réponse à un ministre qui avait cru en tirer de l'argent, lui demanda le rétablissement de la contrainte par corps.

Voilà comment, avec une révolution, ou après une révolution, l'esprit d'exagération agit sans cesse, ou pour relâcher ou pour resserrer à l'excès le frein nécessaire des lois ; voilà comment, de ces excès opposés, jaillissent inévitablement des malheurs sans mesure.

Eh ! pourquoi cet esprit exagérateur n'existerait-il pas ? Il prend sa source dans ce qu'il y a de plus impérieux chez les hommes vulgaires, dans l'ambition individuelle à laquelle un bouleversement, aussi complet que le fut celui de notre pauvre France, ouvre une si vaste carrière, et présente tant d'alimens à l'époque de la dissolution comme à celle de la restauration.

Il n'est pas, à chacune de ces époques, un seul individu que le hasard a mis sous la main des puissans qui décomposent ou qui recomposent le gouvernement, qui ne s'évertue à dépasser le but qu'on lui désigne. L'intérêt de la chose

l'occupe cent fois moins que le moyen de se faire remarquer : tout son désir est là ; toute son espérance est de se voir considéré comme capable des plus grandes affaires, et obtenir, à ce titre, un poste important, parmi tant de postes ouverts à tous les genres d'ambition.

Pendant une révolution et lorsqu'il s'agira d'en effacer les traces, l'esprit des lois sera donc l'exagération ; et c'est ainsi que s'empirera, peut-être irrémédiablement, au moins dans certains cas, le sort de cette pauvre espèce humaine.

CHAPITRE XVIII.

De la contrainte par corps.

Ce ne sera pas trop si, sur cent Chapitres, dont celui qui précède pourrait, si je m'y laissais entraîner, me fournir la matière, j'en choisis un, qu'à raison de son importance, je n'ai pu me dispenser de lier à mon plan.

Cette matière je l'ai, et sans succès, traitée publiquement (voyez le *Moniteur* des 23 prairial, 4 et 14 messidor an 9, Nos. 263, 274, 284); mais je ne l'ai pas épuisée; mais les préjugés ont fermé l'oreille à mes sermons; j'y reviens.

Une foule de circonstances a, non pas seulement démoralisé toutes les classes de la société, mais extirpé, jusques dans son germe, ce sentiment pudique qui, accordant aux considérations d'honneur, de décence, d'état, une heureuse prééminence sur les considérations d'un sordide intérêt; était, pour nos pères, une sauve-garde puissante contre le scandale des banqueroutes dont nous sommes chaque jour les témoins.

Il en est résulté que les causes destructives de notre commerce ont augmenté d'intensité.

Envenimées par nos vices, que ne répriment plus des préjugés qu'on a trop long-tems censurés, elles ont déifié la fortune, placé l'argent au premier rang, dans l'ordre des liens sociaux, et inoculé, dans tous les cœurs, une cupidité dévastatrice qui laisse à peine, à l'observateur attentif, les moyens de ressaisir quelques traits de la physionomie noble et franche d'une nation

la plus délicate sur le point d'honneur, la plus scrupuleuse sur les bienséances, la plus pleinement douée du sentiment exquis de l'honnête, de l'utile et du bon.

Dans ces derniers tems, à la vue des banqueroutes qui se succédaient avec une effrayante rapidité, on s'est efforcé d'y chercher un remède.

Le gouvernement, lui-même, a provoqué l'attentiondes bons esprits sur ce redoutable fléau.

Mais peu, très-peu, sont sortis du cercle d'un système de repression directe.

Presque tous ont pensé que l'action du législateur était la seule puissance qui pourrait déblayer le sol du commerce de l'ivraie qui y croît à côté du bon grain.

De là, l'importance que l'on a mise au rétablissement de la contrainte par corps.

Je n'examine point encore les différentes opinions émises sur cette matière.

Je ne conteste pas ici l'utilité des moyens que leurs auteurs ont proposés. (1)

---

(1) L'un d'eux veut que tout négociant en faillite ouverte soit, *ipso facto*, réputé banqueroutier frau-

J'avouerai les bonnes intentions de tous ; et même, n'en eût-on rien obtenu, je leur saurai gré de leurs efforts.

Mais j'examinerai la contrainte par corps, et je prouverai qu'elle ne guérit rien ; qu'elle ne prévient rien ; qu'elle empire, au contraire, le mal qu'elle est chargée de réprimer ; qu'elle en hâte l'éruption ; et que, presque toujours, elle le rend irréparable.

Je dois, avant tout, manifester, non mon étonnement, mais ma pitié pour la pauvre humanité, dont les intérêts sont quelquefois défendus tout-à-fait à rebours par la morale des législateurs.

Ne vois-je pas, de tous côtés, des palissades hérissées d'instrumens meurtriers, des barrières infranchissables élevées entre l'homme et l'argent, entre l'argent et le besoin, entre le besoin et la surabondance ?

Tout n'est-il pas effort contre le malheureux débiteur ?

Les lois semblent avoir considéré ses créan-

duleux. Viendra, si elle peut, ensuite, la preuve contraire ; en attendant, la peine devancera la conviction. (Voyez mon Chapitre de l'esprit des lois ; et plus bas le Chapitre XIX).

ciers comme autant de mineurs, dont elles se sont constituées les tutrices, et les débiteurs comme une espèce d'hommes auxquels nulle foi, nulle pitié, nulle protection, nulle vengeance ne sont dues dans aucun cas possible.

Le simple sens commun indique, cependant, qu'au moment du contract, le mineur n'était pas le prêteur.

Dans ce moment-là, que vois-je en effet?

D'un côté; un homme froid et calme, à qui il est indifférent que son argent aille se placer où il est attendu, sachant bien qu'il ne lui manquera pas d'autres places; un homme qui, dans une telle position d'esprit, ne cédera à aucune illusion, stipulera en maître sur ses intérêts, prendra ses sûretés en toute connaissance de cause, et saura, s'il est quelques risques qu'il croie pouvoir consentir à courir, s'en prévaloir, pour vendre plus cher l'argent qu'on lui demande.

De l'autre; un pauvre diable que le besoin aveugle; que la crainte de manquer une occasion prête à lui échapper, rend docile à toutes les prétentions du prêteur; qui s'en défend, mais faiblement, sachant bien

qu'un mot déplacé va détruire son espérance ; qui enfin ose à peine avoir une volonté à lui.

Et si, à ce tableau, qu'on sera forcé d'avouer fidèle et peint d'après nature, j'ajoutais toutes les différentes manières de se trouver débiteur malgré soi, tous les moyens de se voir à la merci d'un titre dont on n'a pas senti la force; tous les cas où l'on est forcé de payer ce qu'on n'a pas reçu; enfin, toutes les subtilités des docteurs pour créer autant de débiteurs, ignorans d'être tels, que de débiteurs bénévoles ; on concevrait que ce n'est pas sans raison que j'accuse les lois de rigueur et d'exagération.

L'homme ne voit le tout de rien; cette vérité qui, seule, explique les imperfections de tout ce qui sort des mains de l'homme, doit me servir d'excuse, si, obscurcissant mon entendement, la compassion dont je ne puis me défendre, en traitant un pareil sujet, me fait envisager sous un faux point de vue le pivot universel de toutes les transactions sociales.

Telles que je les conçois, il me semble qu'il est plus d'un moyen d'en simplifier

les principes ; j'en proposerai quelques-uns, mais je ne puis le faire que subsidiairement et après avoir affaibli un préjugé qui les repousse, si, toutefois, les vérités que je vais entasser contre ce préjugé, ne triomphent pas de sa tenacité.

Ce préjugé, la contrainte par corps, a pour lui cette circonstance: il a repris son rang dans la législation française à une époque où cette législation se dégageait des exagérations révolutionnaires, et, ainsi, il a usurpé le caractère d'une loi régénératrice, à laquelle, par cette seule raison, il peut paraître ou difficile ou dangereux de retoucher. Il a jeté, depuis, de profondes racines, puisqu'il a reparu, dans toutes les lois postérieures, comme conséquence d'un principe reçu ; et, je ne me le dissimule pas, il compte de nombreux partisans, quoiqu'on n'ait pas essayé de réfuter publiquement les attaques que je lui ai faites publiquement.

Je n'examine pas si l'impuissance ou le dédain ont occasionné ce silence: peut-être ce Chapitre me mettra-t-il en état de savoir à quoi je dois attribuer de n'avoir pas eu de contradicteurs, et d'avoir vu cependant

l'esprit de la législation ne pas changer de direction.

Je rentre en matière.

Usant des droits qu'il tient de cette législation, que défendent en vain d'aveugles préjugés, et que nos mœurs, d'accord avec nos lumières, réprouvent, comme contrariant notre système politique, un créancier n'est autre chose qu'un aveugle en fureur dans les mains duquel on a mis des armes meurtrières. Les passans et lui-même courent, à chaque instant, le risque d'être les victimes de son emportement.

Nous tenons des Romains cette institution mal-faisante ; mais les Romains en tiraient un meilleur parti.

Chez eux, le créancier avait le droit de se saisir de son débiteur.

La captivité de celui-ci n'était pas, comme chez nous, absolument passive.

Le saisi travaillait comme esclave.

Son travail avait un prix, et ce prix était appliqué à sa libération.

Chez nous, au contraire, le débiteur se voit enlever à sa famille, à son industrie, à la société, et à son créancier lui-même.

La perte de sa liberté achève de jeter le désordre dans ses affaires, et lui enlève, pour jamais, toute espérance de succès dans ses nouvelles entreprises.

Le découragement est le moindre résultat fâcheux de sa position déplorable ; et, souvent, dans l'oisiveté à laquelle le condamne sa détention, réfléchissant à des institutions qui le traitent en criminel, sans oser lui imputer un crime, il s'accoutume à refuser son respect aux lois, à ne plus leur soumettre sa raison, à se croire en état de guerre avec la société, à mettre enfin, pour son bonheur, la ruse en contrepoids avec la force.

Ainsi, la loi le trouva malheureux, lorsqu'elle s'appesantit sur lui ; elle a changé son malheur en révolte, et ne rend qu'un pervers à la société, lorsque, enfin, elle brise ses fers.

Remarquons que les Romains avaient une excuse, étaient conséquens même, lorsqu'ils rendaient le débiteur esclave de son créancier.

Chez eux, l'esclavage domestique était en harmonie avec cette législation.

Chez eux, le commerce, réputé infame, était abandonné aux affranchis.

C'était des patriciens que ceux-ci obtenaient les fonds qu'ils mettaient en valeur. Il était naturel que ces patriciens ne vissent nul inconvénient à renvoyer en état d'esclavage des hommes qui trompaient la confiance de leurs anciens maîtres; il n'est sur-tout nullement étonnant que l'on exigeât du travail, en échange d'argent, de ces hommes façonnés au travail dans l'esclavage d'où ils étaient sortis.

Chez nous, au contraire, quelque raisonnement qu'on puisse faire, quelque sophisme dont on puisse s'armer, il serait impossible de trouver la moindre analogie entre notre contrainte par corps et nos lois politiques ou civiles.

On nous montrerait difficilement la liaison qui peut exister entre nos principes sur la liberté, sur l'égalité, et quelques autres dogmes qui, surnageant sur la mer des tempêtes, ont survécu à nos orages domestiques, et entre un code commercial, qui, sans utilité, sans fruit, donne à des passions haineuses, à des ressentimens aveugles, à des vœux inconsidérés, l'appui de la force publique, et met un peu d'argent en équilibre avec le

premier droit de l'homme et la plus précieuse prérogative du citoyen. (1)

Long-tems avant la révolution, le cri de la saine raison s'était fait entendre avec force.

Cette imprudence législative avait été signalée comme une monstruosité qu'un siècle de lumières devait s'honorer de détruire.

Un instant les vrais principes triomphèrent, et la contrainte par corps, sédiment des

(1) Que de gens croiront devoir trouver étrange que j'invoque, à mon tour, un tel droit, une telle prérogative! Mais qu'on m'amène un homme usant de sa raison, qui veuille avouer qu'il se sent né pour être esclave, et que l'égalité civique est une chimère à laquelle il ne prétend pas! Tout dépend de l'application qu'on en fait. Qu'une démagogie sanguinaire décore son règne avilissant du nom de règne de la liberté; le sage, enveloppé de son manteau, s'il ne peut opposer une digue à ce torrent dévastateur, se sentira courbé sous le plus honteux esclavage. Mais qu'un gouvernement régulier, qu'un gouvernement ferme et sage, détrônant la démagogie, rassemble les vrais élémens du corps social et lui rende ses principes de vie; ce même sage reprend sa fière contenance, et invoque avec orgueil ces mêmes droits de l'homme et du citoyen, qu'on l'accusait d'avoir niés ou méconnus.

siècles barbares, mélange incohérent du système féodal, et de cette partie des lois Romaines dont l'application est incompatible avec nos formes politiques, la contrainte par corps cessa d'exister.

Qu'on consulte les faits : qu'on examine quel fut, sous ce régime, le mouvement commercial de la France : que l'on compare ce mouvement à celui qui suivit immédiatement le retour à l'ancien système ; on se convaincra aisément combien furent inconséquens, imprévoyans et peu dignes de leur mission, ceux qui, impulsés, par la seule routine, à seconder, à presser la marche rétrograde de la législation, conseillèrent de rétablir la fatale contrainte.

L'engouement et l'insouciance semblèrent se liguer pour adopter, sans examen, cette proposition irréfléchie (1).

(1) Voyez les séances législatives de ce tems-là ; voyez si l'on daigna seulement répondre à un Dupont de Nemours, à un Lecouteulx, à un Cambacérès, qui se sont constamment, et avec autant de force que de raison et de noblesse, déclarés contre cette loi désastreuse.

Mais, depuis lors, nous avons pu l'apprécier ; ses résultats quelconques peuvent être saisis ; il est possible, enfin, de la juger par ses conséquences.

Ouvrons les registres de nos geoles.

Comptons les malheureux contre lesquels la force publique s'est armée au gré de leurs avares persécuteurs.

A peine en trouverons-nous un sur cent qui n'ait pas dû sa liberté à la cession de ses biens ou à la lassitude de son créancier qui, en lui refusant des alimens, l'aura fait jeter dans la rue.

A peine, sur-tout, en trouverons-nous un sur mille, dont le nom rappelle l'existence d'une maison ayant joui de quelque considération et ayant marqué, dans les désastres de notre commerce, par l'importance de sa banqueroute.

La raison en est simple.

La facilité avec laquelle nos tribunaux de commerce (1) accueillent, comme de leur

---

(1) Cette observation mérite une réflexion sérieuse. Quoique constitutionnalisés, nos tribunaux de commerce ne sont que des tribunaux d'exception.

compétence, les demandes qui y ont le moins de rapport, multiplie à l'infini l'application de la contrainte, et y assujettit un grand nombre de personnes que leur seul dénuement empêche de revendiquer leurs juges naturels (1).

A ce titre, leur sphère doit être sévèrement circonscrite. Dans la balance des motifs de leur compétence, les tribunaux ordinaires doivent toujours avoir l'avantage. La règle, dans les cas mixtes ou douteux, doit l'emporter sur l'exception.

(1) On a dirigé vers un tout autre but la législation commerciale ; au lieu de se fixer, à cet égard, sur la qualité des personnes, seule base à poser quand il s'agit d'une action personnelle, c'est à la nature des actes que l'on s'est attaché ; et, tandis que j'avais demandé, dans le journal officiel, qu'on restreignît l'usage des engagemens par lettres-de-change, aux seuls commercans, on a rendu tous les citoyens commercans en assimilant les billets à ordre aux lettres-de-change. Je crois que la préférence était due à ma proposition. Le fisc, au reste, ne s'y est pas laissé leurrer. Une conséquence de cette assimilation, était que les billets à ordre ne devaient plus être soumis à l'enregistrement; on s'est bien donné de garde de donner à ce principe une application aussi naturelle...... J'ai déjà prévenu que mes notes

Il en résulte que les prisons se remplissent d'individus tombés dans l'extrême détresse,

---

me tiendraient lieu, quelquefois, d'un Chapitre; ce genre d'économie ne sera pas déplacé ici.

Tenez-vous absolument à votre infernale contrainte? Je n'ai rien à dire, en ce genre, à plus fort que moi. Mais, du moins, n'en abusez pas, comme vous le faites. Vous m'alléguez l'intérêt du commerce qui, dites-vous, a besoin de ce moyen de correction. Le fait est au moins équivoque; je doute qu'il soit vrai, et c'est bien quelque chose pour moi que de douter de ce que vous dites, lorsque je pourrais le nier; tandis que, vous, vous niez ce que la prudence devrait, au moins, vous conseiller de considérer comme possiblement raisonnable; mais, enfin, ne disputons pas; je doute de la vérité de votre assertion, donc je ne la contredirai pas. Nous posons, par conséquent, pour base, et sous toutes réserves réciproques de droit, que l'intérêt du commerce veut la conservation de la contrainte. Dans ce cas, n'allons pas, je vous prie, fouler aux pieds, pour l'intérêt du commerce, tous les autres genres d'intérêt public. Donnons au commerce sa monnaie de crédit, et que lui seul en fasse usage. Affectons-lui exclusivement les lettres-de-change; considérons comme faux monnoyeur tout non-commerçant qui figurera, comme commerçant, dans ce contract commercial; que la contrainte par corps s'empare ensuite de ce contract

d'individus étrangers au commerce, et qu'il en est même, parmi ceux-ci, qui n'appar-

---

et des comptes courans des commerçans, puisque je ne puis l'empêcher, je consens à me taire; mais, pour Dieu! laissez libre, après cela, les non-commerçans, et rapportez-vous-en aux bons yeux d'un prêteur pour faire crédit, hors du commerce, non aux personnes, mais aux choses.

J'observe, en passant, que cette distinction que vous avez faite du crédit, n'est pas plus vraie que les conséquences que vous en tirez. Par sa nature, le crédit ne s'appuie que sur les choses, jamais sur les personnes. Un commerçant de Cadix qui consigne ses cochenilles à un commerçant de Paris, ne les confie pas au nom appellatif de ce consignataire qu'il n'a jamais vu, mais aux millions dont ce nom lui assure l'existence. Un négociant de Lubeck ne connaît nullement un autre négociant de Paris dont on lui propose la signature contre ses rixdallers; s'il consent néanmoins à faire cet échange, en conclurrez-vous que c'est à M. tel qu'il a fait un crédit? Point du tout; M. tel est, pour lui, un être idéal; le Lubeckois a consulté l'opinion commune qui lui a fourni ses conjectures sur la fortune du Parisien. Si ces conjectures ne sont pas équivoques, douteuses, contre-balancées, il ouvre sa caisse, et le crédit a lieu; dans le cas contraire, il garde son argent. C'est donc à la fortune, à la réputation qu'il prête, et non à

tiennent qu'à cette superfétation des cités populeuses, dont les tribunaux correctionnels

---

la personne : or, cette fortune, vraie ou imaginaire, cette réputation, méritée ou non, sont des choses ; ces choses sont l'unique objet dont on s'est occupé pendant la négociation ; la personne n'est entrée pour rien dans les motifs déterminans ; elle y entre si peu, qu'un fripon avéré, mais riche, obtiendra un crédit qui sera refusé à un honnête homme qui n'aura que peu de moyens. Vous avez donc fait une distinction fausse, lorsque, en commerce, vous avez voulu distinguer le crédit personnel et le crédit matériel, pour en tirer cette conséquence que l'un et l'autre genres de crédit devaient donner le droit de saisir les personnes.

Je reviens à mon idée d'affecter exclusivement les lettres-de-change au commerce.

D'abord, je considère que vous avez tort d'exiger qu'une telle valeur soit tirée de place en place, sous peine de n'être plus qu'un engagement simple. Cela était bon dans l'enfance du commerce, et lorsque ce moyen commode de transporter sans déplacement l'argent à de grandes distances, fut, dit-on, opposé à l'avidité des tirans, persécutant, par avarice et au nom de la religion, des hommes qui ne leur devaient aucun compte de leur manière d'adorer le Souverain des mondes.

Mais aujourd'hui que l'usage et les communications

sont les seuls juges compétens, et que vous avez, mal-à-propos, confondus avec des ci-

---

multipliées ont fait de ce contrat l'unique mobile de la circulation de l'argent, soit localement, soit universellement, que gagnez-vous à vouloir qu'une lettre-de-change, faite à Paris et tirée sur Paris, soit datée de Rouen, du Havre, ou de Versailles? Vous savez bien que tous les jours un tel faux se commet, qu'il n'est pas de maison de commerce qui s'en fasse le moindre scrupule, et vous-même, vous n'y attachez aucune importance. Pourquoi donc tiendriez-vous à cette inutile formalité?

Une lettre-de-change, dites-vous, est la cession que Pierre fait à Paul d'une somme lui appartenant dans telle place, dans telle maison, et disponible à telle époque; qu'il vous suffise que Pierre ait cette même somme à sa disposition, à cette même époque, sur cette même maison, pour lui permettre d'en disposer de cette manière, habitât-il la même ville, et ne le forcez pas, lorsqu'il veut en transporter la propriété à un tiers, de se supposer à Hambourg, quand il n'a pas quitté Paris..... Je crois fermement que la seule routine pourra s'étonner de ma proposition; mais je crois, tout aussi-bien, qu'elle ne s'exposerait pas à soutenir publiquement la controverse; en tout cas, je serais curieux de connaître sur quels moyens futiles s'appuyerait son opposition.

En admettant avec moi que la distance des lieux

toyens malheureux, mais honnêtes et dignes de pitié.

---

peut être retranchée du nombre des élémens d'une lettre-de-change, et que Lecouteulx de Paris, pourra tirer sur Récamier de Paris, et en faveur de Télusson de Paris, 100,000 fr. qui lui sont dûs, payables dans trois mois, et que ce contrat pourra être qualifié une lettre-de-change; en supposant encore, ce qui ne change rien aux principes commerciaux, qui ne répugnent pas à l'existence des billets à ordre, où l'on ne voit qu'un débiteur; en suppsoant, dis-je, que je pourrai tirer sur moi-même, à telle époque et à l'ordre d'un tel, soit le montant d'une facture, soit le solde d'un compte courant, soit pour toute autre cause indiquable, je conçois que la lettre-de-change peut convenir à toutes les transactions commerciales, et que, par conséquent, je puis l'affecter exclusivement au commerce, et la prohiber entre non-commerçans comme fausse monnaie.

Dès-lors, j'ai soustrait les quatre-vingt-dix-neuf centièmes de la nation à la juridiction des tribunaux de commerce, et restreint la contrainte par corps à la sphère commerciale où vous prétendez, contre mon avis, qu'elle est nécessaire, universellement voulue, ce que je ne crois pas, malgré que je connaisse quelle est la force de ce préjugé sur cette portion ignorante, dont la classe des commerçans n'est pas plus exempte que les autres classes.

Une plume philosoplique faisant, dans nos geoles, le relevé des contraintes mises à

Maintenant, exploitons ce principe.

Les billets simples ou à ordre seront exclus de commercant à commerçant; ils seront affectés aux transactions des autres classes de citoyens; ils seront donc justiciables des tribunaux ordinaires.

Ne vous effrayez pas des lenteurs de ces tribunaux. Vous pouvez, d'un mot, pour le commerce et hors du commerce, soulager la justice et les justiciables de formes lentes et coûteuses. Dites que tout titre positif, soit billet, soit lettre-de-change, qui n'est pas argué de faux, est exécutoire, sur le simple *visa* du tribunal, après que le débiteur, qui ne s'est pas acquitté à l'échéance, a été constitué en demeure par un protêt en bonne forme. Quel besoin, en effet, avez-vous, en pareil cas, de vos assignations, de vos défauts, de vos jugemens, de vos dossiers de procédure enfin, cent fois plus volumineux que le titre lui-même? Quel besoin avez-vous de faire prononcer, sur un fait patent par lui-même, un juge dont tant de cas douteux appellent et surchargènt l'attention? Quand une signature n'est pas contestee, dites que celui qui l'a donnée doit payer ce qu'elle a promis, ou y être contraint *de plano*.

Vous n'aurez de contradicteurs, si vous adoptez ce système, que les noircisseurs de papier timbré; mais combien de millions n'épargnerez-vous pas à ces pauvres débiteurs qui, pour cent écus, qu'ils n'ont

exécution ; se démontrant ainsi combien peu nos prisons pour dettes renferment de débi-

---

pas pu payer à jour fixe, payent cent écus quelques mois plus tard, et doivent encore cent écus, parce qu'ils n'ont acquitté que des frais?

Pour établir la ligne de démarcation, entre la lettre-de-change et l'engagement non-commercial, instituez deux timbres : l'un sera affecté aux transactions du ressort des tribunaux ordinaires; l'autre le sera à celles du ressort des tribunaux commerciaux.

Que la seule inspection du timbre juge la compétence, en cas de litige sur un contrat quelconque. Ce timbre sera indicatif de son objet, et la qualité des contractans ne sera, en aucun cas, l'objet d'un doute, car vous pouvez annuller, ou au moins frapper d'une amende, un titre qui donnerait à l'obligé une qualité qu'il n'aurait pas.

Vous concevez déjà dans quelles étroites limites vous allez resserrer l'arbitraire et l'esprit d'envahissement de vos tribunaux d'exception; c'est, ce me semble, quelque chose; sans compter ce que vous me forcez à vous concéder relativement à la contrainte par corps, dont vous persistez à flétrir le commerce.

Permettez, cependant, que je pousse plus loin ma prévoyance contre les ravages de cette contrainte.

Il pourra arriver qu'une lettre-de-change tombe

teurs faillis, en prenant le terme dans son acception véritable ; et reconnaissant, au

---

entre les mains d'un non-commerçant qui, ensuite, la remettra dans le commerce.

Vous pourriez croire, qu'alors, je vous livre ce non-commerçant comme contraignable par corps, en sa qualité d'endosseur.

Ce n'est pas là mon intention, et voici comment je le préserverai de ce piége.

Je vous l'ai déjà dit, vous devez considérer comme faux-monnoyeur un non-commerçant qui intervient comme commerçant dans le contrat que nous nommons une lettre-de-change. Comme ces lettres-de-change courent au loin, je ne veux pas qu'on puisse, au loin, être la dupe, soit du nombre des signatures, soit d'une identité de nom qui pourrait usurper une confiance imméritée ; vous assujettirez donc tout non-commerçant, transportant à un tiers une lettre-de-change devenue sa propriété, à une forme de cession qui constatera son état de non-commerçant, et ne l'assujettira à la solidarité commerciale que par l'effet de son consentement formel.

La forme d'endossement actuellement usitée en commerce, sera affectée aux seuls commerçans ; les cessions des non-commerçans au contraire se feront en ces termes : *Je transporte tous mes droits et actions à un tel, valeur reçue de telle manière.* Si ce transport se borne à ces expressions, il n'y aura pas

contraire, quelle est l'espèce d'hommes dont ces prisons se trouvent peuplées ; s'échaufferait à ce tableau, et accuserait, avec une énergique indignation, l'ignorance à laquelle

---

de solidarité acquise contre le cédant; si cette solidarité y est stipulée, elle n'aura d'effet que sur ses biens et non sur sa personne.

Occupons-nous, maintenant, des billets simples, que je vous propose de mettre hors des transactions commerciales. Il est sensible que je ne veux pas interdire aux commerçans la faculté d'en souscrire, d'en acquérir et d'en céder par endossement; mais ces billets, je les arrache à votre contrainte, et je les appuye, non plus sur la personne, mais sur les biens des débiteurs.

Je veux de plus ceci, que, quelle que soit la forme de leur cession par endossement, le recours contre le cédant, s'il n'y a dol ou fraude quelconques, ne puisse avoir lieu que lorsque cet endossement l'aura formellement stipulé, de la même manière que la cession d'un contrat hypothécaire, qui n'est aussi qu'une action réelle, n'entraîne la garantie du cédant que lorsqu'elle y est exprimée en termes positifs.

Vous l'avouerez, je l'espère, que cette note vaut un Chapitre, et que même je n'aurais qu'à le vouloir, pour la délayer dans un volume entier, où j'embarrasserais, s'il le fallait, plus d'un de nos docteurs.

nous sommes redevables d'un pareil désordre.

Mais de tels mouvemens doivent m'être interdits, et je continue de sang-froid l'examen de ce sujet intéressant.

Si, d'un côté, nos prisons pour dettes se peuplent de citoyens étrangers au commerce, tandis que l'intérêt du commerce est l'unique prétexte de la violence exercée envers eux ; d'un autre côté, les vrais commerçans, ceux dont l'état d'insolvabilité n'est connu que le jour où ils font au greffe la remise de leur bilan, ceux enfin, que leurs créanciers ne peuvent penser à poursuivre que lorsque toutes les précautions ont été prises contre l'effet de leurs poursuites; de l'autre côté, dis-je, les vrais commerçans sont à-peu-près indifférens à la contrainte par corps.

Dès qu'ils sont en faillite ouverte, les intérêts de leurs créanciers, se croisant en tout sens, fondent seuls leur sécurité.

Ces créanciers accourent chez le failli, examinent sa position, supputent quel pourra être leur dividende, et ne portent pas leurs regards au-delà.

Rarement en voit-on qui s'occupent du

droit qu'ils ont d'attenter à la liberté du failli.

Le plus ou le moins d'intérêt que ce dernier inspire aux uns ou aux autres, établit, entre eux, une lutte, souvent longue, pénible, incertaine, dans laquelle les plus acharnés sont, quelquefois, mus par des sentimens de jalousie et de rivalité; mais, enfin, l'un des partis l'emporte; le sort des créanciers et du failli est réglé; on attermoie; et les tribunaux, sanctionnant ce contrat, oubliant que, la veille, ils ont été inexorables envers tel malheureux prisonnier qui ne leur demandait qu'un délai, les tribunaux laissent dormir un code liberticide, dont l'action n'est pas à leur disposition, et dont des passions individuelles peuvent seules user à leur gré.

Ce parallèle seul juge la question qui m'occupe.

Il doit demeurer démontré:

Que la contrainte par corps n'est d'aucune utilité au commerce.

Qu'elle n'est qu'un instrument de dommage mis dans les mains de la passion.

Qu'elle a les effets d'un code pénal, sans

que l'existence d'un délit lui serve de justification, car une infinité de délits sont moins rigoureusement punis parmi nous (témoin celui de la violation d'un dépôt) que le non paiement d'une dette de la moindre valeur possible.

Que la force publique, qui prête au créancier un bras de fer inexorable contre son débiteur, est dégradée par cette action passive qui la subordonne à obéir docilement à des ressentimens individuels, ou à une clémence individuelle, sans qu'il lui soit permis d'en examiner les motifs.

Que la contrainte n'atteint que très-rarement et, pour ainsi dire, que par exception, les vrais commerçans.

Qu'elle ne tombe que sur une classe d'hommes presque tous étrangers au commerce.

Que la seule détresse lui livre les victimes qu'elle entasse dans nos prisons.

Que peu d'exemples de son efficacité pour obtenir un paiement refusé justifient son existence.

Qu'au contraire, l'expérience de tous les instans accuse cette législation, par le seul

fait des deux causes presque exclusives de l'élargissement des débiteurs ; la cession de leurs biens ou le refus d'aliment de la part de leurs créanciers.

Si tout cela est démontré, que pourront dire encore les partisans de cette monstruosité politique ?

Je crois si fermement à la force de ces démonstrations, que, pour ne pas lasser mon lecteur, j'ai, trop riche de preuves, repoussé une foule de considérations qui, présentées chacune isolément, suffiraient, chacune aussi, pour établir, avec non moins d'évidence, l'inconvenance, l'inutilité, le danger de la contrainte par corps.

Je le répète donc, que pourra-t-on alléguer encore en faveur de cette contrainte ?

J'appelle à haute voix des contradicteurs : qu'ils se présentent ; qu'ils m'éclairent ; mais, s'ils gardent le silence, ou si, après avoir accepté mon défi, je les contrains à s'avouer vaincus ; quelle obstination, quelles misérables combinaisons, pourraient l'emporter plus long-tems sur l'intérêt de la raison, de l'état et de la justice ?

CHAPITRE XIX.

Des banqueroutes, sous le rapport des mœurs.

7 Août 1804.

J'étais tenté de terminer le Chapitre qui précède, par une proposition que me dictait ce contraste qui a offusqué mes regards. J'ai vu des malheureux, dont toute la fortune est ensevelie dans les incertitudes et les lenteurs interminables d'une liquidation qui viendra, Dieu sait quand ! condamnés, et par corps, à payer les dettes qu'ils ont contractées pour faire à l'état les avances dont ils ne peuvent se faire payer. Mais j'aurais proposé une loi de circonstance, et d'autant plus de circonstance, que le gouvernement actuel ne mérite point, à cet égard, les reproches dus à ses prédécesseurs : mon horreur pour ces sortes de lois m'a empêché de traiter une telle question.

Agrandissons nos idées, en généralisant nos vues.

Voulons-nous un commerce? ayons des capitaux visibles et circulans.

Voulons-nous des capitaux circulans? ôtons à ceux qui les possèdent tout prétexte de crainte.

Voulons-nous ramener cette confiance si nécessaire à l'état social? ayons des mœurs; et que ces mœurs soient inspirées et protégées par le gouvernement.

Sans les mœurs, la sévérité des lois ne saurait arrêter le fléau des banqueroutes.

En Russie, on envoie aux galères le débiteur qui ne peut s'acquitter; aussi n'y a-t-il pas de pays où la civilisation soit encore plus reculée, sous le rapport du crédit industriel.

En Angleterre, l'emprisonnement pour dettes est poussé au dernier degré d'extension possible, et nulle part les banqueroutes ne sont plus fréquentes et plus désastreuses par leur importance.

Remarquez comment la loi politique a été contrainte, chez les Anglais, à amortir la rigueur de la loi civile.

Une des prérogatives constitutionnelles

des membres du parlement est de ne pouvoir être arrêtés pour dettes.

Etrange bizarrerie des principes opposés qui se heurtent dans le système législatif d'un peuple qui se vante de ses lumières ! En France, ce qui est très-décent, un citoyen, sous la verge de la contrainte qui constitue un état de faillite, serait exclu des fonctions de cette importance ; en Angleterre, on a tellement abusé de cette contrainte, qu'il a fallu en garantir les représentans de la nation !

Je vais rechercher jusqu'à quel point se sont égarés ceux qui, tout récemment encore, ont placé le remède contre les banqueroutes dans la force des lois et la rigueur des peines.

Pour les suivre, comme il convient à un homme qui cherche de bonne-foi à s'éclairer, je distinguerai, avec eux, deux espèces de banqueroutes, afin d'examiner si leurs moyens répressifs des banqueroutes frauduleuses, répondent au but proposé.

Sans doute, dans le cas d'une banqueroute frauduleuse, il serait à désirer que la peine,

et une peine sévère, atteignît toujours le délit.

Mais est-il permis de l'espérer?

Flétrira-t-on de la présomption légale du crime, le négociant failli dont un malheur imprévu aura renversé la fortune; et, par suite de cette injustice, tandis que l'estime publique s'efforcera de le consoler dans sa disgrace, le traitera-t-on en coupable, avant que nulle indice ne fasse soupçonner un délit ?

Ou bien, enveloppera-t-on tous les faillis dans un système d'indulgence universelle, et le magistrat demeurera-t-il immobile à leur égard, jusqu'à ce que les créanciers, poussant un cri accusateur, l'avertissent de la possibilité du dol, lui fassent présumer la fraude?

Pénétrons-nous de ces deux questions; considérons-les sous toutes leurs faces; nous reconnaîtrons qu'il n'y a pas d'autre alternative; nous verrons que l'un de ces systèmes doit, exclusivement à l'autre, servir de base à notre code commercial.

Il ne faut pas y réfléchir long-tems pour avouer que le premier de ces systèmes est

inadmissible, présente une injustice repoussante, des inconvéniens sans nombre, et des rigueurs dont on doit s'abstenir, avec d'autant plus de soin, qu'il serait impossible de réparer le mal que produirait leur application à une faillite de bonne-foi.

Ainsi, il ne reste que le système de l'immobilité des tribunaux, tant que les créanciers n'accusent pas devant eux le failli.

Mais ce système est celui auquel nos lois se sont fixées : il faut donc que son efficacité soit bien peu active, puisque nous en sommes encore à chercher un remède dont il n'a pu détourner le besoin.

Qu'on ne me dise pas que, puisque j'avoue, moi-même, qu'il n'y a pas de choix entre ces deux systèmes, j'ai prouvé que le premier était préférable, en ne l'accusant que d'être rigoureux et éventuellement injuste, tandis que je reconnais que le second ne peut avoir aucune efficacité.

Je réponds, d'avance, non pas seulement par cet axiôme, qui veut que la fraude ne se présume pas, *fraus non presumitur*, mais par une considération tranchante prise de la nature même des choses.

Il n'est personne qui ne sache ou qui ne conçoive, qu'entre deux faillis, dont l'un, victime de quelques circonstances fâcheuses, se met, de bonne foi, à la merci de ses créanciers, et dont l'autre a, lentement, mûrement, combiné, préparé sa banqueroute frauduleuse, l'avantage des formes sera pour ce dernier.

Celui-ci aura, de plus, en sa faveur, la faculté de prendre, hors de actif ostensible, de quoi imposer silence à ses créanciers les plus obstinés.

Il y aura mille à parier contre un, qu'en appaisant ainsi des ressentimens qui auraient pu éclairer, seconder, guider le magistrat, il sortira vainqueur de l'examen auquel il sera soumis par la loi.

Le failli de bonne foi, au contraire, sera dans la perpétuelle impossibilité d'ajouter à ses premières offres.

Ceux de ses créanciers, qu'aigriront le sentiment de leurs pertes, articuleront des plaintes, des accusations injustes qu'il ne pourra calmer par des sacrifices hors de son bilan.

Le magistrat, attentif à ces plaintes,

s'armera, envers lui, d'une plus grande sévérité.

Peut-être enfin triomphera-t-il de ces préventions ; mais la victoire lui aura coûté beaucoup plus qu'au banqueroutier frauduleux.

Ainsi, par le système que je repousse, on aura, sans utilité, fait divorce avec les principes, et la législation ne fera que prêter, d'abord, un bouclier et, ensuite, un vernis à la mauvaise foi.

Dans le système contraire, on n'obtient pas, il est vrai, des résultats plus satisfaisans ; mais, du moins, on respecte les lois de la justice, on demeure fidèle aux préceptes de la raison, et on laisse l'intérêt personnel se charger seul des risques et de l'odieux d'un délit faussement imputé au malheur et à la probité.

Concluons que les lois ne peuvent avoir une action directe suffisamment efficace contre les banqueroutes.

Que c'est, donc, hors de la législation qu'il faut chercher des moyens réprimans.

Et comme, dans l'ordre social, les mœurs sont le corrélatif nécessaire des lois que,

souvent, ces mêmes mœurs suppléent avec avantage, c'est sur cette base qu'il faut appuyer la digue que nous sentons l'indispensabilité d'opposer aux débordemens de la cupidité.

Tel sera le but du Chapitre suivant, dans lequel j'essayerai d'indiquer un moyen qui satisfasse au vœu du commerce, à la dignité de la France, à la sollicitude du gouvernement, et à l'inflexibilité des vrais principes, en matière de législation.

Peut-être, avec l'institution que je vais proposer, résoudra-t-on, d'un seul effort, toutes les difficultés de l'application des théories les plus savantes sur le crédit commercial. Peut-être, en obtiendrons-nous, pour résultat, que la patente d'un négociant français équivaudra, dans le monde commerçant, à une lettre de crédit circulaire.

CHAPITRE XX.

D'un mode de répression des banqueroutes, appuyé sur les mœurs.

7 Août 1804.

PUISQUE les lois sont impuissantes pour opérer, par leur action directe, la sécurité du commerce ;

Puisque les mœurs seules peuvent fournir quelques moyens de ramener dans cette profession les qualités qui semblent l'avoir abandonnée, et d'en bannir les vices qui la déshonorent ;

Plaçons-nous hors du cercle des idées législatives ; embrassons d'un regard le vaste ensemble du mouvement commercial de la France, et rassemblons en un faisceau ce qui lui reste de qualités estimables, de vertus, et même d'heureux préjugés, pour les rattacher au bien général, et les faire concourir au but que nous voulons atteindre.

C'est une institution hors de la législation

que je vais proposer, pour arrêter, dans son cours, le fléau des banqueroutes.

Cette institution, qui ne coûtera qu'un léger effort au gouvernement, l'en récompensera par son utilité, et bientôt elle lui offrira un point d'appui solide pour sa législation commerciale.

Mais, avant d'aborder cette proposition, je ferai remarquer combien la France est demeurée en arrière à cet égard, quoiqu'elle ait chez ses voisins des exemples qu'elle eût pu se faire un point d'honneur de ne pas dédaigner.

A Londres, il existe un établissement en faveur des veuves et des enfans des faillis.

Là, le commerce est réputé la plus noble des professions.

Là, un sentiment conservateur de la prospérité nationale fait sentir à tous les esprits la nécessité d'exciter parmi les négocians une émulation salutaire qui les invite à se pénétrer des qualités qui doivent justifier la considération dont ils jouissent.

Là, pour forcer un négociant à se rendre estimable, on accorde à tous les négocians une présomption d'estime qui ne s'affaiblit

pas, alors même que, descendant de l'espèce à l'individu, elle est appelée à prononcer sur les causes d'une faillite.

Tant que cette présomption n'est pas démentie par des faits qui démontrent la fraude, cette fraude est considérée comme trop en opposition avec les mœurs commerciales, pour qu'on puisse supposer sa présence.

Des causes naturelles, des circonstances malheureuses, sont les seules idées qui se présentent à tous les esprits, et, tandis que la loi semble vouloir rester inexorable dans sa sévérité, l'opinion publique en tempère les effets, et console le failli de sa disgrace.

De cette disposition générale, également conforme à la nature des choses et à l'intérêt national; de cette présomption de malheur qui détourne la présomption de crime, dérivent les idées qui ont fondé l'établissement qui se charge d'adoucir la position des veuves ou des enfans des faillis.

Si le malheur seul fut, en effet, la cause de cette position, quoi de plus convenable à l'intérêt d'un peuple commerçant qu'une institution de ce genre? quoi de plus consolant, pour un négociant battu par les revers, que de

voir ses enfans conserver, à l'abri du besoin, l'espérance d'une éducation conforme à leur état? quoi de plus propre à bannir la mauvaise foi du commerce, que de mettre les négocians dans la nécessité de ne pas s'attirer, par une conduite reprochable, l'affront de voir, dans des jours de malheur, refuser, sur ce seul fondement, à ceux qui lui sont chers, des témoignages honorables d'estime pour lui et d'intérêt pour eux?

La Pologne (et, certainement, il doit sembler étrange que nous ayons à profiter, en ce genre, chez une nation purement agricole, chez une nation où la suprématie civile paraissait exclusivement attachée aux riches propriétaires fonciers); la Pologne, dis-je, nous a donné une léçon encore plus importante à cet égard.

Une maison polonaise, établie à Bordeaux, éprouva des revers qui, il y a environ trente ans, la contraignirent à suspendre ses paiemens.

Le corps du commerce de Varsovie donna des ordres.

Une vérification scrupuleuse démontra l'irréprochabilité du failli.

Les créanciers de ce dernier furent satisfaits.

Lui-même il vit rétablir dans ses mains son fonds capital primitif.

Plus heureux par la suite, il remboursa leurs avances à ses compatriotes.

Voilà des faits qu'il est beau de pouvoir rappeller, et que, sans doute, il doit être permis de présenter comme d'heureux modèles.

Prévenir les révolutions commerciales, en empêchant les contre-coups des faillites qui, toujours, enfantent des faillites;

Etouffer, dans son germe, les premières éruptions d'un fléau qui répand l'épouvante, et qui, par cette épouvante elle même, assure ses effets meurtriers;

Réparer ce qui est réparable;

Préparer à la mauvaise foi le châtiment qu'elle mérite, en faisant avorter ses desseins et en la couvrant d'infamie;

Assurer des secours au malheur;

Ménager à des veuves, à des enfans débiles, un honorable appui;

Fonder ainsi, sur l'intérêt individuel, le

25...,

culte des vertus qui constituent le négociant ;

Enfin, à l'aide de tant d'heureux résultats, rétrécir la sphère d'activité de la législation, et lui fournir des moyens pour acquérir, avec moins d'efforts, une plus grande efficacité, et pour imprimer un mouvement facile au commerce déjà soumis au frein des mœurs ;

Tel est le but auquel je consacre aujourd'hui mes efforts.

Puissent mes vœux être quelque chose de plus que le rêve d'un ami des hommes !

Puissent les propositions que je vais faire ne pas passer les forces de mes contemporains !

Puisse mon pays ne pas mériter que ces propositions soient jugées indignes de lui, ou faire sa propre satyre, en les jugeant telles lui-même !

Pour éviter des développemens, qu'il ne me serait permis de croire indispensables, qu'autant que je me défierais des lumières de mes lecteurs, ce qui est loin de ma pensée, car mes lecteurs seront des commerçans ; je vais, sans autre préambule, me borner à

donner une esquisse rapide de l'institution dont j'ai conçu l'idée.

Pour m'assurer moi-même de la possibilité de son existence, de la possibilité de son exécution, de la possibilité de ses mouvemens et de ses effets, j'ai déjà rédigé, dans le style réglémentaire, toute son organisation.

Soumise à cette épreuve, elle m'a paru digne des regards du public; je la dessine donc le plus succinctement qu'il m'est possible.

Il y a à Paris une congrégation générale du commerce de France.

Vingt-quatre syndics généraux la composent.

Ils sont nommés par l'Empereur, sur la présentation gradativement épurée du corps entier des commerçans.

La France est divisée en vingt-quatre provinciats du commerce, administrés par huit syndics provinciaux, primitivement nommés par l'Empereur, et, par la suite, à la nomination de la congrégation.

Chaque provinciat est divisé en comptoiries.

Inégales en nombre, dans chaque pro-

vinciat, suivant les localités, elles ont, chacune, leur arrondissement déterminé.

Quatre syndics comptables, nommés d'abord par les tribunaux de commerce et ensuite par les provinciats, les administrent.

Il y a auprès des comptoiries et des provinciats, des officiers à vie, nommés, d'abord, par l'Empereur, et, ensuite, dans l'ordre hiérarchique de l'institution; leurs analogues, auprès de la congrégation, sont constamment nommés par l'Empereur.

Les syndics comptables, provinciaux ou généraux, ont un service alternatif: les premiers, de six mois par an; les deuxièmes, de trois mois; les derniers, de deux mois seulement.

L'honneur est leur seul traitement, sauf quelques vacations que reçoivent, en certains cas, les syndics comptables.

Le commerce est divisé en deux classes; le commerce en gros, et celui de détail.

Tous les commerçans ou manufacturiers d'un provinciat y obtiennent un diplôme d'aggrégation, après que l'avis de leur comptoirie a été favorable à leur demande.

En recevant le diplôme, ils déposent,

aux archives du provinciat, leur dernier inventaire ou l'état vrai de leur actif, pour servir, en cas de faillite, à justifier leur bonne foi.

Cet inventaire ou cet état sont renfermés sous un pli scellé de cinq empreintes de leurs cachets, et demeurent secrets tant qu'il n'y a pas faillite.

Ils paient un léger droit de réception, suivant la classe à laquelle ils sont aggrégés.

Dans leurs comptoiries, ils sont, classe par classe, répartis en séries de cinquante *au plus*. Il y a *au moins* douze séries par classe dans chaque comptoirie.

C'est par séries qu'ils votent successivement pour les nominations à faire.

Chaque série présente ses candidats.

La comptoirie réduit le nombre des candidats offerts par ses séries.

Le provinciat réduit celui des candidats présentés par ses comptoiries.

La congrégation réduit celui des candidats conservés par les provinciats.

L'Empereur, pour les nominations qui lui sont dévolues, choisit parmi les candidats que lui présente la congrégation.

La comptoirie a, auprès d'elle, un commissaire du provinciat, sous le titre de directeur.

Le provinciat a, auprès de lui, un commissaire du gouvernement, et, de plus, un directeur général nommé par la congrégation.

La congrégation a aussi un commissaire du gouvernement, et est présidée par un conseiller d'état, ayant le titre de Directeur général de la congrégation du commerce de France.

Les finances de la congrégation se composent du produit des droits de réception; d'une perception assise sur les refus que font les aggrégés de se soumettre, dans leurs contestations, à l'avis conciliatoire et gratuit des comptoiries; du prélèvement qu'elle fait annuellement sur les bénéfices de ses aggrégés, qui en font librement le versement dans les comptoiries; enfin, des dons qu'elle reçoit des citoyens qui veulent concourir à ses actes de bienfaisance envers les veuves et les enfans des faillis de bonne foi.

Cette dernière partie est convertie en rentes sur l'état, constituées à perpétuité en faveur de la congrégation. C'est sur ces rentes

et, à défaut, sur ses autres fonds, qu'elle acquitte les pensions qu'elle est dans le cas d'accorder à ces veuves ou à ces enfans.

Il est aisé de sentir, par ce seul exposé, que la congrégation sera assez riche pour, en peu de tems, opérer déjà quelque bien.

Chaque comptoirie a un bureau d'arbitrage et de conciliation où doivent être examinées les contestations entre deux aggrégés, avant d'être admissibles au tribunal du commerce.

L'avis du bureau devient exécutoire; si les parties signent au registre leur soumission de s'y conformer.

L'une des parties refusant, elle a deux voies, à prendre à son choix: ou elle recourt au tribunal de commerce, nonobstant l'avis du bureau qui, dans ce cas, reste secret, et ne peut être révélé en justice; ou elle recourt au provinciat pour avoir un nouvel avis.

Dans le premier cas, elle paie 10 francs au bureau de la comptoirie; dans le second, l'avis du provinciat étant conforme à celui de la comptoirie, il devient exécutoire sans aucun recours.

Le *visa* de la comptoirie rend exécutoire, sans autre jugement, une lettre-de-change

non acquittée à l'échéance : les débiteurs ont trois jours, après la signification de ce *visa*, pour contredire la légitimité du titre. Cette contradiction est punie d'une amende, et, s'il y échoit, par des dommages et intérêts, si le tribunal de commerce, la déclarant sans fondement, conserve au titre sa valeur.

Les aggrégés font leur inventaire au moins une fois tous les ans; c'est dans les trois mois qui suivent leurs inventaires, qu'ils prélèvent et versent à la comptoirie un partie aliquote quelconque de leurs bénéfices.

Chaque comptoirie conserve les fonds par elle perçus, quoique soumise à se prêter aux mouvemens de circulation ordonnés par le provinciat ou la congrégation.

Elle escompte, à six pour cent par an au plus, les valeurs qui lui sont présentées par ses aggrégés, lorsqu'elles lui présentent, d'ailleurs, des motifs de confiance. Elle leur prête aussi sur dépôt de matières d'or et d'argent.

Elle n'émet aucun signe représentatif du numéraire; seulement, dans ses bordereaux d'escompte, elle emploie en paiement les

effets de son porte-feuille ayant moins de vingt jours d'échéance.

Il y a dans chaque comptoirie un fonds de réserve, déterminé chaque année par la congrégation, et destiné à courir le risque qui peut résulter de l'escompte que les syndics sont, dans des cas déterminés, autorisés à accorder à leurs aggrégés sur leur simple signature.

Les valeurs de ce genre, provenant d'une disposition qui a pour but de favoriser les aggrégés qui éprouveraient un moment de gêne, sont dans un porte-feuille séparé, et, en aucun cas, ne sortent des mains de la comptoirie qui les encaisse directement.

Un tiers des fonds à ce destinés est affecté à la première classe des aggrégés ; les deux tiers restans sont à la disposition des aggrégés de la deuxième classe.

Dans les escomptes ordinaires, et dans ceux dont on vient de parler, la priorité de demande et l'état de la caisse, sont la seule règle des syndics, qui n'ont que la faculté de limiter l'escompte d'après les déterminations que leur suggère leur sagesse.

Un aggrégé conduit à la nécessité de sus-

pendre ses paiemens, est tenu d'en faire l'aveu secret à la comptoirie, qui, sur-le-champ, fait procéder à l'examen des affaires de cet aggrégé. Tout dépôt de bilan fait au greffe du tribunal de commerce, sans ce préalable, est, de plein droit, considéré comme banqueroute frauduleuse, et le failli est poursuivi d'office par la voie extraordinaire.

Si la vérification dont on vient de parler, démontre qu'il n'y a, dans les affaires de l'aggrégé, qu'engorgement et gêne passagère; la comptoirie dispose de tous les moyens de la congrégation, pour les rétablir dans leur mouvement naturel, et prend, pour assurer la rentrée des fonds par elle accordés, tous les moyens compatibles avec la nécessité de dérober au public la connaissance de cet événement.

L'approbation préalable du provinciat est nécessaire, et n'est pas refusée sans motifs grâves.

Y ayant déficit dans les affaires du failli, on remonte à sa source, et ce déficit se trouvant exister à l'époque de son dernier inventaire, il est réputé banqueroutier frau-

duleux, comme ayant usurpé une confiance qu'il ne méritait pas, et n'ayant pas fait, à la comptoirie, qui l'aurait réparée, l'aveu de sa position.

Si le déficit est postérieur au dernier inventaire, la comptoirie constate ses causes, et reconnaissant la fraude, déclare la banqueroute frauduleuse et la fait poursuivre d'office.

Le failli, au contraire, lui étant démontré irréprochable dans son malheur, elle se charge de traiter avec ses créanciers, fait déposer son bilan à ses archives et au greffe du tribunal du commerce, à la clémence duquel elle le recommande par une attestation honorable.

La comptoirie instruit elle-même circulairement les créanciers du failli de l'état des choses, assiste à leurs assemblées par un de ses syndics, prend la défense du malheur, obtient tout ce qu'elle peut obtenir, et donne la première l'exemple des sacrifices. Elle peut augmenter, de son pur mouvement, le dividende des créanciers, jusqu'à la concurrence de dix pour cent; si ce secours ne suffit pas, le provinciat peut y

ajouter dix pour cent encore ; enfin, sur la proposition du provinciat, la congrégation peut ne mettre aucunes limites à ses sacrifices en faveur du failli.

Les créanciers étant satisfaits, et le failli présentant des motifs d'espérance dans la continuation de son commerce, la comptoirie propose, le provinciat sollicite, et la congrégation accorde un fonds capital sur lequel le failli recommence ses opérations.

Une reconnaissance pure et simple, de la part du failli, des avances à lui faites par la congrégation, entre dans le portefeuille des valeurs mortes ; le remboursement partiel ou définitif est attendu avec patience, demandé sans contrainte, reçu avec joie, ou perdu sans regret.

Le failli préférant la retraite, à raison de son âge, ou la comptoirie n'espérant pas pour lui des succès, il lui est accordé une pension reversible à sa femme, s'il est marié, et la congrégation se charge de l'éducation de ses enfans, qu'elle ne perd de vue qu'après leur établissement.

La congrégation admet au titre d'aggrégé les Français qui forment ou ont formé un

établissement de commerce à l'étranger. Ils paient un droit d'admission plus considérable, remplissent d'ailleurs les obligations imposées aux aggrégés regnicoles, et sont, comme ceux-ci et dans les mêmes cas, admis aux mêmes avantages.

CHAPITRE XXI.

De nos intérêts religieux.

8 Août 1804.

Il est impossible de considérer l'influence des mœurs sur les peuples, sans se trouver ramené à la nécessité de méditer sur l'importance des institutions religieuses.

Au premier mai 1796, lorsque, ne trouvant nulle part la moindre trace de culte public, je m'étonnai, à haute voix, de cette inconcevable extravagance, combien ma position différait de ma position d'aujourd'hui !

Deux ans s'étaient déjà écoulés, depuis que j'avais osé revendiquer, au nom de la nation, le culte auquel, même sous l'into-

lérance de l'athéisme, elle était demeurée fidèle, lorsque un seul mot tendant au même but, intempestivement proféré à la tribune législative, rallia les bandes de l'anarchie, souleva de nouveau les flots de la révolution, et nous replongea dans le fond d'un abîme.

Quel immense intervalle nous sépare de ces tems affreux !

Cependant, je dois le déclarer, toute grande quelle est, cette réparation solennelle du plus grand des scandales, n'est pas complète ; elle a besoin de l'être.

Il faut, à la nation, une garantie que son repos ne sera plus troublé, sous le prétexte de la débarrasser de ce que des factieux disent être ses préjugés.

Il faut que son culte soit à l'abri de nouvelles atteintes ;

Il faut que nulle circonstance, nul intérêt, nulle passion, ne puissent mettre en péril ou sa permanence ou sa dignité.

Deux précautions indispensables seront le complément de notre système religieux.

L'une d'elles s'applique au culte de la majorité, à laquelle cette satisfaction est due

L'autre s'applique à tous les, cultes, à

toutes les sectes, que notre système de tolérance a investis de droits égaux.

La première n'est proposable que depuis la fondation d'une dynastie héréditaire.

Il faut, en effet, reconnaître, qu'alors que le pouvoir suprême était constitutionnellement électif, il eût été contraire aux principes fondamentaux de la loi politique, de faire dériver de la loi religieuse, l'exclusion d'un citoyen qui n'eût point professé le culte de la majorité.

Mais aujourd'hui que le sceptre est héréditairement possédé par une famille qui professe ce culte, il est indispensable que la religion de la majorité de la nation soit déclarée religion de l'état, et proclamée le culte invariable du gouvernement.

Si ce besoin est contesté, si ma proposition est contredite, ou si seulement sa convenance n'est pas reconnue du premier abord, je me suis trop hâté; mais la puissance du tems, plus forte que celle des hommes, me vengera des murmures des sectes rivales, ou des sarcasmes des hommes sans Dieu; je dois me taire, prendre patience avec le reste des français, et demeurer cer-

pour l'intérêt réciproque de chaque culte et du gouvernement.

Je ne répète pas ce que j'ai dit, depuis long-tems, pour motiver ce vœu ; je ne répondrai pas à ce qu'on pourra alléguer pour en combattre la convenance; ainsi que pour le précédent, j'attendrai, s'il le faut, et le tems ne tardera pas à récompenser ma patience.

Mon Chapitre pourrait finir là ; mais il faut que je me soulage d'une vérité qui me pèse, et qui me semble digne d'être considérée comme l'une des plus importantes questions d'intérêt public dont un homme d'état puisse s'occuper.

Quelques-uns de nos ouvrages périodiques semblent s'être exclusivement consacrés à ralentir la marche inévitable des résultats de la plus triste expérience, et à contrarier la sagesse du gouvernement.

Tout tend à la restauration; tout se rallie aux devoirs religieux, gardiens et conseillers fidèles des devoirs sociaux ;

Mais, quelle est cette voix importune qui, semblable à ce bruit lointain, précureur des tempêtes, effroi des matelots, ne cesse pas

de frapper l'air et de fatiguer nos oreilles, avides de silence, avides de recueillement ?

Quel est ce cri perturbatenr qui se prolonge au loin, se répétant à égaux intervalles, comme les vibrations de l'air rendu sonore par la cloche qui vient de s'ébranler pour la dernière fois?

Quel est ce signal inquiétant de la présence d'un germe anarchique qui cherche à se développer, et qui semble vouloir nous condamner à ne savourer qu'en tremblant les douceurs de la paix intérieure ?

Quelle est cette voix dissonnante, qui, telle que le hurlement, au milieu d'un concert, d'un chien dont les organes ne peuvent supporter la musique, détruit obstinément l'accord harmonieux de tout un peuple échappé du chaos, et rentré dans le sein de l'ordre dont il célèbre le retour ?

Eh ! quoi ! sous l'égide du prince, sous la protection de la loi, tous les cultes divers, qui placent l'homme en présence d'un Etre infini qui compte toutes ses actions ; tous les cultes qui, par leur diversité même, attestent que les rapports religieux de l'homme à son auteur, ne sont point d'invention hu-

maine, mais un besoin universel, dont la nature a déposé le sentiment au fond de tous les cœurs ; tous ces cultes, enfin, que la raison avoue, que le peuple chérit, que la loi autorise, s'efforceront, à l'envi l'un de l'autre, de rattacher, par la morale, tous les vœux, tous les intérêts, toutes les facultés de l'homme aux devoirs, aux vertus, aux intérêts du citoyen ; et, simultanément, avec plus de moyens encore de faire circuler ses poisons corrupteurs, un cynisme obstiné lutterait, sans relâche, et à front découvert, contre le vœu de la nation, de la loi et du prince ?

Je sais ce qu'il va me répondre.

« Voilà, s'écriera-t-il, voilà ce que je « n'ai cessé de dire ! c'est ainsi, que, de « succès en succès, le fanatisme replongera « les peuples dans l'ignorance et l'abrutis- « sement !

« Il le sait bien ; ce n'est que par degrés « qu'il pourra ressaisir son exécrable domi- « nation ; mais, par degrés aussi, si rien « ne s'y oppose, on le verra s'élever au- « dessus des rois et des peuples, déclarer « la guerre aux lumières, les étouffer sous

« son boisseau, et, ressaisissant de sa main « féroce le sceptre de l'intolérance, rallu« mer les bûchers de Goa, en criant à ses « sectateurs *compelle intrare*. Voilà, ajou« tera-t-il, voilà, pauvres humains, de quels « malheurs je veux vous préserver : ce sont « vos droits que l'on attaque, en voulant « m'imposer silence ; c'est vous que l'on « veut enchaîner en enchaînant ma plume, « qui ne voulait que votre bonheur. »

C'est ainsi (je n'ai point affaibli leurs discours) c'est ainsi que les incorrigibles accusent, ce qu'ils appellent le fanatisme, de profiter habilement de toutes les concessions qu'on lui fait, et de s'élever, par degrés, à la domination dont la soif le dévore !... *Zelus domus tuæ comedit me*, *Domine* ; ce zèle-là les épouvante ! .....

Mais leur zèle est-il moins fougueux ? leur marche progressive est-elle moins ambitieuse ?

Un moine allemand, doué d'une imagination forte, d'une roideur de caractère au-dessus de tous les obstacles, d'un esprit véhément et vindicatif, se voit-il trompé dans ses vues ambitieuses, pour son frère ou pour

son couvent ? s'écrie-t-il, dans son dépit:
« j'ai ma vengeance prête : mon théâtre sera
« le nord de l'Allemagne ; j'y prêcherai la
« non présence de Jésus-Christ dans l'Eu-
« charistie, et nous verrons s'ils ne gémiront
« pas de m'avoir outragé ? »

Un homme, né dans un rang distingué, mais fameux par ses vices, jure-t-il de se venger d'un double affront, et, dans ce seul dessein, s'arme-t-il d'une déclaration des droits de l'homme contre les parlemens qui l'ont flétri et contre ses égaux qui l'ont repoussé de leur sein?

Suivez ces deux énergumènes, l'un dans son fanatisme religieux, l'autre dans son fanatisme politique, et mesurez par quels degrés ils s'éleveront au-dessus de la multitude, qu'ils ont soulevée en lui parlant de réformation!

Des journalistes, franchissant la limite dans laquelle les avait renfermés un gouvernement prévoyant, osent-ils se constituer les organes d'une faction qui veut usurper la puissance? Voyez par quels degrés, d'erreur en erreur, de crime en crime, de succès en succès, ils s'élèvent à la hauteur d'un Marat,

d'un Babeuf, et divinisent tout ce que des tigres à face humaine, s'arrogeant aussi le *compelle intrare*, peuvent inventer de férocités!

Je sais bien, qu'à les entendre aujourd'hui, ce ne fut pas là leur ouvrage; je sais qu'ils n'osent plus se déclarer ouvertement les apologistes des scènes d'horreur que leurs efforts ont provoquées; je sais qu'ils en accusent des exagérateurs qui, disent-ils, ont déshonoré la plus belle des causes.

Mais, connaissent-ils un moyen pour que, dans une semblable position, ils ne reçoivent pas aujourd'hui dans leurs rangs un homme qui, d'abord, ne parlera que leur langage? pour que, demain, cet homme ne s'élève pas d'un degré, les forçant d'y monter avec lui? pour que, demain, encore, et, chaque jour, ensuite, de degré en degré, ils ne se voient pas entraînés au dernier terme du brigandage?

Allons encore plus loin; appliquons une pierre de touche aux reproches qu'ils veulent bien faire à leurs ultra-révolutionnaires, dont ils n'ont pu, disent-ils, maîtriser l'égarement et les fureurs.

En admettant leur bonne foi (1), quel eût dû être leur langage, après l'épouvantable tempête à laquelle ils avaient livré leur patrie? Pouvaient-ils balancer à avouer l'impossibilité de réduire en pratique leurs dangereuses théories? Devaient-ils, sans frémir, donner désormais une acception heureuse à quelques mots qui avaient allumé un incendie épouvantable? Pouvaient-ils proférer sans horreur, ce mot, sur-tout, qui sera, à jamais, l'effroi des cœurs honnêtes, ce mot affreux, UNE RÉVOLUTION? Pouvaient-ils, dans des journées, fameuses par le sang qui les avait souillées, chercher des souvenirs honorables pour eux, pour leur pays, et nous contraindre à ce ménagement de les consacrer par des fêtes publiques, parce que des cannibales en avaient fait aussi des orgies com-

(1) J'en connais un de bonne foi, intéressant dans son enthousiasme et avec lequel je me suis toujours trouvé à l'aise, parce qu'il est vraiment vertueux dans son erreur. Il ne la reconnaît pas pour telle; cela va sans dire : c'est moi qu'il faudrait convertir; voilà son discours. Je souhaite bien le convertir lui-même!

mémoratives ? Devaient-ils enfin disputer, pied à pied, à un génie réparateur, le terrain envahi par le génie de la destruction ; se rejeter sans cesse vers les institutions infernales qui nous torturèrent pendant dix ans ; et n'en rien relâcher qu'à la dernière extrémité et lorsqu'ils eussent trop risqué à vouloir encore les défendre ?

Ah ! qu'un seul cri s'élève contre ce cynisme effronté que je saisis d'une main vigoureuse pour le traîner aux pieds de la raison ! qu'il soit atteint et convaincu d'une odieuse hypocrisie, ou bien que le cynique, s'il est de bonne foi, rougisse de son zèle, abjure son erreur, et rentre enfin de bonne grace dans le mouvement universel, en nous laissant chercher dans son journal, comme dans tous les autres, les jours de la semaine, la date de l'an grégorien ; en cessant ses faciles mais perfides compilations chronologiques ; en se bornant à la chronique du tems présent et au rôle de narrateur, sans se constituer le précepteur du genre humain.

Voilà le cercle où doivent être, où seront renfermés, où se renfermeront d'eux-mêmes, s'ils sont sages, ces écrivains périodiques,

dont on a si peu, jusqu'ici, compassé les devoirs et mesuré les droits.

Ils ont tellement abusé des uns et méconnu les autres, que l'utilité de leur institution, d'incontestable qu'elle était, est devenue problématique.

Il est bien tems que la société se demande si elle n'a pas le droit de ne pas supporter, dans tous nos carrefours, le tonneau scandaleux des nouveaux Diogène, parodiant l'*hominem planto* du cynique Grec, et criant aux passans, qui rougissent de tant d'audace, *hominem doceo*.

Il est bien tems que l'autorité, protectrice de la morale publique, force ces imprudens prédicateurs à exhiber les titres en vertu desquels ils se sont arrogés une telle influence dans la cité.

Il est tems que l'on examine sur quoi s'appuient ces incorrigibles frondeurs de tout ce qu'il y a de cher aux gens de bien, la morale, les lois, la religion, les préjugés mêmes, pour tenir une chaire publique de toutes les erreurs, de tous les paradoxes qui peuvent altérer la soumission des peuples, l'autorité des rois, et provoquer ces grandes catas-

trophes où vont s'engloutir et les rois et les peuples.

Il est tems, enfin, de décider si un journaliste doit être un journaliste, c'est-à-dire un faiseur de notes historiques, purgées de toute réflexion; ou le régent des princes et le guidon des factieux.

A ceux aussi qui se disent les défenseurs des vérités sur lesquelles repose l'ordre social, je tiendrai le même langage.

Je leur demanderai de qui ils tiennent leur mission; quelle garantie ils me donnent que leur zèle ne s'égarera pas; quelle certitude ils ont que leurs dissertations ne dégénéreront pas en disputes, et si les disputes ne furent pas, de tous les tems et chez tous les peuples, le marchepied sur lequel les erreurs s'élevèrent pour se placer au rang des vérités.

La première loi de Platon défend de s'enquérir de la raison des lois; il ne permet de s'en entretenir qu'aux vieillards et aux magistrats, mais entre eux seulement et hors de la présence des jeunes et des profanes.

Vous croyez-vous plus sages que Platon?

Ou cessez de me parler de vos bonnes intentions, ou reconnaissez, avec moi, que vous

n'êtes pas exempts d'erreurs, que le gouvernement ne doit pas plus tolérer vos erreurs que celles de vos adversaires, et qu'il est de son devoir de garantir le peuple des unes et des autres, en censurant d'avance les matériaux dont vous voulez remplir vos feuilles, afin qu'il ne s'y glisse rien que l'histoire du jour, purgée, je le répète, de toute réflexion.

N'omettez rien d'intéressant; supprimez ce qui ne l'est pas; mais soyez vrai et exempt d'esprit de parti, votre tâche est encore assez belle.

Ne pouvez-vous vous renfermer dans cette sphère? votre génie s'y trouve-t-il trop circonscrit? êtes-vous, qui que vous soyez, prétendu philosophe, ou prétendu croyant, êtes-vous dévoré du desir d'épancher le trop plein de votre imagination? imitez-moi; faites un livre; donnez un corps à vos idées; et laissez votre journal annoncer à l'univers que tel grand personnage s'est embourbé tel jour dans tel mauvais chemin; que tel ministre a conféré avec tel autre deux minutes de plus qu'à l'ordinaire; ou que tel auteur a été baffoué pour un mauvais couplet.

CHAPITRE XXII.

De la liberté de la Presse.

10 Août 1804.

METTONS à l'écart les journaux : ils ne doivent pas renfermer une ligne qui ne soit, sans alliage, la chronique du jour, unique objet de la curiosité matérielle des désœuvrés, qui en font leur pain quotidien.

Il ne faut pas que des feuilles qui, comme celles dont l'automne dépare les forêts, se répandent par-tout, et, poussées au loin par le vent des factions, puissent présenter le scandale de montrer aux peuples qu'il n'est pas d'opinion utile, pas de sentiment vertueux, pas d'axiome universellement reçu comme vérité démontrée, que l'on ne puisse obscurcir sous un flux de paroles.

C'est exposer les esprits faibles aux tourmens du doute, qui ne peut servir de chevet qu'aux esprits exercés.

C'est inoculer, dans tous les degrés de la société, une curiosité dangereuse.

C'est contrarier le vœu de l'état social, qui, pour le bonheur même des classes inférieures, ne veut pas que les rêveries ou les passions des oisifs de nos capitales aillent ébranler cette paix de l'ame, qu'une heureuse ignorance entretient au fond des campagnes.

« Il y a, dit Montagne, une ignorance « abécédaire qui va devant la science : une « autre doctorale, qui vient après la science, « ignorance que la science fait et engendre, « tout ainsi qu'elle détruit la première.

« Il y a des esprits simples, moins cu- « rieux et moins instruits, qui, par révé- « rence et obéissance, se maintiennent sous « les lois.

« En la moyenne vigueur des esprits et « moyenne capacité, s'engendre l'erreur des « opinions. Ils suivent l'apparence du pre- « mier sens.

« Les grands esprits, plus rassis et plus « clairvoyans, font un autre genre.

» Les paysans sont honnêtes gens, et « honnêtes gens les philosophes; ou, selon

« que notre tems les nomme, des natures
« fortes et claires, enrichies d'une large
« instruction des sciences utiles.

« Les mestis, qui ont dédaigné le premier
« siége de l'ignorance des lettres, et n'ont
« pu joindre l'autre, le cul entre deux selles,
« sont dangereux, ineptes, importuns;
« ceux-ci troublent le monde. »

Et c'est à ces métis *ineptes*, *importuns et qui troublent le monde*, ou à des hommes, qui, fussent-ils, d'ailleurs, des esprits supérieurs, descendraient, nécessairement, au rang de ces métis, par la nécessité de se trouver, tous les jours, sans interruption, aptes à discuter les questions les plus variées, les plus délicates et les plus imprévues; c'est à ces métis, dis-je, que l'on voudrait laisser l'étrange privilége de prononcer *ex professo*, sur tous les intérêts de la cité!

La qualité de journaliste serait donc un doctorat encyclopédique et un brevet d'infaillibilité!

Mais ne voyez-vous pas quelle est cette autre sorte de préjugés que les métis de nos tems présens s'efforcent de substituer aux préjugés qu'ils s'acharnent tant à détruire?

Ne voyez-vous pas quelles superstitions ils mettent à la place de celles dont ils s'efforcent de vous débarrasser ?

A peine quelques vrais savans, guidés par le doute, étendant chaque jour la sphère de nos connaissances, et se pénétrant, de plus en plus, de la devise du philosophe d'Hyppone, *scio me scire nihil*; à peine, dis-je, ces vrais savans ont soulevé un coin de ce vaste manteau, sous lequel la nature dérobe ses mystères à nos faibles organes, et cependant nos demi-docteurs, nos métis, ineptes, importuns, et qui troublent le monde, veulent tout expliquer par ces sciences qu'ils n'ont qu'effleurées, dont ils ne sont que les perroquets complaisans et superstitieux ; tant il est vrai que l'homme ne peut que changer de manie, de chimère, de superstition, mais qu'il lui faut des superstitions, des chimères et des manies !

Certes! préjugés pour préjugés, un homme de sens, un homme sage, un ami vrai des hommes, préférerait encore ceux qu'une longue habitude a déjà consacrés et qui peuvent s'accommoder à l'ignorance de la

multitude, qui n'a ni le tems, ni la force de saisir des rapports compliqués.

Il les préférerait, sur-tout, à ceux qui, ne s'appuyant que sur la science humaine, livreraient, sans défense, les esprits faibles aux extravagances et au charlatanisme des demi-savans. (1)

---

(1) Rappelons-nous les savantes dissertations de nos journaux qui, l'an passé, s'évertuaient à nous prouver que le défrichement des forêts nous valait la sécheresse dont on se plaignait universellement. Selon eux, la perte de ces grands végétaux devait mettre le globe à sec. Que diront-ils cette année, pour expliquer les pluies continuelles et tout aussi universelles dont nous sommes frappés ?... Il n'est pas impossible qu'ils en cherchent encore la cause dans le défrichement des forêts!..... Le satyre soufflait, dans ses doigts pour les réchauffer, et dans son potage pour le refroidir; mais aussi, vous savez ce que lui dit son hôte, dont le gros bon sens ne concevait pas qu'on pût vivre en sûreté avec gens soufflant et le froid et le chaud...... O Démocrite! où es-tu? Tu es né quelques dixaines de siècles trop tôt...... Ils ont cependant un moyen pour se tirer de là; c'est de prétendre que le défrichement des forêts nous a sauvés d'un déluge universel, qui aurait infailliblement englouti nos villes et nos champs.

Affirmons-le, sans crainte : un journal doit être un journal ; rien qu'un journal ; dans toute la force du terme, un journal ; et non pas une chaire de controverses scandaleuses, de prédications factieuses, de rêveries présomptueuses, et un centre de gravitation pour tel ou tel parti.

De cette vérité découleraient bien d'autres conséquences ! mais elles sont étrangères à mon sujet ; je m'abstiens de les annoncer ; c'est mon artillerie de réserve. Je me renferme donc dans la sphère que je me suis tracée, et laisse nos journaux se venger, comme ils l'entendront, de ma franchise, de mon irrévérence, et même, si l'on veut, de ma témérité.

Voilà la question de la liberté de la presse,

---

si cette cause de sécheresse n'eût agi contre ce fléau. Mais, alors, ils seront forcés de changer de rôle pour l'honneur de leur beau système de physique, et ils remercieront les défricheurs qu'ils censuraient avec raison il y a un an. Ils ne seront plus le satyre qui souffle le froid et le chaud, mais le dormeur que la chute du gland contraint à avouer la sagesse de la Providence.

réduite à ses plus simples termes. J'ai dégagé ma formule des quantités qui n'y exprimaient rien; j'ai mis hors du problême les journaux, qui, imprimés par privilége spécial de l'autorité, doivent, évidemment, être asservis, sans restriction, à ne pas entraver la marche de l'autorité, soit en censurant ses erreurs, soit en devançant sa sagesse, soit en se mettant, de fait, en opposition *active* ou *passive* avec les principes qu'elle a adoptés, ou avec les institutions qu'elle couvre de son égide.

Il ne me reste donc qu'à examiner quels sont les droits des véritables gens de lettres, et jusques où doit aller la surveillance, la répression ou le *veto* qu'un gouvernement sage exercera à leur égard.

Si l'on veut bien se remettre sous les yeux, le Chapitre XXII, du Livre III, de mes Essais sur la France, au premier mai 1796, on y découvrira, sans peine, le germe des principes que je vais exposer.

Je ne pouvais alors adopter ces principes dans toute leur latitude; nos formes populaires et aristocratiques y répugnaient; mais,

aujourd'hui, ils sont le corrélatif, le complément, le gluten nécessaire de nos constitutions. (1)

Mon opinion, disais-je, est à moi, telle qu'elle puisse être; et sa libre manifestation ne peut être enchaînée que par une loi positive qui me prohibera de m'occuper de tels et tels objets.

Mais, ajoutais-je, l'usage de cette liberté

---

(1) J'aime que l'on en soit venu à nous parler de nos constitutions et non plus de la constitution. Maintenant, je sais ce qu'on veut me dire, précisément parce que je ne sais plus ce qu'on me dit. Je vois bien qu'on me parle des lois, des mœurs, des intérêts, des préjugés, du caractère, des habitudes qui constituent une France et des Français, et non plus d'une loi qu'on prétendait renfermer tout cela. Je m'accommode parfaitement de cet indéfini philosophique qui donne le démenti le plus heureux et le plus nécessaire à ceux qui, pour se donner le droit de tailler une constitution à la France, ou de tailler la France pour une constitution, l'accusèrent de n'en point avoir. Elle en avait, alors, comme aujourd'hui, et c'est la meilleure manière d'en avoir, pour ceux, du moins, qui, comme moi, donnent, avec mon maître, la préférence à une obéissance naïve et simple qui *ne raisonne ni ne se tourmente des causes.*

ne doit pas dégénérer en licence, et je dois être soumis à la censure d'un magistrat public.

Sous une constitution de l'an trois, cette censure me semblait ne devoir pas précéder la publication d'un écrit ; mais je voulais qu'après cette publication, le magistrat pût obtenir une réparation éclatante du préjudice porté à tous, par un écrivain qui aurait attenté à l'ordre public, dans tel cas et de telle manière.

En ce qui concerne les intérêts individuels, je les plaçais sous la garde du magistrat, et je voulais qu'il n'y eût aucun moyen de soustraire à une punition sévère, le lâche écrivain qui ferait de la presse un instrument de haine et un moyen de diffamation.

Voilà toute ma théorie sur la liberté de la presse, et, à cet égard, je n'ai rien remarqué, depuis dix ans, qui fût capable de faire varier mes principes (1).

---

(1) Observez bien, qu'en m'exprimant ainsi, je me reconnais le droit de subordonner mes principes à mon expérience, et de perfectionner ma raison, à mesure que je découvre une erreur que, jusques-là, j'avais tenue pour une vérité.

Que de gens vont se faisant gloire de n'avoir jamais

Seulement, sous *nos constitutions* de l'an douze, je sens qu'il est indispensable de

---

varié dans leurs opinions! Que signifient-ils par-là, sinon que leurs premières perceptions sont si lumineuses, qu'il leur est impossible d'errer?

Et ce sont des têtes humaines qui affichent une pareille prétention!

Pour moi, je l'avouerai, toutes les fois que je remâche quelques-unes de mes idées, c'est toujours avec le désir de me démontrer que je dois les abandonner. Plus elles me paraissent raisonnables, plus je m'efforce de les trouver autres: si j'y parviens, quelle jouissance! une erreur sort de mon cerveau; une vérité l'y remplace; c'est un double acquêt que je fais: si je n'y parviens point, c'est encore un plaisir que j'ai: j'acquiers une nouvelle probabilité en faveur de l'opinion que je conserve sur les tablettes de mon entendement.

Dans tout cela, je compte pour peu les jugemens d'autrui, et je rirais intérieurement de ceux qui blâmeraient, à la journée, chez moi, ou chez d'autres, une variation de principes; ayant, d'ailleurs, évidemment, un caractère de bonne foi.

Que sais-je? est la devise de l'école que j'ai suivie; c'est le premier précepte de sagesse et le seul dont je me sois interdit de douter. *Scio me scire nihil.* Et, si je sais cela, apprendre ou désapprendre doivent être même chose pour moi....

Il y a déjà long-tems que je rumine une idée qui

déplacer la censure du magistrat, et, au lieu de voir le public entre l'auteur et le censeur,

---

me sourit beaucoup, et dont l'exécution me serait infiniment plaisante.

Nous avons des sociétés savantes, très-dignes de notre estime assurément; mais, malgré la vénération que je leur porte, je n'ai pu encore me plier à les considérer sous des rapports essentiellement intéressans. Je ne sais trop pourquoi, mais je ne me sens nullement porté à me voir aggréger à ces bureaux d'esprit, et quoique j'apprécie, comme il le mérite, à raison de mon peu de valeur, l'honneur que m'ont fait quelques-uns en m'inscrivant au nombre de leurs membres, il me semble que ces institutions sont plus en surface qu'en profondeur.

A mon tour, j'aimerais à fonder une société à ma manière; et si je trouvais, au plus, 12 ou 15 amis de la vérité, pénétrés de l'incertitude de la raison humaine, ennemis de l'éclat, ayant des goûts paisibles, mais, au besoin, un caractère ferme, incapables d'intrigues, peu curieux de réputation, et attachant à leur propre estime plus de prix qu'à l'estime d'autrui, je me ferais une volupté de les réunir, de me les donner pour amis, et de former avec eux une société indépendante, sans cotisation, sans statuts, sans bureau, sans diplomes, sans séances publiques, sous le titre de SOCIÉTÉ DES IGNORANS.

Permis à ceux de mes lecteurs, auxquels sourira,

c'est le censeur que je désire voir entre le public et l'auteur.

C'est ce qui existe, me dit-on : je vais bientôt savoir moi-même à quoi m'en tenir : entre le public et mon livre, je rencontrerai un censeur qui me supprimera, s'il lui plaît, me cartonnera, s'il lui plaît, c'est-à-dire, me rendra bègue ou muet, suivant son bon plaisir.

Si cela est ainsi, j'avoue que je ne conçois rien à un pareil système.

Il est clair que l'on veut, comme je le désire aussi, garantir la société des écarts d'une imagination extravagante ou d'un zèle

---

comme à moi, cette idée, de s'offrir comme candidats.

Si la chose est réalisable, 15 membres, au plus, formeront cette société; je réserve, pour ses trois premiers fondateurs, un droit d'élection parmi ceux qui se présenteront plus tard. Une fois au complet, la société accordera l'affiliation à ceux qui la désireront, et déterminera les effets et les conditions de cette affiliation. Les lettres affranchies, des ignorans qni voudront me faire l'honneur de m'écrire, me seront adressées à M. Fonvielle aîné à Paris.

mal éclairé, qui pourraient mettre au jour des idées dangereuses.

Mais je n'aurais jamais pensé que, pour cela, on dût exposer quelquefois un écrivain, et plus souvent un imprimeur ou un libraire à se ruiner.

Si, après avoir laissé imprimer mon livre, en vertu de la liberté de la presse, on vient me dire que ce livre ne peut être vendu, en vertu d'un droit de police institué contre l'abus de cette liberté, n'est-il pas évident qu'on m'a tendu un piége, et que, si je n'ai d'autre ressource que d'envoyer mon ouvrage au pilon, le dommage que j'en éprouverai accusera les formes acerbes de cette censure trop tardive?

Le peuple appelerait cela brider son cheval par la queue.

Je voudrais, moi, plus de franchise, plus d'assurance, lorsqu'il est question de déplacer un faux système pour lui substituer un système jugé meilleur.

Vous trouvez convenable de ne laisser mettre dans le commerce de la librairie que des ouvrages qui se seront légitimés, et auxquels vous aurez accordé votre passe-port?

Je vous loue ; je vois, avec quelque plaisir, rétrécir, par ce moyen sage, le torrent de la bibliomanie qui, dans quelques siècles, submergera nos arrière-neveux, si un événement quelconque n'en tarit pas la source, ou ne met pas à sec les lacs immenses qu'il a déjà formés.

Mais, au lieu d'appuyer votre digue sur les deux rives, pourquoi la placez-vous au milieu du torrent et parallèlement au cours rapide de ses eaux ?

Que gagnez-vous à ruiner de pauvres diables dont le train viendra se briser contre vos piles qu'ils n'apercevront qu'au moment du naufrage ?

Qu'ils voient de loin votre digue ; ils se précautionneront, ils s'arrangeront, ils mesureront les dimensions de l'écluse par où ils auront à passer, et tout le monde sera content ; vous, parce que vous serez plus sûrs de votre fait ; eux, parce qu'ils n'auront aucun risque à courir ; et les hommes sages, parce qu'ils seront assurés qu'on ne distribuera pas au public de mauvais alimens.

Je demande donc qu'on institue une censure, non sur les ouvrages imprimés et prêts

à être mis en vente, mais sur les manuscrits; et qu'une loi sévère, inflexible, assimile au crime de faux le délit d'un imprimeur qui ne justifiera pas de l'approbation du censeur.

Soyez sûrs que le seul esprit de licence blâmera ma proposition, quoique, très-heureusement, vous l'ayez mis dans une position à n'y pas regarder de si près.

Soyez sûrs encore que si jamais (car les folies humaines, voyageuses comme les comètes, règnent un moment, passent, reviennent, de loin en loin, pour régner, pour passer encore); soyez sûrs, dis-je, que si jamais la mode vous ramène une nuée d'écrivains qui, pour se singulariser, prendront à tâche de tourner en ridicule toutes les institutions existantes, toutes les opinions reçues, ne croyant pas un mot de ce qu'ils vous diront, mais baffouant en corps quiconque osera signaler cette nouvelle espèce d'hypocrisie, ce nouveau genre de fanatisme; si ces écrivains se déchaînent contre votre censure au point d'enhardir jusqu'à un barbier de théâtre à lui donner le coup de pied de l'âne, si vous vous laissez étonner par l'audace de ces écrivains; s'ils vous en

imposent au point que vous détendiez le ressort de votre police littéraire; l'heure de votre dissolution sera prête à sonner; et vos peuples, éblouis par les feux follets qui les auront attirés sur le bord d'un abîme, ne tarderont pas à s'y précipiter.

Considérez, de grace, combien est emphatique tout ce que l'on vous dit de l'importance que vous devez mettre à la propagation des lumières.

N'êtes-vous donc pas effrayés de toutes celles qui existent! en manque-t-il, bon Dieu! et, à moins de quelque rare effort d'un génie supérieur, qui saura bien se renfermer, sans se rabougrir, dans les limites que vous lui aurez assignées, que pouvez-vous espérer qu'on ajoute à ce que nous avons déjà, en morale ou en politique, seules matières dont je conçois que vous devez vous emparer?

Je possède un in-folio, imprimé, avec privilége, en 1657. Il n'y a qu'un seul volume. Eh bien! privez-moi de tout autre livre; ne me laissez que la seule table des matières de celui-là; et, en deux ans, je m'engage à vous livrer trente volumes qui en vaudront cent autres, et qui ne seront pourtant, comme les volumes d'un Génevois, qu'un seul vo-

lume étendu, délayé et rhabillé à la moderne.

A quoi bon ces inutiles paraphrases? ces livres puisés dans des livres, enfantés par des livres? C'est justement le contrepied de ce nous devrions désirer.

Je pose en fait que Montagne est l'auteur unique de presque tous les ouvrages de momorale et de politique qui, depuis 150 ans, se sont accumulés dans nos bibliothèques.

Il en a fourni la matière ; d'autres ont fourni les discours.

Vous conviendrez qu'il est plus commode et plus sûr d'aller lire tous ces livres-là à leur source.

Qu'a fait Montagne? d'où lui est venu ce rare privilége d'enrichir ainsi, sans s'appauvrir jamais lui-même, les écrivains qui l'ont suivi?

Il a quintessencié tous les grands génies de l'antiquité.

Son livre est un livre puisé dans des livres.

Mais, au lieu qu'il a, comme il nous le dit, pilloté, par-tout, ce qu'il a trouvé de plus exquis pour le coudre sur lui et n'en faire

qu'un corps, ses nombreux nourrissons (1) lui ont dérobé chacun leur lopin, et ce lopin leur a suffi pour vivifier dix volumes.

Je disais, tout-à-l'heure, que c'était-là tout le contraire de ce que nous devrions désirer; et, certes, on en conviendra, il serait bien plus heureux pour nous qu'une tête saine comme celle de Montagne s'occupât de le continuer, en quintessenciant les meilleurs ouvrages modernes, comme il a quintessencié les meilleurs ouvrages anciens.

---

(1) Desquels je suis; mais je ne vois presque pas un de mes frères de lait qui ne soit coupable d'ingratitude. Ils ne passent jamais devant moi sans que je les reconnaisse à leur air de famille, même lorsque n'ayant pas su digérer la douce et saine nourriture qu'ils ont reçue, ils en ont fait un mauvais chile; eh bien! je n'en vois point qui aient la bonne foi d'avouer qu'ils ont pilloté le grand pilloteur. Lorsque je m'avisai, il y a neuf ans, de suivre une autre marche, ce n'était guère que par ouï-dire que Montagne conservait une espèce de réputation surannée; le monde littéraire en était alors à ce point, que je fus réduit à former publiquement des vœux pour voir mon philosophe remis en vogue, tant ceux qui se faisaient une réputation à ses dépens prenaient soin de le faire oublier. Ainsi ferait celui qui aurait trouvé une filière d'or natif dans son jardin; il l'exploiterait sans mot dire, et pour bonne cause.

Pour mon compte, j'en fais l'aveu ; à tel prix, je renoncerais volontiers à la riche indigence, à la féconde stérilité de nos librairies; Montagne et sa suite me tiendraient éternellement lieu de la plus somptueuse bibliothèque, et pourvu que la censure me fît un tel présent, je lui permettrais volontiers de pousser sa sévérité au point de refuser son autorisation à la paix de l'Europe du savant et sensible auteur de la Philosophie de la nature, ou à un ouvrage tel que le mien, ce que je ne saurais cependant allier avec l'idée que je me forge de la censure que je propose.

Il me semble que je découvre le motif qui a fait placer la censure après l'impression.

Je vais dire ma conjecture, parce que, si j'ai bien deviné ce motif, j'ai de quoi y répondre.

On se sera effrayé d'un inconvénient de la censure appliquée à un manuscrit. On aura senti, qu'après une approbation obtenue, il serait tyrannique d'interdire à l'auteur toute espèce de correction pendant l'impression de son livre. Ne fût-ce qu'une correction grammaticale, qui ne saurait, en apparence, intéresser le censeur, car il n'est pas chargé

de protéger la réputation d'un écrivain, mais seulement de l'empêcher d'abuser de sa qualité d'écrivain ; ne fût-ce donc qu'une correction grammaticale, on a craint que la sagesse du censeur ne fût mise en défaut par l'adresse d'un auteur qui, par une simple inversion, par l'addition ou par la suppression d'une phrase, même d'un mot, saurait exprimer un sens tout différent de celui qu'aurait vu le censeur qui, ainsi, serait exposé à se voir extorquer son approbation.

C'est un inconvénient, je l'avoue.

Sans aller chercher mes exemples plus loin ; supprimez quelques phrases noyées et comme perdues dans cet ouvrage ; déplacez-en d'autres ; séparez celles-ci ; rapprochez celles-là ; d'une phrase, alongée à dessein, faites-en deux phrases plus courtes; changez un mot, un genre, un nombre, un cas; ôtez ou ajoutez une virgule, et moi-même je ne me reconnaîtrai plus; vous me ferez penser ce que je n'ai pas dit, ou dire ce que je n'ai pas pensé.

Il est donc vrai que la censure que je désire rend la tâche du censeur plus pénible.

Mais, je le répéterai mille fois, n'espérons pas la perfection pour les œuvres de

l'homme ; rien de ce qui émane de lui n'est exempt d'inconvéniens ; choisir ce qui en a le moins, est toute sa sagesse, et, j'ose ajouter, son devoir.

Or, vous devez convenir qu'il n'y a plus de remède, lorsque, vous, censeur, vous supprimez un livre imprimé. Le malheureux libraire est perdu sans ressource, et le pauvre auteur n'a vendu que la peau de l'ours qu'il n'a pas tué et qu'il ne peut plus espérer de tuer.

Dans mon système, au contraire, il n'y a rien qui ne soit réparable. Ayez un double du manuscrit, paraphé de l'auteur; que l'impression se fasse sur l'autre double, entièrement conforme et revêtu de votre approbation; laissez à l'auteur toute la latitude qu'il voudra pour ses corrections ; mais soyez son co-éditeur, et, qu'avant le tirage, la dernière épreuve d'une feuille où il y aura eu correction,soit paraphée de vous. Comme vous ne parapherez qu'à bon escient, vous forcerez l'auteur à rentrer dans le sens de votre approbation primitive : on ne continuera pas le tirage sans cela ; il ne restera donc rien de l'inconvénient qui m'a semblé le seul capable de vous inspirer le système que

vous suivez, au lieu du mien, que je crois, en tout, préférable.

Esprits inquiets qu'offusque le seul nom de censure, et que n'effraient pas les milliers de volumes que chaque année ajoute à ceux dont nous nous trouvons surchargés; esprits ardens qui craignez de manquer de pâture, si, chaque jour, le journal ne vous annonce pas vingt nouveautés, tandis, qu'en alongeant le bras, vous pouvez vous nourrir des richesses des siècles passés, qui sont pour vous des nouveautés que la paresse ou la mode vous ont dérobées; vous allez m'accuser de ne viser qu'au despotisme.

Ah! sachez bien me lire, et vous vous convaincrez que le despotisme, si énergiquement jugé par Montesquieu, ne répugne pas moins à mon cœur qu'au cœur de ce grand écrivain.

Je veux lui ôter ses prétextes.

Je veux la soumission des peuples.

Leur obéissance naïve importe à leur bonheur, ou, ce qui est la même chose, à leur repos.

Je crains, pour eux et pour les rois, les effets de la turbulence de ceux qui, quelquefois, sans s'en douter, à force de chercher le

mieux de la chose publique, la conduisent au pire état.

Qu'est-ce, à côté de cette crainte, que la perte de quelques volumes morts-nés, graces à des censeurs prudens?

Voulez-vous savoir quel grand vuide cela va faire?

Consultez les libraires qui savent leur métier, et voici ce qu'ils vous diront:

Quinze cens exemplaires sont une édition ambitieuse, quand il ne s'agit pas d'un ouvrage qui a déjà sa réputation.

Ils comptent à peine sur une vente facile etnaturelle de 400 exemplaires d'un ouvrage, quel qu'il puisse être, à moins que ce ne soit un pamphlet, pour lequel il n'y a plus de mesure en plus ou en moins.

Le surplus de ce qu'ils peuvent écouler dépend et de l'apologie qu'en feront les journaux, qu'eux-mêmes ont le soin de faire parler dans le sens de leur intérêt, (1) et de

(1) Quel indiscret personnage je suis! Si les dupes allaient me lire, et se tenir pour avertis!...... Mais non: il n'y a pas de danger, et nos grands jugeurs savent bien à quoi s'en tenir, et combien ils doivent compter sur un calcul basé sur la paresse humaine.

l'étendue de leurs correspondances qui, sans le crédit qu'ils accordent, leur offriraient un débouché presqu'insignifiant.

Enfin, le tiers de leur édition leur reste sur les bras lorsqu'ils ne peuvent le disséminer dans l'étranger, et encore par voie d'échange, et non pas contre argent comptant.

Or, il est clair, d'après cela, que, sur quarante millions de Français, il en est au plus quatre cents, c'est-à-dire, un sur cent mille, qui auraient acheté, sur la simple annonce de sa mise au jour, le chef-d'œuvre que vous regrettez tant.

N'allez pas penser que ces quatre cents amateurs l'auraient acheté pour le lire. Quelques-uns en auraient formé le dessein; à telle époque, se seraient-ils dit, j'irai à la campagne, j'emporterai ce livre, je le lirai.... Vains projets! On va à la campagne, on emporte le livre; mais on reçoit tant de visites! on a si peu de tems à soi! une partie de chasse ou de pêche, une excursion dans le voisinage, la douceur de l'oisiveté, le besoin de contraster avec la contention où l'on est condamné à la ville, tout s'unirait contre le chef-d'œuvre, et, peut-être, resterait-il aux

champs, lorsqu'on viendrait se replonger dans le tourbillon.

Aussi, jetez-vous en observateur au milieu de ce tourbillon; examinez le ton tranchant dont on y parle sur toutes les matières; vous allez croire, dès l'abord, que vous n'êtes environné que de gens qui possèdent toutes les sciences. Eh! bien, parmi ces beaux parleurs, c'est beaucoup, si vous en trouvez un qui, de bon compte, ait lu 40 volumes en sa vie, excepté des romans, peut-être, mais vous me permettrez, je l'espère, de ne pas faire état de ces lectures-là (1).

Hors de ce cercle, cependant, comptez-moi les lecteurs auxquels vous pouvez espérer de faire aboutir le chef-d'œuvre; et

(1) Lorsque je m'occupais de la vente de mon ouvrage, un libraire avec lequel je raisonnais de bouche, comme je viens de le faire sur le papier, était tellement dans mon sens, qu'il me disait qu'il consentiraitvolontiers à donner mon volume gratis à ceux qui le prendront pour le lire, pourvu qu'il pût en quadrupler le prix pour ceux qui ne le liront pas après l'avoir acheté...... C'est bien la peine de tant s'évertuer pour que rien ne s'oppose à la multiplication des livres!

venez ensuite gémir devant moi, sans appeler sur mes lèvres un sourire socratique, venez accuser la tyrannie du censeur qui *prive* L'UNIVERS *d'un flambleau qui devait l'éclairer.*

Mais, où me suis-je fourvoyé ? me voilà pris dans mon propre filet. Si cela est ainsi, m'allez-vous dire, où est le risque d'un écrit quel qu'il soit ? et pour éviter un mal imaginaire ou presque insensible, pourquoi voulez-vous enchaîner tous les écrivains ?

Je distingue : le mal n'est point imaginaire en pareille matière ; c'est le bien seul qui le sera. Les amis du bien sont tièdes, paresseux et timides ; lorsqu'ils approuvent, c'est pour eux, c'est tout bas, et chez eux il n'y a pas à espérer de former un esprit de corps.

Les amis, au contraire, des idées hardies, des opinions perturbatrices, sont exaltés, enthousiastes, s'attirent réciproquement, se réunissent en corps de secte, et s'encouragent mutuellement au propagandisme.

Ainsi, tandis que les poisons circuleront avec rapidité, les antidotes seront à peine remarqués, tant l'attrait de la contradiction, de la malignité, est supérieur auprès de la folie humaine, à celui de la vérité et de la raison!

Je conclus, de tout ce que j'ai dit, l'indispensable nécessité de la censure que je propose ; cependant, je ne prétends pas lui donner sur la littérature un empire universel et absolu.

Qu'un chimiste, un naturaliste, un physicien, un mathématicien, etc. nous enrichissent du fruit de leurs études, ou fassent reculer la science qu'ils professent par l'audace de leurs systèmes ; qu'importe à l'ordre social ? On profitera de leurs découvertes ; ou bien, d'autres savans nous signaleront leurs erreurs. Ouvrons-leur, sans difficulté, toutes les presses ; que, pour eux, il n'y ait pas de censure, je ne m'en plaindrai pas. Tant qu'ils se renfermeront dans le domaine de la science à laquelle ils se sont adonnés, sans s'en autoriser, pour se constituer précepteurs de morale ou de politique, cette liberté-là n'a rien qui choque mon entendement.

Mais un livre, ne fût-il qu'un roman (1),

---

(1) Vous en avez de ces romans qui vous intéresseraient, qui vous attacheraient, qui vous feraient aimer l'auteur, mais qui vous tombent des mains lorsque vous arrivez à certains passages, tirés par

un livre dont la politique ou la morale seraient la base essentielle, je ne saurais

---

les cheveux et tout-à-fait hors-d'œuvre, par lesquels on voit que l'écrivain n'a voulu que justifier ou mériter son inscription sur les tablettes de Sylvain-Maréchal.

Qu'aurions-nous perdu si un censeur eût rayé sur le manuscrit ces lignes scandaleuses ?

La société a-t-elle besoin de savoir que M. un tel se croit athée, quoiqu'il n'en soit vraisemblablement rien ?

Ce M. un tel, lui-même, quelle manie le pousse à vouloir inoculer, chez ses lecteurs, les glaces de son cœur, l'aveuglement de ses sens, les égaremens de sa tête ?

Si l'homme n'est qu'un automate, qu'importe à ces gens-là qu'il croie ou ne croie pas un Dieu ? qu'il espére ou redoute un avenir au-delà de la vie ? Qu'a-t-il à perdre avec cette croyance, et que gagnera-t-il avec la croyance contraire ? Accordons que celle-ci soit la vraie sagesse, et demandons à ceux qui la possèdent quelle est la racine de leur prosélitisme. Ils devront au moins avouer que l'une ou l'autre opinion sont absolument indifférentes ; dès-lors, il est clair qu'ils doivent être sages tout bas, et que les gouvernemens qui connaissent, par expérience, quel serait, nécessairement, le produit net d'une telle sagesse, doivent les forcer au silence.

qu'avec effroi, concevoir sa publication avant un examen scrupuleux, non plus que cet examen avant son impression.

J'étais, en commençant mon Chapitre, dans l'intention de proposer la prohibition d'écrire sur les matières qui intéressent de plus près le repos des nations; mais, avec une censure bien constituée, cette prohibition (1) devient superflue; et, encore

(1) Peut-être, en y regardant de près, trouverait-on que ce système prohibitif devrait être adopté, dans tous les cas possibles, à l'égard des salariés de l'état. Concevez, en effet, un rêveur qui ne saurait pas lier deux idées, mais qu'un hasard de position aurait jeté dans l'atmosphère des grandes places; concevez que son amour-propre, surpassant son extrême médiocrité, le poussât à mettre en tête d'une brochure, aussi indigeste qu'impolitique, son nom accolé à plusieurs lignes commémoratives des fonctions qu'il aurait exercées ou qu'il exercerait encore. De deux choses l'une; ou le public serait la dupe des qualifications de l'écrivain, et, quelque vide de talent que fût cet ouvrage, il le croirait inspiré par le gouvernement dont, alors, il méconnaîtrait les véritables intentions; ou bien, il se garantirait de cette erreur: mais, dans les deux cas, il se demanderait s'il y a, en France, une telle disette d'hommes que le gouvernement ait pu, dé-

qu'une censure tracassière, passionnée, partiale, me semblât mille fois préférable à l'absence de toute censure, car je ne mets nulle comparaison entre le bien et le mal que l'imprimerie peut faire au monde, je me borne à insister sur l'importance de ne pas gâter cette institution, en la confiant à des hommes qui ne seraient pas profondément pénétrés des devoirs d'un censeur envers son pays, envers son prince, envers son siècle, envers le monde littéraire, comme envers les écrivains soumis à son approbation. (1).

---

cemment, confier, de préférence, des fonctions de quelqu'importance à un tel personnage. Cette remarque n'est pas indigne d'attention : sous un régime démocratique, de tels choix n'offusquent personne, parce qu'ils émanent des passions populaires ; mais sous une monarchie, ils déconsidèrent, soit le monarque, soit les autorités secondaires qui partagent avec lui la puissance élective. Il serait donc possible que l'examen sérieux d'une telle question conduisît à reconnaître qu'en certaines matières, nul salarié de l'état ne doit écrire que d'une manière officielle, c'est-à-dire qu'avec l'agrément du gouvernement et dans le sens qui lui sera prescrit.

(1) Il n'y a pas de milieu : ou bien, il faut la censure que je propose ; ou bien, la presse doit être

Je me suis complu à repaître mon imagination de la contemplation des grandes qualités, des vertus modestes, du bon sens, plus encore que des lumières, qui me paraissent devoir constituer un censeur, tel que je le conçois.

Je ne puis mieux caractériser cet être fantastique que ma raison se forge ; je ne puis mieux le peindre qu'en avouant que je me suis mis à sa place en relisant en entier cet ouvrage ; que je me suis censuré moi-même, et que le censeur, aimant toujours les intentions de l'écrivain, s'est fait un plaisir de lui accorder son approbation absolue.

---

libre, sans autre précaution que de garantir de ses atteintes les intérêts individuels, et sans autre condition que de la forcer à répondre, devant le magistrat, de l'abus de sa liberté dans tels cas *antérieurement et clairement déterminés.* Cherchez la vérité dans cette note ou dans le texte ; l'un ou l'autre système me conviendront également ; mais soyez sûrs que vous prendrez la fausse route, si vous voulez continuer à nous parler de la liberté de la presse, et lui donner des censeurs qui censureront autre chose que des manuscrits.

FIN.



